LA

COUR DE TÉHÉRAN

OU

NE RÉVEILLEZ PAS LE CHAT QUI DORT.

PERSONNAGES.

LE ROI MÉHÉMED-SCHAH.
HADJI-MIRZA-AGHASSI, son premier ministre.
ELKHANI, beau-fils d'Hadji.
UN ENVOYÉ EUROPÉEN.
LE PRINCE MALEK-KASSEM-MIRZA, oncle du roi.
LE DOCTEUR JACQUET.
LE HAKIM-BACHI du Schah.
LE NAZIR du Schah.
SULEYMAN-KHAN.
LE MINISTRE DE LA GUERRE.
SEIGNEURS DE LA COUR, PRINCES KHADJARS, FEMMES, EUNUQUES, GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE, etc., etc.

L'action de ce récit s'est passée à Téhéran en 1845, sous les yeux mêmes de l'auteur. Ce qui lui permet de publier ce tableau des mœurs politiques de la cour de Perse, c'est que les principaux personnages, le roi Méhémed-Schah et son tout-puissant premier ministre Hadji-Mirza-Aghassi, sont morts l'un et l'autre l'année dernière. Le prince Malek-Kassem-Mirza, qui parle facilement le français, ainsi qu'un grand nombre de ses compatriotes, est bien connu des Européens qui sont allés en Perse, et il est même en ce moment membre de la Société Asiatique de Paris. Quant au *velhiat* (prince royal), il règne aujourd'hui sous le nom de Nassereddin-Schah.

I.

SCÈNE PREMIÈRE.

Un bazar de Téhéran. — Passages étroits et voûtés. — Des échoppes obscures, sur le devant desquelles sont assis, les jambes croisées, des ouvriers qui façonnent à coups de marteau des casserolles, des lanternes, des kaléans, des sabres. — Des marchands étalent des pièces de cotonnades anglaises, des verreries de Bohême, etc., etc. — Deux

cavaliers viennent en sens opposés, précédés chacun d'une vingtaine de domestiques criant à tue-tête : *Abarda! abarda!* (gare! gare!) — Les domestiques des deux cavaliers se poussent les uns les autres pour faire faire une plus large place à leur maître; arrivés côte à côte, les deux cavaliers se reconnaissent et s'arrêtent.

LE PRINCE MALEK-KASSEM-MIRZA, L'ENVOYÉ EUROPÉEN.

L'ENVOYÉ.

Bonjour, mon cher prince.

LE PRINCE, en français.

Bonjour, mon cher comte; où allez-vous?

L'ENVOYÉ.

Faire quelques visites aux Européens du quartier.

LE PRINCE.

Je viens de les visiter l'un après l'autre, et j'ai ramassé tous les livres de médecine, les dictionnaires universels, les almanachs, etc., etc., qui traitent de la goutte et des moyens de la guérir. Le roi est très mal, très mal; il ne veut laisser approcher de lui aucun médecin du pays, et nous craignons qu'il ne meure d'ici à trois ou quatre jours.

L'ENVOYÉ.

Vous voyez, ce me semble, les choses bien en noir; le schah a eu vingt fois de pareilles attaques de goutte, ses jambes sont faibles, mais le coffre est solide; il est jeune et se tirera d'affaire avec ou sans médecin.

LE PRINCE.

Cette fois il en mourra; tous les *istikaris* (le sort consulté sur un chapelet) indiquent qu'il ne peut en réchapper. Il y a de plus une prédiction qui annonce la fin du règne de Méhémed-Schah pour l'année 1261; l'année n'est pas finie, il mourra pour sûr.

L'ENVOYÉ, riant.

Allons donc, prince, un homme d'esprit comme vous, croire aux prédictions des derviches! un Européen, un philosophe..... un homme qui parle dix langues!...

LE PRINCE, avec feu.

Je ne crois pas à toutes ces bêtises, je ne crois à rien du tout, moi; mais j'ai grand'peur que le roi ne meure, et vous savez combien je lui suis dévoué ainsi qu'à mon pauvre neveu le *velhiat* (prince héréditaire).

L'ENVOYÉ.

Inchallah (plaise à Dieu)! il vivra; nous le désirons tous fermement.

LE PRINCE.

Quand serez-vous chez vous? J'ai à vous parler.

L'ENVOYÉ.

Dans deux heures; mais qu'y a-t-il?

LE PRINCE.

Oh! beaucoup de choses, des choses importantes; vous êtes mon ami, je veux avoir votre opinion.

L'ENVOYÉ.

A vos ordres, dans deux heures; au revoir.

LE PRINCE, ne bougeant pas.

Nous rallions autour du velhiat tous les amis du schah, et nous nous occupons de lui former un bon conseil des ministres.

L'ENVOYÉ, inquiet.

Bien, bien, vous me direz cela plus tard, chez moi ou chez vous; mais en plein bazar...

LE PRINCE.

D'abord, c'est à peine si avec le bruit du bazar vous et moi pouvons nous entendre, et puis, ce sont des brutes, ils ne savent pas le français; *but you are wright, let us speak english.*

L'ENVOYÉ.

By God! it is quite the same, good bye, good bye.

LE PRINCE.

Parliamo italiano.

L'ENVOYÉ.

Mon cher prince, bonsoir et à tantôt.

LE PRINCE.

Mais peut-être ne pourrai-je pas vous aller chercher plus tard, car je suis fort occupé; c'est moi qui suis l'ame de toute l'affaire; la mère du velhiat m'a confié son fils en me disant : « Mon cher oncle, je vous le donne. » C'est moi qui porte les paroles des futurs ministres; nous donnerons une constitution.

L'ENVOYÉ, riant.

Ta, ta, ta, causons tant que vous voudrez, puisque tout ceci tourne à la plaisanterie.

LE PRINCE, fâché.

Non, *wallah* (de par Dieu)! Ce ne sera pas sans doute une constitution comme en France ou comme en Angleterre, nous sommes encore trop bêtes pour cela; mais ce sera une sorte de constitution franco-anglo-persane : je la ferai, nous en causerons.

L'ENVOYÉ, toujours en riant.

Très bien.

LE PRINCE.

Nous ne voulons plus d'Hadji.....

L'ENVOYÉ, l'interrompant

Adieu! adieu, je n'écoute plus rien.

LE PRINCE.

Mais Hadji est vieux.

L'ENVOYÉ.

Adieu.

LE PRINCE.

Mais c'est un mollah.

L'ENVOYÉ.

Adieu.

LE PRINCE.

Mais il ne sait pas une langue étrangère.

L'ENVOYÉ.

Adieu.

LE PRINCE, s'animant.

Mais son beau-fils Elkhani me persécute outrageusement. Il m'a volé tout ce que j'avais à Boudjnourde quand il y est venu prendre mon gouvernement, et, quand j'ai réclamé, il m'a renvoyé pompeusement deux flacons de quinine, trois bouteilles d'eau-de-vie camphrée et deux seringues, en disant que c'était tout ce que j'avais laissé.

L'ENVOYÉ.

Adieu.

LE PRINCE.

Après avoir fait faire à Méhémed-Schah tout ce qui lui a passé par sa vieille tête de prêtre, Hadji, s'il reste ministre, le fera faire bien plus complétement au velhiat, qui, comme vous savez, est un enfant.

L'ENVOYÉ.

Vous êtes, cher prince, un bon et aimable homme, qui aimez les Européens, et qui leur faites tout le bien que vous pouvez, quand vous pouvez faire du bien, ce qui ne vous arrive pas souvent; pour l'amour de Dieu, écoutez-moi, et croyez-moi : n'allez pas, vous, homme de plaisir, vous jeter à corps perdu dans une lutte contre le premier ministre, lutte dans laquelle vous et les vôtres serez brisés pour sûr...

LE PRINCE.

Mais, mon cher, le schah ne peut pas aller plus de deux ou trois jours.

L'ENVOYÉ.

Contes que cela! ce sont les maladroits et les intéressés qui le disent; il ressuscitera.

LE PRINCE.

Alors qu'ai-je à craindre? Vous savez comme il m'aime, et puis nous sommes forts : la reine-mère, le hakim-bachi, qui a épousé ma belle-fille, le ministre de la guerre, le nazir, etc., etc., sont de notre parti; ce sont tous des favoris du schah.

L'ENVOYÉ.

Il en a aimé bien d'autres avant vous qui ont été lestement congédiés, bâtonnés, ruinés par son puissant premier ministre... Un dernier mot, c'est un proverbe français dont je vous conjure de faire votre profit : « Ne réveillez pas le chat qui dort. » Adieu.

(Ils se séparent, le prince visiblement occupé à se traduire en persan l'idée du proverbe français, l'envoyé fort contrarié de voir son ami Malek-Kassem-Mirza se faire l'instrument maladroit de gens plus habiles, mais tout aussi légers et imprudens que lui.)

SCÈNE II.

La maison du premier ministre.

Un grand salon décoré d'une foule de petits miroirs enchâssés dans du stuc peint et doré. — Le premier ministre accroupi sur des feutres à l'angle du salon près de la fenêtre; une petite table basse recouverte d'un cachemire; un *mangal* (brasier) sous la table. Autour du premier ministre, un cercle de *mustophis* (écrivains) du divan et de

seigneurs de la cour. — Derrière ce cercle, debout, une masse compacte de solliciteurs. L'air est étouffant, bien que les fenêtres soient ouvertes.

Hadji, petit vieillard de soixante-dix ans : barbe rare et blanche, tête chauve, dents blanches, yeux vifs et intelligens. D'une main il tient le *neipitch* (tuyau de cuir souple) de son *kaléan* (1), de l'autre il se gratte le front et repousse son bonnet pointu, en peau d'agneau de Boukhara, sur un côté de sa tête, ce qui lui donne l'air parfaitement tapageur.

HADJI, LE MINISTRE DE LA GUERRE, SOLLICITEURS.

HADJI, avec animation.

Je vous l'ai dit et vous le répète, vous êtes tous des *pésévenques* (en italien, rufi...)

LES SEIGNEURS, avec humilité.

Beli, beli (oui, oui).

HADJI.

Tous des *pésévenques!*

LES SEIGNEURS.

Beli.

HADJI, avec impatience.

Beli, beli, toujours *beli!* Mais répondez-moi donc : Si nous sommes des *pésévenques*, vous qui êtes notre chef, vous êtes le *pésévenque bachi* (le chef des *pésévenques*).

(Hadji part d'un éclat de rire; les assistans l'imitent, mais avec respect, et ajoutent : Très bien, fort joli; Hadji est plein d'esprit, ah! ah! ah! — Les plus habiles profitent de la bonne humeur dans laquelle la facétie du premier ministre semble l'avoir mis pour lui présenter des pétitions et des *barates* (bons sur le trésor ou sur les employés du gouvernement) à signer.)

UN SOLLICITEUR.

Je rapporte à votre excellence le barate qu'elle m'avait donné sur le gouverneur de Méched. Au lieu de mille tomans (2) que j'avais à recevoir, le gouverneur a voulu me faire accepter, en échange de mon barate, deux cents tomans, dont cinquante en argent, cinquante en peaux d'agneau de Boukhara, les cent autres tomans en charges de riz et en poissons salés de la mer Caspienne.

HADJI, en riant.

Imbécile! le marché était magnifique, il fallait l'accepter. Va-t'en au diable! (Le solliciteur se retire la tête baissée. Un ingénieur persan présente ses comptes; Hadji les parcourt rapidement.) Comment, dix mille tomans! dix mille tomans pour avoir mal pris le niveau des eaux que je t'ai ordonné de faire venir de Karedje à Téhéran, et m'avoir creusé un canal qui allait en montant au lieu d'aller en descendant! Impudent coquin! ton œil louche, et j'aurais à payer ta maladresse! Tu la paieras en bons tomans sortis de ta poche, ceux que tu m'as volés!

L'INGÉNIEUR.

Mais, excellence, je suis un pauvre homme, vous feriez vendre ma maison et mes tapis, que vous n'en tireriez pas cinq cents tomans.

HADJI.

Le bâton te fera trouver les dix mille tomans que tu as enterrés dans tes puits mal creusés.

(1) Pipe à eau.
(2) Le toman vaut douze francs.

L'INGÉNIEUR.

Hélas! hélas! je suis un homme ruiné, et si votre œil s'abaisse sur moi avec colère, je n'ai plus qu'à me mettre en *best* (refuge) dans la maison de votre excellence.

HADJI.

Comment, coquin, en *best* chez moi! J'ai assez de ton ennuyeuse présence deux heures par jour, je n'en veux pas du matin au soir, du soir au matin. — En *best* chez moi! plutôt te donner vingt mille tomans! Tiens, voilà un barate de dix mille tomans sur le Guilan; mais aie bien soin de payer les paysans qui ont travaillé au conduit d'eau de Karedje : sans cela, je ferais de tes pieds une gélatine; les paysans sont mes enfans.

L'INGÉNIEUR.

Que Dieu accorde de longs jours à votre excellence, pour continuer à faire régner la justice dans le royaume bien gardé d'Iran!

LES ASSISTANS.

Inchallah (plaise à Dieu)!

LE MINISTRE DE LA GUERRE, présentant un papier à Hadji.

Je prie votre excellence de me faire le bon des six mille tomans qu'a coûtés le déplacement du régiment de Maragha, appelé par votre excellence de Tauris à Téhéran.

HADJI parcourt le mémoire.

Pain..... riz..... toumbeki.... (tabac pour kaléan). Comment, six mille tomans! Ah çà, ministre de la guerre, tu veux m'en faire avaler! Quand a-t-on vu jamais en Perse un régiment recevoir de ses officiers, pendant la route, autre chose que des coups de bâton? S'ils mangent, les pauvres soldats, c'est qu'ils pillent les villages du royaume bien conservé d'Iran, et enlèvent jusqu'aux poutres des maisons pour faire cuire leur pilaff. Six mille tomans pour frais de déplacement du régiment de Maragha!... mais ce serait aux paysans qu'il faudrait les donner, les six mille tomans. Quand les sauterelles ont ravagé un canton, est-ce aux sauterelles que l'on rembourse le dégât qu'elles ont commis? Non, de pardieu! l'on diminue les impôts du canton, et c'est justice... Six mille tomans pour toi, ministre de la guerre! non, non, non!

LE MINISTRE, en se retirant.

Je demande à votre excellence la permission de lui présenter un autre jour mon compte, et je lui amènerai des témoins qui jureront sur le Koran que les six mille tomans sont bien sortis de ma poche.

HADJI.

Vous êtes tous des voleurs et des menteurs. (A part.) Ah! drôle, avec tes deux yeux *iranis* (de Persan) et tes deux yeux *frenguis* (des lunettes), tu crois pouvoir me voler? Patience, c'est toi qui paieras, et gros encore.

(Le vékil (chargé des affaires du patron absent) du plénipotentiaire à la conférence d'Erzeroum, Méhémet-Khan, présente un papier à Hadji.)

HADJI.

Que veut ton maître? Toujours de l'argent, de l'argent, de l'argent! Où veut-il que j'en trouve, de l'argent? Est-ce que tous ces voleurs de gouverneurs m'en envoient de l'argent? Et puis, pourquoi ne finit-il pas ses négociations,

qui durent depuis cinq ans? Il s'amuse donc bien à Erzeroum? Il y fait certainement danser des filles et des garçons.

LE VÉKIL.

Méhémet-Khan est *votre sacrifice;* il dévoue au service de votre excellence sa vie et sa fortune. Erzeroum est un horrible endroit, surtout quand on a vécu dans le paradis de Téhéran, à l'abri du trône impérial; il vit religieusement, comme doit vivre un bon schiite sous les yeux des infidèles sunnis, et de plus, sur trois cent soixante jours de l'année, il est malade deux cent cinquante jours.

HADJI.

Qu'il prenne de cette drogue frengui contre la fièvre, du quinine, et qu'il me laisse tranquille.

LE VÉKIL.

Mais, excellence, il a besoin de quelque argent pour soutenir vis-à-vis de ses collègues les commissaires turc, anglais, russe, la dignité de commissaire du puissant gouvernement de l'Iran. C'est pour l'honneur de la cour de Téhéran, et non pour lui-même, qu'il réclame l'envoi du traitement que votre excellence a fixé elle-même.

HADJI.

Ton maître va-t-il me faire croire qu'il ne reçoit rien des commissaires frenguis avec qui il fait nos affaires? Les Frenguis donnent, les Persans reçoivent, et les Persans, en retour, en font avaler aux Frenguis. Méhémet-Khan ne doit pas recevoir de deux mains. Écris-lui, du reste, que plus tard je lui enverrai de l'argent, *inchallah* (s'il plaît à Dieu)!

(Le vékil d'Amit-Khan, gouverneur de Chiraz. Il se présente porteur de quatre sacs de tomans.)

LE VÉKIL.

Le gouverneur du Fars, votre sacrifice, met aux pieds de votre excellence les trois cent mille tomans que la province de Chiraz doit payer chaque année au gouvernement du roi des rois, dont le règne soit d'éternelle durée!

HADJI, avec empressement.

Très bien, très bien. Où sont ces trois cent mille tomans?

LE VÉKIL apporte devant le premier ministre quatre sacs d'or et une liasse de papiers.

Les voici.

HADJI, avec colère.

Ces quatre petits sacs contiennent trois cent mille tomans?

LE VÉKIL.

Quarante mille tomans, excellence; deux cent soixante mille tomans ont servi à faire honneur aux barates tirés sur son gouvernement par votre excellence, à l'entretien des troupes et aux frais d'administration du Fars.

HADJI, exaspéré, accumule pendant dix minutes, sur la tête d'Amit-Khan, toutes les malédictions et les injures que les langues persane, turque et arabe peuvent lui fournir.

Quarante mille tomans comptant et deux cent soixante mille en barates, oh! c'est par trop impudent! Qu'on aille me chercher par la barbe ce fils de ....,

qu'on lui donne mille coups de bâton sur la plante des pieds; qu'on le renvoie dans le Frenguistan, où il a si bien appris à voler. (Parcourant les petits bouts de papier qu'Amit-Khan envoie comme pièces à l'appui de ses comptes.) Cinquante mille tomans aux régimens de Karaguezlo! Est-ce que dans le royaume bien gardé de Perse l'on a jamais payé la solde des troupes? Les soldats ont leurs *thiouls* (fiefs en village) pour vivre; pourquoi leur donnerait-on en outre de l'argent pour boire du vin et faire danser des filles et des pouchtes? Cinquante mille tomans! Je n'accepte pas, le divan refuse, le divan examinera ces fables qu'il appelle des comptes, il refusera, il refusera!... Trente mille tomans pour avoir amené de l'eau à Chiraz! Encore de l'eau à Chiraz! Mais il n'y a pas une ville du royaume mieux arrosée que Chiraz! Trente mille tomans pour faire venir de l'eau à Téhéran, cinquante mille tomans, cent mille tomans, un krour, oui, très bien, la capitale n'a pas assez d'eau, et sans moi elle n'en aurait pas du tout; mais à Chiraz! ce sera pour son bain particulier, et il me le met sur le col. Trente mille tomans, pourquoi? Les paysans creusent les conduits, on ne les paie pas, et l'eau est amenée. Trente mille tomans! Je ne les paierai pas, le divan ne les paiera pas... Cent cinquante mille tomans pour des barates payés! *La-lah-il-Allah* (il n'y a de Dieu que Dieu)! Cent cinquante mille tomans en barates! Il les a achetés pour vingt mille tomans, le chien, et encore il a payé trop cher; je n'accepte pas ces comptes, le divan ne les acceptera pas. (Il jette les papiers d'Amit-Khan devant lui, et un *mirza* (secrétaire) vient les ramasser.) Que les mustophis du divan examinent scrupuleusement ces comptes et me fassent un rapport à ce sujet; et toi (au vékil), dis à ton maître qu'il en mange.

LE VÉKIL, qui, pendant ce temps-là, est resté à genoux devant Hadji, les yeux baissés, sans proférer une parole, tire de son sein deux sacs de tomans.

Amit-Khan, votre sacrifice, connaissant toute la bonté paternelle de votre excellence pour lui, son esclave, met humblement à ses pieds ces quatre mille tomans en *pichkech* (cadeau).

HADJI prend vivement les deux sacs, et l'expression de sa figure devient gracieuse.

Certainement Amit-Khan est un grand voleur, mais c'est mon fils, c'est moi qui l'ai fait ce qu'il est : il en profite pour essayer de me mener par le bout du nez. Les mustophis du divan examineront ses comptes. Pourquoi m'envoie-t-il quatre mille tomans en *pichkech?* Il sait bien et tout le monde sait que je n'accepte jamais de *pichkech*. (A un de ses eunuques.) Porte cela aux pieds du pôle du monde, dis-lui que son sacrifice lui envoie ces quatre mille tomans qu'il a reçus en *pichkech* de l'esclave du roi des rois, le gouverneur de Chiraz. (A son eunuque en chef.) Emporte et serre ces quarante mille tomans pour les besoins de l'état!... (Un capitaine d'artillerie turc de l'Adeirbeidjan se détache de la foule rangée sous les fenêtres ouvertes du divan et passe au premier ministre une pétition. Le premier ministre, avec bonne grace, après avoir lu :) Ah! tu es un des nôtres, et tu demandes que ton *thioul* confisqué par Bahman-Mirza te soit rendu.

LE CAPITAINE.

Si c'est un effet des bontés de votre excellence.

HADJI, parcourant de nouveau le placet.

Tu dis que ton village s'appelle Uskou?

LE CAPITAINE.

Uskou, votre excellence.

HADJI relève vivement la tête.

Depuis combien de temps as-tu ce *thioul?*

LE CAPITAINE.

Depuis dix-sept ans, votre excellence.

HADJI, avec vivacité.

N'est-ce pas à Uskou qu'il y a une quinzaine d'années un pauvre mollah vint t'apporter un barate de vingt tomans que tu refusas de lui payer?

LE CAPITAINE.

Oui, votre excellence.

HADJI.

Et même tu lui fis donner des coups de bâton?

LE CAPITAINE, en riant.

Oui, votre excellence.

HADJI.

Et on lui prit son âne, à ce mendiant, en disant que son barate n'était pas en règle?

LE CAPITAINE.

Oui, votre excellence.

HADJI, se tournant vers les assistans.

Par la vie sacrée du centre du monde, ce mollah, c'était moi! Holà! ferraches, qu'on amollisse la tête de ce drôle, et qu'on lui prenne le prix de mon âne. (Les ferraches frappent quelques coups de poing sur la tête du capitaine, le fouillent et lui prennent 5 à 6 tomans qu'il a dans ses poches; pendant ce temps, Hadji répète :) Ce mollah, c'était moi, c'était bien moi.

(Le capitaine est jeté à la porte de la maison de Hadji).

LE CAPITAINE.

C'est égal, je ne regrette pas mon argent, et c'est drôle d'avoir rossé le premier ministre.

SCÈNE III.

La grande cour de la maison du premier ministre.

Elle est remplie de gardes, de solliciteurs entassés pêle-mêle; les uns fument, les autres jouent aux dés. Une cinquantaine de nouveaux domestiques se ruent sur la foule en criant : *Abarda! abarda!* et ouvrent brutalement un passage à un nouveau visiteur.

HADJI.

Qu'est-ce? (Un serviteur d'Elkhani entre et s'incline profondément.)

LE SERVITEUR.

Elkhani, votre sacrifice, demande la permission de se présenter devant votre excellence.

HADJI.

Qu'il soit le bienvenu. (Aux assistans qui remplissent la chambre.) Et vous tous, allez-vous-en; assez bavardé de vos affaires aujourd'hui; allez-vous-en au diable. (Tous se retirent en silence; entre Elkhani.)

SCÈNE IV.

Elkhani entre chez Hadji escorté de plusieurs princes khadjars, ses parens et ses compagnons. Un Européen les accompagne et entre avec eux. Ils font tous un salut respectueux et s'approchent d'Hadji les yeux baissés; ils restent debout jusqu'à ce que Hadji leur permette de s'asseoir sur leurs genoux.

HADJI, ELKHANI, SEIGNEURS KHADJARS.

LES SEIGNEURS.

Salam alekoum (la paix soit avec vous)!

HADJI.

Alekoum salam (avec vous soit la paix)! Sois le bienvenu, mon beau, mon brave garçon; j'ai toujours du plaisir à voir ta figure de lune et tes yeux brillans comme les étoiles. Tu as certainement quelque chose à me demander, puisque tu viens me voir; mais, *wallah* (par Dieu)! je n'ai plus rien à te donner. (S'animant.) Toujours, toujours de nouvelles demandes d'argent! Les trésors d'Iskender (Alexandre-le-Grand) ne suffiraient pas à tes folles dépenses. Tu m'assommes de tes exigences, parce que j'ai épousé la princesse ta mère; *wallah!* épouse-moi, et soyons quittes.

ELKHANI.

Oh! vous me donnerez bien un *anam* (présent du supérieur à l'inférieur) pour le cadeau que moi, votre sacrifice, je viens vous faire aujourd'hui. Le pôle du monde, que Dieu éternise ses jours, a été abandonné au plus fort de sa maladie par son médecin français, que Dieu l'en punisse! Je viens vous offrir, pour soigner le roi des rois, un autre médecin français plus fameux que le premier, le docteur Jacquet que voici.

(Jacquet, petit homme à figure de fouine, d'abord maître d'escrime, de danse et de français en Russie, par la même occasion médecin homéopathe et depuis deux ans médecin du régiment d'Hamadan, fait un profond salut.)

HADJI.

C'est toi qui es le médecin français?

LE DOCTEUR JACQUET.

Oui, excellence, pour vous servir.

HADJI, à Elkhani.

Quelle cure a-t-il faite dans la capitale?

ELKHANI.

Depuis deux ans qu'il est médecin au régiment d'Hamadan, pas un soldat n'est mort, et il m'a guéri en quatre jours d'une maladie vieille de quatre ans.

HADJI, avec joie.

Bravo, bravo, et il est Français! C'est un grand médecin, c'est l'homme qu'il

nous faut pour prendre soin de sa majesté, le pôle du monde, en attendant l'arrivée de l'autre médecin français que j'ai demandé à Paris. Que l'on avertisse le pôle du monde que je vais lui conduire un grand médecin français. Très bien! très bien! (Hadji se lève et dit à Jacquet de le suivre.)

ELKHANI.

Et mon cadeau?

HADJI.

C'est un grand médecin! c'est un grand médecin!

ELKHANI.

Si vous vouliez bien au moins signer ce barate!

HADJI.

Dieu est miséricordieux de nous envoyer un grand médecin comme le docteur Jacquet. Allons chez le roi. (Ils sortent tous.)

SCÈNE V.

Un appartement du palais du schah.

Pièce longue, basse, ayant tout un côté rempli par de hautes fenêtres doubles. Les lambris et les plafonds sont peints, dorés et sculptés; mais les dorures sont fanées et les sculptures dégradées. Mehémed-Schah est assis ou plutôt étendu sur une pile de coussins. Ce monarque a quarante ans. Sa figure, pâle et brune, est devenue de couleur jaune-verdâtre; sa voix, ordinairement d'un diapason élevé, est en ce moment très faible, ses paroles sont rares et lentes. — En face, à l'autre extrémité de la chambre, debout, appuyés contre le mur, quelques seigneurs de l'intimité du roi, entre autres le hakim-bachi (chef des savans), son nazir (maître d'hôtel), le ministre de la guerre; le prince Malek-Kassem-Mirza, oncle du roi, se tient également debout, mais à peu de distance du roi, et il lui fait la traduction d'articles de divers auteurs français et anglais qui traitent des remèdes à employer contre la goutte.

LE ROI, LE PRINCE MALEK-KASSEM-MIRZA, SEIGNEURS.

LE PRINCE.

Ainsi le centre du monde voit qu'il peut choisir parmi tous ces remèdes celui qui lui plaira le plus.

LE ROI, d'une voix faible.

Hadji est médecin, il choisira.

CHOEUR DES ASSISTANS.

Beli, beli, beli (oui, oui, oui).

LE ROI, à Malek-Kassem-Mirza.

Mon oncle, quel temps faudra-t-il pour que le médecin que j'ai demandé au gouvernement du padischah français arrive de Paris?

LE PRINCE.

Oh! il arrivera très prochainement, dans un mois peut-être.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli, courban alem (1).

LE ROI.

Inchallah! Les médecins français sont de bons médecins.

(1) *Courban alem*, le monde est votre sacrifice.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli, courban alem.

LE ROI.

Et les Français de bons soldats.

LE CHOEUR.

Beli, beli, courban alem.

LE ROI.

Les fortifications de la capitale de la France sont bien grandes.

LE CHOEUR.

Beli, beli, immenses; dix farsangs, vingt farsangs, trente farsangs, quarante farsangs.

LE ROI.

J'ai le plan et les mesures exactes.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

LE ROI, en soupirant.

Ah! si Téhéran était fortifiée comme cela!

LE PRINCE.

Le roi des rois n'a qu'à ordonner, Téhéran sera fortifiée à la façon de Paris.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

LE ROI.

Hadji est ingénieur, je lui en parlerai.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

LE ROI.

Mon oncle, lisez-moi quelque chose.

LE PRINCE.

Les commentaires de César? (Le roi ne répond point.) L'histoire de Napoléon?

LE ROI.

Pas aujourd'hui. Cette retraite de Moscou, quelle chose funeste! Napoléon maître de la Russie nous rendait la Géorgie et nous aidait à conquérir Hérat, Caboul, Candahar!... (Il s'arrête en soupirant.)

LE PRINCE.

L'histoire de Pierre-le-Grand?

LE ROI.

Oui; continuez à me lire ce qu'il fit pour discipliner ses barbares Moscovites, alors plus sauvages que les Beloutchis.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli, kublé alem (1). (Le prince lit.)

LE ROI, avec animation.

Couper la barbe et raser le menton de ses sujets pour les civiliser, c'est beaucoup faire; moi, je me suis contenté d'ordonner que mes employés ne portassent plus la barbe que longue de deux doigts, à la khadjar, et personne ne m'a obéi.

(1) *Kublé alem*, pôle du monde.

LE CHOEUR.

Ce sont des chiens, des fils de chiens, de la crotte de chien...

(Le prince continue à lire.)

LE ROI écoute, puis interrompt.

Le czar Pierre se créa une flotte, et moi aussi j'ai toujours eu l'idée d'avoir des bâtimens sur la mer de Bender-Bouchir. Les Arabes, protégés et encouragés par les Anglais, se sont emparés de mes îles du golfe l'une après l'autre, parce que nous n'avons pas de vaisseaux à Bender-Bouchir; j'en ai parlé à Hadji, je lui en reparlerai encore; une flotte est toujours une bonne chose.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, HADJI, LE DOCTEUR JACQUET.

Un gentilhomme de la chambre du roi entre, s'incline profondément, et annonce l'arrivée de Hadji-Mirza-Aghassi. La figure du roi prend une expression de plaisir. Hadji, suivi de M. Jacquet, entre en s'appuyant sur sa canne; il s'incline profondément, puis il s'avance vers le roi, qui lui fait signe de s'asseoir à quelques pas de lui. Hadji s'accroupit sur ses genoux avec difficulté en récitant trois ou quatre versets du Koran (il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohamed est son prophète, et Ali son vékil.

HADJI.

O roi des rois, moi dont l'ame est votre esclave, et qui voudrais sacrifier mon vieux corps de mollah pour augmenter votre précieuse santé, je vous amène un fameux médecin français qui guérira en huit jours votre indisposition passagère; car vous n'êtes pas malade, vous êtes seulement indisposé, et, avec la permission de Dieu, vous vivrez encore cent ans.

LE ROI.

Inchallah, inchallah!

HADJI, tournant la tête et indiquant avec son bâton le docteur Jacquet collé contre le mur.

Le voilà! *Monseu* Jakou, Jaka, Jakich. (A M. Jacquet :) Comment t'appelles-tu?

LE DOCTEUR JACQUET.

Antoine Jacquet, pour servir votre excellence et sa majesté.

HADJI.

Jaké, Jaké, c'est cela, un grand médecin que je vous donne.

LE ROI, avec bonté.

Présenté par vous, Hadji, le médecin ne peut être que bon, et puis j'aime les Français.

HADJI.

Et moi aussi, j'aime les Français; ils sont bien un peu querelleurs, mais ce sont de braves gens.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

LE ROI.

L'autre médecin, pourquoi m'a-t-il quitté, moi si malade?

LE PRINCE.

Il était lui-même fort malade, disait-il, et avait besoin de respirer l'air de son pays. Il avait aussi besoin de beaucoup d'argent.

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

LE ROI.

Mais n'était-il pas assez payé?

HADJI.

Il avait reçu plus de cinquante mille tomans (600,000 francs) d'argent, de cachemires et de diamans.

LE PRINCE.

Cinquante mille tomans? Plus de soixante, plus de quatre-vingts, plus de cent mille tomans, *courban alem.*

LE CHOEUR.

Beli, beli, beli.

HADJI.

J'ai prié le vizir français d'écrire à son gouvernement pour qu'on lui fasse donner cinq cents coups de bâton sur la plante des pieds.

(Le roi, qui paraît plus souffrant, semble désirer rester seul; tous se retirent, Hadji le dernier.)

HADJI, au roi.

J'emmène M. Jaké, et nous choisirons ensemble le remède qui convient le mieux à votre état.

LE ROI.

Très bien. (Tout le monde sort.)

II.

Maison d'Elkhani.

Grand salon peint, doré, sculpté comme un boudoir Louis XV. Au milieu des rosaces dorées sont encadrées des gravures coloriées, têtes de grisettes, Vénus, généraux de l'empire, caricatures de Charlet. — Au fond du salon, Elkhani est accroupi devant une petite table de trictrac; plusieurs jeunes seigneurs, princes khadjars et autres, parient pour lui. Un plus grand nombre joue contre. — A côté de lui est un monceau de tomans. Quelques sacs vides indiquent que le contenu des sacs a préalablement passé du côté de ses adversaires. — Un verre et des bouteilles d'eau-de-vie, les unes vides, les autres pleines, sont posés sur le tapis à portée des joueurs. Elkhani, visiblement distrait, paie l'argent qu'il perd sans le compter, et ses adversaires l'empochent de même.

SCÈNE PREMIÈRE.

ELKHANI, JEUNES PRINCES KHADJARS, DOMESTIQUES.

ELKHANI.

Comment n'avons-nous pas encore de nouvelles du palais?

UN DES ASSISTANS.

Les ferraches ne laissent pas approcher de l'appartement du schah; il n'y a que le hakim-bachi, Malek-Kassem-Mirza, le nazir et quelques *pichkedmets* qui ont la permission d'entrer et de sortir librement.

ELKHANI.

Mais Hadji?

UN DES ASSISTANS.

Hadji a vu le schah il y a deux jours; mais, depuis que l'état du centre du monde a empiré, Hadji refuse de se rendre au palais. Le schah l'a plusieurs fois demandé, mais il s'est constamment excusé, se disant, lui aussi, fort malade.

UN AUTRE ASSISTANT.

De par Dieu, il fait bien, car on dit que les amis du velhiat l'ont fait mander de la part du prince, à la seule fin de l'étrangler.

ELKHANI.

Dieu est grand! Ce ne sera pas Hadji qui sera étranglé, mais bien nos ennemis et les siens. Assez joué comme cela; voici l'heure où nos amis vont se réunir ici : il y a des saints parmi eux. Que l'on emporte cette table et ces bouteilles. (Un ferrache d'Elkhani entre précipitamment et lui parle à l'oreille.)

ELKHANI, se levant.

Bonne nouvelle! Méhémed-Schah est mort depuis deux jours, et c'est un mannequin en cire qui lui ressemble que l'on a fait promener hier à travers les bazars, pour laisser aux partisans du velhiat le temps de se réunir autour de cet enfant et de le faire proclamer schah. (Prenant deux poignées de tomans, il les donne au ferrache.) Voilà pour ton *khalat*.

(Les assistans se rangent autour du salon, accroupis contre les murailles. De nouveaux visiteurs arrivent, et les domestiques apportent des kaléans. Elkhani rend son kaléan à son *pichkedmet;* à ce signal, chacun renvoie le sien; les domestiques sortent.)

ELKHANI.

Je vous ai priés de vous réunir chez moi pour concerter ensemble ce qu'il y aurait à faire dans les circonstances présentes. L'on vous trompe quand on veut vous faire croire que Méhémed-Schah est encore vivant; on vient de vous dire qu'il est mort, et que c'est un mannequin en cire, dont le masque est moulé sur sa figure, que l'on habille et que l'on montre de loin au peuple.

LES ASSISTANS.

Beli, beli, beli.

ELKHANI.

Il y a un certain nombre de grands qui prétendent assurer au velhiat la succession de Méhémed-Schah; mais Nassereddin-Mirza est un enfant incapable de commander à une nation d'hommes comme les Persans, et sa mère, notre ennemie à tous, commencerait par nous faire arracher les yeux à vous et à moi, le jour où elle poserait le *koulah* (bonnet royal) sur la faible tête du velhiat.

LES ASSISTANS.

Beli, beli, beli.

ELKHANI.

Je suis, par mon père, frère de Feth-Ali-Schah, un des chefs de la branche aînée des Khadjars; j'ai droit au koulah royal tout aussi bien et plus encore que le velhiat. Si vous voulez m'aider à m'en saisir, tous les gouvernemens de la Perse seront à vous, et nous mènerons une existence à faire envie aux bienheureux du paradis.

LES ASSISTANS.

Nous sommes prêts à vous soutenir.

ELKHANI.

Ainsi vous êtes pour moi; les autres princes, nos parens et amis de la branche aînée, se joindront à notre cause; les marchands du royaume à qui je dois plusieurs krours (1) seront pour moi, dans la crainte de tout perdre si je succombe. J'ai quatre cents fusiliers dévoués, et les *loutis* (canaille) de la ville, à qui j'ai fait distribuer ces jours-ci trois mille tomans d'aumône, se chargeront de piller les partisans du velhiat dès que nous aurons tiré le sabre hors du fourreau. Le velhiat se cachera au premier bruit dans les pantalons de sa mère, et, s'il plaît à Dieu, la Perse sera à nous.

LES ASSISTANS.

Inchallah! inchallah!

ELKHANI.

Que ceux qui sont décidés à suivre ma destinée apposent leurs cachets au bas de cette déclaration : « Le roi mort, nous ne reconnaissons plus d'autre chef qu'Elkhani. » (La plupart des assistans signent, quelques-uns se lèvent, saluent et se retirent. Elkhani leur rend poliment le salut et ajoute :) Et maintenant que les gens au cœur de gazelle se sont enfuis, maintenant que les lions invincibles sont seuls restés et qu'ils aiguisent leurs ongles acérés, soyons tout au plaisir, et préparons-nous gaiement aux travaux de demain.

Les domestiques apportent une vaste nappe en cachemire que l'on étend sur les tapis du salon, et sur laquelle ils posent une foule de mets du pays, où le riz bouilli, le mouton, les poulets, le lait aigre, les confitures et l'ail pilé dominent. Chaque convive, agenouillé, porte la main au plat le plus proche de lui, et mange avidement et lestement les mets qu'il saisit à poignée. Cela fait, les plats et la nappe sont enlevés. On apporte les kaléans, du vin et de l'eau-de-vie. — Entre une troupe de jeunes garçons accompagnés de musiciens aveugles qui s'accroupissent dans un coin et jouent du tambour, de la mandoline, et chantent à tue-tête des chansons de danse. Les jeunes garçons dansent, boivent et font des tours d'équilibre. La nuit s'achève au milieu d'une orgie à la grecque.

III.

L'appartement du roi.

Ce prince est étendu sur une pile de coussins. — Le prince Malek-Kassem-Mirza est à genoux à quelques pas de lui; debout contre le mur, près la porte d'entrée, sont rangés le hakim-bachi, le ministre de la guerre et le nazir.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE ROI, LE PRINCE MALEK-KASSEM-MIRZA, LE HAKIM-BACHI, LE NAZIR, LE MINISTRE DE LA GUERRE.

LE ROI.

Mon oncle, le docteur Jacquet a-t-il apporté les pilules qui doivent me guérir?

(1) Un krour, 6 millions de francs.

LE PRINCE.

Centre du monde, le docteur Jacquet attend dans l'antichambre l'ordre d'être admis en la présence de sa majesté impériale.

LE ROI.

Qu'il vienne. (Le docteur Jacquet entre en faisant de profondes révérences.)

SCÈNE II.

LES MÊMES, LE DOCTEUR JACQUET.

LE ROI.

Approchez. (Jacquet s'avance et se tient debout à quelques pas du roi.) Docteur, je voudrais manger une des pastèques que l'on m'a apportées de Cachan; voyez comme elles sont mûres!

(Il montre un large plateau d'argent couvert de pastèques.)

LE DOCTEUR JACQUET.

Je n'oserais pas pour le moment conseiller à votre majesté de manger de la pastèque. Elle a la fièvre, et la pastèque est froide sur l'estomac.

LE ROI.

Raison de plus, docteur; j'ai l'estomac en feu, et, puisque la pastèque est froide, elle doit convenir à mon état.

LE DOCTEUR JACQUET.

Si votre majesté le veut absolument, c'est que probablement son tempérament le lui indique, et tout ce qui convient au tempérament ne peut pas faire de mal au malade. Sa majesté peut donc manger une ou deux tranches de pastèque. (A l'instant, le hakim-bachi découpe une douzaine de pastèques dont le roi prend avidement avec la main les morceaux à sa convenance.) Mais, sire, c'est beaucoup.

(Le roi fait semblant de ne pas l'entendre, et mange plus vite pour qu'on ne lui enlève pas les morceaux.)

LE ROI, d'une voix faible.

Ah! que c'est bon! je me sens tout rafraîchi.

(Il retombe sans force sur les coussins.)

LE DOCTEUR JACQUET.

Au moins que votre majesté daigne avaler ces deux pilules fébrifuges pour détruire la crudité de la pastèque. (Le roi tend la main.)

LE PRINCE, s'interposant entre le roi et Jacquet.

Le pôle du monde sait que moi aussi je suis médecin, et, sans me vanter, j'en sais autant que le docteur Jacquet. Avant que votre majesté prenne ces pilules, je prierai le docteur de me dire de quoi elles sont composées.

LE DOCTEUR JACQUET, en français.

Un douzième de grain d'arsenic.

LE PRINCE, avec feu, en persan.

La-lah-il-Allah! de l'arsenic!

CHOEUR DES ASSISTANS.

De l'arsenic! *La-lah-il-Allah!*

LES PICHKEDMETS (gentilshommes de la chambre) soulèvent la portière, passent leur tête dans la chambre du roi, et répètent avec horreur :

De l'arsenic! *La-lah-il-Allah!*

LE DOCTEUR JACQUET.

Mais c'est un remède indiqué dans ces sortes de fièvres, tous les dictionnaires de médecine en parlent; je puis le montrer à votre altesse.

LE PRINCE.

De l'arsenic!... et de la part d'un médecin donné par Elkhani!... Pôle du monde, par la tête de votre royal fils, ne prenez pas ces pilules!...

LE ROI.

Pourquoi non? Le docteur est Français, et je ne crains rien des Français; donnez les pilules.

(Malek-Kassem-Mirza hésite à donner les pilules. Un grand bruit dans un salon voisin.)

SCÈNE III.

LES MÊMES, LE CHEF DES EUNUQUES.

LE CHEF DES EUNUQUES.

La mère de l'ombre de Dieu sur la terre, les reines ses esclaves, demandent à se jeter aux pieds de votre majesté.

LE ROI, avec humeur.

Vous le voyez, mon oncle, avec vos cris, vous avez bouleversé l'*andéroun* (1). Voici mes femmes qui vont encore me faire une scène, et je déteste les scènes de ménage, vous le savez bien.

(L'on entend les sanglots des femmes et le froufrou de leurs pantalons de soie. — Jacquet, le prince Malek-Kassem-Mirza, le hakim-bachi et le reste des assistans se jettent précipitamment dans l'antichambre, déjà abandonnée par les pichkedmets du roi, et se réfugient dans une cour du palais.)

SCÈNE IV.

Nul témoin n'étant resté pour rendre compte de cette scène de famille, l'auteur s'abstient de fabriquer un tableau de fantaisie; mais il a pu savoir, par des femmes européennes admises, en d'autres circonstances, en présence du roi entouré des trois reines et des *sigués* (maîtresses sanctionnées par la loi religieuse), ce qui se passe dans ces levers féminins. Les reines s'asseient au bord du tapis sur lequel le roi est assis lui-même; les *sigués* restent debout, rangées le long du mur. Pourtant, dans la circonstance dont il s'agit, l'auteur apprit que l'étiquette n'avait pas été observée, et que toutes les femmes du roi, reines et *sigués*, se prosternèrent à ses pieds, et le supplièrent avec larmes et sanglots de ne pas se laisser empoisonner par son nouveau docteur.

(1) *Andéroun*, appartement des femmes.

SCÈNE V.

LE ROI seul, les femmes se sont retirées.

LE ROI frappe avec peine dans ses mains, les pichkedmets accourent.

Appelez mon oncle, le hakim-bachi, le nazir.

UN PICHKEDMET.

Suleyman-Pacha insiste pour venir baiser la poussière des pieds du trône du centre du monde.

LE ROI, avec impatience.

S'il a des affaires à terminer, qu'il aille trouver Hadji.

SCÈNE VI.

LE ROI, SULEYMAN-KHAN. Suleyman-Pacha soulève la portière de l'antichambre et avance le haut du corps.

SULEYMAN-KHAN.

Que le centre du monde me fasse trancher la tête ou arracher les yeux, si bon lui semble, je suis son esclave, son sacrifice; mais auparavant je dois lui soumettre quelques paroles confidentielles qui intéressent la sûreté du pôle du monde. (Le roi, quoique avec humeur, fait à Suleyman-Pacha le signe d'approcher.)

Centre du monde, l'on conspire contre vous; Elkhani a rassemblé dans sa maison plus de dix princes khadjars et nombre de ses amis, et il leur a assuré que l'ombre de votre majesté ne s'étendait plus sur nous, ses esclaves; il se proclame l'héritier du koulah, qui, grace au Dieu tout-puissant, reste et restera éternellement sur la tête du centre du monde; mais il se pourrait bien que la flèche de son ambition voulût arriver dès aujourd'hui au but impie de ses désirs. J'ai entendu les détails du complot de la bouche même de ce fils de.....

(Le roi, se soulevant vivement et ne sentant plus dans sa colère les douleurs de la goutte, frappe dans ses mains; les pichkedmets entrent; le roi fait un signe, le chef des bourreaux entre aussitôt.)

LE ROI.

Cours chez Elkhani; que mes ferraches renversent son kaléan, brisent ses meubles, pillent sa maison, et le traînent devant moi.

(Les pichkedmets et le bourreau sortent.)

SCÈNE VII.

LE ROI, MALEK-KASSEM-MIRZA, LE HAKIM-BACHI, LE NAZIR.
(Ces trois derniers personnages soulèvent la portière de l'antichambre et entrent.)

LE ROI, toujours avec animation.

Ah! mon oncle, savez-vous ce que veut ce fils de chien, Elkhani!... Mon koulah royal, mon koulah! Je veux bien le lui poser sur la tête, mais il faut pour cela que l'on m'apporte sa tête sur ce plateau.

LE HAKIM-BACHI, se prosternant.

Que le centre du monde pardonne à son esclave fidèle les paroles que, par dévouement, il doit lui faire entendre. La fausse nouvelle que l'ombre de votre majesté ne s'étendait plus sur nous, ses esclaves, a été répandue dans les bazars de la ville.

LE ROI.

Comment, l'on a osé dire que j'étais mort! Que les bourreaux parcourent les bazars et qu'ils coupent la langue et cousent la bouche des misérables qui osent faire courir ce bruit!

LES ASSISTANS.

Beli, beli; le centre du monde est encore trop clément envers ces fils de chien.

LE ROI.

Et vous, qui approchez librement de mon tapis sacré, vous ne m'avez rien dit de tout cela?

LE HAKIM-BACHI.

Elkhani, qui le premier a répandu ces bruits et qui conspire ouvertement contre votre majesté, est le beau-fils de son excellence Hadji, et s'attaquer au fils, c'est s'attaquer au père, le précepteur, l'ami, le ministre du centre du monde! Nous avons hésité.

LE ROI, au nom de Hadji, se laisse retomber avec découragement sur les coussins.

Oh! Hadji n'est pas de cet infâme complot, il ne peut en être; qu'y gagnerait-il? Ne lui ai-je pas confié les affaires?

LE PRINCE.

Il en a abusé, centre du monde, et il s'est joint à vos ennemis, à ceux de votre illustre fils; mais vos esclaves dévoués se sont réunis pour déjouer cet odieux complot. Votre ombre ne s'éloignera jamais de nous; mais, si Dieu l'ordonnait, le velhiat serait notre empereur et notre maître, et nous nous sommes réunis pour le défendre et défendre le koulah de votre majesté contre Elkhani, sa famille et ses complices.

LE ROI, avec hésitation.

Sa famille?

LE HAKIM-BACHI.

Oui, sire, sa famille! Hadji! Les bontés du centre du monde pour son ancien mollah lui ont fait rêver la couronne non pour lui, mais pour son débauché et insensé beau-fils Elkhani, sous le nom duquel il régnerait en maître, ce qu'il ne peut faire sous le règne glorieux de votre majesté, dont la main ferme se fait sentir du levant au couchant de ses états, devant qui tremblent les Russes et les Anglais, dont la France recherche l'appui et l'amitié. Centre du monde, nos têtes vous appartiennent, prenez-les, arrachez-nous les yeux; mais il faut que vous sachiez la vérité : Hadji vous trahit. Elkhani a voulu vous empoisonner par l'intermédiaire du médecin qu'il vous a fait présenter par Hadji; que votre majesté agite sa crinière de lion, et que tous ses ennemis rentrent dans la poussière!

LE ROI, fort ému.

Comment! Hadji aussi!

LE PRINCE.

Et si Hadji n'avait été dans le complot, n'eût-il pas fait arrêter Elkhani, et n'aurait-il pas apporté lui-même la tête ou les yeux du coupable aux pieds de la poussière du trône du centre du monde? Hadji vous trahit!

LE ROI.

Dieu est grand, Hadji est un de ses élus, mon précepteur, mon conseil; sans Hadji, que puis-je faire? Voilà dix ans qu'il a en main la direction des affaires, et d'un jour à l'autre on ne trouve pas un premier ministre.

LE HAKIM-BACHI.

Je me dévoue, centre du monde, et je me vante de pouvoir conduire les affaires du royaume un peu mieux que votre vieux mollah. Je ne suis pas le seul qui ose accepter cette tâche, voici une liste de ceux des esclaves de votre majesté qui la supplient d'accepter leur tête et leurs services, une fois cette race de serpens ingrats anéantie. La voici : vous y verrez le nom glorieux de la mère du pôle du monde, tous les princes de votre famille, les grands de l'état, tous les hommes à cœur de lion, fatigués d'être frappés sur la bouche avec la pantoufle de ce vil prêtre. (Il présente à deux mains la liste au roi.)

LE ROI, tendant la main.

Donnez, j'examinerai et verrai ce qu'il y aura à faire. (Il prend la liste, la ploie et la met dans son sein.)

LE HAKIM-BACHI, LE PRINCE, LE MINISTRE DE LA GUERRE, en chœur.

Que l'ombre du centre du monde aille chaque jour croissant... et que tous ses ennemis disparaissent de la terre!

UN PICHKEDMET entre avec précipitation.

Son excellence Hadji.

LE ROI, avec embarras et après un moment d'hésitation.

Qu'il vienne. (Aux seigneurs qui, debout, attendent les ordres du roi.) Retirez-vous. (Ils sortent.)

SCÈNE VII.

LE ROI, HADJI.

(Hadji entre, s'incline, s'avance droit vers le roi, et s'agenouille au bord de son tapis.)

LE ROI, avec émotion et empressement.

Hadji, il y a deux jours que je ne vous ai vu; je vous ai envoyé chercher, et vous n'êtes pas venu; il a fallu que l'imam Djumah allât, au nom des intérêts de notre sainte religion, vous prier de vous rendre au palais, pour que vous vous y soyez transporté, et pourtant, malade comme je le suis, j'ai plus besoin que jamais de votre présence et de vos conseils.

HADJI.

Hélas! centre du monde, à quoi pourraient servir la présence et les conseils d'un pauvre mollah comme moi? Je suis vieux, infirme, et ma place n'est pas à votre cour; elle est à Kerbellah, auprès du tombeau de notre saint imam; que votre majesté me permette de m'y retirer. C'est la seule faveur que lui demande son esclave...

LE ROI, avec émotion.

Vous retirer, Hadji! et qui administrera le royaume? qui fera marcher les nombreuses affaires qui sans vous retomberaient sur moi?

HADJI.

Ceux-là, centre du monde, qui sont plus sages et plus instruits que moi dans la science du gouvernement, votre ami le hakim-bachi, votre oncle le prince Malek-Kassem-Mirza, le ministre de la guerre, et tant d'autres gens savans qui entourent votre majesté, qui lui représentent, et avec raison, qu'ils sont bien plus capables que le vieux et pauvre mollah Hadji de maintenir votre royaume glorieux et prospère comme il l'est, d'affermir le joug de l'obéissance sur le col de tous ces nombreux schahzadés (princes du sang) qui baisent votre main, parce qu'ils ne peuvent la couper, mais qui tous prétendent au koulah sacré de votre majesté; enfin d'intimider, par une politique ferme et un parc de huit cents canons, les Russes et les Anglais!

LE ROI, avec embarras.

Mais, Hadji, les personnes dont vous me parlez ne sont pas mes ministres; vous seul l'êtes, et, s'il plaît à Dieu, vous le serez toujours; eux, ce sont mes amis, et.....

HADJI, interrompant avec hauteur.

Ce ne sont pas les miens, sire; ils sont mes ennemis, des ennemis acharnés, des ennemis qui ont osé dénoncer à votre majesté un enfant de vingt ans comme aspirant de concert avec moi à votre koulah sacré, des ennemis qui ont osé blasphémer que ce même enfant vous avait fait préparer du poison par les mains d'un médecin français que moi, votre vieux père, je vous ai présenté; des ennemis qui, ce matin encore, m'ont envoyé demander de la part de votre fils, et cela pour m'étrangler : voilà vos amis, sire!...

LE ROI, dont l'embarras va croissant.

Mais, Hadji, je ne savais pas tout cela. Pourquoi depuis deux jours n'êtes-vous pas venu me le dire? Je les aurais fait punir. Quant à Elkhani, votre beau-fils, ordonnez-lui de partir pour son gouvernement de Boudjnourde, et qu'il tâche de renoncer au vin, le pire de tous les conseillers; mais vous, n'espérez pas m'arracher la permission de votre départ pour Kerbellah : tant que Méhémed-Schah sera le roi des rois, Hadji-Mirza-Aghassi sera son premier ministre.

HADJI.

Je suis le sacrifice, l'esclave du centre du monde, mais je persiste à lui demander la permission de me retirer près du tombeau de l'Imam-Hussein; mes ennemis, trop nombreux, trop puissans, trop appuyés par votre majesté, me forceraient bien d'accepter malgré moi le parti qu'une voix du ciel me crie de prendre de moi-même aujourd'hui.

LE ROI.

Vos ennemis, Hadji, sont les miens, et je vous les abandonne.

HADJI, avec feu.

Leurs noms, centre du monde, le nom des ennemis de votre repos sacré?

(Le roi, après quelque hésitation, tire de son sein la liste que lui avait remise le hakim-bachi, et la tend à Hadji.)

HADJI, lisant tout haut.

Le centre du monde ordonne que le hakim-bachi, le plus coupable de tous, soit exilé, et que ses biens soient confisqués.

LE ROI, avec un soupir.

Je l'ordonne.

HADJI.

Le prince Malek-Kassem-Mirza, c'est un fou! qu'il soit exilé dans ses terres, et qu'il paie mille tomans d'amende. Le ministre de la guerre, l'ingrat! c'est moi qui l'ai tiré de la boue pour le faire ce qu'il est : cinq cents coups de bâton et dix mille tomans d'amende. Le ferrache-bachi, cinq cents coups de bâton et trois mille tomans d'amende. Le nazir, exilé. La mère glorieuse du centre du monde, ah! les femmes devraient bien ne s'occuper que des affaires de leur andéroun; la mère du centre du monde sera priée de se rendre à la Mecque.

LE ROI, avec timidité.

Hadji, ma mère est âgée, infirme; elle m'aime, et viendra pleurer devant moi, si elle doit me quitter; c'est une femme qui ne connaît rien aux affaires de l'état, et que l'on aura mise sans sa participation dans cette intrigue contre mon repos; pardonnez-lui, et qu'elle reste. Le nazir est un enfant sans conséquence qui tient bien ma maison; je suis habitué à lui, et j'aurais de la peine à le remplacer. Pour les autres, qu'il en soit fait ainsi que vous le penserez convenable; je l'ordonnerai.

HADJI.

Les ordres du centre du monde sont pour moi les arrêts du destin; que la mère sacrée de votre majesté soit priée de rester pour le moment auprès d'elle, et que son nazir ne quitte pas non plus l'abri de sa présence sacrée.

LE ROI, avec chaleur.

Hadji, que vous êtes bon!

Le jour même, les ordres d'Hadji sont exécutés, les coups de bâton appliqués, les maisons de ses ennemis pillées par les ferraches du roi, et les condamnés traînés hors de la ville. Sur le soir du même jour, dans le même bazar où s'est passée la première scène, l'envoyé européen rencontre le prince Malek-Kassem-Mirza, les habits en désordre, monté sur un méchant cheval, et entouré, au lieu de ses domestiques, des ferraches du schah qui l'entraînent hors de la ville.

SCÈNE IX.

L'ENVOYÉ EUROPÉEN, LE PRINCE MALEK-KASSEM-MIRZA.

(Le prince veut s'arrêter; mais les ferraches le traitent de fils de....., et frappent sur la croupe de son cheval pour le faire avancer.)

L'ENVOYÉ.

Ah! mon pauvre prince, j'ai appris votre disgrace, et j'en suis désolé.

LE PRINCE, se retournant sur sa selle.

Hélas! hélas! votre proverbe français disait vrai : « Il ne faut pas réveiller le schah qui dort!... »

HAÇAN-MÉHEMET-KHAN.

GUILLAUME III

ET

LOUIS-PHILIPPE.

1688 ET 1830.

Discours sur l'Histoire de la Révolution d'Angleterre, par M. Guizot. — Paris, 1850.

Il y a bien peu d'années, on pouvait croire encore que la révolution qui a rempli en Angleterre la dernière moitié du XVIIe siècle et celle qui a commencé en France avec les dernières années du XVIIIe étaient deux événemens parallèles, déterminés par des causes semblables, passant par les mêmes phases et devant aboutir au même dénoûment. Louis XVI ne rappelait que trop le malheureux Charles Ier; Napoléon ressemblait tant bien que mal à Cromwell, Louis XVIII à Charles II, Charles X à Jacques II, et enfin, de même que l'Angleterre avait fini par trouver un port dans le gouvernement constitutionnel inauguré sous Guillaume III, de même on pouvait espérer que la France se reposerait de ses longues épreuves sous le gouvernement sage et libéral fondé par le roi Louis-Philippe. Un seul jour a fait évanouir ces illusions; sous ces apparences uniformes, se cachaient des différences profondes, et, au moment où l'analogie exigeait que l'ère des révolu-

tions fût fermée en France, elle s'est rouverte tout à coup par une catastrophe imprévue.

Ceux qui croient aisément ce qu'ils désirent peuvent dire, il est vrai, que la révolution de février n'est qu'un accident, et que le cours des analogies historiques n'a été un moment interrompu que pour recommencer ensuite. Je voudrais partager cette espérance, malheureusement je ne le puis. Il y a sans doute des accidens dans l'histoire, et je ne suis pas de ceux qui pensent que la forme des événemens soit fatale et nécessaire; mais la révolution de février n'a pas, à mes yeux du moins, le caractère d'un de ces hasards : je ne dis pas et je ne crois pas qu'elle ait été absolument inévitable, je veux dire seulement que les causes qui l'ont produite sont assez puissantes, assez fondamentales, pour qu'elle ne soit pas quelque chose de fortuit. Quand même l'ordre légal et constitutionnel l'eût emporté ce jour-là sur l'émeute, les élémens qui ont rendu si facile une révolution si radicale n'en auraient pas moins subsisté, et auraient tôt ou tard porté leurs fruits. Je dis plus : quand même quelques-unes des conséquences de cette révolution disparaîtraient aujourd'hui de la scène, le principe survivrait, quoi qu'on fît, et c'est ce principe révolutionnaire, toujours vivant au milieu de nous, qui fait la différence essentielle entre l'Angleterre de 1700 et la France de 1850.

Au premier rang de ceux qui ont essayé d'arrêter la France sur ce formidable penchant qui la précipite toujours vers de nouvelles expériences, se trouve, sans contredit, M. Guizot. Si ce pays, aujourd'hui si tourmenté, si appauvri, si abaissé, n'a pas vu croître sans interruption sa liberté, sa prospérité et sa grandeur, comme l'Angleterre après 1688, à l'abri d'institutions à la fois durables et progressives; si ce mélange d'autorité et d'indépendance, de tradition et de mobilité, de discussion sans limites et de respect pour la loi, qui donne à la constitution britannique tant d'ampleur et de puissance, n'a pas pu s'implanter de ce côté de la Manche comme de l'autre côté, ce n'est pas, à coup sûr, la faute de M. Guizot. De 1815 à 1830, nul n'a plus contribué que lui à l'établissement d'une monarchie représentative, imitée autant que possible de la monarchie anglaise. Quand les ordonnances de juillet ont amené une nouvelle explosion de cette lave qui fermente sans cesse au fond de notre société, nul n'a plus travaillé à renfermer dans de justes bornes un mouvement qu'il n'avait ni provoqué, ni désiré, qu'il avait même essayé de contenir à son début; nul n'a plus fait pour réduire ce débordement populaire à une simple substitution d'héritier, comme du temps de Guillaume III, et pour en faire le point de départ d'un gouvernement régulier.

Quand M. Guizot a vu s'écrouler en une heure le fruit du travail de plus de trente ans, il était impossible qu'une intelligence comme la

sienne ne se demandât pas quelles étaient les voies qui avaient amené un si brusque revirement, et pourquoi la tentative qui avait si bien réussi en Angleterre il y a un siècle et demi n'avait pas pu réussir en France. Constamment et uniquement occupé des destinées du peuple qu'il a servi, il a voulu, pour percer les mystères de l'avenir, pour expliquer les tristes singularités du présent, demander encore une fois les leçons du passé. L'histoire de la révolution d'Angleterre avait été une des principales études de sa vie; c'est dans le spectacle de ce temps tumultueux et désordonné comme le nôtre qu'il avait puisé le goût des études politiques, le sentiment des difficultés que rencontre tout établissement humain, et l'espérance d'une conclusion glorieuse après tant de traverses et de peines. C'est encore à cette source qu'il a voulu puiser l'intelligence des causes secrètes qui avaient neutralisé ses efforts. Dans les jours confians de sa jeunesse, il avait été surtout frappé des ressemblances entre les deux révolutions; dans les heures attristées que lui font les malheurs de son pays, il a recherché les différences, et c'est ce qui donne à son *Discours sur la Révolution d'Angleterre* un caractère particulier, ce qui le distingue de tous les autres travaux qu'il a publiés sur le même sujet.

Pourquoi la révolution d'Angleterre a-t-elle réussi? Telle est, on le sait, la question que se pose M. Guizot, et qui contient implicitement cette autre : Pourquoi la révolution française n'a-t-elle pas réussi jusqu'ici? Cette seconde question, M. Guizot ne la pose explicitement nulle part; mais on la sent sous chacune de ses paroles, et il était impossible qu'il en fût autrement. Le problème vient à l'esprit tout naturellement et en quelque sorte quoi qu'on fasse.

Quand on compare ce qu'était, en Angleterre, l'établissement de 1688 et ce qu'a été, en France, celui de 1830, on est frappé au premier abord des avantages que le second paraît présenter sur le premier. Dans l'un et l'autre cas, la loi de succession héréditaire à la couronne est violée, l'héritier direct est écarté, et celui qui lui succède immédiatement est appelé au trône. Le fait fondamental est donc le même, et, si l'atteinte au principe d'hérédité a été la cause principale de la faiblesse de notre monarchie, il semble que cette cause aurait dû agir avec plus de force contre la monarchie de Guillaume III. Un pareil fait était alors sans précédent, tandis qu'en 1830 on avait l'exemple de 1688, qui avait si pleinement réussi. En général, c'est un grand bénéfice historique que de venir le second, de n'avoir point contre soi la nouveauté de la tentative et de pouvoir invoquer l'autorité d'un succès précédemment obtenu dans des circonstances analogues. Jusqu'au dernier jour, cet exemple de 1688 a été la grande présomption, le puissant argument en faveur de la durée de la dynastie d'Orléans, tandis que rien de pareil ne pouvait être invoqué en faveur de Guillaume III.

En regardant de plus près aux personnes, on trouve des différences plus sensibles. Louis-Philippe était bien l'héritier direct, Guillaume III ne l'était pas; c'était sa femme, la princesse Marie, qui succédait au trône d'Angleterre, à l'exclusion du prince de Galles; son rôle naturel, à lui, était celui de mari de la reine, comme fut plus tard, sous la reine Anne, le prince George de Danemark, et comme est aujourd'hui le prince Albert. Les Anglais voulurent d'abord ne lui reconnaître que ce titre; mais il refusa, déclarant qu'il aimait mieux retourner en Hollande. Il voulut avoir l'autorité royale et il l'eut, seconde déviation tout aussi flagrante que la première, et qui aurait dû lui créer des embarras, en conservant près de lui, sur le même trône, un droit antérieur et supérieur au sien. De plus, Louis-Philippe était Français, Guillaume III était étranger, et non-seulement le duc d'Orléans était Français par le sang, mais il l'était par le caractère et par l'esprit; il avait été élevé dans les idées du XVIIIe siècle, ses souvenirs de jeunesse se confondaient avec ceux de la révolution, et il avait vaillamment contribué des premiers à repousser l'invasion étrangère; le prince d'Orange, au contraire, était encore moins Anglais par les idées que par la naissance; il aimait peu l'Angleterre et les Anglais, et ne s'entourait que de favoris hollandais odieux à la nation.

Le caractère personnel des deux princes n'offre pas moins de contrastes, tous à l'avantage du Français. Autant Guillaume était froid, hautain, taciturne et dur, autant Louis-Philippe s'est montré affable, ouvert et bienveillant. Le premier semblait né pour le gouvernement despotique, le second réalisait l'idéal d'un prince populaire et bourgeois, du chef affectueux d'une nation libre. En permettant cette chute soudaine, qui a dévoilé tout ce que les partis avaient si indignement caché ou défiguré, la Providence a vengé Louis-Philippe des calomnies odieuses de ses ennemis. Quand l'émeute a forcé les serrures des secrétaires des Tuileries et livré à une publicité sans limites les papiers les plus intimes, qu'a-t-on trouvé? Ce tyran soupçonneux, égoïste et avare a été vu tel qu'il était, c'est-à-dire amoureux et peut-être trop amoureux de popularité, généreux et peut-être trop généreux du patrimoine de ses enfans, simple, franc, loyal et bon dans ses relations publiques comme dans ses relations privées, homme d'état et de gouvernement, ce qui est rare, sans cesser d'être homme de famille, humain et libéral comme il convient à un enfant de la philosophie moderne, mais n'ayant pris à cette philosophie que ce qu'elle a de bon, et tout pénétré encore du grand esprit de 1789.

Il y a ici un point très délicat que je veux toucher, parce que le temps est venu de tout dire. Les deux princes ont été également accusés d'avoir pris une part trop active à la chute du gouvernement qu'ils ont remplacé; ce reproche, parfaitement fondé pour le prince d'Orange, l'est beaucoup moins pour le duc d'Orléans. Le duc d'Orléans voyait,

il est vrai, où la défiance des libertés publiques conduisait la restauration, il partageait les opinions de l'opposition et séparait naturellement sa cause de celle de la branche aînée; mais il s'est abstenu de tout acte d'hostilité, et, quand la catastrophe de juillet est arrivée, il n'a accepté la couronne qu'avec hésitation et sous la pression d'un danger imminent pour le pays et pour lui-même. *Ou le trône ou l'exil*, disait M. Laffitte, *qu'il choisisse. Les vaincus eux-mêmes*, écrivait quelques jours après le nouveau roi à l'empereur de Russie, *m'ont jugé nécessaire à leur salut*, et le fait était vrai, bien qu'il ait été nié plus tard. Guillaume, au contraire, a ouvertement conspiré contre son beau-père Jacques II, qui était en même temps son oncle. Il correspondait avec tous les mécontens anglais et réunissait autour de lui, à la Haye, les plus compromis; enfin, il n'attendit pas qu'une révolution se fît en Angleterre, il la fit lui-même; il passa la mer avec une armée, publia une déclaration où il énumérait les griefs des Anglais contre Jacques II et mettait en doute la légitimité de la naissance du prince de Galles, marcha sur Londres, d'où son approche fit fuir le roi, et réunit dans cette ville, occupée par ses troupes, une convention nationale qui lui donna la couronne, non sans difficulté.

Ainsi, dans l'un des deux cas, ce fut une conquête, une véritable invasion, légitimée ensuite par l'adhésion quelque peu forcée du parlement; dans l'autre, ce fut au contraire du pays que vint l'initiative; le trône ne fut accepté qu'après qu'il fut vacant et en présence d'une nécessité impérieuse. Je sais bien que l'esprit de parti a voulu contester ces faits, mais il n'est plus permis aujourd'hui de les révoquer en doute. Aucune part de responsabilité ne revient au duc d'Orléans dans le soulèvement populaire de juillet, il en fut sinon surpris, du moins épouvanté tout le premier, car il savait très bien par sa propre expérience jusqu'où pouvait aller ce torrent quand il avait une fois rompu ses digues. Son seul crime est de n'avoir pas voulu partager l'exil de Charles X et d'avoir répondu à l'appel du pays qui lui demandait de le sauver. Devait-il se borner à exercer la régence pendant la minorité de l'héritier direct? C'eût été plus régulier sans doute, mais était-ce possible? C'est à grand'peine que les vainqueurs de juillet consentirent à accepter un roi élu *quoique Bourbon;* la seule proposition d'une régence avec un roi légitime aurait excité à l'instant même un nouveau soulèvement dont les conséquences pouvaient être terribles. Il ne fut sérieusement question de la régence nulle part. Pour Guillaume III, ce fut tout autre chose. La régence avait au contraire un très fort parti dans le parlement et dans le pays; Guillaume fut obligé de déclarer catégoriquement qu'il n'en voulait pas, et de peser fortement sur le parlement pour qu'elle ne fût pas votée.

Enfin, et ce n'est pas le moindre trait de cette comparaison, le roi Louis-Philippe n'a jamais eu d'autre intérêt que l'intérêt français.

d'autre pensée que la grandeur et la prospérité de la France; Guillaume III a porté sur le trône d'Angleterre un esprit bien différent : pour lui, cette couronne qu'il a tant désirée n'a jamais été qu'un instrument; l'unique pensée de sa vie a été sa lutte contre Louis XIV; il n'a voulu être roi que pour disposer des forces de l'Angleterre dans cette lutte qu'il avait commencée comme stathouder, et pour venger la Hollande, sa patrie, d'une injuste agression. Sans s'inquiéter beaucoup des intérêts propres de la nation qui l'avait mis à sa tête, il l'a engagée bien plus avant qu'elle n'aurait voulu dans les querelles du continent, il l'a précipitée dans les hasards d'une guerre acharnée pour des griefs qui n'étaient pas directement les siens, et cette guerre de vingt ans, qui a fini, il est vrai, si glorieusement pour l'Angleterre, a commencé par lui imposer des sacrifices énormes sans nécessité. Quant à ce qui touchait déjà les Anglais beaucoup plus que les affaires de l'Europe, quant aux questions intérieures du gouvernement, Guillaume s'en souciait peu, et ne cachait pas son dédain. « Il avait peu d'égard, dit M. Guizot, pour les exigences du régime constitutionnel, comprenait mal le jeu des partis parlementaires, encore confus et à peine formés, se montrait choqué de leur égoïsme, jaloux de leur empire, et défendait contre eux son propre pouvoir, quelquefois avec plus de vigueur que de discernement. »

Pour comble de disgrace, Guillaume et Marie n'avaient pas d'enfans; après eux, la couronne revenait à une femme, mariée aussi en pays étranger, et, après la reine Anne, c'était encore un petit prince étranger, l'électeur de Hanovre, qui devait être appelé à succéder. L'Angleterre a eu devant elle, dès le premier jour, la perspective d'une question de succession toujours ouverte. L'avénement de Guillaume III ne lui donnait qu'une solution viagère et qui devait la jeter bientôt dans les mêmes dangers; elle a eu trois fois de suite tous les inconvéniens du principe d'hérédité par les femmes, et elle a été obligée de pourvoir trois fois à une sorte de vacance du trône en présence des prétentions toujours vivantes de la maison de Stuart, représentée par des héritiers mâles. En France, au contraire, une famille admirable se pressait autour du monarque : cinq fils du roi semblaient assurer à la maison d'Orléans un avenir indéfini, et parmi eux il n'en était pas un qui ne donnât tous les jours des preuves d'une grande distinction personnelle et d'un dévouement absolu à son pays. Qu'étaient-ce en apparence, pour donner force à un établissement royal, que ces trois femmes, la princesse Marie, la princesse Anne et la princesse Sophie, et auprès d'elles ces trois princes, l'un Hollandais, l'autre Danois, le troisième Allemand, en comparaison de ces cinq princes français, tous jeunes, beaux, intelligens, braves et éprouvés par le feu?

Si de l'appréciation des deux hommes nous passons à l'examen des actes de leur gouvernement, nous trouvons une supériorité non moins

marquée. Guillaume III a régné treize ans, et Louis-Philippe dix-sept; ces deux périodes offrent donc une égalité de durée suffisante pour qu'on puisse les comparer. En définitive, le gouvernement fondé sous les auspices de Guillaume a porté l'Angleterre au faîte où nous la voyons; mais les commencemens ne répondirent pas à la grandeur des conséquences. C'est sous la reine Anne que les victoires du duc de Marlborough réduisirent aux dernières extrémités la monarchie de Louis XIV; la guerre n'aboutit, du vivant de Guillaume, qu'à la paix de Ryswick, qui fut loin d'être considérée comme un grand succès pour les confédérés. Cette paix n'eut d'autre mérite, dit l'historien Hume, que de délivrer pour le moment l'Angleterre d'une guerre *qui ne pouvait se continuer sans la réduire à la dernière misère;* et cette guerre désastreuse, qui l'avait provoquée et en quelque sorte imposée au pays? Le prince d'Orange. La fin du règne fut marquée par une des plus grandes mystifications diplomatiques dont l'histoire fasse mention. Pendant que Louis XIV amusait Guillaume par un traité de partage de la monarchie espagnole, il préparait le testament de Charles II, qui plaça la couronne d'Espagne sur la tête de son petit-fils. Le tour réussit au premier abord; Guillaume joué n'eut rien à dire, et il eut la douleur, avant de mourir, de reconnaître Philippe V comme roi d'Espagne.

A côté de ces échecs, car ce sont bien des échecs, et ils furent considérés comme tels par les contemporains, qu'on place le tableau des succès qui ont rempli le règne de Louis-Philippe : la guerre générale évitée, ce qui paraissait impossible après la catastrophe de 1830, et en même temps que les prospérités de la paix étaient conservées aux populations, immense bienfait qui suffirait à lui seul pour illustrer un règne, la France obtenant à l'extérieur plus d'avantages que n'aurait pu lui en donner la guerre la plus heureuse : le royaume de Belgique fondé, création précieuse qui résout enfin la difficulté jusqu'alors insoluble de notre frontière du nord, et le gouvernement français n'hésitant pas, pour forcer la main à l'Europe, à prendre d'assaut la citadelle d'Anvers en face des armées coalisées; l'Autriche arrêtée dans ses progrès en Italie par l'occupation d'Ancône, et forcée de reculer; l'Algérie entièrement conquise par nos armes et annexée à notre territoire; le Maroc châtié et Taïti pris malgré l'opposition de l'Angleterre; l'indépendance de la Grèce consolidée; enfin une autre question de succession résolue en Espagne, le prétendant absolutiste écarté et vaincu, la guerre civile éteinte malgré les sympathies plus ou moins apparentes des puissances du Nord, le trône constitutionnel de la reine Isabelle soutenu et affermi, et un fils du roi des Français épousant au mépris des menaces de l'Europe l'héritière de Castille.

A l'intérieur, il suffit de jeter les yeux sur ce qu'est encore la constitution anglaise après deux siècles de perfectionnemens pour voir combien l'organisation politique de ce pays devait être défectueuse

aussitôt après 1688. Les grands principes inaugurés en France par le mouvement de 1789, l'unité nationale, l'égalité civile, la liberté politique, avaient reçu au contraire pleine satisfaction par la charte de 1814, amendée en 1830; les questions principales étaient résolues, et les conséquences des solutions adoptées se développaient rapidement, pacifiquement, par la seule puissance des institutions, appelant tous les jours toutes les classes de la société à un degré plus élevé de dignité et de bien-être. Ce fait avait tellement frappé les yeux des contemporains, qu'au moment où la charte de 1830 s'est écroulée, tous les peuples, émerveillés de ses résultats, travaillaient à la prendre pour modèle dans leur propre gouvernement. Non-seulement les constitutions de Belgique, d'Espagne et de Grèce s'étaient réglées sur la nôtre, mais les états les plus éloignés jusqu'alors du régime représentatif, le Piémont, la Prusse, le royaume de Naples, étaient sur le point d'en faire de même, tandis qu'en Angleterre, après 1688, tout était encore douteux, mal défini; l'ancien esprit de privilége et d'oppression combattait fortement contre l'esprit nouveau, la lutte des lords et des communes se poursuivait avec violence, et les autres nations étaient loin d'envier le désordre apparent d'un pareil régime.

Sous le rapport financier, il est inutile de rappeler ici ce qui y a été dit tant de fois, c'est-à-dire ce que le gouvernement de juillet a su faire sans augmenter les impôts et sans accroître sensiblement le chiffre de la dette publique. L'Angleterre de 1688 n'a pas fait en dix-sept ans pour 3 milliards de travaux publics, et cependant les dépenses publiques ont été annuellement, sous le règne de Guillaume III, *trois fois* plus fortes que sous Jacques II. Neuf ans après la révolution de 1688, la dette publique, qui n'existait pas sous les Stuarts, s'élevait déjà à plus de 500 millions de francs. Un pareil chiffre, que l'Angleterre a bien dépassé depuis, était alors inoui en Europe et même en Angleterre. La chambre des communes retentissait de récriminations amères contre un si lourd fardeau; Guillaume ne persistait pas moins à demander tous les ans de nouveaux sacrifices, soit pour la liste civile, soit pour les dépenses militaires. Il en résultait une très vive irritation contre lui, qui se manifestait non-seulement par des discours, mais par des votes très significatifs. Le gouvernement de Guillaume fut plus d'une fois l'objet d'un blâme formel de la part du parlement; le roi s'embarquait alors pour la Hollande et y restait le plus long-temps possible, menaçant d'y rester toujours. Les communes passaient leur colère sur les ministres en les forçant à résigner leurs emplois et même en les mettant en accusation, ce qui arriva plusieurs fois, et pour les plus illustres; mais les pairs acquittaient toujours.

On a beaucoup parlé de corruption et de vénalité pour ruiner la monarchie de 1830 : chacun sait maintenant à quoi s'en tenir sur cette accusation comme sur tant d'autres; mais, dans tous les cas, les

reproches qui ont été faits sous ce rapport au gouvernement du roi déchu ne sont rien en comparaison de ceux qui ont été justement adressés au gouvernement de Guillaume. En traçant le portrait de ce prince, Hume conclut par ces mots : « Pour mieux parvenir à ses fins, pour engager ses états dans des querelles étrangères où ils semblaient devoir trouver leur ruine, il ne se fit aucun scrupule d'employer tous les moyens de corruption, *ce qui pervertit entièrement les mœurs de ses sujets.* » On comprend, en effet, qu'il dût nécessairement en être ainsi; plus l'Angleterre résistait à épuiser son sang et ses trésors pour une cause étrangère, plus l'obstiné monarque qui la maintenait malgré elle dans cette voie avait besoin de gagner les votes dans le parlement pour obtenir les énormes subsides qui lui étaient nécessaires. Aussi la corruption était-elle publique, éhontée; non-seulement elle s'exerçait par des places, des pensions, des concessions de terres, des largesses de tout genre, mais à tout instant les communes découvraient dans les comptes des sommes affectées à des dépenses secrètes et distribuées à des membres du parlement : ces actes scandaleux restaient impunis.

A ceux qui seraient encore tentés de rappeler un procès célèbre qui a si tristement marqué l'année 1847, il serait trop facile d'opposer des procès bien plus nombreux et plus graves qui n'aboutirent à aucune répression. Une seule fois, les communes purent se faire justice elles-mêmes; leur propre président, sir John Trevor, convaincu de malversation, fut obligé d'abdiquer le fauteuil et expulsé de la chambre en 1695; mais il n'en était pas ainsi quand le coupable appartenait à la chambre haute. La session de cette même année 1695 fut remplie d'enquêtes contre des fonctionnaires prévaricateurs; il fut reconnu, entre autres choses, que la compagnie des Indes avait payé près de 90,000 livres sterling (2,250,000 francs) pour services secrets. Le duc de Leeds fut accusé d'avoir reçu sa part de cette distribution, et traduit comme tel par les communes devant la chambre des lords. Le roi Guillaume, et c'est ici que se manifeste, Dieu merci, une différence essentielle entre les deux époques, se rendit lui-même au parlement pour étouffer l'affaire; il n'eut pas honte de déclarer publiquement aux membres des deux chambres que, la saison étant fort avancée et son intention étant de fermer la session sous peu de jours, il les invitait à s'occuper exclusivement de l'expédition des affaires les plus importantes. Les communes persistèrent, mais sans obtenir satisfaction; la session fut close, en effet, peu de jours après, et l'accusation contre le duc de Leeds n'eut aucune suite. La même accusation avait été portée deux ans auparavant contre lord Falkland, président du conseil d'amirauté, qui avait été enfermé à la Tour, mais relâché deux jours après. Halifax, Somers, Portland, tous les ministres de Guillaume, ne furent pas à l'abri de pareils soupçons.

Il y a loin, comme on voit, de cette vénalité audacieuse, affichée.

publiquement protégée par le roi et les lords, à ce qu'on a appelé la corruption du dernier règne. Il est malheureusement vrai, et pourquoi le nier? que les nécessités électorales avaient créé parmi nous autour de chaque député une clientelle toujours exigeante, toujours en quête d'emplois et d'avancemens; mais était-ce le gouvernement qui l'avait faite? Non, elle s'était formée d'elle-même, par cette force des choses qui place partout le mal à côté du bien, et qui fait que par tout pays, dans la républicaine Amérique comme dans l'aristocratique Angleterre, les mauvais instincts de la nature humaine tendent à faire de l'élection un marché. D'autres instincts plus élevés, plus généreux, luttaient contre cette tendance, le gouvernement essayait de s'y soustraire en multipliant les obstacles à l'entrée de toutes les carrières et les règles d'avancement pour diminuer autant que possible le nombre des postulans; mais, après tout, quand on avait fait ce qu'on avait pu pour restreindre le mal, on aimait mieux subir cette loi dans une certaine mesure que compromettre de plus grands intérêts, et l'expérience n'a que trop prouvé qu'on avait raison.

Il faut d'ailleurs être juste envers tout le monde. Je ne crois pas que Hume soit dans le vrai quand il accuse Guillaume III d'avoir perverti les mœurs de ses sujets; ces mœurs étaient perverties d'avance, cinquante ans de révolutions avaient produit en Angleterre leur effet habituel; toutes les notions du bien et du mal étaient confondues; le sentiment du devoir et du droit s'était effacé dans cette rapide succession de bouleversemens. On n'a qu'à lire surtout l'histoire du règne de Charles II pour voir jusqu'à quel point la licence des mœurs et la corruption des ames avaient été poussées; tout le monde était vénal à cette cour, même le roi, et, ce qui rendait cette vénalité universelle plus honteuse et plus coupable, c'est que le gouvernement tout entier était à la solde d'un prince étranger, Louis XIV. Loin d'être un nouveau pas dans la corruption, le régime fondé en 1688 fut le commencement d'une autre ère : l'immoralité ne disparut pas sur-le-champ, il a fallu à l'Angleterre cent cinquante ans d'un gouvernement régulier pour en venir où elle en est aujourd'hui sur ce point, et elle n'a encore réussi qu'à préserver de la corruption les hautes régions de sa société politique, la vénalité se donne libre carrière ailleurs, et notamment dans les élections; mais enfin c'est aux années qui suivirent la révolution de 1688 que remontent les premiers efforts tentés par la nation pour se défaire de cette maladie qui la déshonorait.

De même, en France, la corruption politique ne date pas de 1830: elle est plus ancienne; elle est née sous l'ancienne monarchie, a grandi dans l'époque révolutionnaire et impériale, et s'est plutôt atténuée qu'accrue sous la restauration et la monarchie de juillet. De tous les gouvernemens, sans exception, les plus corrupteurs sont les gouver-

nemens révolutionnaires; le pays y est témoin de fortunes rapides faites par des moyens souvent illicites dans les affaires publiques, et il s'habitue à croire que la politique est un voile commode pour couvrir tous les méfaits. Après eux viennent les gouvernemens despotiques; le mal est moins général, il se condense dans les hommes investis de l'autorité, mais il s'y développe avec une intensité effrayante. Les gouvernemens libres sont les moins corrupteurs de tous, et cependant c'est sous ces gouvernemens que la corruption fait le plus de bruit. Tout paraît au grand jour dans un pays libre, surtout le mal, et il y paraît grossi, amplifié par les déclamations passionnées de l'opposition. En réalité, ces gouvernemens, loin de favoriser la corruption, sont les seuls qui travaillent à la réprimer, et c'est précisément parce qu'ils la répriment qu'ils en font beaucoup parler. Hélas! pour qui regarde au fond des choses, c'est moins pour avoir excité l'avidité publique que pour n'avoir pas pu la contenir, que le gouvernement de juillet est tombé; il y a bien paru au débordement d'appétits qui a suivi sa chute.

Pourquoi donc cette destinée si différente pour deux établissemens dont le second paraît si supérieur au premier? Est-ce que les partis hostiles auraient été plus violens, plus obstinés, en France qu'en Angleterre? Non certes. Il y avait en Angleterre, en 1688, les mêmes partis qu'en France en 1830, les légitimistes ou jacobites et les républicains ou indépendans : ni les uns ni les autres n'abdiquèrent à l'avénement de Guillaume III. Le parti jacobite fit même ce que n'a point fait le parti légitimiste en France; il livra bataille d'abord à la Boyne, puis à plusieurs reprises en Écosse, puis enfin à Culloden, et ce ne fut qu'après soixante-dix ans de conspirations et de révoltes qu'il se résigna aux faits accomplis. Quant aux républicains, ils se montrèrent non moins tenaces, et le vieux levain du long parlement fut lent à se dissoudre. La proposition formelle fut faite de s'en tenir à une république après l'expulsion de Jacques II et de ne donner la couronne à personne; cette proposition avait dans le pays un assez grand nombre d'adhérens. Ce n'était pas chose aussi inouie qu'on pourrait croire qu'un parti républicain à la fin du XVIIe siècle. L'exemple d'une révolution aussi subversive que la révolution française n'avait pas encore décrié aux yeux de tous les peuples le nom de république; ce nom se rattachait au contraire aux plus beaux souvenirs de l'Europe contemporaine. Sans parler de la république de Venise, alors dans tout l'éclat de sa splendeur, et de la république helvétique, si fière de sa liberté, c'était encore une république, celle des Provinces-Unies, qui avait tenu tête successivement aux deux plus puissans monarques du monde, Philippe II et Louis XIV, et qui, presque sans territoire, avait conquis en Europe un des premiers rangs.

Les Anglais n'avaient pas besoin de chercher hors de leur propre

histoire des exemples en faveur de la république. Plus heureux que les républicains français, dont les prédécesseurs n'excitent que l'horreur et l'effroi, les républicains anglais pouvaient invoquer le souvenir d'un temps qui avait été glorieux après tout. Si l'exécution de Charles Ier fut un crime presque aussi abominable que celle de Louis XVI, ce crime avait été suivi de grands succès au dehors et au dedans. L'Irlande comprimée, avec d'affreux moyens sans doute, mais à cette époque on n'y regardait pas de si près, le fameux acte de navigation rendu, la guerre entreprise avec succès contre les Provinces-Unies et contre l'Espagne, alors les deux premières puissances maritimes du monde, la Jamaïque occupée, Dunkerque pris, le pavillon anglais craint et respecté sur toutes les mers et la puissance coloniale du pays fondée, tels avaient été les résultats de dix ans de république. Cromwell n'ayant jamais pris le titre de roi, son gouvernement se confondait avec la république proprement dite, tandis qu'en France la gloire de l'empire était distincte de l'anarchie de 93 et de la faiblesse du directoire. La révolution anglaise avait eu d'ailleurs des succès sans revers, et rien de semblable aux deux invasions de 1814 et 1815 n'avait blessé les ames patriotiques. La république semblait donc avoir beaucoup plus de chances de rétablissement en Angleterre qu'en France, et elle avait en effet un plus fort parti.

Est-ce enfin que les partis parlementaires se soient montrés en Angleterre moins ardens et moins personnels? Pas davantage. Les whigs et les tories se sont disputé le pouvoir, soit sous Guillaume III, soit sous la reine Anne, avec un acharnement dont les restes durent encore et qui dépasse de beaucoup tout ce qu'on a pu voir en France depuis vingt ans dans ce genre. Unis ou à peu près pour expulser Jacques II et appeler Guillaume III, ils se divisèrent aussitôt que le danger commun fut passé, et reprirent toutes les haines et toutes les rivalités un moment suspendues. Quelles qu'aient été les luttes déplorables dont nous avons été témoins pour la possession des portefeuilles, pour si loin qu'aient été portées parmi nous la mauvaise foi des partis, la fureur des ambitions déçues, l'aveugle jalousie, l'impatience effrénée des chefs, ce n'était pas encore, il faut en convenir, ce que l'Angleterre avait vu dans le cours orageux du XVIIIe siècle. On peut dire hardiment que whigs et tories étaient capables de tout pour se supplanter, et que, dans les deux camps, on était également fier des plus grandes bassesses quand elles pouvaient servir contre l'ennemi.

Il faut pourtant bien qu'il y ait des causes pour que la meilleure des deux monarchies ait succombé, tandis que la moins bonne a survécu. Ces causes, M. Guizot les a cherchées dans la différence du point de départ des deux révolutions, et c'est là qu'elles sont en effet. Tout fait historique a des racines profondes qui ne se découvrent pas tout d'a-

bord; pour bien comprendre la conclusion, il faut remonter jusqu'aux prémisses, et la fin est contenue d'avance dans le commencement.

La première dissemblance que fait remarquer M. Guizot entre les deux grandes époques qui ont commencé, pour l'Angleterre en 1640, et pour la France en 1789, c'est chez l'une la prépondérance et chez l'autre l'absence de l'esprit religieux. A première vue, le XVIe et le XVIIIe siècle se ressemblent : ce sont également deux périodes de luttes et de controverses; mais, au fond, un fait capital les divise. Au XVIe siècle, l'agitation est plus religieuse que politique; au XVIIIe, elle est plus politique que religieuse; aux yeux de M. Guizot, tout est là. « Ce fut, dit-il, la fortune de l'Angleterre au XVIIe siècle, que l'esprit de foi religieuse et l'esprit de liberté politique y régnaient ensemble. Toutes les grandes passions de la nature humaine se déployèrent ainsi *sans qu'elle brisât tous ses freins,* et les espérances comme les ambitions de l'éternité restèrent aux hommes quand ils crurent que leurs ambitions et leurs espérances de la terre étaient déçues. » Ce beau langage exprime une idée d'une vérité incontestable; les premiers révolutionnaires anglais étaient des chrétiens, des puritains, des hommes d'une foi exaltée, et la plus grande arme de leur chef Cromwell était la prédication sur les matières les plus subtiles de la théologie; les premiers révolutionnaires français furent au contraire des athées, élevés par les encyclopédistes dans le mépris et la dérision des choses saintes, et dont les passions, les préjugés, les intérêts, purent déborder sans rencontrer aucun frein. Ce n'étaient pas les saturnales du culte de la raison qui pouvaient beaucoup les contenir dans leurs emportemens.

Sans doute, les puritains anglais étaient aussi de hardis réformateurs au point de vue religieux, et, tout en conservant les principes généraux de leur foi, ils bouleversaient les conditions du culte établi; mais, au milieu même de leurs écarts les plus divergens, entre ces sectes si nombreuses et si violentes, il y avait quelque chose de commun, le respect de l'Évangile; ils reconnaissaient, dit excellemment M. Guizot, *une loi qu'ils n'avaient pas faite*, et s'humiliaient tous devant elle malgré leur orgueil. C'est cette loi *qu'ils n'avaient point faite* qui a manqué aux réformateurs français. Tout était de main d'homme pour eux, il n'y avait nulle part une muraille divine qui leur commandât de s'arrêter. De là, dès l'origine, ce caractère immodéré qui a distingué notre révolution et qui la distingue encore. De là, au contraire, cette limite toujours posée devant la révolution anglaise. Au plus fort des luttes politiques, quand toutes les passions soulevées semblaient menacer de ruine les institutions, il suffisait que l'établissement religieux anglican parût en péril pour que tout le monde posât les armes. C'est surtout comme catholiques que les Stuarts ont été exclus, c'est surtout comme protestant que Guillaume III a été appelé,

et après lui l'électeur de Hanovre; la naissance étrangère de ces princes, leur caractère peu sympathique, le peu de goût qu'ils montraient pour la nation anglaise, tout disparaissait pour elle devant ce grand intérêt de la succession protestante.

La seconde différence, moins saillante, mais non moins profonde, et qui est d'ailleurs jusqu'à un certain point une conséquence de la première, est dans la portée même du mouvement politique au commencement des deux révolutions. En Angleterre, la nation ne réclamait d'abord rien de nouveau; elle ne voulait que ressaisir des droits anciens, positifs, elle s'insurgeait au nom de la grande charte menacée par des empiétemens; elle ne voulait pas faire une révolution, mais en empêcher une, car c'était le pouvoir royal qui était l'agresseur, c'était la couronne qui cherchait à établir la nouveauté du pouvoir absolu contre les traditions de la liberté. La lutte s'envenima par la résistance de Charles Ier, et finit par aboutir à l'échafaud de White-Hall; mais au début il ne s'agissait pour le pays que de conserver l'héritage commun, et non de faire des conquêtes nouvelles. Rien de pareil ne s'est vu au début de la révolution française : quelques hommes plus éclairés et plus vertueux que les autres ont bien essayé un moment de rattacher le mouvement de 1789 à la tradition des anciennes libertés nationales, mais ils ont été dépassés dès le premier jour; le souvenir des états-généraux s'était perdu dans deux siècles de despotisme, tandis qu'en Angleterre le nom du parlement n'avait jamais cessé d'être présent, et, loin que le pouvoir royal en France entreprît d'empiéter, ce fut au contraire la révolution qui prit immédiatement l'agression contre la couronne inoffensive.

On ne succède pas impunément à un mouvement philosophique comme celui du XVIIIe siècle. Ce mouvement avait tout ébranlé, les croyances politiques comme les croyances religieuses; il n'était pas seulement national, il était encore universel: il portait ses visées plus haut et plus loin qu'une simple réforme dans les lois françaises; il n'aspirait à rien moins qu'à changer le sort de l'humanité tout entière. De pareilles prétentions s'étaient bien montrées en Angleterre, et le XVIe siècle avait été, sous tous les rapports, le précurseur du XVIIIe; mais elles n'avaient recruté qu'un petit nombre d'adhérens, elles n'avaient pas pénétré dans la masse de la nation. L'Angleterre, prise dans son ensemble, était restée fermement attachée à ses institutions héréditaires, et si un fort parti égalitaire et républicain s'était formé dans son sein, l'immense majorité du pays avait conservé sa foi dans la nécessité d'une monarchie et d'une aristocratie. Même aujourd'hui, les trois quarts des Anglais sont encore imbus de ces opinions sucées avec le lait, qui passent en France pour des préjugés. Chez nous, au contraire, le doute s'était porté sur tout; on n'était pas précisément républicain, ou du moins on ne croyait pas l'être, mais on était encore

moins monarchique; on acceptait la monarchie comme un expédient utile, mais personne ne la reconnaissait comme un principe. Quant à l'aristocratie, c'est surtout contre elle qu'éclatait la révolution, son nom seul excitait des transports de colère qui ont eu d'horribles effets.

Il faut remonter bien haut dans l'histoire des deux pays pour trouver l'origine de ces dissemblances. M. Guizot l'avait déjà indiquée dans d'autres temps, soit dans son *Histoire de la civilisation moderne*, soit surtout dans cet admirable essai sur l'origine du gouvernement représentatif en Angleterre, qui fait partie de ses *Essais sur l'histoire de la France*. Le grand fait qui a décidé de la destinée du parlement britannique, a dit depuis long-temps M. Guizot, c'est la séparation ancienne de la noblesse nationale en deux grandes branches, dont l'une a formé la chambre haute, et l'autre s'est alliée avec les communes. Ce corps intermédiaire des gentilshommes bourgeois est le véritable sol politique de l'Angleterre, c'est lui qui a de tout temps empêché les guerres de classes, et formé le lien commun entre les diverses parties du grand tout national. Ce corps a manqué en France complétement; rien ne s'est trouvé aux jours de secousse pour amortir le choc entre la noblesse et le tiers-état, au contraire. Les derniers rangs de l'aristocratie française ont été de tout temps les plus animés contre le tiers-état, ceux qui s'en séparaient le plus par leur orgueil et y soulevaient la répulsion la plus vive; de là le combat à mort et sans merci qui s'est substitué parmi nous à l'association toujours laborieuse, mais au fond toujours vivante, qui a fait la fortune de l'Angleterre.

De l'ensemble de ces faits, il résulte évidemment que les deux révolutions devaient prendre et garder un caractère tout différent. La révolution anglaise avait des bornes connues d'avance, la révolution française n'en avait pas; l'une était essentiellement conservatrice et superficielle, l'autre était, dès le premier pas, subversive et radicale; la première est restée anglaise et politique, la seconde a tendu, par sa force propre et par suite de circonstances de temps et de lieu, à devenir humanitaire et sociale. Dès que la révolution d'Angleterre a trouvé la monarchie constitutionnelle, dès qu'elle a obtenu son but primitif, la prépondérance du parlement dans l'état et celle de la chambre des communes dans le parlement, dès que surtout elle a eu satisfaction dans ses besoins religieux, dès qu'elle a eu des garanties certaines pour la conservation d'une église spéciale et indépendante, elle s'est arrêtée naturellement. La révolution française a produit aussi, ou plutôt on lui a fait produire une monarchie constitutionnelle, mais elle ne s'est pas arrêtée là, parce que ce n'était pas ce qu'elle avait cherché dès l'origine. Cette monarchie était, convenons-en, une importation, une imitation de l'étranger, une sorte de tour de force de la part de quelques hommes éminens par le caractère et par le cœur, mais qui avait laissé la nation elle-même étrangère, indifférente et même

hostile : il y a bien paru au peu de racines qu'elle avait jetées après dix-sept ans d'une existence toujours heureuse et glorieuse souvent.

Il y avait une différence essentielle entre notre monarchie et celle de nos voisins, quelque soin qu'on eût pris pour les rendre semblables. La monarchie anglaise, sans être exclusivement aristocratique, a du moins pour une de ses bases une aristocratie reconnue par le pays. En France, la révolution avait effacé tout vestige d'aristocratie. Ce que nous avons poursuivi pendant trente ans, ce qui nous a échappé par deux fois, c'est la conciliation de la monarchie et de la démocratie. La tentative était nouvelle dans le monde; elle valait la peine d'être faite, mais il n'est pas étonnant qu'elle ait échoué. Chacun des deux élémens a successivement protesté contre l'accord; en 1830, c'est la monarchie qui a engagé la lutte; en 1848, c'est la démocratie. Dans les deux cas, la monarchie a succombé comme la plus faible; soit que la démocratie se soit défendue, soit qu'elle ait attaqué, elle a toujours vaincu. C'est qu'en effet il n'y a qu'elle de réel et de vivant parmi nous; rien ne peut exister qu'avec elle et par elle. Tant qu'elle consent à accepter des contre-poids, à subir des formes qui l'éclairent et la guident, un gouvernement tempéré est possible; mais dès qu'elle se soulève pour un motif injuste ou légitime, pour un grief réel ou pour une simple fantaisie, rien ne peut lui résister. Le fonds du gouvernement anglais est aussi une démocratie, mais moins absolue et moins exclusive que la nôtre; de tout temps, elle a admis et même appelé des tempéramens et des obstacles, et ces obstacles qu'elle respecte sont anciens et traditionnels, ils ont pour eux en même temps que l'adhésion publique la consécration du temps.

A ces causes générales, indiquées par M. Guizot, on peut en ajouter quelques autres dont il n'a rien dit, parce qu'il avait pour but de susciter et non de faire lui-même la comparaison entre les deux révolutions, et qui ont bien aussi leur valeur. Je veux parler de la situation topographique des deux pays et du caractère national des deux peuples. Certes, il est impossible de nier que la position insulaire de l'Angleterre n'ait eu une grande influence sur son histoire tout entière et sur celle de sa révolution en particulier. La nation anglaise est parfaitement maîtresse chez elle, elle peut faire ce qu'il lui plaît, s'avancer ou s'arrêter quand bon lui semble dans ses transformations politiques, sans que ses voisins aient les moyens d'intervenir dans ses affaires. Louis XIV lui-même, au plus fort de sa puissance, a été contraint de souffrir le voisinage de la république anglaise et de traiter avec elle; il lui a fait une guerre d'intrigue et de corruption, mais il ne l'a pas combattue directement par les armes. La France est dans une situation toute différente, et les conséquences de cette situation ont été immenses pour elle; dès que la révolution a commencé, l'intervention de l'étranger a été possible et même probable : c'est la crainte

de cette intervention qui a précipité la crise en 1792, et qui est devenue, après 1793, le fait dominant; vingt ans de guerre contre l'Europe, assurément ce n'est pas là un petit incident, et on peut dire qu'il suffirait à lui seul pour expliquer des différences plus grandes encore que celles qui éclatent entre les deux révolutions.

Les conséquences de cette longue guerre ont été nombreuses. D'abord, elle a surexcité l'esprit révolutionnaire français, déjà si porté à l'excès; elle a accru la tendance naturelle de notre révolution à sortir d'elle-même et à se répandre sur ses voisins; elle a favorisé cet esprit de propagande que nous tenons de nos maîtres les philosophes, et qui prétend faire de nous les instituteurs du genre humain. Puis elle a associé aux luttes, aux dangers, aux succès et aux revers de la révolution la population française tout entière; elle a fourni au peuple proprement dit le moyen de gagner son brevet de noblesse sur les champs de bataille, elle l'a habitué au maniement des armes, et lui a donné, avec le sentiment de ses droits, celui de sa force. En Angleterre, il n'en a jamais été ainsi; la guerre y est restée une profession à part; aucune levée en masse n'a été nécessaire pour la défense nationale, et le peuple, inhabile aux armes, est resté plus docile et moins turbulent. Enfin, dans le gouvernement lui-même, l'état de guerre a développé cette organisation particulière à la France et qu'on appelle la centralisation. Héritière de deux despotismes, le comité de salut public et l'empire, la centralisation cadre mal avec la liberté. En Angleterre, il n'y a pas de centralisation; elle y est considérée comme contradictoire avec la liberté, et je crains bien qu'elle ne le soit en effet. Depuis qu'on a essayé d'établir chez nous la liberté politique, l'habitude de la centralisation n'a servi qu'à tromper la France sur ses institutions, à lui faire croire qu'elle était moins libre qu'elle ne l'était réellement, et elle a été, à deux reprises différentes, un instrument de révolution.

J'en dirai autant du caractère national. Les peuples, comme les individus, ont un caractère, un génie propre et distinct, qui est le produit de leur origine, du climat qu'ils habitent, de la marche qu'a suivie leur développement. Il y a quelques rapports entre le génie français et le génie anglais : ce qui tient au caractère normand et germanique est commun; mais les oppositions sont encore plus sensibles. On trouve en France un élément latin et méridional qui manque complétement en Angleterre. Pour former un Anglais, il suffit d'un Saxon et d'un Normand; un Français est beaucoup plus complexe : il se compose non-seulement d'un Franc et d'un Gaulois, mais encore d'un Romain, et le plus souvent c'est le Gaulois et le Romain qui dominent. La persévérance est le signe distinctif de l'homme du Nord; la mobilité est, au contraire, caractéristique de l'homme du Midi. L'Anglais est raisonnable, pratique, positif, il a peu de besoins d'imagina-

tion, il sait en toute chose démêler le possible et s'en contenter; le Français est plus entreprenant, moins calculateur; le possible ne lui suffit pas, il aime l'inconnu, le nouveau, l'impossible. Je ne sais qui a défini l'Anglais un *animal politique :* cette définition est parfaitement juste, mais elle est complétement inapplicable au Français, qui ne sait pas se restreindre, s'assigner un but déterminé, et qui va par la pensée au-delà des faits, qui poursuit sans cesse un vague idéal.

Ces traits distinctifs du génie français, qui sont en même temps nos plus grands défauts et nos qualités principales, l'imagination, l'entraînement, n'ont pas peu contribué à nous rendre impropres, du moins jusqu'ici, au régime essentiellement raisonnable de la monarchie représentative anglaise. Ces formes savantes et compliquées, ces fictions légales, ces limites volontaires que s'impose chaque action individuelle ou collective, et qui permettent de concilier la liberté la plus absolue avec l'ordre le plus parfait, ne s'accommodent pas de notre caractère impatient et fantasque. La France est une nation littéraire, une nation militaire, ce n'est pas une nation politique. Toute démocratie est déjà par elle-même irréfléchie, envieuse et changeante. Qu'est-ce donc quand ces conséquences du génie démocratique se développent chez un peuple ardent, téméraire, prompt à saisir le côté faible de toute chose, frondeur par nature et par habitude, fougueux et irrésistible dans ses premiers mouvemens, léger et passionné tout ensemble, sceptique, vain, ambitieux, indiscipliné, et qui savait déjà très bien s'écrier par la bouche du plus national de ses poètes, quand il obéissait au monarque le plus glorieux et le plus respecté de l'Europe :

> Notre ennemi, c'est notre maître;
> Je vous le dis en bon français?

Quand les communes anglaises avaient bien crié contre Guillaume III et son gouvernement, il suffisait que ce prince fît mine d'abdiquer pour que toute opposition cessât. Plus tard, après l'avénement de la maison de Hanovre, l'Angleterre, ainsi que le remarque M. Guizot, ne se sentait aucune affection pour des princes allemands qui ne parlaient pas sa langue, qui se déplaisaient au milieu d'elle et saisissaient avec empressement tous les prétextes de la quitter pour aller vivre dans leur ancien petit état. Les querelles domestiques de la famille royale, les mœurs grossièrement licencieuses de la cour, offusquaient le pays. Et cependant, dès que quelque péril semblait menacer le trône, toutes les classes de la société oubliaient leurs mécontentemens, leurs déplaisirs, le peu de sympathie que leur inspirait le gouvernement, pour ne plus se préoccuper que de leurs propres intérêts. L'immense majorité sentait parfaitement que l'établissement de 1688 formait un tout dont les parties étaient étroitement liées entre elles, et que la pierre fonda-

mentale de l'édifice était la couronne. De même, dans leurs plus vives querelles avec la chambre des lords, les communes s'arrêtaient toujours à temps; elles respectaient la prérogative de l'aristocratie, comme l'aristocratie elle-même respectait les droits des communes et savait céder à propos. C'est ainsi que l'Angleterre a maintenu jusqu'à nos jours sa constitution au milieu de tant de traverses, et que, d'un instrument qui semblait si imparfait, elle a su faire l'usage le plus profitable.

En France, au contraire, nous avons vu la nation se détacher de son gouvernement à mesure qu'il semblait s'asseoir et se consolider. Loin de s'identifier de plus en plus avec lui, elle s'est laissé persuader qu'il était distinct d'elle-même; elle a cru tout ce qu'on lui en disait, sans se donner la peine d'y regarder sérieusement. Plus son bien-être s'accroissait, plus elle s'habituait à l'idée que tous ces biens lui venaient en quelque sorte d'eux-mêmes, et que son gouvernement n'y était pour rien. Elle était devenue, à l'égard des chefs qu'elle s'était donnés, défiante, inquiète, jalouse et malveillante. Les succès même tournaient contre ceux qui les avaient obtenus, et l'on peut dire avec raison que ce n'est pas pour n'avoir pas réussi, mais pour avoir trop réussi, que la monarchie de juillet est tombée. Le mariage de M. le duc de Montpensier, par exemple, qui aurait dû consolider le trône à tout jamais, en lui donnant pour point d'appui la grandeur du pays au dehors, a été, au contraire, une des armes les plus puissantes entre les mains de l'opposition. Il en est de même de l'imposante majorité que les élections de 1846 avaient donnée au ministère; dans un pays qui aurait pris ses institutions au sérieux, une pareille victoire eût été décisive; elle a été décisive en effet, mais pour amener une réaction qui a tout abattu. Un beau jour, l'émeute s'est levée contre des pouvoirs discrédités, la nation s'est rangée pour laisser passer l'émeute, et le lendemain, à sa grande surprise, elle a trouvé qu'elle avait laissé faire une révolution contre elle-même.

Il est vrai que, pour avoir quelque chose à dire, on a imaginé dans ces derniers temps une accusation singulière contre le gouvernement dépossédé: de même que, pendant sa durée, on l'accusait de rendre la nation *trop riche*, ce qui ne laissait pas déjà que d'être assez étrange, de même aujourd'hui on l'accuse de *ne s'être pas assez défendu*. Ce reproche est bizarre, assurément, de la part de ses ennemis: je concevrais qu'il lui fût adressé par ceux qui l'ont servi, et encore à mon avis serait-ce à tort; mais par ceux qui ont travaillé à le détruire, c'est un peu fort. Il est difficile d'avouer plus ingénument qu'on l'attaquait sans motif. Assurément, s'il eût résisté à la secousse, la nation y aurait beaucoup gagné; mais alors que devenaient ces accusations passionnées, échafaudées de si longue main? Elles s'écroulaient, entraînant avec elles ceux qui les avaient construites avec tant d'art et de haine.

Vous-mêmes, où seriez-vous, vous qui parlez, vous qui reprochez au gouvernement que vous avez combattu d'avoir disparu devant l'émeute que vous avez soulevée, si ce gouvernement avait employé les armes dont se servent en pareil cas les gouvernemens qui se défendent? Vous seriez proscrits, exilés, car vous aviez engagé le fer à un point qui ne permettait plus de reculer, et il fallait de toute nécessité que l'un des deux combattans restât sur la place. Laissez donc exprimer à d'autres ce grief, qui peut être trop aisément retourné contre vous; se plaindre aujourd'hui d'avoir réussi trop vite et trop aisément, c'est une de ces comédies de l'histoire qui accompagnent quelquefois les grandes tragédies.

Mais je vais plus loin, et je me demande si ce gouvernement devait et pouvait se défendre davantage. Je n'hésite pas à dire non, bien que je doive heurter ici une opinion généralement répandue. D'abord je pose en fait que la défense n'a pas toujours été possible, non certes que l'émeute eût par elle-même la moindre force, les évaluations qui portent au plus bas le nombre des combattans sont encore, à mon avis, au-dessus de la vérité : ce n'est pas une armée, ce n'est pas même un régiment, c'est un bataillon qui aurait suffi pour disperser les faibles groupes des assaillans proprement dits; mais, si l'émeute matérielle était misérable, l'émeute morale était énorme. N'ayons pas d'illusion rétrospective, et acceptons la vérité comme elle est : dès le premier moment, il a été manifeste pour tous que le gouvernement était abandonné par l'opinion publique, surtout à Paris. La révolution a été faite du jour où une partie de la garde nationale est venue impunément porter à la chambre des députés des pétitions pour la réforme : cette démonstration révolutionnaire a été la véritable émeute; c'est celle-là qu'il aurait fallu réprimer tout d'abord. Le pouvait-on? Matériellement, oui; moralement, non. C'est cette puissance de l'opinion, irrésistible même quand elle s'égare, qui a retenu les épées dans le fourreau et les balles dans les gibernes. On dit que l'opinion ne voulait pas la chute du gouvernement; c'est possible, mais elle lui ôtait les moyens de se défendre, ce qui revient au même.

La question militaire n'est rien en pareil cas. Le plus grand homme de guerre que la France ait produit depuis Napoléon, le maréchal Bugeaud, était à Paris en février; il a été mis un moment à la tête des troupes, qui le connaissaient, qui l'aimaient; il ne manquait certes ni d'attachement à l'ordre établi, ni de résolution, et son épée s'est brisée entre ses mains. Ceux qui ont pris part depuis aux affaires publiques sont fiers et avec raison de la répression vigoureuse de juin 1848 et de juin 1849; mais la situation était bien différente : ce n'était pas la première fois qu'on tirait le canon dans les rues de Paris; le gouvernement royal, en juin 1832, avait montré absolument la même

énergie, et c'est ce même maréchal Bugeaud qui avait pris alors la part la plus active à la répression. Que dis-je? le général Lamoricière, qui a si bravement et si heureusement combattu en juin 1848, n'était-il pas précisément un de ceux dont l'intervention avait été impuissante en février? Le général Changarnier est encore le seul qui ne compte que des succès contre l'émeute; mais, quels que soient ses talens militaires et son brillant courage, il a surtout réussi parce qu'il avait l'opinion pour lui. Si jamais il avait à défendre à son tour un gouvernement abandonné par l'opinion, l'issue pourrait bien être différente. En juin 1848 et en juin 1849, comme en 1832, la grande majorité du pays demandait une forte résistance; cette résistance n'a pas manqué. En février 1848, comme en août 1830, la grande majorité du pays était hostile à la résistance; la résistance a avorté.

Et, quand même la résistance eût été possible, je nie qu'elle fût utile et même légitime. Comprend-on quelle eût été la situation du roi et de son gouvernement le lendemain d'une répression sanglante dans les rues de Paris sans le concours de la garde nationale et même contre elle? Je sais bien que, dans ce moment-ci, après l'épreuve faite, la grande masse de la nation serait en faveur du gouvernement quelconque qui n'hésiterait pas à faire mitrailler la garde nationale elle-même, si elle prenait parti pour l'émeute; mais en février l'état des esprits était tout autre, on l'a bien vu par l'effet que produisit dans la soirée du 23 la décharge du boulevard des Capucines. On oublie vite dans ce pays-ci, et on a complétement oublié depuis deux ans où nous en étions au commencement de cette fatale année 1848. L'émeute ne criait pas : *Vive la république!* elle s'en gardait bien; elle criait : *Vive la réforme!* et la plus grande partie de la garde nationale de Paris était avec elle d'intention ou de fait. Ce n'était pas contre la république, mais contre la réforme que le gouvernement aurait remporté sa victoire d'un jour; le lendemain, il se serait trouvé en présence de la population de Paris tout entière indignée d'avoir vu couler le sang pour une cause qui lui paraissait juste, et dans le parlement en face d'une opposition déjà arrivée aux dernières limites de la violence et fortifiée par la passion du dehors.

Le roi Louis-Philippe devait sa couronne à un mouvement national, il n'a pas voulu lutter contre un mouvement national tout aveugle qu'il fût. S'il avait ordonné le feu, il n'en aurait peut-être que plus sûrement été réduit à la nécessité d'abdiquer, et on aurait pu dire de lui qu'il avait inutilement versé le sang pour son intérêt personnel. Mieux vaut qu'il soit descendu du trône comme il y était monté, pur de toute violence et de tout excès. *Vous le regretterez, messieurs,* disait fièrement la reine à ceux qui avaient envahi son cabinet pour le presser d'abdiquer, et cette parole de la noble épouse, inspirée par un juste senti-

ment de l'ingratitude publique, n'a pas tardé à se confirmer. Au lieu du regret, c'est la fureur que la conduite contraire aurait excitée, et Dieu sait où cette fureur nous aurait menés. Tant que le roi a pu croire que la nation ne séparait pas sa cause de la sienne, tant qu'il s'est vu entouré de l'assentiment public, il n'a reculé ni devant des émeutes plus formidables que celle de février, ni devant les balles des assassins. Le cœur ne lui a manqué que pour entreprendre une lutte contre la nation qui l'avait fait roi. Peut-on l'en blâmer? Les rois légitimes se défendent toujours et à tout prix, parce qu'ils croient avoir un droit supérieur à celui des peuples; les rois constitutionnels n'ont le pouvoir et le droit de se défendre qu'autant que les peuples se défendent avec eux.

Il en est de même de ce qui a suivi l'abdication du roi. Le roi parti, la régence n'était guère possible dans l'état d'exaspération des esprits, avec le surcroît d'espérances données aux partis hostiles par l'abdication, quand le flot révolutionnaire vainqueur ne trouvait plus devant lui qu'une femme et un enfant. Ce qui est arrivé en une heure pouvait arriver en un jour, en un mois, en un an, plus ou moins, si la régence avait été proclamée, et avec des convulsions terribles. Qui sait, hélas! si notre histoire révolutionnaire n'aurait pas à enregistrer deux crimes de plus, et si l'assassinat d'une femme et d'un enfant n'aurait pas souillé de nouveau le nom français! C'était la quatrième fois depuis soixante ans qu'une couronne brisée tombait en France sur le front d'un héritier mineur, et quatre fois le droit de l'enfant royal a été foulé aux pieds : Louis XVII, Napoléon II et le duc de Bordeaux marquaient d'avance la destinée du comte de Paris. Quant à la résistance hors de la capitale, c'est une tentative qui serait tout au plus possible aujourd'hui, après ces deux années d'expérience, mais qui était alors tout-à-fait chimérique. Les départemens, quoi qu'ils en disent maintenant, ont accueilli avec indifférence la chute de la monarchie; ce n'est que plus tard, lors de la publication des fameux bulletins et de l'envoi des fameux commissaires, qu'ils ont compris de quoi il s'agissait. Quiconque, prince ou citoyen, eût entrepris la guerre civile dans un intérêt qu'on eût regardé comme uniquement monarchique n'aurait recueilli que des malédictions.

Nous tous, qui avons pris part à un titre quelconque au dernier gouvernement, nous serions les derniers des hommes si le sentiment de l'inutilité d'une résistance plus prolongée ne nous avait pas tous gagnés en présence de l'aveuglement général. L'opposition parlementaire surtout, qui a été appelée au dernier moment à sauver la monarchie, et qui n'a usé de son court pouvoir que pour donner l'ordre de rappeler les troupes, aurait une bien lourde responsabilité à porter. Reconnaissons plutôt que, dans un pays libre, il n'y a pas de remède quand les idées sont une fois perverties comme elles l'étaient alors. La résis-

tance n'eût fait qu'aggraver le mal en prolongeant le malentendu. Les yeux se sont ouverts, au contraire, quand la question monarchique n'a plus été posée; la France s'est trouvée sans illusion possible en face d'elle-même, et le retour vers la vérité a commencé. Le gouvernement provisoire y a contribué tout le premier plus qu'on ne semble l'avouer aujourd'hui, et, d'expérience en expérience, de progrès en progrès, nous sommes arrivés où nous en sommes. Quand un peuple n'a pas de principes, rien ne peut lui être profitable que les leçons, et le plus grand malheur comme le plus grand tort de la monarchie de juillet, c'est d'avoir trop voulu épargner à la nation les épreuves et les faux pas; si plus de petites fautes avaient été commises, on aurait peut-être appris à éviter la grande.

Voilà donc la France lancée de nouveau dans la périlleuse carrière qu'elle semblait avoir quittée. La révolution, un moment suspendue, a repris son cours : où aboutira-t-elle? Telle est aujourd'hui la question. Pouvons-nous espérer de rentrer un jour dans les voies paisibles et régulières de la monarchie constitutionnelle, ou sommes-nous livrés sans retour à toutes les chances de l'inconnu? Grave et redoutable problème que le temps seul peut résoudre. Pour mon compte, je crains bien qu'il ne soit résolu déjà contre la forme de gouvernement que je préfère. L'avenir nous réserve-t-il une forme définitive, spéciale, qui satisfasse à tous les besoins de notre révolution, et qui soit pour elle ce que la monarchie constitutionnelle a été pour la révolution anglaise, ou cette révolution française, qui a commencé par de si grandes promesses et qui a déjà fait de si pénibles efforts pour les réaliser, est-elle destinée à avorter misérablement et à entraîner dans sa chute la nation qui l'a produite? Je ne puis croire, malgré de sinistres symptômes, que le temps de la décadence et de la mort soit venu pour cette puissante nation française qui a rempli le monde du bruit de son nom; je ne puis croire que ce grand et beau mouvement de 1789 ait été le commencement d'une agonie, au lieu d'être le point de départ d'une résurrection; mais je crains bien que le terme de cette révolution, si elle en a un, ne soit pas la monarchie constitutionnelle, telle du moins que nous la connaissons jusqu'ici.

Des cinq gouvernemens qui se sont succédé en France depuis 1789, trois sont tombés par leur faute, la république, l'empire et la restauration; deux sont tombés par la faute du pays, qui n'a pas su les soutenir, la monarchie de Louis XVI et la monarchie de 1830. Ces deux dernières étaient plus ou moins des monarchies constitutionnelles. La restauration a été aussi, à certains égards, une monarchie constitutionnelle; mais son principe était différent, et elle a succombé pour avoir voulu cesser de l'être, tandis que les deux autres ont péri pour avoir voulu vivre par la loi et selon la loi. On peut dire avec juste raison du

gouvernement de Louis XVI, comme du gouvernement de Louis-Philippe, qu'il a été emporté au milieu de son succès. La plupart des historiens modernes, ne commençant leurs récits qu'à la convocation des états généraux en 1789, ne parlent pas du règne de Louis XVI. Ce règne qui avait duré quinze ans, quand a éclaté la révolution, ne mérite pas un pareil oubli. Rien n'avait été négligé par cet excellent et malheureux prince pour réparer les funestes effets du détestable gouvernement de Louis XV; il n'y était pas sans doute complétement parvenu, mais il avait fait à peu près tout ce qui était possible. Au dedans, l'habile administration de Turgot et de Necker avait affranchi le travail, réorganisé l'administration et rétabli l'ordre dans les finances; au dehors, le traité d'alliance avec les États-Unis et la guerre maritime contre l'Angleterre avaient amené la plus grande victoire que la France eût obtenue depuis Louis XIV.

En 1792, comme en 1848, la France ne s'est pas contentée des résultats excellens obtenus par son gouvernement; elle a eu, comme dit M. de Lamartine, *l'impatience du mieux*, et cette impatience du mieux l'a jetée dans le pire. Dans l'un et l'autre cas, le gouvernement étant libéral, modéré, ennemi de toute violence, et ne cherchant sa force que dans l'adhésion publique, a été délaissé par la nation et livré sans défense à l'agression du premier venu. La bande qui s'est emparée des Tuileries au 10 août n'était ni plus nombreuse ni plus respectable que celle qui s'est emparée des Tuileries le 24 février; aux deux époques, c'est la même cause, l'abandon universel, qui a produit la même catastrophe. Ne semble-t-il pas résulter de ce même fait, reproduit si exactement à soixante ans d'intervalle, que ce régime de la monarchie constitutionnelle essayé deux fois, deux fois renversé au plus fort de ses bienfaits, n'est pas dans les mœurs de ce pays-ci? Il est vrai que, de leur côté, les gouvernemens excessifs n'ont pas été plus heureux, et que l'anarchie terroriste, le despotisme impérial, la simple tentative d'un retour au droit divin de la part de la restauration, ont abouti bien vite aux mêmes chutes. Malheureusement l'impuissance des uns ne remédie pas à l'impuissance des autres. Ce qui résulte le plus clairement de l'avortement successif de ces diverses tentatives, c'est que ni les unes ni les autres n'offraient la solution tant cherchée, et que le fruit qui doit sortir de la révolution n'était pas mûr.

Dira-t-on que la nation est corrigée par l'expérience, et qu'elle ne retombera plus à l'avenir dans les mêmes erreurs? Je le souhaite, mais je suis forcé d'en douter. Certes, si nous pouvions prendre un peu de ce bon sens pratique qui caractérise les Anglais et l'ajouter à nos autres qualités, nous serions le premier peuple du monde. Si une première fois, sous Louis XVI, nous avions su rendre justice à ce que nous avions, tous les bons résultats de la révolution auraient été obtenus

beaucoup plus vite, beaucoup plus sûrement, et tous les mauvais auraient été écartés. C'est là la première faute, la faute fondamentale, d'où ont découlé plus tard tous nos malheurs; cette première faute commise et péniblement expiée, si une seconde fois, sous Louis-Philippe, nous avions su nous arrêter, nous aurions maintenant devant nous l'avenir le plus magnifique, au lieu des sombres nuages qui couvrent notre horizon. Quels beaux rêves de grandeur et de prospérité cette fatale méprise a détruits sans retour! Mais, encore un coup, tous les regrets du monde ne peuvent rien changer à ce qui est. Deux fois on a essayé de nous donner les idées et les habitudes anglaises, deux fois on a échoué. Nous ne pouvons pas, à ce qu'il paraît, prendre ce que notre révolution a eu de bon sans subir en même temps ce qu'elle a eu de mauvais. La Providence a voulu sans doute nous refuser à tout jamais ce qui nous manque, afin que la nation française ne fût pas trop puissante et trop heureuse.

Je ne dis pas que la république soit le gouvernement définitif de la France : je n'en sais rien, et je me garderai bien, dans un pays aussi capricieux que le nôtre, de rien augurer de l'avenir; mais ce qui me frappe dans la république depuis qu'elle existe, c'est que des difficultés qui auraient été presque invincibles sous la monarchie se sont aplanies comme d'elles-mêmes. Le bon sens national, qui semblait si complétement perdu en 1847, s'est retrouvé tout d'un coup quand la monarchie a disparu. Nous avons vu les plus ardens fauteurs de l'opposition à tous les degrés jeter à l'eau de la meilleure grace du monde leurs déclamations de la veille, et se faire, avec une promptitude merveilleuse, hommes d'ordre et de gouvernement jusqu'à l'excès. Tous ces partis qui travaillaient avec tant d'ardeur à mettre leur pays dans le chaos, effrayés eux-mêmes de leur succès, se sont mis résolûment à l'œuvre pour l'en tirer. Assurément, quelles que soient les formes extérieures du suffrage, la France n'est pas plus maîtresse d'elle-même aujourd'hui qu'elle ne l'était hier; mais elle le sait, elle le sent davantage; chacun se voit responsable de son propre sort et agit en conséquence. J'aurais mieux aimé que cette conviction fût achetée moins cher, et que la France sût se reconnaître plus tôt dans son gouvernement, mais je reconnais que la république a apporté avec elle sa compensation; si elle a affaibli et appauvri la France pour long-temps, elle l'a contrainte à s'avouer qu'elle ne dépendait que d'elle-même. C'est bien quelque chose.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de nos défauts : maintenant que la nation est souveraine absolue, sans contre-poids, sans contrôle, le moment est venu de lui dire ses vérités; mais, si nous avons de grands défauts, nous avons aussi de grandes qualités. Ces qualités se sont montrées depuis deux ans sous leur véritable jour. Aveugle, étourdi, présomp-

tueux, insolent quand il se croit à l'abri du danger, le Français paraît, dans les cas difficiles, sage, patient, courageux, inventif, plein de ressources. Je ne sais quel ancien diplomate italien, revenant d'une mission à la cour de France, répondait à ceux qui lui demandaient des nouvelles de ce pays : *Les choses y vont comme à l'ordinaire; les Français passent leurs journées à faire des sottises, et le bon Dieu passe les nuits à les réparer*. Le mot n'était juste qu'à demi; si les Français passent une partie de leur temps à faire des sottises, ils passent le reste à les réparer eux-mêmes, et ils en sont toujours venus à peu près à bout. Que de circonstances dans notre histoire où nous avons fait tout ce qu'il fallait pour nous perdre, où d'autres que nous auraient péri cent fois, et où nous avons pourtant fini par nous tirer d'affaire tant bien que mal! Nous sommes aujourd'hui dans une de ces crises : nous avons déchaîné gratuitement toutes les puissances du mal, mais en même temps toutes les forces du bien se sont armées et soulevées aussi; la lutte est incessante, mais jusqu'à présent elle tourne beaucoup mieux qu'il n'était permis de l'espérer.

Je sais bien que ce labeur de tous les instans déplaît au pays, mais qu'y faire? Quand un peuple a pour habitude de renverser son gouvernement dès qu'il en a un, il faut de toute nécessité qu'il apprenne à s'en passer et à faire ses affaires sans mandataire. « De tous les systèmes de gouvernement, dit M. Guizot, la république est à coup sûr celui auquel l'assentiment général et spontané du pays est le plus nécessaire. On peut concevoir et on a vu des états monarchiques fondés par la force; mais la république imposée à une nation, le gouvernement populaire établi contre l'instinct et le vœu du peuple, cela choque le bon sens et le droit. » L'observation est parfaitement juste. Nous voyons cependant, depuis deux ans et demi, la France rester républicaine malgré elle, et bien qu'elle soit parfaitement libre de changer son gouvernement, si bon lui semble. C'est qu'il y a quelque chose de plus fort même que la volonté toute-puissante d'une nation arrivée aux dernières limites de la souveraineté, c'est la condition qu'elle s'est faite à elle-même par ses actes antérieurs. La France ne peut plus être qu'une démocratie; elle a détruit systématiquement tout ce qui, de près ou de loin, pouvait être un obstacle réel ou apparent à l'exercice complet, absolu, de la souveraineté démocratique; ces précédens lui font une fatalité qu'elle doit subir, et, après avoir voulu les causes, elle n'est pas libre de rejeter les conséquences, quelque désagréables qu'elles lui paraissent pour le moment.

Quoi qu'il en soit, que la France retourne sur ses pas ou qu'elle continue à marcher en avant, que le grand problème de notre organisation politique soit enfin résolu ou que nous soyons destinés à périr dans l'anarchie, la période qui s'est écoulée de 1830 à 1848 n'en aura

pas moins pris place parmi les plus prospères de notre histoire. Ce n'était pas la conclusion, comme nous l'avions cru, mais c'était un intermède heureux entre deux secousses. L'association de la monarchie et de la démocratie est peut-être impossible, ce serait trop beau; ceux qui l'ont tentée et qui ont failli la réaliser n'en ont que plus de droits à notre reconnaissance et à nos respects. Si une nouvelle monarchie s'établit un jour, si la république elle-même peut marcher, c'est à l'expérience de ces dix-huit ans que nous le devrons. La France n'a pas tout appris à cette école, elle y a du moins puisé des exemples et des leçons qui lui profitent aujourd'hui. On pourrait presque dire qu'elle s'en souvient trop, et qu'après avoir trop facilement laissé tomber la monarchie constitutionnelle, elle imite trop les procédés de cette monarchie qui n'est plus, oubliant qu'à des situations nouvelles il faut des remèdes nouveaux. Ce retour instinctif vers le passé est, en tout cas, l'hommage le plus éclatant qu'elle puisse rendre aux hommes et aux pouvoirs qu'elle a méconnus, et en particulier à l'homme qui a le plus fait pour la modérer et pour l'éclairer, à celui qui, même aujourd'hui, après l'ostracisme dont elle l'a frappé, lui apprend encore comment les révolutions réussissent, M. Guizot.

Il y a des chutes dans l'histoire qui honorent plus que bien des succès; c'est un beau tort, après tout, que d'avoir trop préjugé de son pays, d'avoir voulu terminer trop tôt ses épreuves et lui donner un meilleur gouvernement qu'il ne pouvait le supporter. Si M. Guizot n'a pas réussi jusqu'au bout, ce n'est pas faute d'éloquence, de courage, d'habileté et même de bonheur, car il a été heureux jusqu'au dernier moment dans ses entreprises; de lui aussi on peut dire qu'il a été trop heureux, il a poussé ses rivaux à bout à force de talent et de succès, et il sera un des plus grands exemples historiques de cette vieille vérité que, dans les démocraties, il n'est pas bon de trop réussir. Pour lui, du moins, le jour de la justice est venu en partie, et il lui a été permis de revoir son pays. Pourquoi n'en est-il pas encore de même de tous ceux qui ont attaché leur nom à cette monarchie de 1830, tant décriée naguère, mieux appréciée aujourd'hui? Le premier de tous, le vieux prince qui n'a jamais fait que du bien à la France et à la liberté, passe ses derniers jours dans l'exil, et le sentiment universel du monde, devançant l'infaillible jugement de l'histoire, proteste contre cet exil immérité. La France démocratique ne comprend-elle donc pas qu'il lui reste un grand devoir à remplir, et que, sans engager l'avenir, elle a beaucoup encore à réparer envers le passé?

LÉONCE DE LAVERGNE.

LES RÉCITS

DE

LA MUSE POPULAIRE.

LES HUTTIERS ET LES CABANIERS DU MARAIS.

I. — LE CHASSEUR DE VIPÈRES.

Il en est des races comme des individus; le hasard leur donne parfois, dans l'histoire, un rôle subit auquel rien ne semblait les avoir préparés. Des peuples de laboureurs et de bergers deviennent, par rencontre et sans préparation, des armées héroïques, comme le pâtre du village des Grottes devint un Sixte-Quint. De là des contrastes singuliers entre la physionomie historique d'une population et son aspect réel. On est surtout frappé de cette observation quand on traverse la Vendée. En touchant cette terre qui dévora cinq armées républicaines, le voyageur s'attend à trouver une race ardente et batailleuse, labourant le fusil en bandoulière, à la manière des Américains de l'ouest; à sa grande surprise, il ne voit qu'une population lente, calme, silencieuse, qui semble, comme les attelages de ses bœufs gigantesques, sommeiller dans sa force et n'aspirer qu'au repos.

Cette physionomie est particulièrement celle des anciens Poitevins, aujourd'hui compris dans le département de la Vendée. Si, vers la plaine, des allures plus vives, une gaieté plus avisée, vous rappellent la

finesse matoise de l'Anjou, partout ailleurs vous retrouvez le peuple soumis dont la force est surtout dans sa patience. Il fallut des croyances blessées, l'horreur de l'exil militaire créé par la conscription, le respect voué à leurs nobles et à leurs prêtres pour entraîner les Vendéens dans cette insurrection qui coûta à la France près de trois cent mille combattans. Leur élan fut terrible comme celui de tous les hommes paisibles violemment arrachés au repos. Ils y apportèrent l'énergie des ardeurs qui se ménagent et des volontés habituellement contenues.

Au reste, si le caractère des populations de la Vendée ne diffère que par des nuances, il en est tout autrement du pays lui-même. Rien de plus varié que ses productions, de plus opposé que ses paysages. Sur le rivage occidental, tout est aride et menaçant; mais remontez au nord, et vous ne trouverez plus que métairies cachées dans la verdure, que clochers pointant dans les feuilles et chemins creux serpentant sous les coudriers. Là, tous les champs sont enclos de haies vives, au-dessus desquelles s'élèvent des arbres émondés dont les troncs hérissés de branches présentent l'aspect d'un taillis suspendu dans les airs. Les frênes, les ormes, les chênes, les érables mêlent leurs rameaux, et forment un immense rideau de verdure que brodent les touffes jaunâtres du châtaignier sauvage et les blanches étoiles du cerisier. Si, de loin en loin, le bocage s'ouvre pour laisser voir quelques clairières, ce ne sont que des landes couvertes de joncs fleuris ou de bruyères roses. Gagnez la plaine au contraire, et sur-le-champ tout feuillage disparaît. En juillet, vous croiriez voir la Beauce avec ses océans de blés qui ondulent et ses villages terreux cuits par le soleil; mais en septembre, après les moissons coupées, c'est une Arabie pétrée, et vous n'apercevrez plus, jusqu'à l'horizon, qu'une immense étendue de *grois*, terrains livides parsemés de calcaires blanchâtres que l'on prendrait pour des ossemens. Cependant ne vous découragez pas de cette aridité, continuez vers le sud, et, en atteignant le Marais, vous verrez encore l'aspect changer tout à coup. La terre n'y est plus qu'un accident, une œuvre artificielle. La contrée tout entière semble une Venise champêtre, où les moissons ont l'air de mûrir sur pilotis et les troupeaux de brouter des prairies flottantes. Nous parlons ici du *Marais-mouillé;* quant à la partie connue sous le nom de Petit-Poitou, dont le Flamand Humfroy Bradléi commença le desséchement sous Henri IV, c'est une miniature de la Hollande, avec ses mille canaux d'écoulement, ses *booths* et ses *contre-booths* (1).

Je ne connaissais le Marais vendéen que par quelques lignes des *Mémoires* de Mme de Larochejaquelein, lorsque l'occasion de le visiter

(1) On appelle *booths* les levées qui défendent les desséchemens contre l'inondation, et *contre-booths* les canaux qui longent les *booths*.

me fut offerte. Il s'agissait de s'entendre avec le fils d'un des *cabaniers* du Petit-Poitou (1) pour l'exploitation d'un étang nouvellement desséché où l'on désirait l'établir. J'écrivis à Guillaume Blaisot pour lui donner rendez-vous à Marans, et, comme je désirais voir les bords de l'Autise et de la Sèvre niortaise, je me rendis directement à Maillezais, d'où je comptais descendre par eau vers le lieu désigné à Guillaume dans ma lettre.

J'étais debout sur le seuil de l'auberge, attendant que l'on eût pu me procurer un bateau, lorsque je vis arriver un voyageur, qu'à son petit chapeau de toile et à sa jambe de bois je reconnus sur-le-champ pour Nivôse Bérard, surnommé *Fait-Tout*. Bérard était un de ces industriels équivoques, vivant de métiers sans noms et généralement connus dans nos campagnes sous le nom de *coureurs de bois*. Notre première rencontre avait eu lieu environ huit jours auparavant dans des circonstances qui méritent d'être racontées. Je venais de visiter le bassin de ce grand lac qui couvrit autrefois une partie des cantons des Essarts, de Châtonnay, de Sainte-Hermine et de la Châtaigneraye. En côtoyant la rive gauche de *la Mère*, petite rivière qui traverse la forêt de Vouvant, j'avais atteint cette large brèche par où les eaux semblent s'être subitement déchargées dans l'Océan, et à laquelle la tradition a conservé le nom de *Déluge*. Je m'étais arrêté là, saisi par la sauvage grandeur du paysage. De tous côtés se dressaient des rocs bouleversés, les uns revêtus d'une mousse veloutée, les autres presque cachés sous un manteau de ronces et de chèvrefeuilles. Ici l'eau roulait, en bouillonnant, à travers les schistes verdâtres que brillantait le mica; là, retenue comme dans un cercle magique par les touffes d'aulnes, elle formait des réservoirs sombres que l'on eût crus destinés à quelque divinité mystérieuse. Tel était le silence de ce désert qu'on y entendait la chute d'une feuille desséchée et le froissement de la branche sur laquelle se posait l'oiseau. Par instans seulement, une brise s'engageait dans l'étroite coulée, et tout résonnait comme un orgue. Alors commençaient ces dialogues du feuillage et du vent, du glaïeul et des eaux, qui remplissent la solitude de chœurs ineffables.

Je m'étais long-temps oublié au milieu des rochers et des bois, écoutant les mélodies de la création entrecoupées par de sublimes silences, et je venais de m'arracher avec effort à cette fascination, lorsqu'en tournant un de ces fourrés appelés *gîtes*, je me trouvai tout à coup à l'entrée d'un étroit *placis*. Il était dessiné par des roches tachetées de lichens jaunâtres; quelques ajoncs sans fleurs et des houx rabougris perçaient çà et là le sol de leur verdure métallique. Au milieu de cette

(1) Dans les desséchemens, les fermiers sont appelés *cabaniers*. Le Marais du Petit-Poitou est situé près de Chaillé. — Les habitans du Marais-mouillé s'appellent *huttiers*.

espèce de carrefour se tenait un homme revêtu d'un costume de cuir fauve qui l'enveloppait tout entier, et ne permettait de voir que ses yeux. Devant lui, sur un brasier ardent, bouillait une chaudière dont la vapeur eût suffi pour révéler le contenu, alors même que la terre n'eût point été imbibée de lait fraîchement répandu. L'homme tournait sur lui-même, en regardant à ses pieds avec une attention inquiète. Bientôt je le vis se baisser, saisir une couleuvre attirée par le parfum du lait et la jeter dans la chaudière. A ses sifflemens furieux, les touffes d'herbe commencèrent à s'agiter vers le pied des rochers, et plusieurs reptiles accoururent. L'homme au vêtement fauve leur écrasait la tête sous son talon, et les plongeait dans un petit tonneau fermé par une soupape. Pendant une de ces évolutions, il tourna les yeux de mon côté et m'aperçut.

— Au large! me cria-t-il d'une voix qui retentissait étrangement sous son masque de cuir, ne voyez-vous pas que ce sont des vipères?

Je reculai d'un bond, et j'allai me placer à trente pas sur une petite éminence complétement dépouillée, d'où je pouvais suivre tous les mouvemens de ce singulier chasseur. Il recommença à plusieurs reprises ce que je l'avais vu faire, et finit par répandre à terre tout le lait de la chaudière. Enfin, sûr de ne pouvoir attirer aucune nouvelle proie, il cloua la soupape du baril, qu'il suspendit à son épaule par une courroie, prit la bassine, et gagna le pied de la butte où je m'étais réfugié. Ce fut là seulement qu'il se dépouilla de son surtout de cuir. J'aperçus alors un vieillard à physionomie joviale dont le costume complexe laissait le jugement indécis. Tandis que la forme de sa veste brune aurait pu le faire prendre pour un paysan vendéen, sa jambe de bois et ses cheveux blancs coupés en brosse, contrairement à l'usage, lui donnaient l'apparence d'un soldat, et son chapeau de toile goudronnée rejeté en arrière, celle d'un matelot. Voyant la forte position que j'avais prise pour échapper aux vipères, il se mit à rire :

— Il paraît que monsieur n'aime pas la vermine à venin, dit-il en meilleur français que celui du pays; à vrai dire, il est plus sûr de piper des merles, et ceci n'est pas un gibier pour des bourgeois.

Je lui demandai ce qu'il voulait en faire.

— Monsieur ne sait donc pas? reprit-il; c'est pour les apothicaires; ça entre dans *le remède royal.*

— La thériaque, on en fabrique encore? demandai-je.

— Bien petitement! dit le chasseur de vipères en secouant la tête; autrefois cette vermine-là me valait un champ d'escourgeon, mais maintenant c'est à peine si j'en vends de quoi m'entretenir de pipes.

— Vous faites donc ce métier depuis long-temps?

— Depuis l'an VI de l'*une et indivisible*, répliqua-t-il, pas bien long-temps après avoir perdu mon moule de guêtre à Aboukir. Ah! c'était

le bon temps pour nous autres! je ne dis pas par rapport aux *venins*, qui s'étaient mieux vendus sous l'ancien régime, quand le *remède royal* guérissait toutes les maladies; mais par compensation il y avait eu tant de morts, que les vivans étaient partout à l'aise. Celui qui voulait un gîte pouvait pousser la première porte qu'il voyait fermée; la moitié des maisons avaient leurs maîtres en paradis. Puis, de s'être acharné si long-temps à la chasse des hommes, ça avait fait profiter le gibier; on prenait les perdrix à la main et les lièvres à coups de bâton! moi, qui vous parle, j'en ai apporté jusqu'à douze d'une fois au marché. A cette heure, si vous tuez seulement un loriot sans papier, on vous traite de braconnier, et vous payez l'amende. Il n'y a plus ni liberté ni profit pour les malheureux; allez à droite, allez à gauche, vous trouvez que tout est à quelqu'un. Il y a trop de gens autour du blé qui mûrit, voyez-vous; faudrait un peu de canon pour faire de la place et desserrer les coudes.

Tout cela ne fut point dit d'une haleine, mais à plusieurs fois et souvent interrompu par mes questions. Le chasseur de vipères et moi nous nous dirigions vers Fontenay. Naturellement très communicatif et d'ailleurs excité par l'évidente bonne volonté de son auditeur, mon compagnon m'eut bientôt mis au courant de son histoire. J'appris qu'il s'appelait Nivôse Bérard, mais que la variété de ses industries lui avait valu le surnom de *Fait-Tout*. Il avait été élevé à l'hospice des Sables-d'Olonne, d'où il était parti à seize ans pour s'embarquer comme mousse sur les escadres de la république. Revenu en Vendée après la pacification, il y avait commencé la vie errante qu'il menait depuis. Autant que j'en pus juger à cette première entrevue, *Fait-Tout* avait contracté, dans sa courte carrière maritime, certaines habitudes d'esprit fort, démenties par les plus étranges crédulités. La philosophie du gaillard d'avant lui avait ôté ses croyances en lui laissant toutes ses superstitions; il doutait de Dieu, mais non des *fades*, et, s'il riait de l'enfer, il ne parlait point sans inquiétude des fantômes. Élevé sur les limites de deux mondes, celui de la négation et celui de la foi, il n'avait pris de chacun que les préjugés.

En le retrouvant à Maillezais, je me souvins que, lors de notre rencontre, il m'avait parlé d'une prochaine excursion dans le Marais-mouillé. Il m'expliqua comment il y était principalement attiré par la pêche des sangsues qui avait avantageusement remplacé la chasse aux vipères. Lui-même cherchait une place dans quelque bateau pour descendre vers Marans; enchanté du hasard qui me permettait de faire plus ample connaissance avec mon bohémien, j'offris de le prendre dans celui qu'on venait de m'amener.

A peine sorti de Maillezais, nous nous trouvâmes en plein Marais-

mouillé. Je ne pouvais me lasser de promener les yeux sur cet étrange spectacle. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, l'eau paraissait l'objet principal et comme la base du paysage. Çà et là, on voyait des îlots entourés de verdure; c'étaient les *mottées*. On destinait les plus grandes à la culture du chanvre et du lin, les plus petites à celle des frênes et des saules. Ceux-ci, rangés par plates-bandes, comme les légumes de nos jardins, poussaient, les pieds dans l'eau, avec une vigueur furieuse; chaque tronc semblait porter un taillis. De temps en temps, notre barque longeait quelques-unes de ces forêts de *pavas* (1) connues sous le nom de *roselières*, et dont le produit surpasse celui de la terre la plus féconde. Aux tiges de roseaux se balançaient les nids des *tire-arraches* dont les cris rauques retentissaient de toutes parts. Des milliers de canards domestiques couvraient le Marais. Notre quille effleurait par instans des prairies flottantes de nénuphars. Sur les plus hauts atterrissemens s'élevaient des huttes construites comme les *ajoupas* des sauvages, avec des fascines de roseaux liées par des harts d'osier. Au milieu même de cette espèce de ruche sans cheminée, on voyait briller la flamme du foyer dont la fumée s'échappait par tous les pores de la hutte et l'enveloppait d'un limbe nuageux. C'est là que vivent les *huttiers*, descendans de ces *Colliberts* que les vieux chroniqueurs nous représentent comme des idolâtres, *adorateurs de la pluie* et exerçant leurs brigandages jusque sur les eaux dormantes. Ils cultivent les fèves de marais sur les *mottées*, nourrissent quelques vaches et élèvent des nuées de canards qu'ils vont vendre, avec le produit de leur pêche, à Maillezais ou à Marans; mais leur véritable domaine est le Marais-mouillé lui-même : c'est là qu'ils tendent les milliers d'engins dont les canaux sont embarrassés jusqu'à ne pouvoir dégorger leurs eaux; la pêche la plus abondante est celle des anguilles à ventre jaune appelées *pibeaux*. Le *huttier*, toujours dans les marais, ne revient guère chez lui que pour dormir. Quand les inondations d'automne envahissent la hutte, il y fait entrer son bateau, et celui-ci devient l'habitation de la famille entière.

La réputation des huttiers n'est guère meilleure que celle des *Colliberts*, leurs ancêtres. Les habitans de la plaine les accusent d'avoir une idée assez confuse du respect que l'on doit à la propriété; mais, à en juger par *Fait-Tout*, il me sembla que la plaine sur ce point ne le cédait guère au Marais. Chaque fois que mon compagnon à jambe de bois apercevait une corde attachée à quelque tronc de saule, il la tirait à lui, amenait une fascine qu'il secouait dans la barque et

(1) C'est le nom donné dans le pays à la massette ou *typha latifolia*, qui abonde dans le Marais autant que le roseau ordinaire, *arundo phragmita*.

d'où tombaient des sangsues. Je lui objectai que cette pêche était un larcin fait à ceux qui avaient posé les fascines; mais il haussa les épaules en riant.

— Bah! bah! dit-il, le renard dont on prend la peau ne fait que vous rendre le prix de vos poules! Ce qu'on vole à un huttier est toujours une restitution. Quand je courais les *booths* avec une balle de mercier, leurs femmes m'ont *gouriné* (volé) assez de lacets ferrés et de cents d'épingles; ils ont beau faire le signe de la croix, voyez-vous, ce sont de vrais *catholiques de Mouchamp* (1).

Jusqu'alors, nous n'avions fait qu'apercevoir en passant les cases de roseaux. J'étais singulièrement curieux de les voir à l'intérieur, et je fis aborder la barque près d'une hutte dont la construction, à en croire l'apparence, devait remonter au commencement du siècle. Le limon dont on s'était servi pour mastiquer les fascines du toit avait fini par le transformer en une sorte de terrasse verdoyante. La joubarbe y fleurissait, et un jeune saule épanouissait vers la cime ses pousses argentées. La porte était une brèche de forme irrégulière, haute seulement de quatre pieds. Au milieu de la hutte se dressaient deux poteaux réunis par une traverse : c'était le foyer. La fumée, privée d'issue, avait tout recouvert d'une sorte de vitrification noire et brillante. Au fond de la case, trois vaches ruminaient, couchées sur une litière de *pavas*, et devant leur ratelier pendait une branche de *coux-laurier* destinée à les préserver des dartres (2).

Tout l'ameublement se bornait à quelques vases de terre grossière, à un escabeau et à une claie recouverte d'un matelas de mousse. Sur ce lit était étendue une femme malade de la fièvre de consomption que donne l'atmosphère des marais. Elle était seule et grelottait sous une couverture verte. L'une des vaches avançait par instans la tête, fixait un grand œil vague sur le pâle visage de la malade et l'enveloppait de la vapeur de sa puissante haleine. *Fait-Tout* s'approcha du lit :

— Eh bien! *maraîchaine*, dit-il, la maladie nous a donc fauché les jambes? Nous ne pouvons plus aller *tréquegner* (3) sur les *mottées*, et le pauvre homme doit peiner pour deux?

La malade rouvrit les yeux, nous regarda l'un après l'autre, mais ne répondit pas.

(1) *Catholiques de Mouchamp*, c'est-à-dire protestans, parce que c'est à Mouchamp que l'on trouve le plus grand nombre de calvinistes; cette désignation est injurieuse.

(2) Cette superstition existe dans toute la Vendée : le coux-laurier est *l'ilex aquifolium*.

(3) *Tréquegner*, c'est le nom que l'on donne à l'action des femmes qui vont trépigner sur la terre grasse des prairies pour faire sortir les *achées* qui servent d'appât pour la pêche de leurs maris.

— Le maître du logis est sans doute aux filets? demanda de nouveau mon compagnon.

— Il est allé chercher le prêtre, répliqua la femme très bas.

Je m'approchai à mon tour pour demander s'il ne ramènerait pas un médecin. La *maraîchaine* secoua la tête.

— Il n'y a que faire de guérisseurs, dit-elle d'une voix brève, *mon moment est venu!*

— Laissez donc! c'est ce qu'on dit à chaque mauvais mal, fit observer Nivôse Bérard; mais l'espérance, ma bonne amie, c'est comme la poulette de rivière, ça ne va au fond que pour revenir sur l'eau.

Elle le regarda d'un œil fiévreux.

— J'ai eu un signe! murmura-t-elle.

— Un signe! répéta *Fait-Tout;* est-ce que l'oiseau de la mort a chanté sur votre toit?

— Non, répondit la malade.

— Vous avez peut-être entendu clouer la châsse de minuit?

— Non.

— Un de vos défunts sera venu vous donner un ajournement?

— Non.

— Alors quel est donc le signe?

Elle se dressa lentement sur son séant, ramena la couverture contre sa poitrine, et dit à demi-voix :

— J'ai vu *la niole* (nacelle) *blanche!*

Ce mot produisit une impression visible sur *Fait-Tout* et sur le *maraîchain* qui nous accompagnait.

— L'avez-vous bien reconnue? demanda celui-ci.

— Oui, oui, reprit la malade d'un accent entrecoupé, il y a de ça trois jours; mes pieds pouvaient encore marcher. Je revenais de couper des *fraîches* pour *la rougette*, quand là-bas, près des trois *mottées*, j'ai vu sortir du petit *contre-booth* la niole d'angoisse recouverte de son drap mortuaire. Le *tousseur jaune* (1) était à l'arrière. Quand il a passé, j'ai entendu son râle; un mauvais souffle est arrivé jusqu'à moi, et je suis tombée. L'homme m'a trouvée à terre, il m'a portée à la hutte, d'où je ne sortirai plus que dans ma bière.

Mes deux compagnons se regardaient sans répondre; j'essayai de persuader la *maraîchaine* qu'elle avait été trompée par quelque illusion de mirage ou par les visions de la fièvre; mais, retombée sur son traversin de mousse, elle ne paraissait plus m'entendre. Nous retournâmes à la barque et nous nous remîmes en route.

J'appris alors de *Fait-Tout* qu'il en était de la *niole blanche*, dans le

(1) Le *tousseur jaune*, le fantôme de la fièvre catarrhale bilieuse qui décime la population du Marais.

Marais, comme du *char de la mort* dans le reste de la France; quiconque l'avait aperçue devait mourir dans l'année. Je retrouvais sous cette forme particulière une croyance acceptée par tous les peuples et dans tous les temps. Depuis le génie en deuil de Brutus jusqu'au petit spectre rouge des Tuileries, il y avait toujours eu partout des *fantômes d'avertissement*, témoignage d'une bonté suprême qui ne voulait livrer l'homme à la mort que bien préparé. Chacune de nos provinces avait, à ce sujet, ses superstitions, où se reflétait l'imagination populaire, plus sombre ou plus gracieuse. Au midi, c'étaient des ombres de jeunes filles qui glissaient dans les ténèbres transparentes du soir, en vous appelant d'une voix douce; à l'ouest et au nord, des cercueils subitement dressés au milieu des carrefours ou de longs convois de trépassés portant un cadavre dans lequel vous reconnaissiez vos propres traits; à l'est, la sonnette de minuit et un crieur nocturne qui demandait pour vous des prières; partout le hurlement plaintif des chiens, le chant des oiseaux de nuit et le mystérieux travail de l'artison dans les boiseries. Il y avait en outre les *intersignes*, espèces de communications surnaturelles qui révélaient la destinée des absens. Tantôt ceux-ci vous apparaissaient sous forme d'ombres confuses, tantôt on reconnaissait seulement leur voix dans un appel triste et lointain. En Bretagne, le bruit d'une eau invisible tombant aux pieds de la mère du marin suffisait pour l'avertir que son fils dormait au fond de la mer. A Dieppe, on voyait, de temps en temps, paraître un navire dont tout l'équipage était rangé silencieusement sur le pont. Le gardien du phare lui jetait la drome et appelait les familles. Toutes venaient pour aider à haler le bâtiment, mais on appelait en vain chaque matelot par son nom, et au premier son d'une *cloche baptisée* tout disparaissait. Alors ceux qui étaient accourus avec des cris de joie se retiraient avec des sanglots, car les femmes avaient compris qu'elles étaient veuves, les enfans qu'ils étaient orphelins. Parfois ces apparitions n'avaient pour but que de demander aux vivans l'expiation nécessaire à la délivrance d'une ame. Ainsi le prêtre, puni pour avoir oublié une messe dont il avait reçu le prix, était forcé de revenir chaque soir à l'autel attendre quelqu'un qui voulût bien l'aider à la dire; le propriétaire de mauvaise foi, qui avait usurpé la terre du voisin par le déplacement d'une pierre bornale, était condamné à l'arracher toutes les nuits jusqu'à ce qu'un chrétien lui eût montré où il devait la remettre. Dans le Marais, les rôdeurs de rivière qui avaient vécu de maraude continuaient, après leur mort, à venir relever les filets des huttiers, qui pouvaient seuls terminer leur peine en criant miséricorde aux quatre aires de vent. La superstition n'était ici, comme on le voit, qu'un code de morale transporté dans le monde invisible; on avait voulu rendre la responsabilité de l'homme plus sérieuse en la prolongeant au-delà du tombeau; la terre était devenue

une hôtellerie impossible à quitter définitivement avant d'avoir réglé tous ses comptes.

A en juger par la manière dont il avait reçu les confidences de la maraîchaine, *Fait-Tout* partageait les croyances communes; mais, lorsque je voulus l'interroger, il se tint sur la réserve. Il savait les gens de la ville peu crédules et craignait évidemment mes railleries; tout ce que je tentai pour lui donner confiance fut inutile; mon philosophe de grands chemins semblait éprouver quelque honte à montrer son scepticisme en défaut. Ne pouvant rien obtenir de ce côté, je voulus au moins le questionner sur le pays et sur les gens que j'allais voir. Au nom du cabanier Jérôme Blaisot, dont le fils m'avait été recommandé, il releva la tête.

— Jérôme Blaisot, répéta-t-il; eh bien! ce n'est pas d'hier que je le connais, celui-là. Quand je suis arrivé dans le pays, il était *sixtain* (1) devers les marais de Vix.

Je demandai quelle était sa réputation.

— Dame! c'est pas un grand guerrier, répondit *Fait-Tout* en riant; il a vu dans sa jeunesse les commissaires et les municipaux envoyer tant de monde à la guillotine, qu'à cette heure il tremble devant le garde-champêtre. Aussi a-t-on coutume de dire que si le père Jérôme rencontrait le baudet de saint Juire, il le saluerait par respect pour l'autorité (2).

— Et comment tient-il sa cabane?

— En meilleur état que toutes celles du *Petit-Poitou*, grace à la Loubette, qui est la plus fière fille du Marais.

— Mais n'a-t-il pas également un fils?

— Faites excuse; le grand Guillaume.

— C'est lui surtout que je veux voir.

Bérard ouvrit la bouche pour me répondre, puis parut se raviser et s'arrêta. Je lui demandai si le grand Guillaume n'était pas un vaillant travailleur.

— Faudrait donc qu'il ne fût pas frère de la Loubette, me répondit-il.

— Et vous pensez que je le trouverai à la cabane?

— Personne ne peut dire qui va ou qui vient.

Il y avait dans le ton de *Fait-Tout* une subite réserve que je remarquai, mais à laquelle je ne m'arrêtai pas. L'originalité du paysage que nous traversions me donnait d'ailleurs de continuelles distractions.

(1) Le *sixtain* est un fermier qui cultive au profit du maître et perçoit, pour salaire, le sixième des récoltes.

(2) La procréation des mulets est une des industries importantes de la Vendée; on entretient, à cet effet, des baudets pour étalons, et celui du haras de Saint-Juire est renommé dans le pays.

Perdus parfois dans un dédale de frênes, de saules ou de roseaux, et n'entendant autour de nous que les cris des oiseaux aquatiques, nous pouvions nous croire sur un de ces affluens des grands fleuves américains où n'a jamais flotté que le canot d'écorce du sauvage; d'autres fois une percée, qui se faisait subitement, nous laissait voir des prairies, des cultures et des villages. Nous passions devant des criques pleines de barques, puis tout disparaissait derrière une touffe d'arbres, et nous commencions à côtoyer quelques levées ombreuses que suivaient de longues files de *doublons* conduites par un muletier dont la voix nous arrivait, par instans, accompagnée du bruit des sonnettes, et répétant un vieux noël. J'écoutais avec un ravissement involontaire cette rustique pastorale où de vrais bergers du Poitou faisaient parler les bergers de la Judée, je m'associais à leur crédule joie devant l'enfant qui *venait finir les guerres*, je suivais pas à pas cette scène villageoise, où rien n'était oublié, ni le don fait par Guillot, ni le pauvre luminaire de saint Joseph éclairant l'intérieur de la crêche, jusqu'à ce dernier couplet, prière naïve que le chanteur répétait tête nue :

Or, prien tous à géneil
Jésus-Christ d'amour doucette,
Qu'il nous fasse bonne réceil
Et que noutre paix soit faite
Au grein jour, quen sonnera la trompette,
Qu'ein sein paradis nous mette
Au royaume paternau,
Nau! nau!

La nuit était close lorsque nous arrivâmes à Marans. Je me fis conduire à l'auberge que j'avais désignée à Blaisot, et où je devais le trouver; mais, quand je m'informai près de l'hôtelier, j'appris qu'il n'était venu personne. Ma lettre était pourtant partie de Fontenay depuis plusieurs jours, et avait certainement été reçue. Je ne pus cacher mon étonnement.

— C'est bien Jérôme que monsieur attendait? demanda l'aubergiste.

— Eh non! c'est son fils Guillaume! répliqua vivement *Fait-Tout*.

— Le grand Guillaume? dit l'hôtelier, qui me regarda d'un air étrange.

— Connaissez-vous donc quelque raison qui ait pu l'empêcher de venir? demandai-je.

— On ne sait pas les affaires des autres, répondit-il avec hésitation; mais c'est demain marché, et il viendra certainement quelqu'un de chez Blaisot.

Ceci me donna de l'espérance. Averti par ma lettre que j'arrivais le soir, Guillaume avait pu remettre notre entrevue au jour où ses propres affaires l'appelaient à Marans. Je fus seulement frappé de l'espèce

d'embarras avec lequel on me parlait du jeune cabanier. Après sa réponse, l'aubergiste avait tourné sur ses talons comme pour éviter une nouvelle question, et *Fait-Tout* lui-même s'était éclipsé. Je remis au lendemain l'éclaircissement de ce mystère.

II. — LA NIOLE BLANCHE.

Henri IV nous a laissé une brève description de Marans et de ses environs dans une lettre à la belle Corisandre : « J'arrivai au soir à Marans, lui écrit-il; c'est une île renfermée de marais bocageux, où, de cent en cent pas, il y a des canaux pour aller charger le bois par bateau; l'eau claire, peu courante, les canaux de toutes largeurs. Parmi ces déserts, mille jardins où l'on ne va que par bateaux. L'île a deux lieues de tour, ainsi environnée. Il passe une rivière par le pied du château, au milieu du bourg, qui est aussi logeable que Pau; peu de maison qui n'entre de sa porte dans son petit bateau. »

Marans est aujourd'hui le port d'embarquement de tous les produits de la Vendée. Aussi fus-je réveillé, dès le matin, par le bruit et le mouvement du marché. La ville se remplissait de huttiers apportant leur pêche et leur chasse, de cabaniers qui venaient vendre leur laine ou leur chanvre. Je voyais passer de lourds chariots attelés de douze bœufs conduisant aux bateaux les blés de la plaine et les bois de frêne connus sous le nom de *cosses de Marans*. J'attendais toujours le grand Guillaume; mais le temps s'écoulait sans que personne parût. Je me décidai enfin à prendre des informations dans les cabarets des faubourgs où avaient coutume de s'arrêter les gens du Petit-Poitou; mais toutes mes recherches furent inutiles. Dans la dernière auberge, je trouvai *Fait-Tout* entouré de mariniers et dans l'exercice d'une de ses mille industries. Il traçait sur l'avant-bras d'un jeune paysan un de ces tatouages indélébiles gravés avec une pointe d'acier et colorés par la poudre à canon. L'ancien marin m'appela pour me faire admirer son œuvre, alors presque achevée.

Celle-ci appartenait évidemment à l'école chinoise, non par la finesse du trait, mais par le laisser-aller de la forme et la naïveté de la perspective. On voyait d'abord une sorte de parallélogramme au pointillé, représentant un autel, au-dessus duquel voletait quelque chose qu'on me dit être deux colombes. A droite se dessinait une croix nimbée; à gauche, une fleur de lis; au-dessous, une tête de mort avec les os en sautoir. Nivôse Bérard me fit admirer chacune de ces *illustrations*.

— Monsieur voit que tout y est, dit-il; le *Fier-Gas* n'aurait rien de mieux, fût-il vrai roi de France.

— On peut exiger du bon quand on paie un écu blanc! fit observer celui qu'on appelait le *Fier-Gas* avec une certaine emphase.

— Aussi t'ai-je donné le grand jeu, répliqua l'ancien marin, *l'autel d'amour, la religion, la fleur royale et la mort!* Qu'est-ce que tu veux de plus? Dans tout le pays, vous ne serez que deux à les avoir, toi et Sauvage, le *Bien-Nommé*.

— Alors je suis déjà seul, reprit le *Fier-Gas*, vu qu'à cette heure le *Bien-Nommé* est sous l'eau.

— Qu'est-ce que tu dis là? s'écria *Fait-Tout* stupéfait.

— On n'a pas eu son corps, dit le paysan, mais on a trouvé sa niole chavirée, et, depuis, Sauvage n'a plus reparu.

— Comment donc la chose est-elle arrivée?

— Personne ne peut savoir; seulement, il y en a qui disent que le *Bien-Nommé* aura rencontré la dame de l'*étier* (étang).

— Celle qui revient sous forme de fantôme?

— Et qui noue sa chevelure aux nioles pour les attirer au fond.

Quelques-uns des assistans secouèrent la tête, comme s'ils doutaient; mais aucun ne combattit la supposition du *Fier-Gas*. L'un d'eux seulement fit observer que, depuis quelque temps, il y avait un mauvais sort sur les familles du Petit-Poitou. Ces derniers mots semblèrent rappeler à *Fait-Tout* mon désappointement de la veille; il me demanda si j'avais enfin vu quelqu'un de chez le cabanier. Je lui racontai mes recherches inutiles, et plusieurs des paysans qui se trouvaient là m'affirmèrent qu'aucun des Blaisot n'avait paru à Marans. Il ne me restait plus d'autre ressource que de me rendre moi-même à la cabane de Blaisot, dans cette partie desséchée du Marais qu'on nomme le Petit-Poitou; mais, privé du compagnon sur lequel j'avais compté et ne connaissant point le pays, j'éprouvais un véritable embarras. *Fait-Tout* me proposa spontanément de louer un char-à-bancs dans lequel il me conduirait au desséchement. J'acceptai sans balancer; il me demanda une heure pour finir avec le *Fier-Gas*, et je retournai dîner à mon auberge, où je lui donnai rendez-vous.

Il se fit attendre long-temps, et je m'aperçus, lorsqu'il arriva, que le peintre ordinaire du *Fier-Gas* avait un peu trop multiplié les toasts à la glorification de son chef-d'œuvre. Il m'amenait ce qu'il avait trouvé de plus comfortable. C'était une petite charrette peinte que traversaient deux planches en guise de bancs. J'y montai sans observation, et nous prîmes le chemin de Chaillé.

Jusqu'alors je n'avais vu que le Marais-mouillé; dès que nous eûmes atteint le *booth* de Vix, le Marais-desséché commença à se dérouler sous nos yeux. Il occupe tout l'espace compris entre l'Autise et le canal de Fontenelle, remontant jusqu'à la Ceinture des Hollandais, un peu au-dessous de la route qui conduit de Fontenay à Luçon. Commencés, comme nous l'avons dit, par le gentilhomme brabançon Humfroy Bradléi, ces desséchemens furent multipliés par de riches seigneurs,

par les bénédictins et par les templiers. Des digues défendent les terres contre les eaux, qui sont recueillies dans des *contre-booths* et conduites vers la mer. De loin en loin, des espèces d'étangs soigneusement enclos reçoivent le trop plein des eaux pendant l'hiver, et deviennent, en été, des réserves pour l'irrigation des prairies. Chaque champ est de plus entouré d'une douve profonde ombragée de frênes et communiquant avec les *contre-booths*. C'est de ce vaste système circulatoire que dépendent la fertilité et l'existence même des marais desséchés. Les propriétaires se réunissent annuellement pour nommer un maître des digues, qui veille aux travaux d'art, un syndic chargé de faire exécuter les délibérations, et un caissier-archiviste préposé à la comptabilité et à la garde des titres.

Le sol des desséchemens est une glaise bleuâtre, appelée *bri*, que recouvre une couche limoneuse tellement féconde, que l'usage des engrais est inconnu dans tout le Marais. La mer a autrefois recouvert ces terrains, comme le prouvent les quilles de vaisseaux enfouies dans les champs et les montagnes d'huîtres hautes de quarante-cinq pieds qui se dressent aux environs de Saint-Michel-en-l'Herm.

Nous étions à la fin du mois de septembre; le soleil couchant illuminait le chaume des sillons, qui, déjà entremêlé d'une herbe courte et verte, s'étendait, à droite et à gauche, comme un tapis rayé. Les nuages, chassés par une brise d'est, projetaient, à chaque instant, de grandes ombres sur ces espaces lumineux, tandis qu'un brouillard transparent, et pour ainsi dire tamisé, estompait l'horizon. Le desséchement entier était partagé en larges compartimens dont l'eau et le feuillage dessinaient les contours. Çà et là, des laboureurs fendaient péniblement le *bri* des guérets, au moyen d'une lourde charrue sans avant-train. Les friches étaient couvertes d'innombrables troupeaux de chevaux, de bœufs et de moutons. *Fait-Tout* m'assura que la plupart de ces troupeaux n'avaient jamais eu d'autre toit que le ciel. Quand les hivers étaient rigoureux et que l'herbe disparaissait, on leur apportait du fourrage à la friche. Mon œil cherchait, parmi ces chevaux galopant librement au milieu des roseaux, le coursier de Mazeppa, « farouche comme le daim des forêts et ayant la vitesse de la pensée; » mais leurs formes lourdes et leur sauvagerie pacifique s'opposaient à toute poétique illusion.

Nous étions arrivés à une chaussée du haut de laquelle mon compagnon me montra la cabane de Blaisot, bâtie au bord d'un grand canal; de l'autre côté s'élevait celle du *Fier-Gas*. Mon conducteur me dit qu'il avait promis d'y passer pour avertir que le jeune homme serait retenu à Marans jusqu'au lendemain.

— Je vois justement quelqu'un, ajouta-t-il, qui vous conduira, pendant ce temps-là, chez Jérôme.

Il m'indiquait une friche où j'aperçus un vieillard et un enfant gardant un troupeau de moutons.

— Vous voyez bien le vieux? continua *Fait-Tout;* c'est un parent de Bastiot.

Je demandai ce que c'était que Bastiot.

— Comment! vous n'avez pas entendu parler du grand piqueur de Montsireigne? reprit Nivôse, le plus habile à *faire le bois* qui ait jamais été vu dans le Bas-Poitou? C'est lui qui reconnaissait la piste de l'animal en passant par les foulées ventre à terre, et qui, sous les vrais rois, payait ses impôts avec des têtes de loups. Malheureusement, pendant l'*une et indivisible,* on ne chassait plus que les hommes, si bien qu'il est quasi mort de faim. Le vieux Jacques a été élevé par lui, et c'est le plus fin berger de tout le Marais.

Nous étions arrivés à la friche, et je pus alors examiner le vieillard. Il était debout, les épaules couvertes d'une peau de mouton et les deux mains appuyées sur un bâton recourbé. Son regard avait l'expression vague que donne l'habitude de la solitude et des grands espaces; sur ses traits ridés se reflétait un calme intérieur qui leur donnait une sorte d'épanouissement. Devant lui broutait une brebis tellement gigantesque, qu'on eût pu la prendre pour une de ces petites vache noires perdues dans les landes de la Bretagne.

— C'est une *flandrine,* me dit *Fait-Tout :* on ne peut en avoir plus de quatre ou cinq dans une cabane, à cause de la dépense; mais chacune fournit autant de lait que trois chèvres et plus de laine que trois moutons. C'est la brebis du vieux Jacques, vu que le *grand berger* a toujours de droit la première bête du troupeau.

Le vieillard, qui avait entendu la fin de l'explication, sourit.

— Oui, c'est la *Bien-Gagnée,* dit-il, et elle ressemble au roi de France, elle ne peut jamais mourir, car, si on la perd, la plus belle la remplace.

— Celle-ci est bien la même que j'ai vue à mon dernier tour, fit observer Bérard.

Le vieux berger abaissa sur la brebis un regard d'affectueuse sollicitude.

— Si Dieu le veut, j'espère bien que tu la retrouveras encore à ton prochain voyage, reprit-il; je tiens à la *flandrine,* vu qu'elle ne ressemble point aux autres *brebiailles;* celle-ci sait écouter et comprendre.

Depuis que Jacques parlait, la *Bien-Gagnée* avait, en effet, relevé la tête, et penchait l'oreille comme si elle eût écouté.

— Veille! veille! dit à demi-voix le vieillard.

A l'instant même, la *flandrine* bondit de côté, s'élança vers des moutons qui broutaient au penchant du canal, au risque de tomber, et les força à rejoindre le gros du troupeau.

— Comment avez-vous pu la dresser ainsi à vous obéir? demandai-je tout surpris.

Le *grand berger* remua la tête d'un air pensif.

— Les *ouailles* ne demandent qu'à être averties, dit-il : il y a en elles quelque chose du bon Dieu; mais nous le leur ôtons en voulant les conduire à notre caprice. On oublie toujours, voyez-vous, que le troupeau n'a pas été fait pour le berger, et que c'est le berger qui doit se faire au troupeau.

— Ainsi, pour apprivoiser la *flandrine*, vous avez surtout étudié son instinct?

— Et cet instinct lui fait voir des choses que les chrétiens ne voient pas, reprit Jacques avec une sorte de ferveur; *elle a le don*, comme tous les animaux qui se rappellent le paradis terrestre. Aussi, n'ayez souci que la *flandrine* soit gaie quand il doit arriver un malheur à la cabane; elle sent venir le mauvais sort.

— Alors il n'y a rien à craindre pour aujourd'hui, dit *Fait-Tout* en riant, car la bête a bon appétit, et monsieur peut aller chez les Blaisot. Seulement, comme il faut que je le quitte ici, vous lui donnerez bien le petit berger pour le conduire?

Jacques appela l'enfant, qui prit la place de Bérard et conduisit le char-à-bancs devant la porte de la cabane. Un paysan, que je jugeai être Jérôme, accourut au bruit. En apercevant un inconnu avec le petit berger, il s'arrêta court, tira vivement son chapeau et se mit à appeler Loubette. Je sautai à terre et je voulus entrer en explication; mais il ne m'écoutait pas et continuait à crier toujours plus fort, jusqu'à ce que la jeune fille parût sur le seuil. Au premier coup d'œil, je ne fus frappé que de sa laideur. Elle avait la haute taille et la corpulence boursouflée ordinaire aux habitans du Marais. Ses traits, engorgés par la lymphe, ressemblaient à ceux d'une statue ébauchée dans le tuffeau. Il fallait un long examen pour distinguer, au fond de l'œil à demi voilé par d'épaisses paupières, une étincelle d'énergie et d'intelligence, comme une étoile pointant dans le brouillard. Ma vue parut la surprendre plutôt que l'effrayer, et elle m'invita à entrer. Alors même que *Fait-Tout* ne m'eût point averti, j'aurais aisément deviné que la fille était le vrai chef de la famille. Je lui dis donc de quelle part je venais, expliquant en peu de mots le but de ma visite. Quand je nommai Guillaume, le vieux cabanier laissa échapper une exclamation, mais Loubette lui imposa silence du regard.

— Ainsi c'était de monsieur la lettre qu'on a apportée avant-hier? dit-elle.

— Vous l'avez reçue? demandai-je.

— Faites excuse, reprit Loubette un peu embarrassée, l'homme de la poste l'a remportée.

— Pourquoi cela?

— Parce que celui dont le nom était sur l'adresse ne se trouvait pas au Petit-Poitou.

— Que dites-vous! Guillaume?...

— C'est aussi vrai qu'il n'y a que trois personnes dans la Trinité! interrompit Jérôme.

— Mais vous savez au moins où je pourrai le trouver?

— Nous ne savons rien! reprit le cabanier avec précipitation; ceux qui ont dit le contraire l'ont fait par mauvaiseté. Le grand Guillaume est parti de sa seule volonté; nous n'y sommes pour rien; j'en jurerai par la Vierge et par tous les grands saints!

— Allons, ne reniez pas votre fils parce qu'il n'a pu rester près de nous, interrompit la jeune fille avec une fermeté calme; vous voyez bien que monsieur ne le demandait que pour son bien.

Je ne pouvais encore comprendre ni la cause du départ de Guillaume, ni l'effroi de son père. Je regardai Loubette d'un air interrogateur, mais elle prévint de nouvelles questions en m'offrant de me reposer et de me rafraîchir. J'acceptai surtout par curiosité, car tout ce mystère commençait à éveiller mon intérêt. Le petit berger entra dans ce moment pour demander s'il fallait dételer le char-à-bancs; j'étais forcé d'attendre le retour de mon conducteur, et la jeune fille ordonna de faire entrer le cheval sous la grange.

Jérôme était allé tirer un pot de cidre qu'il plaça devant moi. La réflexion l'avait un peu enhardi; il revint de lui-même au motif de ma visite, que je lui expliquai en quelques mots. Au nom de maître Le Normand, le notaire qui avait recommandé Guillaume,—la jeune fille s'approcha et voulut avoir des nouvelles de l'homme qui s'intéressait au fils de Blaisot. Mes explications achevèrent de dissiper toute défiance; le cabanier mit la nappe, et je vis que l'on s'apprêtait à servir le souper. J'avais une trop longue expérience des habitudes de nos campagnes pour opposer aucune objection à ces dispositions hospitalières; je savais qu'en les acceptant, je ne faisais qu'user de mon droit d'étranger, et qu'une sérieuse inquiétude pouvait seule justifier l'espèce d'embarras que j'avais cru remarquer dans l'accueil de mes hôtes. J'espérais d'ailleurs que, s'il fallait définitivement renoncer au fils du cabanier, celui-ci pourrait me désigner quelque autre *maraîchain* capable de diriger l'exploitation de l'étang desséché.

Pendant ces pourparlers et ces préparatifs, la nuit était venue; mais je m'en étais à peine aperçu : mes yeux, progressivement accoutumés à l'obscurité, continuaient à distinguer les objets dans la pénombre de la cabane. Le feu de *pavas*, fréquemment ravivé par Loubette, n'y jetait pourtant que des clartés intermittentes qui dansaient le long des

solives enfumées et se reflétaient au mur sous mille formes bizarres. Les ténèbres avaient exercé leur influence ordinaire. Nous gardions tous trois le silence, moi sur le banc où j'étais assis, les bras croisés, Jérôme devant la cruche de cidre qu'il vidait à petits coups, Loubette près du foyer, dont elle contemplait pensivement les lueurs vacillantes. On n'entendait que le grésillement des roseaux et le murmure monotone de l'eau bouillonnant sur l'immense trépied. Par instans, un souffle de vent nocturne, chargé de mille rumeurs incertaines, arrivait des friches, entrait par mille crevasses invisibles, semblait traverser la cabane et se perdait au loin comme un soupir.

Tout le monde a pu remarquer ces espèces d'influences mélancoliques dont les ames se trouvent subitement atteintes. Soit action des objets extérieurs, soit dispositions communes et mystérieuses de l'être intérieur, il est des heures où je ne sais quelle contagion de tristesse nous gagne tous, comme si nous la respirions dans l'air. Quelque chose de semblable agissait sans doute alors sur la Loubette, sur son père et sur moi, car nous demeurions tous trois à la même place, toujours immobiles et silencieux. La flamme continuait à lutter contre l'humidité des roseaux qui se tordaient en gémissant; bientôt elle s'abattit tout-à-fait, rampa le long des tiges à demi vertes, puis s'évanouit, et l'on eût pu croire le feu éteint sans la frêle spirale de fumée blanchâtre qui continuait à s'élever. Loubette, avertie par la disparition de la lueur qui avait jusqu'alors éclairé l'âtre, repoussa les roseaux vers le centre du brasier, et dit à demi-voix, comme si elle se parlait à elle-même :

— Les *pavas* pleurent, c'est mauvais signe pour les absens.

— Et ce n'est pas un meilleur signe pour les présens, reprit le cabanier, qui me sembla assombri plutôt qu'animé par le cidre; Dieu seul pourrait dire ce qu'il nous garde à tous.

La jeune paysanne soupira.

— Monsieur apportait le bonheur de Guillaume, dit-elle presque bas; une fois établi là-bas dans un défrichement, il aurait oublié ce qu'il n'est pas bon qu'il se rappelle; il aurait pris une femme, et Dieu lui aurait donné des enfans pour ses vieux jours, tandis que maintenant!...

Elle s'arrêta; Jérôme frappa la table avec la cruche qu'il tenait à la main.

— Non, non, s'écria-t-il, la chance tournera toujours à sa perte; il n'y a point de bonheur pour celui qui a été bercé sur les genoux d'une morte.

La Loubette ne répondit pas; elle s'était accroupie sur l'âtre, la tête penchée et les mains pendantes; je demandai au cabanier ce qu'il voulait dire.

— Ce que j'ai vu? reprit-il d'un accent qui révélait à la fois une certaine exaltation et une réminiscence de terreur; demandez à tous les gens de Vix, ils vous diront l'histoire de la berceuse.

— C'était donc au temps où vous étiez *sixtain?* repris-je.

— Oui, répliqua Jérôme; je venais de me marier; mais la grande guerre, voyez-vous, ça ne forme pas les jeunes filles à l'économie; à force de misère, on s'habitue à ne prendre souci de rien. Aussi la Sillette (que Dieu apaise son ame!) avait les mains croisées plus souvent qu'à l'ouvrage, et notre *fiot* Guillaume demandait long-temps avant d'avoir sa *suffisance.* J'avais beau lui dire que les enfans qu'on laisse crier la nuit éveillent les vieux parens dans le cimetière, elle s'enfonçait sous la couverture pour ne pas entendre. La vieille Calotte, qui couchait à l'étable, s'était offerte pour prendre le *petiot;* mais Sillette avait refusé par mauvaise gloire. Aussi Guillaume dépérissait que c'était pitié. Une nuit, dans mon somme, il me parut que j'entendais son râle. Je me redressai à moitié endormi. Le bruit continuait; mais c'était le ronflement du rouet. J'avançai la tête pour voir au bout de la cabane, et alors, que le ciel ait pitié de nous! je vis dans le clair des étoiles la mère-grand, morte depuis sept années, qui filait en berçant le *fiot* sur ses genoux.

Le cabanier s'arrêta, épouvanté du souvenir qu'il venait d'évoquer; la Loubette fit un mouvement. Je demandai à Jérôme s'il avait bien reconnu la berceuse.

— C'était elle! c'était elle! reprit-il plus bas; ses cheveux blancs pendaient hors de sa coiffe, son tablier avait le coin relevé, comme quand elle se mettait au travail; la vieille femme avait entendu de dessous la terre les cris de son petit-fils.

— Mais l'avez-vous revue? demandai-je.

— Revue! dit le cabanier; j'aurais donc voulu ma perte? Non, non; les enfans de douze ans savent que celui qui regarde deux fois un défunt n'a qu'à commander son drap mortuaire. J'ai entendu seulement le rouet jusqu'à ce que Guillaume soit devenu bien portant et fort.

— Et vous pensez que cela doit lui porter malheur?

Jérôme secoua la tête.

— Oui, dit-il avec une sorte de solennité lugubre, celui qu'a touché un trépassé garde toujours un mauvais don, car il reste en lui quelque chose de la mort. Les troupeaux qu'il soigne tombent malades, le blé qu'il sème ne *gaiffe* (1) jamais, et les gens qu'il aime tour-

(1) On dit que les blés *gaiffent* quand, après avoir été coupés tout jeunes, ils épaississent et annoncent ainsi une abondante moisson.

nent leurs cœurs d'un autre côté. Nous l'avons trop bien vu par Guillaume le *Triste-Gas!* Qui sait où son mauvais sort l'a conduit à cette heure, et s'il n'y a pas en route pour nous quelque nouvelle de malheur?

En ce moment, un cri d'oiseau perçant, mais isolé, se fit entendre au dehors. Le cabanier et sa fille redressèrent la tête en même temps, le premier tout surpris, la seconde avec une exclamation de saisissement.

— As-tu entendu? s'écria Jérôme; on dirait un *tire-arrache.*

Un second cri, puis un troisième retentirent dans la nuit.

— C'est bien l'oiseau de rivière, reprit le cabanier, mais, par le Dieu tout-puissant! je ne l'avais jamais entendu chanter si tard.

— Quelque niole, en passant, l'aura effrayé, dit la Loubette, dont la voix me parut trembler; mais si c'est l'heure où les oiseaux dorment, c'est celle où les chrétiens soupent, et la table est servie.

Elle avait allumé une *clarté* qu'elle posa sur la nappe en me montrant mon couvert. Je pris place vis-à-vis du cabanier, et il se mit à me faire les honneurs de son souper avec plus d'entrain que je ne lui en aurais supposé. Une fois enhardi, Jérôme ne manquait ni de conversation ni de bonne humeur. C'était le type complet, quoique un peu exagéré, du *maraîchain* méridional. Mélange de crédulité, d'égoïsme et de timidité, il avait besoin d'une complète confiance pour être lui-même; au moindre soupçon, toute liberté d'esprit disparaissait, une circonspection peureuse reprenait le dessus, et l'on retrouvait le Prusias campagnard, toujours tremblant de *se brouiller avec la république.*

Je me sentis d'autant plus à l'aise pour l'étudier, que dès le commencement du souper la Loubette avait disparu. Je n'y pris d'abord point garde, tout occupé que j'étais de mon hôte. A force d'ambages et de précautions oratoires, j'avais réussi à ramener la conversation sur Guillaume. Le cabanier me parlait d'une jeune fille avec qui il avait échangé les anneaux de promesse et qui s'était mariée depuis à un autre, quand il fut subitement interrompu par des pas lourds, accompagnés de cliquetis d'armes. Au même instant, un uniforme galonné s'encadra dans la baie de la porte, et le brigadier de la gendarmerie de Chaillé entra. Jérôme devint très pâle, le verre qu'il allait porter à ses lèvres resta à moitié chemin; le brigadier nous salua avec la politesse joviale ordinaire à ses pareils.

— Bon appétit, dit-il, et ne vous dérangez point pour moi. Il paraît que la santé se soutient, père Jérôme?

— La... la santé! bégaya le cabanier, tenant toujours son verre à la même hauteur.

— J'ai voulu vous faire une petite visite en passant, reprit le gendarme, qui appuyait ironiquement sur les mots; mais où est donc la Loubette?

—Est-ce qu'elle n'est pas là? dit le cabanier, qui regarda autour de lui.

— Vous le savez bien, vieux finot, reprit le brigadier, et vous allez m'avouer tout de suite où elle est.

— Je vais.... je vais la chercher, dit Jérôme, qui fit un mouvement vers la porte.

Mais le gendarme lui barra le passage.

— Minute! s'écria-t-il, on ne sort pas, mon brave.

— On ne sort pas! répéta le cabanier de plus en plus effrayé; cependant pour avertir Loubette....

— Justement nous ne voulons pas qu'on puisse l'avertir, répliqua le brigadier en clignant l'œil, et c'est pourquoi j'ai laissé un homme à l'extérieur. Voyons, père Blaisot, il n'y a plus à faire le malin avec nous; on sait que votre fils est ici.

— Guillaume! s'écria le cabanier avec un saisissement de surprise trop naturel pour être joué.

— Et nous venons l'arrêter comme réfractaire, ajouta le gendarme. Croyez-moi, l'ami, engagez-le à se rendre.

Jérôme jura par tous les saints du haut et du bas Poitou qu'il ignorait le retour de son fils, et qu'il n'était pour rien dans sa résistance à l'arrêt du sort qui l'appelait sous les drapeaux; mais le brigadier connaissait évidemment son homme, et, persuadé que Jérôme cachait le réfractaire, il voulut l'effrayer.

— Pas de farces, dit-il en hérissant sa moustache; on sait que vous êtes tous des blancs dans le pays; aucun de vous n'ouvrirait la bouche pour mettre l'autorité sur la piste d'un réfractaire. Vous n'avez pas même l'air de vous douter de la chose; mais on connaît les couleurs, mon cher, et les ennemis de l'ordre n'ont qu'à se bien tenir.

Blaisot voulut protester de sa soumission au gouvernement de juillet.

— Faites donc pas le câlin, reprit l'agent de la force publique d'un ton presque menaçant; on vous connaît, peut-être! Est-ce que vous-même vous n'avez pas refusé de rejoindre dans le temps? Si on était méchant garçon, on pourrait le dire assez haut pour être entendu de Fontenay, et alors gare l'amende, la prison et le reste!

— Le reste! murmura le cabanier, qui se rappelait avoir vu fusiller les réfractaires et ceux qui leur donnaient asile pendant la guerre de la Vendée.

— Quoi qu'il arrive, continua le gendarme, je vous aurai averti; il ne faudra vous en prendre qu'à vous-même, si le procureur du roi se fâche et si les garnisaires vous mangent.

A ce mot de garnisaires, Blaisot devint encore plus pâle. Ceux qui ont vécu dans les pays où a fleuri ce système odieux de la république et de l'empire peuvent seuls comprendre tout ce qu'un pareil mot renferme. Pour nos paysans, recevoir les garnisaires, c'était subir le sort du pays conquis. Livré à des soudards dont la mission était surtout de se rendre insupportables, il fallait subir à la fois la ruine et l'insulte, car ces loups officiels, en dévorant leur proie, ne manquaient jamais de la railler d'être si maigre. L'idée de se trouver exposé à une telle épreuve épouvanta Blaisot. Aux émotions de sa poltronnerie vinrent se joindre les inquiétudes de son avarice; il vit ses épargnes englouties et sa cabane au pillage.

— Sainte Vierge! ne parlez pas de garnisaires, monsieur Durand, s'écria-t-il en joignant les mains; aussi vrai que j'ai été baptisé, Guillaume n'est pas venu au pays. Ah! Jésus! ce n'est pas moi qui voudrais le cacher pour attirer le malheur sur mon pauvre toit. Non, non, mon saint patron est témoin que je ne l'ai point encouragé à faire le conscrit de buissons. Je savais trop bien que j'en souffrirais. Puisque la mauvaise chance lui était tombée, fallait se soumettre; je le lui ai dit, monsieur Durand, mais vous savez: le *Triste-Gas* avait le cœur arrêté dans le pays, et, quoique la fille soit maintenant à un autre, il y pense toujours pour sa damnation.

— Voilà justement pourquoi il revient, fit observer Durand; nos renseignemens sont précis; hier on l'a reconnu près de Vallembreuse, ainsi il doit être au Petit-Poitou ou dans les environs. Du reste, on va fouiller la case, et quand il serait sous la pierre du foyer, où vous mettiez autrefois vos fusils, faudra qu'on le trouve, mille dieux! ou j'y perdrai mon nom.

Il allait sans doute donner suite à sa menace, mais nous entendîmes au dehors la voix de la Loubette mêlée à celle des gendarmes; presque aussitôt l'un d'eux entra, tenant par le bras la jeune fille qui se plaignait très haut.

— C'est-il la loi maintenant, s'écriait-elle, qu'on arrête les gens quand ils rentrent tranquillement chez eux? Votre uniforme vous rend bien effrontés, mes gens!

— Ah! ah! c'est la cabanière, dit le brigadier; et d'où viens-tu comme cela, ma vieille?

— D'un endroit où on ne tutoie pas les filles qui ne vous connaissent pas! répondit-elle avec une hardiesse provoquante.

— Bah! j'ai donc bien changé depuis mon dernier voyage? demanda le gendarme.

— Possible, dit la Loubette, je n'ai pas gardé votre signalement.

— Alors tu ne sais pas qui je suis?

— Je vois que vous n'êtes pas des gens polis, toujours! répliqua la jeune fille aigrement.

Il était évident que cette exagération de mauvaise humeur avait surtout pour but de cacher son trouble et de gagner du temps; le brigadier parut le comprendre.

— Prenons donc des mitaines à quatre pouces, dit-il ironiquement; mademoiselle Loubette pourrait-elle nous faire l'honneur de nous dire d'où elle vient dans ce moment?

— C'est bien malaisé à savoir! répliqua la paysanne du même ton bourru, j'étais allée porter la pitance au grand berger.

— Elle ne venait pas du côté où nous avons vu le troupeau, dit le gendarme qui était entré avec elle.

— Il y a donc, à cette heure, un chemin commandé? reprit la Loubette, toujours aussi maussade.

— On ne prend pas le plus long pour son plaisir, objecta Durand.

— Mais on le prend pour son devoir, répliqua la paysanne, et j'avais oublié quelque chose près du grand canal.

— Quoi donc?

— Vous le voyez bien.

Elle avait tiré de dessous son tablier une petite faucille qu'elle jeta derrière la porte, sur un tas d'herbe fraîchement coupée. Durand et son compagnon se regardèrent : les réponses de la jeune fille étaient si vraisemblables et faites d'un tel accent, que tous deux se trouvaient évidemment embarrassés; mais le brigadier n'était pas homme à se payer de pareils subterfuges.

— Ma foi, dit-il après un instant de silence, je vois que vous êtes une fine mouche et qu'il n'y a pas moyen de vous prendre au gluau; vaut mieux alors tout vous dire franchement. Voilà l'histoire, ma fille : le grand Guillaume est pincé!

— Vrai? s'écria la Loubette.

— On l'a rencontré en route, nous avons été avertis, et il n'y a plus moyen de nous échapper.

La paysanne joignit les mains.

— Pauvre gas! dit-elle; hélas! fallait finir comme ça; c'est un crève-cœur que j'attendais! mais puisqu'il est arrêté, monsieur Durand, on ne m'empêchera pas de le voir; c'est-il à Chaillé que vous l'avez emmené?

Les deux gendarmes échangèrent encore un regard : en prenant au mot le brigadier, la jeune fille l'avait complétement dérouté. Ainsi battu pour la seconde fois dans ses propres embuscades, il se décida à attaquer de front.

— Au diable! dit-il, vous seriez capable d'en revendre à tous les juges d'instruction du département; mais c'est assez de charades

comme ça, ma chère : je vous répète que le grand Guillaume est au Petit-Poitou, que nous le cherchons et que vous venez de lui parler.

— Ainsi tout ce que vous avez dit était des menteries! s'écria la paysanne.

— On vous demande où vous avez laissé Guillaume, interrompit le brigadier.

Mais Loubette paraissait indignée.

— Voilà qui est glorieux! dit-elle; tromper une pauvre fille, pour qu'elle soit dommageable à son propre frère!

— Tonnerre! vous ne voulez donc pas répondre? dit Durand impatienté.

— Non! répliqua la cabanière avec énergie; puisque vous me tendez des piéges, je n'ouvrirai plus la bouche; on me hacherait menu comme balle d'avoine plutôt que de me faire dire un mot.

— Nous perdons notre temps avec ces chouans-là, s'écria Durand, le père est un sournois et la fille une *dessallée* (1); vite, deux hommes ici pour garder la case, pendant que tu viendras avec moi battre l'estrade vers le grand canal.

Il avait regagné la porte; je le suivis. La nuit était étoilée; mais de grands nuages passaient par instans et amenaient des alternatives d'ombre et de lumière. Lorsque nous sortîmes, tout était plongé dans l'obscurité. Le brigadier appela les deux hommes qui veillaient au dehors et commença à leur donner ses instructions à voix basse, mais il ne tarda pas à s'interrompre; la brise venait d'apporter jusqu'à nous un bruit que je ne reconnus point d'abord.

— On dirait une niole qui passe sur le grand canal, observa un des gendarmes.

Tout le monde prêta l'oreille. Le clapotement des eaux refoulées par la petite barque devenait moins confus. Dans ce moment, son conducteur se mit à fredonner la chanson du *retour des noces*. Quoique la voix me parût avinée, je la reconnus; c'était celle de Nivôse Bérard. Les vers de la mélancolique ballade nous arrivaient si nettement, que le *coureur de bois* était évidemment près d'aborder. Son chant continuait avec la même expression d'insouciance, lorsqu'il s'éteignit tout à coup. Il y eut un silence de quelques secondes, puis nous entendîmes un cri sourd, un bruit de pas précipités, et *Fait-Tout* vint tomber au milieu de nous chancelant et hors d'haleine.

— C'est la jambe de bois! s'écria le brigadier surpris; comment diable se trouve-t-il ici à cette heure? D'où viens-tu, vagabond, et que t'est-il arrivé?

Nivôse voulut répondre, mais l'ivresse et la peur enchaînaient sa

(1) Rusée.

langue : à demi renversé sur le banc placé près du seuil de la cabane, il tendait les mains vers le massif de saules du grand canal, en bégayant des mots entrecoupés.

— Comprenez-vous ce qu'il veut dire? demanda Durand à ses hommes.

— Le pauvre diable n'a plus sa raison, reprit le gendarme qui avait déjà parlé.

— Non, balbutia *Fait-Tout*, je l'ai vue... j'en suis sûr... je l'ai vue!

Et me saisissant la main :

— C'est là, dit-il, comme j'abordais... elle est sortie du milieu des roseaux... et elle a filé sous les arbres!

— Mais qui? quoi? s'écria le brigadier impatienté.

— Eh bien, elle! murmura *Fait-Tout*, dont la voix devint encore plus basse, *la niole d'angoisse*!

Les gendarmes firent un mouvement de surprise; Durand haussa les épaules.

— Il aura aperçu un rayon de lune qui glissait sur l'eau! reprit-il; mais le coureur de bois insista.

— Je vous dis qu'elle a passé tout près de moi, et, comme je ne rangeais pas ma barque, j'ai entendu une voix répéter : *Tourne ou je te retourne!*

— Alors, tu as vu le *tousseur jaune?* demanda Durand d'un ton railleur.

— J'ai aperçu le mort qu'il emportait.

— Un mort?

— Sa tête pendait à l'avant de la niole et traînait dans les joncs.

— Allons, ivrogne! dis que tu as eu peur, interrompit le brigadier.

— Non! s'écria le coureur de bois; au premier instant, l'eau-de-vie m'a soutenu le cœur, et la preuve, c'est que je lui ai parlé.

— Au conducteur de la *niole d'angoisse?*

— Je lui ai demandé tout haut : *Mâle ou femelle, qui emmènes-tu?*

— Et il t'a répondu?

— Il m'a répondu : J'emmène le grand Guillaume!

Le cabanier, qui était accouru sur le seuil, poussa un cri; mais la Loubette resta immobile; Durand ne parut nullement ébranlé par l'accent de conviction du coureur de bois.

— Nous sommes encore pas mal innocens d'écouter ici ce père la Soif, dit-il; pendant ce temps-là, notre conscrit se donne de l'air. Vite, les enfans, préparez les armes et commençons la chasse!

Nous entendîmes craquer les batteries des carabines, puis les gendarmes s'avancèrent avec leur chef dans la direction du grand canal. Nous les suivîmes tous par un mouvement involontaire; Bérard lui-même se laissa entraîner, tout en protestant que nous courions à notre

perte. Le brigadier arriva le premier au massif de saules. Le canal, plongé dans la nuit, formait un large sillon noir que tachetaient de loin en loin les touffes de plantes aquatiques. Durand se retourna en ricanant :

— Eh bien ! où est donc sa *niole blanche?* demanda-t-il.

— Regardez ! cria *Fait-Tout*, qui nous montrait l'embouchure de l'*étier*.

Tous les yeux se fixèrent en même temps sur le point indiqué : en avant d'un jet de clarté stellaire qui argentait les eaux, une forme vague glissait légèrement dans l'obscurité; elle atteignit bientôt la ligne lumineuse, et nous reconnûmes une petite barque recouverte de blanc.

Cette fois le brigadier parut céder au saisissement général et ne put retenir une exclamation.

— C'est elle ! c'est *la niole d'angoisse !* répétèrent plusieurs voix.

— Elle rentre dans le grand étier, dit Jérôme.

— Mais elle nous a auparavant laissé son chargement, acheva *Fait-Tout*.

Il désignait du doigt un petit atterrissement qui, jusqu'alors, avait été caché par la berge; nous nous penchâmes tous à la fois, et nous aperçûmes le cadavre d'un noyé.

Il était couché au milieu des broussailles, la face contre terre et les deux bras étendus. Les gendarmes descendirent jusqu'à lui, le dégagèrent des repousses de frêne, et, l'enlevant avec effort, le déposèrent sur le bord du canal. La Loubette, qui les avait aidés, se mit alors à genoux près du mort pour le mieux examiner. Le long séjour sous les eaux avait rendu le visage méconnaissable, mais les vêtemens semblaient être ceux du réfractaire; enfin, une bague que l'on retrouva à la main gauche dissipa tous les doutes : c'était l'anneau de promesse dont m'avait parlé le cabanier, et on y lisait distinctement les noms de Guillaume et de Lousa.

III. — GUILLAUME LE RÉFRACTAIRE.

Le corps du noyé avait été porté à la cabane, on le déposa dans un petit appentis fermé attenant au logis d'habitation. Le hasard ayant appris au brigadier Durand que j'avais quelques notions de médecine, il me pria de dresser procès-verbal. Il fallait, pour cela, procéder à l'examen du cadavre, afin d'en reconnaître l'état et de constater la cause du décès. Cependant deux des gendarmes qui étaient retournés à Chaillé avaient répandu le bruit de ce qui venait d'arriver. Malgré la nuit, on accourut bientôt du voisinage pour voir le mort.

On sait que tout événement qui réunit des paysans est pour eux

l'occasion de manger et de boire. Les traditions d'hospitalité ne leur permettent pas de recevoir ceux qui viennent prendre part à la douleur ou à la joie de la famille sans leur offrir le pain et le vin, ces deux antiques symboles d'alliance. La Loubette couvrit en conséquence la table de tout ce qui pouvait être offert, et Jérôme se chargea de faire les honneurs de la maison. Il accueillait tout le monde avec de bruyantes lamentations. Aux plaintes des visiteurs sur le sort de son fils, il répondait par des plaintes sur son propre sort. Qu'allait devenir la cabane, gouvernée par une coiffe et par deux bras vieillis? Tôt ou tard on le verrait infailliblement réduit aux haillons des chercheurs d'aumône, et par malheur on n'était plus au temps de la grande sœur de la sagesse, qui *demandait à Dieu de devenir étoffe, pour vêtir les pauvres gens* (1). Tous ces gémissemens étaient entrecoupés de libations qui me parurent en adoucir sensiblement l'amertume. Comme tous les paysans, le cabanier, qui ne se mettait que rament en dépense, voulait au moins profiter de celle qu'il ne pouvait éviter, et il buvait seul autant que tous les visiteurs.

Quant à la Loubette, après avoir mis le couvert, elle était sortie et avait d'abord rôdé quelque temps autour des gendarmes groupés au dehors. Son attitude et son expression me surprirent. Ses larmes coulaient, mais sans les éclats ordinaires aux douleurs campagnardes; c'était plutôt une angoisse agitée qu'entrecoupaient des tressaillemens nerveux. Elle se dirigea bientôt vers l'appentis où l'on avait déposé les restes de son frère. Ceux-ci avaient été recouverts d'un drap roux en toile de chanvre, et on avait allumé aux pieds deux chandelles de résine. Tous les arrivans venaient pour regarder le mort; mais la Loubette, assise à terre sur le seuil, la figure cachée sur ses genoux, barrait la porte et ne permettait à personne d'entrer. Cependant, à la voix du vieux Jacques, elle tressaillit et releva la tête.

Le grand berger était debout devant l'appentis, contemplant cette forme humaine à jamais immobile qui se dessinait dans l'obscurité. Il tenait des deux mains son chapeau appuyé sur sa poitrine, ses longs cheveux gris tombaient sur ses épaules, et un pli douloureux crispait son front tanné.

— Voilà donc ce qu'on gagne à vieillir! dit-il, en ayant l'air de penser tout haut plutôt que de s'adresser à quelqu'un; ceux qu'on a vus naître sont étendus sur les tréteaux, et la fille de la maison pleure à la porte!

— Dieu essaie notre cœur, vieux Jacques! dit la Loubette, qui laissait échapper quelques larmes.

Le berger remua la tête.

(1) Ces paroles sont historiques; elles furent prononcées par la sœur Marie-Louise, qui fonda la maison des *Filles de la sagesse* à Saint-Laurent (Vendée).

— Oui, dit-il doucement. Je sais qu'on ne peut pas lui demander compte; mais il y a des fois où il est dur de se soumettre!... Et c'est donc vrai qu'on ne sait pas comment la chose est arrivée?

— On ne sait rien, dit la jeune fille.

Jacques regarda quelque temps le cadavre en silence.

— On dit toujours du bien de ceux qui sont partis pour l'éternité, reprit-il enfin; mais, quand celui-ci était vivant, on en parlait déjà comme d'un mort. Où est l'homme qui serait capable, dans tout le Marais, de lui reprocher une mauvaise action ou seulement un mauvais mot? Sa présence riait à tout le monde, et, quand il vous avait dit bonjour en passant, on se croyait plus riche.

— Ça n'a pas empêché le malheur de venir, objecta sourdement la Loubette.

— Qui aurait pu penser que le vieux Jacques le mettrait en terre? reprit le berger revenant toujours à son étonnement douloureux; qui l'aurait dit, quand il courait avec mes moutons dans la pâture, quand je lui faisais des sifflets de frêne, quand il me lisait l'histoire de la grande guerre au coin d'un fossé?

Le vieillard s'arrêta. Cette énumération de souvenirs avait fait grandir son émotion; deux petites larmes, les dernières, à ce qu'il semblait, d'une source depuis long-temps tarie, glissèrent lentement le long de ses joues. La Loubette parut très troublée.

— Taisez-vous, vieux Jacques, dit-elle très bas et sans regarder le grand berger, vos paroles sont comme un couteau qui entre dans le cœur. Pourquoi rendre la peine plus lourde en rappelant la joie?

— Ce que vous dites, c'est la raison, ma fille, reprit le paysan déjà remis; aussi voilà qui est fini, je ne parlerai plus; seulement vous laisserez bien le grand berger voir une dernière fois le fils de la maison?

Il avait fait un mouvement pour franchir le seuil de l'appentis; la Loubette parut hésiter, et ne se rangea qu'avec une visible répugnance.

— Faites vite, Jacques, dit-elle, ou tout le monde viendra troubler la tranquillité des morts.

Le grand berger entra en se signant. Dans ce moment, la *flandrine*, qui était derrière lui et à laquelle on n'avait point pris garde jusqu'alors, voulut le suivre malgré Loubette.

— Laissez, dit le vieillard en se retournant vers la jeune fille, la *Bien-Gagnée* a droit de voir son ancien maître.

Et s'adressant à la brebis :

— Comment n'as-tu pas senti le malheur venir sur nous? dit-il avec un ton de tristesse et de reproche; le bon Dieu t'aurait-il retiré ton instinct, ou bien as-tu oublié Guillaume?

La *flandrine* redressa la tête à ce nom, et regarda le berger avec

une intelligence singulière. Le vieux Jacques s'approcha alors du cadavre, souleva le drap mortuaire, et s'adressant à la brebis :

— Viens, la *Bien-Gagnée*, reprit-il, et prouve que tu as reçu le don; reconnais tes morts!

La brebis s'approcha lentement, tourna autour du noyé, passa la langue sur une de ses mains, puis s'éloigna avec indifférence, et sortit de l'appentis. Le grand berger parut stupéfait. Il regarda le visage défiguré du cadavre, laissa retomber le suaire, et, tournant la tête :

— Allons, murmura-t-il, l'animal et l'homme se ressemblent; ils oublient les absens et ils abandonnent les morts.

S'agenouillant alors près des tréteaux, il fit une courte prière, puis se signa de nouveau, et sortit en silence.

Je n'avais pu me livrer encore à l'examen nécessaire pour la rédaction du procès-verbal demandé par le brigadier. Je profitai du moment où la Loubette s'éloignait avec Jacques pour y procéder. Les gendarmes avaient rejoint Jérôme et buvaient dans la cabane; j'appelai *Fait-Tout*, qui était à peu près dégrisé et ne fit aucune difficulté pour me venir en aide. Sûr désormais de n'avoir affaire qu'à un cadavre, il se mit à le dépouiller avec une rapidité et une adresse que l'expérience seule pouvait donner. J'appris, en effet, qu'il fallait ajouter cette industrie à toutes celles qu'il exerçait déjà. Le coureur de bois ensevelissait *les morts de malheur!* c'est le nom donné dans nos campagnes à ceux qu'un coup subit a frappés. Surpris dans les erreurs de la vie sans avoir eu le temps de les expier, ils laissent un doute funeste sur le sort de leur ame, et, d'après le préjugé populaire, la plupart appartiennent à l'enfer. Aussi les mains pieuses qui cousent le suaire des pécheurs absous ne s'offrent-elles point pour eux : il faut appeler un des mercenaires désignés par le nom flétrissant d'*ensevelisseurs des damnés*. Bien souvent même l'église refuse d'ouvrir ses portes à celui qu'elle n'a pas réconcilié, ou, si elle le reçoit, elle ne lui accorde que ses moindres honneurs et ses plus courtes prières. Cette espèce de répugnance grandit surtout quand la fin a été visiblement violente; meurtre ou suicide, on soupçonne un crime, et il semble que le sang du cadavre souille la mémoire du mort.

Tout en déshabillant le noyé, Bérard m'avait remis sur la voie de ces préventions populaires.

— Si c'était Sauvage le *Bien-Nommé*, dit-il, on l'enterrerait sans messe à l'entrée du cimetière; mais, pour un réfractaire, M. le curé n'y regardera que d'un œil. Ils n'avaient pas moins raison quand ils disaient à Marans que le mauvais vent soufflait sur le Petit-Poitou. Voilà deux gas couchés sous l'eau en moins d'un mois. Pour Sauvage, je ne dis rien; il buvait jusqu'à se noyer l'esprit, et il n'avait ni force ni

vaillantise; mais celui-ci n'a jamais vu double : il nageait comme une brême, et je l'ai vu abattre un taureau par les cornes.

Le cadavre que nous avions sous les yeux était loin d'annoncer une pareille vigueur, et j'en fis l'observation.

— C'est ce que je me disais tout en vous parlant, reprit le coureur de bois étonné; j'aurais juré que le grand Guillaume était plus membru et mieux en point.

Je lui fis remarquer les jambes grêles du mort, ses mains allongées, ses épaules étroites.

— Faut voir les bras, dit-il en les dégageant de leur dernier vêtement...

Mais il s'arrêta tout à coup, se pencha vivement vers le cadavre, et se récria.

— Qu'y a-t-il? demandai-je.

— Ce qu'il y a? reprit *Fait-Tout;* regardez-moi là, sur l'avant-bras; qu'est-ce que vous voyez, dites?

— Un tatouage.

— Qui représente?

— Mais... *un autel... une croix... une fleur de lis...*

— Le *grand jeu* avec ma marque, à preuve que c'est moi qui l'ai piqué! Mais, comme avant le *Fier-Gas* il n'y en avait qu'un autre à l'avoir dans le pays, je dis que ceci n'est pas le corps du grand Guillaume.

— Et de qui donc?

— De Sauvage le *Bien-Nommé.*

Il fut interrompu par un cri sourd. Nous nous retournâmes; la Loubette était à la porte de l'appentis, pâle, la tête droite et une main en avant.

— Arrive! arrive! et essuie tes yeux, cria *Fait-Tout,* ton frère n'est pas trépassé.

— Taisez-vous, sur votre salut! dit la jeune fille en refermant vivement la porte. Qu'est-ce que vous êtes venu faire ici, et qui vous a permis de toucher au mort?

— Qui? répliqua Bérard, surpris du ton de la paysanne; foi de Dieu! tu n'as qu'à demander à monsieur.

La Loubette me regarda; je lui expliquai la mission dont j'avais été chargé par le brigadier.

— Au fait, il ne sait encore rien, interrompit Nivôse; je vas lui annoncer le changement.

Il voulut sortir; la cabanière lui barra le passage.

— Quel bien ça vous fait-il de le lui dire? reprit-elle d'une voix basse et vibrante; c'est-il donc pour qu'ils recommencent à fouiller

tous les buissons avec leurs sabres et leurs fusils? Ne savez-vous pas bien qu'un réfractaire est comme le loup du bois? Tant qu'on le sait debout, on travaille à avoir sa peau. Laissez donc clouer ce mort-ci entre quatre planches, afin de donner un peu de repos aux vivans.

— Ainsi, tu savais que ce n'était pas le corps du *Triste-Gas*? dit *Fait-Tout*.

— Et votre frère est au Petit-Poitou? ajoutai-je.

Elle poussa la barre de bois qui fermait la porte; puis, nous regardant en face :

— Eh bien! oui, dit-elle avec une résolution subite; mais, si vous êtes des hommes et des chrétiens, vous vous tairez. Voilà treize mois que le grand Guillaume était hors du pays et en sûreté, comme je pouvais croire; mais le chagrin l'a pris, et il est revenu. *Fait-Tout* sait bien pourquoi.

— Pour la Lousa, dit celui-ci.

— Pour elle! reprit la paysanne d'un accent de rancune. A l'ordinaire, on guérit d'une amitié, quand il n'y a plus d'espoir; mais lui, il est sous un mauvais charme, et son esprit reste malade malgré tout.

— Vous l'avez donc vu? demandai-je.

— Pendant le souper, monsieur se rappelle bien ce cri de *tire-arrache* qui a étonné mon père?

— C'était un signal...

— Qui m'a averti que Guillaume était arrivé, et de fait il m'attendait près du grand canal avec le corps du *Bien-Nommé*, qu'il avait rencontré sous sa perche en traversant l'étier.

— C'est alors, sans doute, qu'il a eu l'idée de donner le change à ceux qui le cherchaient en mettant au noyé sa bague et ses habits?

— Et en couvrant sa niole d'un linceul blanc.

— Par ainsi c'était une menterie! s'écria *Fait-Tout*, visiblement partagé entre une indignation sincère et la honte d'avoir été pris pour dupe; c'est lui qui m'a dit les mauvaises paroles! il n'a pas eu peur de jouer avec la mort! Eh bien! par mon baptême, la mort aura son tour!

— Je le lui ai dit, murmura la Loubette en baissant la tête; mais Guillaume est un cœur mauhardi, qui ne croit pas ce que les mères apprennent aux enfans du pays.

— Puisqu'il a besoin d'un exemple, le bon Dieu le lui donnera, reprit Nivôse avec une certaine aigreur, et voilà qu'il commence en faisant reconnaître sa feintise.

— Vous n'êtes toujours que deux à la savoir, fit observer vivement la Loubette, et monsieur n'est pas un traître.

Je l'assurai de ma discrétion.

— Alors *Fait-Tout* n'a qu'à oublier ce qu'il a vu, et le secret restera

sous l'herbe du cimetière, continua-t-elle en regardant mon compagnon; mais faut avouer franchement ses intentions.

— Est-ce que j'ai dit que je voulais parler? répliqua Bérard avec humeur.

— Mais vous n'avez pas promis de vous taire, objecta la Loubette.

— Faut avoir confiance dans les gens, reprit sournoisement le coureur.

La jeune fille le regarda en face; un flot de sang était monté à sa joue blafarde, et son œil, plus ouvert, avait une sorte de rayonnement.

— Prenez bien garde à ce que vous allez faire, coureur, dit-elle lentement; selon votre choix, vous pourrez avoir ici, pour le reste de votre vie, de grands amis ou de vrais ennemis. Dans le moment présent, je ne vous veux que du bien; mais, si vous faites le moindre tort à Guillaume, aussi vrai qu'il y a un Dieu au ciel, je mettrai tout mon courage à vous préparer du mal, et vous regretterez jusqu'aux larmes d'avoir mis du chagrin sur ma route. Je vous dis ça, vous le voyez, sans colère, mais c'est un engagement que je prends, et vous pouvez demander dans le pays si j'ai jamais faussé mes promesses.

Il y avait dans l'accent de la paysanne une telle puissance de sincérité, que *Fait-Tout* en fut visiblement troublé; cependant il affecta d'en rire.

— Eh bien! quoi donc, on se fâche? dit-il ironiquement; voilà les femmes qui veulent me faire peur de leurs langues! Eh! eh! eh! impossible, ma fille, je suis trop habitué à la chasse des vipères. Aussi mets-toi bien dans l'esprit que si je me tais, ce ne sera point par crainte, mais par pure amitié.... d'autant que j'y perdrai un bon profit.

La Loubette parut étonnée.

— Eh oui! un bon profit, répéta Bérard; il n'y a pas que toi qui t'intéresses à celui qui est là. Voilà-t-il pas six semaines que la famille du *Bien-Nommé* le cherche pour mettre son pauvre corps en terre sainte? Celui qui le lui apporterait pourrait être sûr d'être traité avec politesse.

L'expression donnée à ce dernier mot ne pouvait laisser de doute sur sa signification.

— Les parens du *Bien-Nommé* ne sont pas plus riches que les Blaisot, répliqua la fille du cabanier, qui comprit où tendait le coureur de bois.

— Mais peut-être bien qu'ils sont plus généreux? dit *Fait-Tout* en clignant l'œil.

— C'est à savoir; pour payer un service, faut d'abord qu'il ait été rendu.

— On peut toujours convenir du prix, objecta effrontément Bérard.

— Non pas ici, interrompis-je en prêtant l'oreille, car j'entends le sabre et les éperons des gendarmes.

— Venez dehors, nous causerons, dit vivement la Loubette.

Et, rouvrant la porte, elle sortit avec Bérard.

Je me hâtai d'achever mon procès-verbal que je remis au brigadier. Il repartit aussitôt, emmenant Jérôme, qui, bien qu'un peu étourdi par les toasts de condoléance auxquels il avait dû répondre, gardait sa prudence ordinaire, et voulait faire lui-même sa déclaration à l'autorité. Les voisins s'étaient déjà retirés; je me trouvais seul dans la cabane au moment où la Loubette et le coureur rentrèrent. Tous deux s'étaient mis complétement d'accord. Le coureur, qui se préparait à ensevelir le noyé, venait chercher une *bouteille de dur* pour combattre le brouillard de la nuit.

Resté seul avec la jeune fille, j'allais l'interroger sur le grand Guillaume, quand je la vis courir à une porte de derrière qu'elle ouvrit avec précaution; elle avança la tête au dehors, sembla fouiller du regard tout l'enclos, prêta un instant l'oreille, et finit par pousser ce cri plaintif de la chouette, rendu sinistre par tant de sanglans souvenirs. J'entendis bientôt des pas; la Loubette disparut un instant, échangea quelques paroles à voix basse, puis rentra avec un jeune paysan que je reconnus au premier coup d'œil pour son frère : c'étaient les mêmes traits, mais avec plus de netteté et de finesse. La physionomie restée confuse chez la sœur s'était, chez le frère, éclaircie et achevée. En les voyant à la fois, on avait, pour ainsi dire, l'ébauche et la statue.

A mon aspect, le jeune Vendéen s'était involontairement arrêté.

— N'ayez pas peur, Guillaume, dit la Loubette, monsieur ne vous veut que du bien, et il est capable de vous donner un bon conseil.

— Il sera reçu en grande révérence, dit le paysan, qui se découvrit.

Je l'assurai de mes bonnes intentions et lui expliquai très brièvement comment j'étais venu pour lui au Petit-Poitou. Il parut faire effort pour m'écouter; mais ses yeux, qui allaient d'un objet à l'autre, trahissaient sa distraction. Je m'interrompis brusquement.

— Pardon, excuse, monsieur, dit Guillaume, qui parut craindre de m'avoir blessé; mais voilà si long-temps que j'étais pas entré ici, que, malgré moi, je regarde si tout est à son ancienne place. Vous savez, on aime les endroits qu'on a connus tout petit, surtout quand on revient... et qu'il faut repartir, car on ne doit plus me voir par ici, maintenant qu'on va me croire au cimetière!

Je voulus lui faire entrevoir les sérieuses conséquences de cette ruse, qui, en le rangeant parmi les morts, lui enlevait son nom, ses droits et toute possibilité de retour au pays; mais, à ce dernier mot, il m'interrompit.

— C'est ce qu'il faut! dit-il vivement; tant qu'il y aurait eu moyen

de revenir, j'aurais voulu revoir la cabane, tandis qu'à cette heure tout est dit. Quand le prêtre aura chanté le *De profundis*, il ne restera plus de grand Guillaume. Il y avait comme un courant qui m'emportait par ici, fallait l'empêcher. Quand on ne veut pas que les barques suivent le fil de l'eau, on les coule au fond : eh bien! moi, voilà que j'y suis!

Il éclata d'un rire forcé; mais la Loubette laissa échapper un gémissement. Le jeune réfractaire se tourna vers elle.

— N'ayez pas de regrets, pauvre fille, reprit-il avec beaucoup de douceur, le bon Dieu sait où il nous mène; remercions-le plutôt d'avoir bien voulu nous donner ce dernier moment.

— Mettez-le donc à profit, reprit la paysanne avec une résignation naïve; vous avez grand besoin, Guillaume, buvez à votre soif et mangez à votre faim.

Le jeune homme s'approcha de la table, qui était restée servie, et voulut s'asseoir sur le banc; mais sa sœur lui montra à l'autre bout un escabeau qui était évidemment sa place accoutumée. Elle prit au vaisselier une assiette particulière, une cuiller de bois sur laquelle le nom de son frère était grossièrement gravé, et lui présenta un pain de méteil encore entier. Avant de l'entamer, le paysan y traça une croix avec la pointe de son couteau.

— C'est la première mouture du grain nouveau, fit observer la Loubette.

— La première! répéta Guillaume, dont l'œil brilla de cet orgueil du laboureur qui goûte aux prémices de la moisson; par mon baptême! il est gris comme lin et flaire la noisette. Dieu soit béni pour m'avoir fait manger encore une fois le blé de nos champs!

Il se mit alors à souper avec un appétit que la jeune fille m'expliqua en m'apprenant qu'il était encore à jeun. Il ne s'arrêtait que pour me répondre de temps en temps ou pour interroger la Loubette. Ses questions roulaient presque toujours sur quelque détail de la ferme. Il s'informait de l'état de chaque pièce de terre, des semailles projetées, de son attelage favori, et, en parlant de ce rustique royaume qu'il avait autrefois gouverné, son regard s'animait, sa voix devenait plus haute, ses fortes mains s'étendaient comme s'il eût voulu saisir la charrue ou nouer le joug. Un bruit que nous crûmes entendre au dehors l'interrompit. La jeune fille courut à la porte, mais tout était désert et silencieux. Je parlai toutefois du retour probable de Jérôme et de la nécessité de l'éviter.

— Monsieur a raison, dit le grand Guillaume, dont l'animation momentanée tomba aussitôt; je m'oublie ici, quand je devrais déjà être en route; faut qu'avant le jour j'aie assez marché pour ne plus trouver devant moi aucune figure de connaissance.

Et ne pouvant retenir un soupir :

— C'est dur, pas moins, ajouta-t-il, que le fils de la maison soit obligé de venir chez son père en se cachant comme un voleur; mais on doit se soumettre, personne n'a raison contre la volonté du bon Dieu.

Il se leva lentement pour prendre son chapeau et son bâton; la Loubette coupa à la miche un morceau de pain qu'elle mit en silence dans la poche de sa veste. Je dis alors que je comptais moi-même retourner à Marans sans plus tarder, et j'offris à Guillaume de le prendre dans ma carriole, en lui faisant observer que c'était le moyen le plus prompt et le plus sûr de sortir du Marais; il accepta avec un remerciement. Pendant ce temps, la Loubette s'était retirée dans l'ombre; elle se tenait appuyée contre un meuble, et je l'entendais pleurer tout bas. Guillaume, qui la regardait à la dérobée, tournait son chapeau avec embarras; je compris que je gênais leurs adieux, et je sortis pour atteler le char-à-bancs.

En passant devant l'appentis, j'aperçus *Fait-Tout*, qui achevait son œuvre funèbre. La peur de l'humidité nocturne l'avait sans doute engagé à un emploi très fréquent du préservatif, car la bouteille d'eau-de-vie, placée devant une des chandelles de résine, me parut presque vide : les traits du coureur avaient pris une expression encore plus joviale que d'habitude. Tout en donnant ses derniers soins au mort, il lui chantonnait une hymne d'église dont le latin me sembla singulièrement revu et corrigé au point de vue du patois vendéen. Trouvant commode et prudent d'éviter, pour le retour, la compagnie du chasseur de vipères, je le laissai à ses occupations. Le cheval fut bientôt mis à la carriole, et je rentrai pour avertir Guillaume.

Sa sœur et lui étaient près du seuil, se tenant par la main. A ma vue, la Loubette jeta ses bras autour du cou du jeune homme et éclata en sanglots. Je m'efforçai de la calmer par quelques paroles d'espérance; mais le réfractaire garda le silence. Après avoir rendu à la paysanne ses embrassemens, il se dégagea très vite et sortit le premier. Lorsque nous fûmes dans le char-à-bancs, elle lui tendit encore la main; il ne fit pour ainsi dire que l'effleurer, saisit les rênes, et nous partîmes. La Loubette nous suivit quelques instans en courant; mais Guillaume pressa le cheval, et elle ne tarda pas à disparaître derrière nous dans l'obscurité. Il respira alors fortement comme soulagé d'un fardeau, et me rendit les rênes. Arrivé à un pli de terrain que nous allions dépasser, il se retourna. Le toit de la cabane apparaissait au loin à travers la nuit. Il ôta son chapeau en signe d'adieu, croisa les bras sur sa poitrine, et nous continuâmes ainsi en silence jusqu'à l'entrée de Chaillé. Là seulement il releva la tête, et appuyant la main sur les rênes :

— Faites excuse, monsieur, dit-il d'un accent qui me parut altéré;

il faut que je m'arrête ici, mais je ne veux point vous retarder; que Dieu vous donne un heureux voyage et qu'il vous bénisse pour votre bonté!

— Vous avez quelqu'un à visiter? demandai-je.

— Ce n'est pas quelqu'un, balbutia le réfractaire, c'est un endroit...

— Et vous serez long-temps?

— Assez seulement pour revoir... la maison!

— Où est-elle?

— Là-bas, derrière l'église.

Il me montrait une masure précédée d'un petit jardin enclos d'aubépines.

— C'est la demeure de la Lousa? demandai-je en le regardant.

Il tressaillit.

— On a donc parlé à monsieur? s'écria-t-il vivement; quand ça et qui donc? Ça ne peut pas être la Loubette! elle aurait perdu son ame plutôt que de me trahir.

Je dis comment Jérôme m'avait tout raconté en soupant; mon compagnon fit un geste de dépit.

— Je comprends! dit-il avec amertume; pour que les vieilles gens croient un secret bon à garder, faut qu'il intéresse leur bourse. N'ayez pas peur que le maître de la cabane eût parlé, s'il avait fallu cacher une poche de *faux-sel* (1); mais, après tout, il n'y a pas d'affront, et puisque monsieur sait la chose, il voudra bien m'arrêter ici.

— A condition de veiller sur vous, repris-je; tout le monde vous connaît au bourg; vous pourriez faire quelque dangereuse rencontre; je ne veux point vous quitter.

Guillaume hasarda quelques objections; mais j'y coupai court en déclarant que ma résolution était prise et lui rappelant qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Nous arrêtâmes la carriole près de l'église; il se dirigea vers la haie d'aubépines, y trouva une brèche qui lui était connue et entra dans le jardin. Je me hâtai d'attacher le cheval au mur du cimetière, afin de le suivre. Lorsque je franchis la haie, je l'aperçus sous une longue tonnelle de vignes qui partageait le jardin dans sa longueur. Il marchait lentement en regardant autour de lui, comme s'il eût voulu reconnaître les lieux. Arrivé à une espèce de rond-point où se dressaient une table de planches brutes et des bancs grossiers, il s'arrêta un instant : il s'y était sans doute souvent assis avec la Lousa; c'était là, selon toute apparence, que l'on venait souper les soirs d'été, et les deux familles y avaient rompu le pain de promesse. Un peu plus loin, il fit une pause devant un petit parterre enlevé à la culture qui occupait tout le reste du jardin. On aperce-

(1) On appelle faux-sel celui sur lequel on a fraudé les droits.

vait encore des bordures de buis enfouies sous les herbes parasites et quelques fleurs d'automne qui élevaient çà et là leurs tiges jaunies. Je pensai que ce devait être l'ouvrage de Guillaume, un souvenir de ses jours d'illusions et d'espérances, aujourd'hui abandonné comme les espérances et les illusions elles-mêmes. Le jeune homme passa outre: arrivé à une touffe de troënes sous laquelle deux ruches avaient été abritées, je crus l'entendre murmurer quelques mots; il parlait aux *avettes*, ces bonnes amies du logis, qui entendent tout ce qu'on leur dit, et partagent nos douleurs comme nos joies. Enfin il atteignit la maisonnette, où tout semblait endormi. Après en avoir fait le tour, il s'arrêta devant une petite fenêtre du rez-de-chaussée qu'il regarda long-temps, s'assit sur les marches de la porte et cacha sa tête dans ses mains. J'attendis quelque temps; mais, outre le danger de tout retard, il était à craindre qu'un trop long attendrissement n'enlevât au jeune homme le courage et la présence d'esprit dont il allait avoir besoin : je m'approchai donc doucement, et je lui rappelai la nécessité de se remettre en route. Il se releva sans faire aucune objection; il me sembla plutôt exalté qu'abattu.

— Je suis prêt, dit-il d'un accent entrecoupé; maintenant que j'ai vu l'endroit, je repartirai content. La dernière fois que j'y suis venu, c'était en plein jour; les aubépines fleurissaient, on n'entendait que chants d'oiseaux; aujourd'hui il fait nuit, les fleurs sont mortes, les oiseaux se taisent : tout est changé ici comme dans ma vie; fasse le bon Dieu qu'il n'en soit pas de même pour elle!

Il essuya ses larmes, fit deux ou trois pas, et se tourna de nouveau vers la petite fenêtre.

— Ah! je m'en irais content, dit-il avec une sorte d'angoisse passionnée, oui, content, si je pouvais seulement connaître ce qu'elle dira demain, quand on sonnera mon enterrement! Qui sait si elle n'aura pas quelque regret, si elle ne pensera pas qu'elle y est pour quelque chose? Peut-être bien que la nuit prochaine elle ne dormira pas aussi bien que celle-ci.

En ce moment, l'horloge du village sonna trois heures; je fis un geste pour inviter Guillaume à se hâter.

— Je vous suis, monsieur, reprit-il précipitamment; mais je veux qu'elle sache que je suis venu. J'aurais aimé lui rendre sa bague, s'il n'avait pas fallu la mettre au doigt du noyé. Heureusement il me reste ceci : une marque y est; elle la reconnaîtra.

Il avait dénoué de son cou une cravate de coton noir, qu'il attacha au châssis de la petite fenêtre. Comme il achevait, une voix de nouveau-né se fit entendre dans la maisonnette; Guillaume tressaillit.

— Un enfant! s'écria-t-il en s'appuyant au mur; la Loubette ne m'avait pas dit... elle a un enfant!

Je voulus l'emmener, mais il tremblait d'émotion et ne m'entendait plus. Il se dressa de nouveau jusqu'à la fenêtre en collant son visage contre les vitres que la lune éclairait. Il y était depuis un instant, lorsqu'un cri d'épouvante retentit à l'intérieur. Guillaume se rejeta en arrière.

— Elle m'a vu, dit-il; partons, partons!

Il s'était précipité vers la brèche; je le suivis, et quelques minutes après notre char-à-bancs roulait sur la route de Marans.

En arrivant au *booth* de Vix, le réfractaire descendit et prit congé de moi. Je lui avais offert, pendant le chemin, de l'emmener en Touraine au nouveau défrichement, et de l'y établir comme fermier sous un nom d'emprunt; mais il avait refusé.

— Je ne peux plus songer à vivre comme les autres, me répondit-il: pour tenir une ferme, faut se marier, et je n'y ai pas le cœur; faut travailler d'un esprit tranquille, et moi je serais toujours dans l'angoisse; à chaque bruit de pas, je croirais entendre venir les soldats. Merci de vos intentions, monsieur, mais c'est trop tard. Il y a un an, j'étais une pierre bonne à bâtir; à cette heure, je ne suis plus qu'un caillou fait pour rouler dans les eaux courantes.

— Mais qu'allez-vous devenir? demandai-je.

— Le bon Dieu en décidera, me répondit-il avec réserve.

— Et où allez-vous maintenant?

— Chez des gens que je connais devers Talmont.

Je lui tendis la main.

— Allez donc, lui dis-je, et bonne chance! Peut-être que nous nous reverrons un jour.

Il secoua la tête.

— Ils disent dans le pays que celui sur qui on a chanté l'office des morts ne passe jamais l'année, répliqua-t-il avec un accent de sombre ironie.

Et, sans attendre ma réponse, il salua et partit.

Je ne doute point qu'on ne raconte encore dans le Marais, pour appuyer la croyance à *la niole blanche* et aux apparitions, la manière dont fut découvert le noyé du Petit-Poitou, ainsi que sa visite nocturne à la Lousa. Quant au sort réel du jeune réfractaire, personne n'a pu m'en instruire; mais, le soulèvement tenté par la duchesse de Berry ayant eu lieu deux mois après son départ, j'ai toujours pensé qu'il s'y était laissé entraîner, et qu'il avait péri dans quelque engagement contre les bleus.

ÉMILE SOUVESTRE.

PEINTRES

ET

SCULPTEURS MODERNES

DE LA FRANCE.

JEAN GOUJON.

Nous ne savons rien de la vie ni des études de Jean Goujon; la date et le lieu de sa naissance sont demeurés inconnus. On avait espéré recueillir quelques documens sur cet artiste éminent dans une famille d'Alençon qui porte son nom; cette espérance s'est bientôt évanouie : un seul fait paraît établi, c'est que Jean Goujon fut tué d'un coup d'arquebuse le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy; les uns disent au Louvre, d'autres à la fontaine des Nymphes, aujourd'hui fontaine des Innocens, placée alors au coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. Comme la fontaine des Nymphes était achevée depuis vingt-deux ans, et que, selon les biographes, Jean Goujon aurait été tué le ciseau à la main, il est probable qu'il travaillait à la décoration de la cour du Louvre, le jour de la Saint-Barthélemy. Quelle fut la cause de sa mort? Fut-il tué comme huguenot? et d'abord était-il huguenot? Double question qui reste sans réponse. Chacun sait que sous Charles IX l'accusation d'hérésie servit de prétexte à bien des ven-

geances. La mort de Jean Goujon doit-elle être attribuée à quelqu'un de ses rivaux? Fut-il tué par jalousie? La tradition est muette à cet égard. Quelle ville fut son berceau, Paris, Alençon ou Rouen? Même silence, mêmes ténèbres. A quel âge est-il mort? Les uns disent à cinquante-deux ans, d'autres à soixante-deux; mais aucune de ces deux assertions ne paraît justifiée. Nous savons que Jean Goujon a travaillé sous François Ier, sous Henri II, sous François II, sous Charles IX; nous ne savons pas la date précise de ses premières œuvres. Est-ce à Rouen qu'il faut chercher la première révélation de son talent? Les Rouennais l'affirment sans réussir à le prouver; ils donnent à Jean Goujon les portes de Saint-Maclou et ne produisent aucun document à l'appui de cette prétention. Quelques-uns lui donnent aussi le tombeau de Brézé, sans établir d'une façon plus claire la relation de l'œuvre à l'auteur. A moins qu'une circonstance inattendue, le décès, par exemple, de quelque vieux bibliophile jaloux de ses trésors, ne mette le public en possession de documens inédits, il faudra sans doute renoncer à connaître jamais la vie de Jean Goujon, et nous contenter de l'étudier dans ses œuvres. Quant à la chronologie de ces œuvres mêmes, sans pouvoir l'établir d'une manière précise, nous savons pourtant que les sculptures du château d'Écouen, exécutées pour le connétable de Montmorenci, ont précédé les sculptures du château d'Anet, commandées, selon les uns, par Diane de Poitiers, selon d'autres et plus vraisemblablement par Henri II. L'achèvement de la fontaine des Nymphes porte une date certaine, et appartient à la quatrième année du règne de Henri II. Quant aux travaux du Louvre, exécutés soit dans l'intérieur, soit dans la cour du palais, les uns appartiennent au règne de Henri II, entre autres l'escalier qui porte son nom, les autres au règne de Charles IX, à savoir les sculptures voisines du pavillon de l'Horloge. Ces renseignemens nous suffisent pour étudier avec fruit les œuvres de Jean Goujon, pour suivre pas à pas la marche de son génie. Les bas-reliefs détachés de la porte Saint-Antoine, et placés maintenant au musée d'Angoulême, n'ont, je crois, aucune date certaine; mais cela importe peu, car ils sont empreints du même caractère que les bas-reliefs de la fontaine des Nymphes. Enfin, l'hôtel Carnavalet nous montre le talent de Jean Goujon sous un nouvel aspect, et ne peut être confondu avec les travaux d'Écouen, d'Anet et du Louvre.

Quel fut le maître de Jean Goujon, je veux dire, bien entendu, quel fut son premier maître? Cette question, posée depuis long-temps, n'est pas encore résolue. Les Rouennais disent que le premier maître de Jean Goujon fut un sculpteur normand appelé Quesnel, sans apporter aucune preuve décisive; il en est donc du premier maître de Jean Goujon comme des portes de Saint-Maclou : c'est une conjecture, et rien de plus. Il n'est permis qu'aux érudits qui ont passé toute leur vie dans le commerce des livres de dire que Jean Goujon se forma par

l'étude des modèles antiques. Cette assertion, en effet, ne tient pas contre l'examen. Les œuvres de Jean Goujon, quelle que soit d'ailleurs la grace, l'élégance qui les recommande, ne relèvent pas de l'antiquité. Il faut n'avoir jamais étudié, jamais regardé les monumens de l'art grec pour voir dans Jean Goujon un disciple de Phidias ou de Lysippe. Une telle méprise, pardonnable chez un bibliographe, serait sans excuse chez un homme habitué à vivre avec les débris du Parthénon. Comment trouver, en effet, la moindre parenté entre les Panathénées et la fontaine des Nymphes? La Diane du château d'Anet a-t-elle d'aventure quelque chose à démêler avec la Cérès, la Proserpine et les Parques de Phidias? Les faunes et les satyres de l'escalier de Henri II sont-ils de la même famille que l'Ilissus et le Thésée? Qui pourrait le dire sans s'exposer au reproche d'ignorance, sans le mériter?

Le premier maître de Jean Goujon, quel que soit son nom, n'était certainement pas un disciple fervent de l'antiquité. Tout homme familiarisé avec les principaux monumens de l'art antique et de l'art moderne, depuis Périclès jusqu'à Jules II, reconnaîtra sans peine que Jean Goujon, loin d'appartenir à l'école attique, appartient à l'école florentine. Il y a entre ces deux écoles une telle différence de principes qu'elles ne sauraient être confondues. Si Jean Goujon est élève de Phidias, Philibert Delorme est élève d'Ictinus; la seconde assertion vaut la première, c'est-à-dire qu'aucune des deux ne peut être soutenue. Aussi n'entreprendrai-je pas de démontrer que Jean Goujon ne s'est pas formé par l'étude des modèles antiques. De pareilles questions n'intéressent que les hommes éclairés, et les hommes éclairés n'ont pas besoin de moi pour les résoudre.

Nous ne savons pas si Jean Goujon a visité l'Italie : à cet égard, nous sommes réduits aux conjectures; mais, pour expliquer son intime relation avec l'école florentine, il n'est pas besoin de lui prêter un voyage en Italie. Jean Goujon est mort huit ans après Michel-Ange, et vingt-cinq ans après François Ier. Or, personne n'ignore que François Ier avait appelé en France un grand nombre d'artistes italiens, peintres, sculpteurs et architectes : il me suffit de nommer le Vinci, André del Sarto, le Rosso, le Primatice. Plusieurs de ces artistes furent chargés d'acquérir pour le compte du roi et de rapporter en France des ouvrages de l'école qui dominait alors la statuaire, c'est-à-dire de l'école florentine. Benvenuto Cellini travailla pour François Ier à Fontainebleau, et son exemple ne fut pas sans autorité sur Jean Goujon. Si j'avais à nommer le parrain du sculpteur français, mon choix ne serait pas douteux, je n'hésiterais pas long-temps; la chapelle des Médicis à Florence me désignerait clairement le maître et le modèle de Jean Goujon, et je nommerais Michel-Ange. S'il est facile en effet de signaler entre ces deux hommes illustres de nombreuses différences, si le sculpteur français se recommande plutôt par la grace que par l'énergie, tandis

que le sculpteur florentin a souvent cherché l'énergie aux dépens de la grace, il est impossible cependant de méconnaître la parenté qui les unit. C'est dans la chapelle des Médicis qu'il faut chercher l'origine et l'explication du style de Jean Goujon.

Devons-nous remercier François Ier d'avoir appelé en France les artistes italiens? devons-nous le remercier d'avoir proposé pour modèle à la sculpture française la sculpture florentine? faut-il nous associer aux éloges prodigués par les historiens au roi qu'il leur plaît d'appeler le père des lettres et des arts? Je laisse le soin de répondre aux hommes qui ont pu comparer l'art grec et l'art florentin. Si le *père des lettres et des arts* eût compris nettement l'intérêt de l'école française, il l'eût mise face à face avec l'antiquité, au lieu de la placer sous la discipline de Florence. C'était mal comprendre la renaissance de l'art en Italie, que de ne pas remonter jusqu'à la cause même de la renaissance. Consulter l'Italie, qui avait interprété la Grèce à sa manière et altéré le sens de bien des leçons au lieu de consulter la Grèce elle-même, ce n'était pas à coup sûr se montrer bien clairvoyant. Si le père des lettres eût confié l'éducation du génie français au génie grec, en laissant à la nature, c'est-à-dire au modèle vivant, le soin d'assouplir et de varier le style enseigné par l'érudition, je ne doute pas que les destinées de l'école française n'eussent été meilleures et plus fécondes. Poser la question en ces termes, n'est-ce pas d'autre part nous montrer bien sévère? Pouvons-nous raisonnablement exiger d'un roi la connaissance complète ou même la notion sommaire des principes et des styles qui se partagent l'histoire de l'art? Entre Marignan et Pavie pouvait-il trouver le temps ou concevoir la pensée d'étudier ces problèmes délicats?

Entre les œuvres de Jean Goujon, il en est une qui jouit à bon droit d'une renommée populaire; chacun a déjà nommé Diane de Poitiers. Quoique cette œuvre soit loin assurément de résumer tout le talent de l'auteur, quoique les caryatides de la salle des Cent-Suisses, l'escalier de Henri II et la fontaine des Nymphes nous présentent son génie sous des aspects variés, cependant la Diane mérite une attention spéciale. Pour la bien comprendre, pour l'apprécier dignement, il faut savoir ce qu'était le modèle qui a posé devant Jean Goujon. En négligeant cette connaissance préliminaire, l'esprit le plus judicieux s'exposerait à de singulières méprises. S'il voulait, par exemple, trouver dans la Diane du château d'Anet la déesse païenne célébrée par les poètes de l'antiquité, s'il essayait de la comparer aux marbres du Vatican et du Capitole, il arriverait à l'injustice avec la plus parfaite bonne foi. Avant d'aborder l'étude de cette figure, il faut se pénétrer d'une vérité qui doit dominer toute la discussion : la Diane du château d'Anet n'est pas une libre création de la fantaisie, c'est le portrait de la maîtresse de Henri II représentée avec les attributs de la déesse païenne dont elle portait le nom. Il s'agit donc d'estimer cette figure,

non pas d'après les données poétiques consacrées depuis long-temps dans la statuaire, mais d'après les lois générales du dessin, en tenant compte de l'âge du modèle.

Or, quel âge avait le modèle? Ici, l'histoire justifie pleinement la pensée exprimée par Boileau dans le siècle suivant. La vérité la plus vraie manque souvent de vraisemblance. Diane de Poitiers avait trente et un ans lorsqu'elle perdit son mari, et Henri II, alors duc d'Orléans, n'avait que treize ans. A la mort de François Ier, en 1547, elle avait quarante-sept ans, et, sans vouloir déterminer à quel âge elle devint la maîtresse du duc d'Orléans, nous sommes obligé d'admettre que la Diane du château d'Anet est postérieure à la mort de François Ier, car nous savons que le château fut bâti par Diane avec les largesses de son royal amant. C'est avec le fruit du droit de confirmation que Diane éleva les murs de ce palais enchanté, dont il reste à peine aujourd'hui quelques débris. Ce droit, dont François Ier avait gratifié sa mère, Louise de Savoie, était perçu au début de chaque règne sur les officiers publics qui voulaient être confirmés dans leurs offices. Est-il vraisemblable qu'une femme de quarante-sept ans ait posé pour la Diane du château d'Anet? Assurément non, et pourtant tous les contemporains s'accordent à nous représenter Diane de Poitiers comme une merveille de jeunesse et de beauté long-temps après la mort de son mari. Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier, avait beau dire qu'elle était née le jour où Diane s'était mariée, cette raillerie sanglante ne lui donnait pas la victoire sur sa rivale. Non pas que j'admette comme vrai le propos accrédité par les mauvaises langues de la cour, et que j'accuse Diane d'avoir été la maîtresse de François Ier avant d'être la maîtresse de Henri II. Sans vouloir prendre au sérieux la défense présentée par Brantôme, sans voir dans le tombeau élevé à la mémoire du grand sénéchal de Normandie et dans les couleurs qu'elle a portées toute sa vie un gage incontestable de sa tendresse conjugale, je répugne cependant à croire qu'elle ait payé de sa personne la tête de son père, Jean de Saint-Vallier, complice du connétable de Bourbon. La fière réponse qu'elle fit à Henri II, lorsqu'il lui proposa de légitimer publiquement le fruit de leurs amours, ne s'accorde pas avec la tradition que je combats. Quand je parle de la rivalité de la duchesse d'Étampes et de Diane de Poitiers, qui n'était pas encore duchesse de Valentinois, je ne parle pas d'une rivalité d'alcôve, mais d'une rivalité de cour. Eh bien! est-il vraisemblable qu'une femme de cet âge ait servi de modèle à Jean Goujon? La raison dit: Non, et l'évidence dit: Oui. Il est vrai que nous savons, par le témoignage des contemporains, que Diane prenait de sa beauté un soin assidu que les femmes d'aujourd'hui négligent trop souvent. Elle luttait courageusement contre l'envahissement des années, et s'éveillait chaque jour avec la ferme résolution d'éterniser sa

jeunesse. Elle se levait à six heures du matin, courait les bois à cheval pendant deux heures, se couchait jusqu'à midi, oubliant les fatigues du corps dans l'exercice paisible de son intelligence, et lavait son visage à l'eau froide, l'hiver comme l'été, pour maintenir la fraîcheur et la fermeté des chairs. Pour Diane, la beauté n'était pas seulement un don précieux, c'était une science, un travail de chaque jour. Elle mourut à soixante-six ans, admirée, enviée des femmes les plus belles et les plus jeunes.

Je ne voudrais pas dire que Diane eût trouvé le secret de l'eau de Jouvence. Cependant les historiens du XVIe siècle, et en particulier les historiens protestans, n'hésitaient pas à voir, dans cette beauté obstinée que le temps ne pouvait atteindre, une œuvre de sorcellerie. Comment avait-elle trouvé le moyen d'enchaîner à ses pieds un homme qui avait dix-huit ans de moins qu'elle? Comment, jusqu'à l'âge de soixante ans, fut-elle aimée de Henri II avec la même ardeur, la même fidélité? Les historiens protestans, qui professaient pour elle une haine trop facile à expliquer, puisqu'elle poussait son amant à sévir contre les huguenots, l'accusaient d'user de philtres diaboliques pour réveiller l'ardeur de Henri II. Ils cherchaient dans la sorcellerie l'explication de cette inébranlable constance. Satan seul, aux yeux des huguenots, pouvait river à sa chaîne un amant dont la maîtresse aurait pu être la mère.

Aujourd'hui que la sorcellerie est rayée de la liste de nos croyances, nous sommes obligés de chercher ailleurs le mot de cette énigme singulière, et nous le trouvons dans les pages que Brantôme nous a laissées sur Henri II. D'après le témoignage de cet historien, qui certes n'est pas toujours véridique, mais dont la parole acquiert une légitime autorité toutes les fois qu'il ne trouve pas dans la médisance l'occasion de montrer son esprit mordant et venimeux, Diane n'était pas seulement une belle personne, mais bien aussi et surtout une femme d'un esprit délicat, d'une imagination ingénieuse, d'un caractère égal, une nature enfin qui commandait l'amour par un ensemble de qualités rares qui sans doute ne remplaceront jamais la jeunesse, et dont la jeunesse pourtant ne dédaigne jamais impunément le secours. Non-seulement Diane n'oubliait pas un seul instant qu'elle voulait, qu'elle devait être aimée; non-seulement elle trouvait dans les graces de son esprit de quoi renouveler, de quoi rajeunir les graces de son corps: elle étudiait, elle traitait à sa manière toutes les grandes questions politiques et religieuses qui s'agitaient alors. Que le règne de Henri II, qui devrait s'appeler le règne de Diane de Poitiers, puisque Diane a gouverné pendant treize ans sous le nom de son amant, ait été funeste à la France, je ne veux pas le nier; l'évidence me condamnerait trop facilement. Que les conseils de Diane aient égaré Henri II, c'est une vérité depuis long-temps acquise à l'histoire et que je ne songe pas à révoquer en doute. Le problème que je discute n'a rien à démêler avec la

politique suivie par la royauté française au XVIe siècle. La question qui nous occupe est, grace à Dieu, contenue dans des limites beaucoup plus modestes: il s'agit d'expliquer l'inaltérable constance de Henri II. Or, malgré la science consommée que Diane apportait dans le soin de sa beauté, il est certain qu'elle eût perdu son amant au bout de quelques années, si elle eût confié à sa beauté seule la tâche difficile de le soustraire au goût du changement plus vif encore chez les rois que chez les autres hommes. Si Brantôme a dit vrai, et dans cette occasion il n'avait aucun intérêt à mentir, Diane avait d'abord ébloui le duc d'Orléans de sa merveilleuse beauté, et régné sur les sens et le cœur de son amant. Plus tard, quand elle sentit la jeunesse lui échapper malgré sa lutte obstinée, elle invoqua le secours de son intelligence, elle prit possession de l'esprit de Henri II comme elle avait pris possession de ses sens et de son cœur, et ce précieux auxiliaire assura la durée de son empire. Ce qui prouve que Brantôme n'a pas exagéré les ressources intellectuelles de Diane, c'est que Catherine de Médicis, femme de Henri II, plus jeune et aussi belle que Diane, renonça bientôt à combattre la puissance de sa rivale, et comprit que l'heure de régner n'était pas encore venue pour elle. La reine se soumit à la maîtresse et dévora son dépit. Or, si Catherine n'était pas bonne, elle l'a trop bien montré, à coup sûr l'intelligence ne lui manquait pas. Et pourtant Catherine a laissé Diane régner en paix.

Jean Goujon nous a représenté la maîtresse de Henri II sous les traits de Diane chasseresse. La première chose qui me frappe dans cette figure, c'est que le visage et l'attitude expriment plutôt l'indolence et la volupté que le caractère attribué à la déesse païenne. Quoique l'histoire d'Endymion soit consacrée par la tradition, chacun sait, en effet, que Diane, selon la croyance générale de la Grèce, vivait chastement, et se livrait avec ardeur aux exercices du corps. Son visage respirait à la fois la pudeur et la fierté. Ce qui prouve clairement que Jean Goujon n'a pas voulu transformer le modèle qui posait devant lui, c'est qu'il n'a tenu aucun compte de la physionomie attribuée à Diane par la mythologie antique, et n'a cherché à exprimer ni dans le regard ni dans la bouche les deux sentimens que je viens de rappeler. S'il ne l'a pas essayé, ce n'est certes pas qu'il ait vu dans cette transformation une tâche au-dessus de ses facultés; car, lorsqu'il fit le portrait de la maîtresse de Henri II, il était familiarisé depuis long-temps avec toutes les ressources, avec toutes les ruses de son art. Il a voulu, avant tout, offrir au fils de François Ier l'image fidèle de la femme qu'il aimait. Quand je parle d'image fidèle, c'est du visage que j'entends parler. Il est bien difficile, en effet, d'admettre que le corps de Diane de Poitiers fût, à l'âge de quarante-sept ans, tel que nous le voyons dans le marbre du musée d'Angoulême. Les soins les plus assidus, la lutte la plus acharnée contre les injures du temps, n'expliqueraient pas une telle

singularité. Qu'il ait triché en nous représentant le corps de son modèle, c'est un point qui, à mes yeux, ne saurait être contesté. Qu'il se soit borné à la seule ressemblance du visage, je n'en doute pas un seul instant. Eh bien! cette double donnée une fois acceptée, il s'agit de savoir quel parti Jean Goujon a su en tirer. Il faut renoncer à le juger d'après les conditions imposées à la statuaire par la mythologie grecque, si nous ne voulons pas nous condamner à l'injustice.

Les yeux se voilent de langueur et de volupté. Il ne reste de la déesse païenne que les attributs de la chasse. L'attitude nonchalante que Goujon a donnée à son modèle ne conviendrait certainement pas à la sœur d'Apollon, mais s'accorde très bien avec l'expression du visage. Sans doute, il est permis de blâmer comme une ligne malheureuse la jambe gauche ramenée en arrière. A quelque point de vue qu'on se place, soit au point de vue païen, soit au point de vue purement humain, il est difficile d'approuver l'angle formé par la jambe et la cuisse gauches; cependant, en jugeant l'angle formé par la flexion du marbre, il ne faut pas oublier l'expression du visage qui explique cette flexion sans la justifier pleinement, qui la rend naturelle sans l'amnistier aux yeux du goût. Le visage et surtout l'expression que Jean Goujon prête à son modèle appartiennent à une déesse qui, surprise au bain par Actéon, ne le châtierait pas comme le fit la sœur d'Apollon. Faut-il s'étonner que la douceur de l'ame se traduise par l'indolence et la mollesse des mouvemens? En négligeant la question linéaire, qui, dans les arts du dessin et dans la statuaire en particulier, est d'une si haute importance, on peut accepter, sinon comme irréprochable, au moins comme vraie, la flexion dont je parle; mais, si l'on veut remonter aux principes consacrés par l'art antique, si l'on veut interroger les modèles que la Grèce nous a laissés, il est impossible de ne pas réprouver, au nom de l'harmonie linéaire, le sans-façon avec lequel Jean Goujon a rejeté en arrière la jambe gauche de son modèle. Si l'étrange doctrine de ceux qui voient dans l'auteur de la Diane un disciple de l'antiquité avait besoin d'être réfutée, il suffirait d'invoquer les lignes qu'elle présente au spectateur qui se place pour la regarder à droite du piédestal. Jamais sculpteur athénien n'aurait imaginé une combinaison de lignes si malheureuse, si contraire à toutes les lois de l'harmonie. On a beau dire que ce mouvement est naturel, qu'il est plein de vérité, pris sur le fait, l'esprit qui vit depuis long-temps dans la contemplation et l'étude des œuvres grecques ne se laisse pas désarmer par cet argument. Entre la vérité que nos yeux peuvent rencontrer et la vérité que l'art doit choisir, il y a une singulière différence que le statuaire ne méconnaît jamais impunément. Certes, un artiste élevé à l'école de Phidias, avant de déterminer le mouvement de la figure, n'eût pas manqué de se demander si les lignes données par le modèle offraient un ensemble harmonieux. Jean

Goujon, si heureusement doué à tant d'autres égards, mais formé surtout à l'école florentine, habitué à voir dans l'antiquité païenne une révélation séduisante du génie humain plutôt qu'un enseignement austère, ne s'est pas préoccupé un seul instant de la différence dont je parlais tout à l'heure. Il a saisi et reproduit sans scrupule le mouvement que lui offrait le modèle; il ne s'est pas demandé si ce mouvement était avoué par le goût. En consultant ses souvenirs, il a trouvé dans l'école florentine plus d'un exemple qui justifiait le parti auquel il venait de s'arrêter, et il s'est mis à l'œuvre en pleine sécurité. S'il eût écouté les conseils d'Athènes au lieu des conseils de Florence, la Diane que nous admirons si justement serait bien plus admirable encore. L'harmonie linéaire ajouterait un prix nouveau à tous les mérites qui la recommandent. La pureté du style donnerait une splendeur nouvelle à cette œuvre gracieuse.

La Diane qui nous occupe mérite une attention d'autant plus sérieuse qu'elle résume vraiment tous les défauts et toutes les qualités de l'auteur. L'étude complète de la Diane, poursuivie avec persévérance, permet de juger sans peine tous les autres ouvrages de Jean Goujon; c'est pourquoi je ne crains pas de lasser la patience du lecteur en examinant la Diane sous toutes ses faces. Cet examen ne pourra sembler puéril qu'aux esprits qui professent une répugnance obstinée pour toute idée sérieuse; tous ceux au contraire qui voient dans la beauté, prise en elle-même et dans ses manifestations diverses, un digne sujet de méditation suivront sans effort et sans ennui l'analyse de cette œuvre capitale. Je ne veux pas choisir dans l'antiquité un terme de comparaison; il serait trop facile, en effet, de condamner la Diane de Jean Goujon en prenant pour règle suprême la Vénus de Milo. Cet incomparable morceau, que la France possède depuis trente ans, qu'il appartienne au ciseau de Phidias ou de Praxitèle, de Lysippe ou de Scopas, réunit dans une harmonieuse unité tant de qualités précieuses, dont chacune suffirait à la gloire d'un statuaire, qu'il serait injuste d'estimer l'œuvre de l'artiste français d'après ce modèle, au lieu de l'estimer en elle-même, c'est-à-dire en ne consultant que la nature, qui sans doute n'est pas le but suprême de l'art, mais que l'art cependant doit toujours accepter comme point de départ. Toutes les Vénus qui décorent les musées d'Europe, depuis la Vénus de Médicis, placée dans la tribune de Florence, jusqu'à la Vénus du Capitole, jusqu'à la Vénus d'Arles, ne sont, à proprement parler, que des œuvres secondaires, si on les compare à la Vénus de Milo. J'oublie donc un instant, je voile cette admirable figure pour étudier d'un œil impartial la Diane de Jean Goujon. J'ai dit ce que je pense de la tête et je n'ai pas à y revenir. Quant au corps, il peut donner lieu à des observations caractéristiques. La distance qui sépare les deux mamelles me

semble exagérée, et cette distance est d'autant plus frappante qu'elle ne s'accorde pas avec la forme des mamelles. La forme conique, adoptée par Jean Goujon, est celle qui convient à la jeunesse, à la virginité; la distance qu'il a établie entre elles appartient à un autre âge, à une autre condition. Que les railleurs sourient tout à leur aise en lisant cette observation, qu'ils m'accusent, s'il leur plaît, de compter les grains de poussière sur l'aile d'une mouche, je ne m'inquiète guère de leur sourire ni de leur reproche. Je prends la peine de chercher la vérité, et, quand je crois l'avoir rencontrée, je l'exprime franchement, ou du moins, pour parler avec plus de modestie, je dessine de mon mieux ce que j'ai pris pour la vérité. Eh bien! dans la Diane de Jean Goujon, la forme des mamelles et la distance qui les sépare ne me semblent pas appartenir au même âge. Cette première impression se trouve pleinement justifiée par le modèle vivant aussi bien que par les monumens de l'art antique. Pourquoi donc hésiterais-je à traduire l'impression que j'ai reçue? Si de la partie supérieure du torse je passe à la partie inférieure, je suis amené à une remarque du même genre. Les hanches me paraissent plus jeunes que le ventre. Faut-il croire que Henri II ait exposé sa maîtresse aux yeux de Jean Goujon, et que le statuaire l'ait copiée fidèlement? La première partie de cette conjecture peut être acceptée sans difficulté. Si la princesse Pauline Borghèse a posé sans voile devant Canova pour la Vénus Victrix, placée aujourd'hui à la villa Borghèse, pourquoi Diane de Poitiers n'aurait-elle pas posé aussi librement devant Jean Goujon? Quant à la fidélité de l'imitation, je ne suis pas disposé à l'accepter. Les défauts que je signale appartiennent tout entiers au statuaire, et ne peuvent invoquer la réalité pour excuse. Je ne crois pas que Jean Goujon ait vu Diane de Poitiers telle qu'il nous la montre, la nature n'offre pas de pareilles contradictions. Les épaules et le dos, plus vrais que la poitrine, le ventre et les hanches, puisqu'ils offrent plus d'unité, suggèrent cependant une remarque facile à vérifier : il semble que la peau soit trop étroite pour la chair qu'elle recouvre; on se demande comment Diane pourrait lever le bras, et l'on craint que la peau n'éclate et se déchire au premier mouvement. Les épaules et le dos de la Diane sont évidemment dépourvus de cette qualité que les Italiens appellent morbidesse, et qui, depuis long-temps, était connue dans notre langue sous le nom vulgaire de souplesse.

Les membres de la Diane se recommandent par une incontestable élégance. Les cuisses, les jambes et les bras sont modelés avec une rare habileté; cependant, tout en rendant justice au mérite de ces morceaux, je crois pouvoir dire que Jean Goujon a donné aux membres de sa figure une longueur exagérée. Assurément la distance de la hanche au genou et du genou au pied ajoute singulièrement à l'élé-

gance du modèle; c'est à cette cause qu'il faut rapporter la supériorité de la nature italienne sur la nature espagnole, des femmes de Raphaël sur les femmes de Murillo. Toutefois, quelle que soit l'évidence de ce principe, l'art ne doit pas en abuser. Les pieds de la Diane n'ont peut-être pas toute la jeunesse que promettaient les mamelles et les hanches du modèle. La forme en est bonne, l'arcade comprise entre le talon et la naissance des phalanges offre une ligne heureuse; mais les malléoles, trop peu arrondies, trop peu enveloppées, ne sont pas du même âge que les hanches et les mamelles. Quant aux mains, malgré leur souplesse divine, malgré les adorables fossettes placées à la naissance des doigts, il n'est pas permis de les accepter comme vraies. La longueur des phalanges est évidemment exagérée; et quoique je préfère les mains modelées d'après ce principe aux mains modelées par Coustou, qui a trop souvent sacrifié à la petitesse la véritable élégance, je suis forcé de signaler dans les mains de la Diane l'exagération d'un principe excellent.

Après la Diane, que je crois avoir envisagée sous toutes ses faces, l'œuvre la plus importante de Jean Goujon est, sans contredit, la tribune de la salle dite des Cent-Suisses, qui plus tard servit aux réunions de l'Académie française, et qui maintenant renferme quelques-uns des morceaux les plus précieux du Musée des antiques. S'il est vrai, en effet, que les figures sculptées en bas-relief n'ont pas moins d'importance que les figures modelées en ronde-bosse, il n'est pas moins vrai cependant que les figures modelées en ronde-bosse offrent des occasions plus nombreuses et je dirais volontiers plus décisives de juger le savoir de l'auteur. Or, les caryatides de la salle des Cent-Suisses, bien qu'adossées à la muraille, ne sont pas engagées dans le fond, et le spectateur qui veut les étudier peut en faire librement le tour. C'est là un avantage qui permet d'estimer les mérites et les défauts de l'œuvre avec une parfaite sécurité. Dans les figures modelées en bas-relief, bien des questions ne peuvent être résolues que par voie de conjecture. On a beau s'appuyer sur les principes les plus élémentaires du dessin, c'est-à-dire sur les notions les plus précises, il faut se résigner à tenir compte des conditions de la perspective. Les caryatides de la salle des Cent-Suisses, modelées en ronde-bosse, offrent à l'esprit un sujet d'étude beaucoup plus facile : c'est pourquoi je crois pouvoir essayer de les analyser aussi sévèrement, aussi minutieusement que la Diane. Assurément ces figures sont empreintes d'une harmonieuse grandeur. Il est permis, sans présomption, d'affirmer que, depuis les figures sculptées dans le Paros sous l'administration de Périclès, jamais figures plus majestueuses, plus puissantes, ne sont nées sous le ciseau. Cependant, malgré mon admiration profonde pour ces caryatides, dont le rang et la valeur sont fixés depuis long-temps, je crois avoir le droit de discuter et même de blâmer plusieurs parties de la composition.

Ainsi les têtes, modelées d'ailleurs avec une vérité singulière, ont peut-être un caractère un peu trop anecdotique. Et je n'ai pas besoin d'expliquer le sens que j'attribue à cette expression : chacun comprend, en effet, qu'en parlant du caractère anecdotique des têtes, je fais allusion à l'ordonnance des traits, qui semble empruntée plutôt à la réalité directement copiée qu'à la réalité librement interprétée, librement transformée par la pensée; or, dans les arts du dessin, et en particulier dans la statuaire, qui s'éloigne davantage des conditions du monde visible, qui n'a d'autre but que l'expression de la forme abstraite, le caractère anecdotique ne saurait être accepté. Je n'ignore pas que la doctrine contraire a été plus d'une fois très habilement soutenue; je n'ignore pas que les ennemis, très excusables d'ailleurs, des lignes consacrées par la tradition ont soutenu la nécessité de donner à toutes les têtes une physionomie individuelle, et qu'ils ont vu dans l'étude attentive, dans la transcription littérale du modèle vivant, le moyen le plus sûr d'échapper à la monotonie de la tradition. J'accepte volontiers ce qu'il y a de vrai dans cette doctrine, mais je ne consens pas à l'accepter sans réserve. Je comprends très bien le danger de la tradition séparée de l'étude assidue de la nature, mais je comprends comme une vérité également évidente le danger de l'étude exclusive de la nature. Cette dernière étude en effet, sans laquelle il n'y a pas d'art sérieux, d'art solide, qui forme à proprement parler le fondement de toutes les œuvres qui s'adressent aux yeux, ne suffit pas cependant à l'intelligence, à l'expression de la beauté. L'étude du modèle vivant, poursuivie avec la persévérance la plus assidue, aidée de la plus exquise pénétration, ne forme pas, à beaucoup près, toutes les ressources de la statuaire. Le sculpteur ne méconnaît jamais impunément l'importance de la tradition; il ne ferme jamais impunément l'oreille aux conseils du passé. Prendre le modèle vivant comme l'unique enseignement, interroger la nature comme le seul conseiller capable de nous éclairer, c'est répudier de gaieté de cœur le profit qui nous est attribué par l'histoire dans les épreuves tentées, dans les épreuves accomplies par nos aïeux. Ce n'est pas, comme on le croit généralement, ramener l'art à ses vrais devoirs et limiter avec modestie le champ de son ambition : c'est, au contraire, penser, vouloir et agir avec l'orgueil le plus absolu; c'est placer dans ses forces une confiance téméraire; c'est considérer le passé comme non avenu, et recommencer l'œuvre des siècles, comme si on espérait trouver en soi-même l'énergie et la persévérance de toutes les générations qui nous ont précédés. A Dieu ne plaise que j'attribue à Jean Goujon la pensée présomptueuse que je viens d'expliquer! Quoique nous ignorions, en effet, sous quel maître il a étudié, nous savons du moins, et d'une façon certaine, à quelle école il s'est formé, et ses œuvres sont là pour attester que la nature n'était pas le seul conseiller qu'il écoutât. A cet égard, toute

discussion serait stérile. Je reconnais volontiers que Jean Goujon a tenu compte de la tradition en mainte occasion, et voilà précisément pourquoi je m'étonne de trouver dans les têtes de ses caryatides un caractère anecdotique. Je me demande comment un esprit familiarisé comme le sien avec les vraies conditions de la statuaire a pu se méprendre au point de prêter à des figures monumentales une physionomie qui relève de la seule réalité, et n'a rien à démêler avec les transformations que la pensée impose au modèle vivant. Je rends pleine justice au talent que l'auteur a déployé dans l'exécution des têtes, j'admire avec bonheur la simplicité, la puissance qu'il a montrées dans la transcription de la forme, je reconnais dans ces têtes une singulière faculté d'imitation; mais je ne puis me défendre d'un regret sincère en voyant tant de talent dépensé dans l'imitation réduite à elle-même, tant de puissance, tant d'attention consacrées à la transcription littérale de la réalité. Si la réalité ne suffit pas à la statuaire lorsqu'il s'agit d'un personnage déterminé, consacré par l'histoire ou par la poésie, à plus forte raison ne suffit-elle pas à la statuaire monumentale, dont la grandeur est la première condition. Aussi n'hésité-je pas à dire que Jean Goujon s'est trompé en donnant aux têtes de ses caryatides un caractère anecdotique.

Le torse et les membres de chacune de ces caryatides expriment admirablement la vigueur et la puissance qui appartiennent à ce genre de figures, et, chose remarquable, chose vraiment digne de louange, et qui se rencontre aujourd'hui trop rarement, l'auteur a su concilier la force et l'élégance. Il y a dans le torse et les membres une vigueur toute virile, et pourtant l'inflexion des lignes caractérise très bien le sexe de la figure, et nous montre une femme avec tous les signes de la fécondité. Pour résoudre ce problème difficile, pour exprimer la force unie à l'élégance, pour montrer dans une même figure la puissance de l'homme et la grace de la femme, il faut une science consommée, une merveilleuse intelligence de toutes les conditions de la statuaire, et, ce que l'étude peut développer, mais ne donne pas, un génie pénétrant qui devine la limite précise où finit la puissance, où commence la lourdeur des formes. Toutes ces facultés précieuses, Jean Goujon les possédait, et, si les autres œuvres que nous devons à son ciseau ne démontraient pas clairement ce que j'avance, les caryatides de la salle des Cent-Suisses suffiraient à le prouver sans réplique. L'étroite union, l'intime alliance de la force et de la grace, forment à mes yeux le mérite capital de ces belles figures. Avec un art que je ne me lasse pas d'admirer, l'auteur a su enrichir, amplifier les formes féminines pour leur donner l'accent de la puissance, et l'exagération volontaire qu'il a choisie comme l'expression de sa pensée n'ôte rien à la souplesse, à l'élégance que la femme doit toujours garder. De quelque côté, en effet, qu'on se place pour étudier ces caryatides, on trouve toujours et

partout la même richesse, la même ampleur, la même puissance, et en même temps toujours et partout la même grace, la même élégance. L'âge donné par Jean Goujon à ces figures est choisi avec une remarquable sagacité : c'est celui d'une jeune mère qui a porté dans ses flancs robustes le premier fruit d'une féconde union; c'est à cet âge, en effet, que la femme exprime le mieux l'alliance de la force et de la grace. Les épaules, les mamelles et les hanches s'accordent merveilleusement, et traduisent avec une incomparable netteté le type conçu par l'imagination de l'auteur. L'espace compris entre la hanche et le genou est marqué par une courbe dont le sens et la valeur frappent tous les yeux exercés. Il y a dans cette ligne si habilement, si vigoureusement tracée, un signe évident de force et de fécondité. Il est difficile de se méprendre sur la signification de cette courbe puissante. La manière dont la cuisse est modelée n'indique pas moins clairement l'énergie que le statuaire a voulu donner à chacune de ces figures.

Pourquoi Jean Goujon n'a-t-il pas complété ces admirables caryatides? Pourquoi les bras sont-ils coupés à quelques pouces de l'épaule? L'artiste a-t-il voulu modeler plus librement et mieux montrer dans toute sa splendeur, dans toute sa richesse, le torse de chaque figure? Il est possible qu'il ait obéi à cette pensée. Je ne vois guère, en effet, quel autre motif il serait permis d'assigner à cette mutilation volontaire. Quelle que soit la valeur de mes conjectures, je n'approuve pas le parti auquel Jean Goujon s'est arrêté. Si l'absence des bras lui a laissé, en effet, plus de liberté pour modeler et pour montrer le torse de chaque figure, il n'est pas moins vrai que cette mutilation ne s'accorde pas avec le rôle attribué aux caryatides. Le spectateur ne peut oublier que ces figures remplissent l'office de colonnes. Or, un tel office peut-il être rempli par des figures mutilées? Pour ma part, je ne le pense pas. J'aimerais à voir les bras fièrement croisés sur la poitrine ou solidement appuyés sur les hanches, selon le poids du fardeau. Comme la tribune de la salle des Cent-Suisses n'est qu'un fardeau léger pour des caryatides de douze pieds, la raison et le goût conseillaient au statuaire de croiser les bras sur la poitrine. Lors même que l'histoire fournirait quelques exemples de pareilles mutilations, ces exemples ne changeraient pas ma conviction.

Les draperies de ces caryatides sont conçues dans un style excellent; elles enveloppent la figure sans jamais voiler la forme. C'est ainsi que l'art grec a toujours compris les draperies, et c'est aux yeux du bon sens la seule manière de les comprendre. Toute draperie, en effet, qui n'est pas conçue d'après cette donnée viole les conditions fondamentales de la statuaire. Comme la première de ces conditions est l'expression de la forme, toute draperie qui masque la forme en l'enveloppant est répudiée par le goût. Jean Goujon, en modelant ses

caryatides, n'a pas oublié un seul instant le caractère impératif de ce principe. Il a compris, à l'exemple des Grecs, que le lin et la laine offrent seuls par leur souplesse des plis que la statuaire puisse imiter heureusement, et il a choisi le lin, dont la transparence et la légèreté lui permettaient d'accuser plus franchement la forme de la figure. L'étoffe est si habilement disposée, que l'œil suit et caresse toutes les parties du modèle aussi librement que s'il avait devant lui le corps nu, et la souplesse du lin, en laissant deviner la forme au lieu de la montrer directement, lui prête un charme nouveau. Cependant, si j'admire, si je loue avec bonheur le parti adopté par Jean Goujon dans les draperies de ses caryatides, je suis forcé de blâmer la manière dont l'étoffe est nouée sur chaque figure. Autant les plis ont de souplesse et de grace, autant le nœud qui arrête l'étoffe étonne l'œil par son volume et son poids. Je ne conteste pas l'habileté du ciseau dans l'exécution même de ce détail secondaire; mais je ne puis accepter comme beau ce détail, si finement exécuté qu'il soit, car il manque de simplicité et trouble la ligne générale de la figure.

Cependant je ne voudrais pas qu'on se méprît sur le sens de mes paroles. Si je blâme dans les caryatides de la salle des Cent-Suisses plusieurs détails qui ne me paraissent pas conformes au style monumental, il n'est jamais entré dans ma pensée d'attribuer à ces détails une importance exagérée. Quoique les têtes n'aient pas la grandeur et la simplicité que je souhaiterais; quoique les draperies, excellentes dans leur disposition générale, ne soient pas nouées comme je l'aurais voulu; quoique Jean Goujon me semble avoir commis une méprise en mutilant les bras de ces quatre femmes si robustes et si belles, toutes ces réserves, dictées par l'étude, par la réflexion, n'entament pas mon admiration pour la tribune des Cent-Suisses. Si cette tribune n'était pas à mes yeux une des œuvres les plus considérables de l'art français, et je pourrais même dire de l'art européen, je ne prendrais pas la peine de l'analyser avec un soin scrupuleux, d'en discuter toutes les parties avec une sévérité vigilante; c'est précisément parce que j'admire la tribune des Cent-Suisses que j'en parle, non pas légèrement, mais en toute liberté. Les belles parties de cette œuvre dominent de si haut les parties qui me semblent mériter quelques reproches, que je n'éprouve aucun embarras à dire ce qui me déplaît après avoir dit ce que j'aime. Faut-il donc, parce que le nom de Jean Goujon est consacré par le double prestige du génie et d'une mort tragique, m'interdire, en parlant de ses travaux, l'expression franche et complète de ma pensée? Je ne le crois pas. Si la tradition a pris sous son patronage des opinions erronées, à mon avis du moins, pourquoi ne les combattrais-je pas? Si je me trompe à mon tour, il se trouvera tôt ou tard quelqu'un pour me redresser, et je n'irai pas voiler ou dénaturer une partie de l'impression que j'ai reçue pour le stérile plai-

sir de ne choquer personne. Je parle de Jean Goujon comme je parlerais d'un pensionnaire de Rome couronné par la quatrième classe de l'Institut. Est-ce de ma part présomption ou sacrilége? Je laisse au bon sens public le soin de décider cette question. L'auteur de la tribune des Cent-Suisses est séparé de nous par bien des générations: est-ce une raison pour le juger en tremblant, pour accepter comme articles de foi toutes les idées qui sont dans le domaine public? A cet égard, je ne partage pas le sentiment du plus grand nombre. Je ne comprends pas qu'on prenne la plume pour parler d'un homme, si grand qu'il soit, guerrier, géomètre, poète ou statuaire, sans la ferme résolution de le juger avec une liberté absolue. Quiconque ne se résigne pas d'avance au blâme, à la colère du lecteur, quiconque n'est pas décidé à suivre sa pensée jusqu'au bout, à la montrer telle qu'elle se produit au fond de sa conscience, agirait beaucoup plus sagement en se taisant; car il est parfaitement inutile d'écrire, si l'on veut se borner à répéter pour la centième fois ce qui a déjà été dit par les générations qui nous ont précédés. Sans doute, il ne faut pas avoir la prétention de parler en son nom, au nom seul de sa pensée, sans consulter personne, sans essayer de s'éclairer en comparant les avis émis depuis quelques siècles sur le même sujet; mais, dans cette comparaison rétrospective, il y a plus d'un écueil à éviter. S'il est utile, en effet, d'interroger sur le passé les générations qui nous ont précédés, il n'est pas moins utile d'interroger sur le passé l'impression directe qu'on a reçue. Pour peu qu'on s'attarde trop long-temps dans le dépouillement des témoignages, il peut arriver et il arrive trop souvent qu'on oublie ou qu'on méconnaisse son propre sentiment pour se rallier au sentiment d'autrui. Si je voulais donner à ma pensée toute l'évidence d'un fait, je me contenterais de citer le nom de Lanzi. Assurément personne ne songe à contester le savoir, la patience, la sagacité de cet ingénieux écrivain, et pourtant son *Histoire de la Peinture* n'est pas ce qu'elle devrait être, parce qu'il s'est trop défié de lui-même, parce qu'il a traité avec trop de respect, avec trop de déférence les opinions émises avant lui, et n'a pas accordé assez d'importance aux impressions directes qu'il avait reçues dans les musées, dans les galeries d'Italie. A force de comparer les pensées formulées depuis deux siècles sur Raphaël, sur Michel-Ange, sur les Carrache, sur le Dominiquin, il en est venu à ne plus apercevoir sa propre pensée qu'à travers un nuage d'érudition poudreuse. Le travail de Lanzi, si recommandable à tant d'égards, si digne d'éloges pour les investigations persévérantes sur lesquelles il repose, pour les lectures variées qu'il a coûtées, aurait certes une plus grande valeur, si l'auteur parlait plus souvent de ce qu'il a vu, de ce qu'il a senti, et plus rarement des livres qu'il a feuilletés, des juges qu'il a interrogés. Pour moi, malgré mon estime pour l'érudition, je la tiens pour très dangereuse dans les questions qui se rattachent à la

beauté. Tant qu'il s'agit de renseignemens philologiques ou biographiques, je suis plein de curiosité, je frappe à toutes les portes, j'ouvre avidement tous les volumes qui peuvent m'éclairer sur la vie et les études d'un poète ou d'un statuaire; mais, dès que je me trouve en face de ses œuvres, c'est à moi-même que je m'adresse pour savoir ce que j'ai à dire. Je n'ai pas la prétention de rencontrer toujours la vérité; si je me trompe, ce n'est pas du moins faute d'avoir étudié l'homme que j'entreprends de juger. Ainsi je parle de la tribune des Cent-Suisses sans tenir compte des opinions exprimées depuis deux siècles sur cet ouvrage. J'oublie qu'il a plu à des hommes très éclairés d'ailleurs, compétens sur d'autres matières, de voir dans les caryatides de Jean Goujon une perfection à l'abri de tout reproche, une pureté, une simplicité, qui rappellent les plus belles œuvres de Phidias. Je ne perds pas mon temps à comparer ces louanges exagérées au blâme chagrin exprimé sur le même sujet. Je ne confie à ma parole que ma pensée personnelle, et j'accepte sans dépit toutes les remontrances qui me convaincront d'erreur.

Nous retrouvons dans la fontaine des Nymphes toutes les qualités précieuses, tous les mérites variés qui nous ont frappé dans la Diane et dans les caryatides. Il y a lieu de croire, d'après les témoignages les plus dignes de foi, que Jean Goujon fut l'architecte aussi bien que le sculpteur de cet admirable monument. La fontaine que nous voyons aujourd'hui n'est pas celle qu'avait construite l'auteur de la Diane. L'œuvre de la renaissance, transportée en 1785 de la rue aux Fers au marché des Innocens, fut agrandie, mais non pas embellie, par un ancien pensionnaire de Rome, praticien assez habile, mais parfaitement incapable de retrouver, de reproduire le style de la renaissance. On a peine à comprendre que Pajou ait accepté une pareille tâche et n'ait pas senti qu'elle était au-dessus de ses forces. Pajou avait vécu familièrement, et pendant plusieurs années, avec les monumens de Rome et de Florence. Il avait pu consulter directement l'école dont Jean Goujon a suivi les leçons, mais l'inspiration lui manquait. Il n'a su ni se montrer original ni s'associer à la pensée de l'auteur, si bien que ce monument, remanié deux cent trente-trois ans après le dernier coup de ciseau de Jean Goujon, est maintenant une personne à deux visages. Je ne veux pas parler des sculptures de Pajou. Quant aux sculptures de Jean Goujon, un seul mot suffit pour les caractériser : c'est l'idéal de la grace. Les nymphes et les tritons qui décorent cette fontaine sont dessinés avec une élégance qui n'a jamais été surpassée, et modelés avec une simplicité, une largeur qui étonne et désespère tous les hommes du métier. Ces figures, inventées avec une verve, une spontanéité qui ne se dément pas un seul instant, méritent vraiment le nom de bas-reliefs dans l'acception étymologique

du mot. Elles ont à peine quelques lignes de saillie, mais l'effet est si bien calculé, les lois de la perspective si fidèlement observées, que l'œil se laisse abuser et ne songe pas à en mesurer l'épaisseur réelle. Il y a tant de souplesse dans tous les mouvemens, tant de grace et d'abandon dans les attitudes, que le spectateur contemple ces nymphes et ces tritons comme des personnages doués de vie. Il règne dans toutes les lignes une harmonie si puissante, si bien entendue, qu'il serait impossible d'y rien changer sans blesser le goût et le bon sens. Cependant, je dois l'avouer, et cet aveu n'enlève rien à mon admiration, les nymphes me paraissent très supérieures aux tritons. Le génie de Jean Goujon, malgré ce que j'ai dit de la force empreinte dans les caryatides, comprend mieux la grace que l'énergie. Sous son ébauchoir, la nature virile s'efféminé trop souvent, et rappelle l'élégante mollesse d'Antinoüs. C'est la femme surtout qui excite, qui anime, qui enflamme l'auteur de la Diane; c'est pour la femme qu'il réserve et qu'il dépense toutes les ressources de sa féconde imagination; c'est pour elle qu'il épuise ses trésors de savoir et d'habileté. En voyant la prodigieuse élégance que Jean Goujon a donnée à toutes ses nymphes, on se prend à regretter le silence des contemporains sur l'artiste éminent qui nous a transmis les traits de la duchesse de Valentinois. On voudrait savoir quel modèle a posé devant lui; on voudrait connaître la Fornarine dont le souvenir ou la présence guidait son ciseau, et ce regret se conçoit d'autant mieux, ce désir est d'autant plus vif, qu'on retrouve dans toutes les nymphes de Jean Goujon, comme dans toutes les madones de Raphaël, un type uniforme ou très légèrement varié. Si l'expression des têtes n'est pas toujours la même, la forme du corps est rarement modifiée. Les doctrines de l'école florentine suffisent-elles à expliquer la permanence de ce type éternellement reproduit? J'ai peine à le croire. Assurément le nom de la femme qui inspirait Jean Goujon n'ajouterait rien à notre admiration pour la Diane, pour les nymphes, dont l'immortelle jeunesse nous éblouit et nous enchante, et cependant notre curiosité n'a rien de puéril. La Fornarine inconnue de Jean Goujon, si son nom nous était un jour révélé, nous intéresserait en raison du génie de son amant, comme Aspasie nous intéresse à cause de Périclès.

Quel que soit le nom du modèle dont l'image s'est multipliée sous le ciseau de Jean Goujon, je ne me lasse pas d'admirer les nymphes de cette gracieuse fontaine. L'œil ne peut souhaiter rien de plus élégant, rien de plus voluptueux, et pourtant ces adorables figures demeurent chastes dans leur splendide nudité. Nulle pensée lascive, pas un rêve ardent ne s'éveille dans l'imagination du spectateur, et c'est là, selon moi, le triomphe du génie et de l'art. La beauté, telle que la comprend, telle que l'exprime Jean Goujon, est tellement élevée, tellement idéa-

lisée, que l'admiration bannit de l'intelligence toute autre pensée que la pensée même de la beauté. La fontaine des Nymphes peut être nommée sans exagération une école de sculpture. Je ne dis pas que cette école suffise à l'éducation d'un artiste : à Dieu ne plaise que je prononce un tel blasphème; mais, à coup sûr, quiconque aura étudié attentivement les nymphes de la fontaine, quiconque aura contemplé d'un œil assidu l'harmonie savante qui régit toutes les lignes de ces figures, pour peu qu'il ait en lui-même le sentiment de la vraie beauté, sera merveilleusement préparé par cette contemplation à l'interprétation du modèle vivant. L'excellence des œuvres de Jean Goujon consiste surtout dans l'absence de réalité littérale. Les nymphes de la fontaine sont très vraies, car elles sont belles, et la beauté ne se conçoit pas sans la vérité; mais elles n'ont rien de réel, rien de littéral : le modèle s'est agrandi, s'est assoupli sous le ciseau du statuaire; la réalité a perdu tout ce qui la déparait, gagné tout ce qui lui manquait; interprétée par le génie, elle a conquis l'immortalité. C'est pourquoi la fontaine des Nymphes me semble un digne sujet d'étude pour nos jeunes statuaires.

Les sculptures de l'hôtel Carnavalet, sans avoir la même importance que la fontaine des Nymphes, sans offrir un ensemble aussi harmonieux, méritent cependant l'attention des esprits éclairés. Je ne veux établir aucune comparaison entre ces deux monumens; je me contenterai de caractériser en quelques mots les quatre saisons qui décorent le premier étage au fond de la cour. Entre ces quatre figures modelées avec la même habileté, je préfère pourtant la seconde et la quatrième, je veux dire l'Hiver et l'Été. Je ne conteste pas le mérite qui recommande la première et la troisième, le Printemps et l'Automne; mais je ne trouve pas dans ces dernières figures la même élégance, un égal bonheur dans le choix des attributs. Ainsi, par exemple, tout en reconnaissant la jeunesse qui éclate dans le Printemps, la souplesse de la poitrine, je n'accepte pas les fleurs qui s'enroulent autour des jambes et les coupent en deux. Il est douteux qu'un pareil ornement réussît en peinture; taillé dans la pierre, il déplaît. L'Automne, représenté par un homme d'un âge mûr, est malheureusement divisé en deux parties à peu près égales par les feuilles et les fruits qui s'enroulent autour des hanches. Le caractère général de l'Automne est bien ce qu'il doit être : le dessin est ferme sans sécheresse, la vigueur respire dans le torse et dans les membres; mais cette ceinture de feuilles et de fruits ne séduit pas le regard et rompt désagréablement les lignes de la figure. Chose digne d'attention, et que je signale ici pour la seconde fois, le Printemps et l'Automne, représentés sous la forme virile, ont moins de valeur et d'élégance que l'Hiver et l'Été, représentés sous les traits d'une femme. La fontaine des Nymphes

nous offre la même différence. Faut-il croire que Jean Goujon ait étudié la forme virile avec moins de zèle et de persévérance que la forme féminine? Je ne veux pas m'arrêter à cette conjecture, car si le Printemps et l'Automne de l'hôtel Carnavalet me plaisent moins que l'Hiver et l'Été, je suis obligé d'avouer que le Printemps et l'Automne ne sont pas dessinés moins purement. La seule conclusion légitime à tirer de l'étude comparée de ces figures, c'est que Jean Goujon, par la nature de son génie, par les habitudes de sa pensée, et peut-être aussi par les mouvemens de son cœur, était plutôt porté à l'expression de la grâce qu'à l'expression de la force; et ce que j'ai dit de la vigueur empreinte dans les caryatides de la tribune des Cent-Suisses ne contredit pas la pensée que je viens d'exprimer, car, dans ces caryatides mêmes, la vigueur est tempérée, je dirais presque réglée par la grace.

L'Hiver et l'Été doivent compter parmi les meilleurs ouvrages de Jean Goujon. L'Hiver, sous les traits d'une vieille femme, est si habilement enveloppé dans les plis d'un manteau de laine, le mouvement des bras ramenés sur la poitrine est rendu avec tant de vérité, qu'il est impossible de se méprendre sur la nature et le nom du personnage. Toutes les parties de cette figure sont traitées avec le même soin, avec le même bonheur. Si de l'étude purement linéaire de cette œuvre nous passons à l'analyse de l'impression poétique, cette seconde épreuve confirme victorieusement les conclusions de la première. La pensée, en effet, par la contemplation de cette figure, se trouve transportée au milieu des glaces de la Norwége. Cette vieille frissonne avec tant de vérité, que le frisson nous gagne et engourdit le sang dans nos veines. L'auteur, dans la représentation même de l'Hiver, n'a pas oublié sa prédilection habituelle pour l'élégance et la grace; les membres inférieurs offrent des lignes heureuses. L'étoffe qui enveloppe le corps est drapée avec largeur, et les plis n'ont rien de capricieux, rien de fortuit.

Quant à l'Été, c'est une des plus charmantes créations de l'art moderne. Visage souriant, chevelure abondante élégamment relevée, souplesse du corps, richesse de la forme, extrémités fines et délicates, tout se trouve réuni dans cette figure. C'est la blonde Cérès qui nous apporte l'abondance et le bonheur. Il n'y a pas dans toute la fontaine des Nymphes un morceau plus gracieux, d'une souplesse plus merveilleuse que l'Été de l'hôtel Carnavalet. Le lin transparent qui couvre ce beau corps le couvre sans le cacher. La largeur des épaules et des hanches exprime très bien le caractère du personnage. Le spectateur comprend tout d'abord qu'il n'a pas devant lui une jeune fille, mais une jeune femme. Les pieds et les mains sont modelés sans effort, et réunissent la force à l'élégance. Le pied posé sur le sol est posé avec fermeté, et le pied levé se détache de la terre par un mouvement puissant. Après

avoir parcouru d'un regard attentif toutes les parties de cette délicieuse figure, j'arrive à croire qu'elle vaut mieux encore que l'Hiver, quoique l'Hiver soit plein de vérité. Il est évident pour moi que l'expression du bonheur convenait mieux à Jean Goujon que l'expression de la souffrance, et que la pierre fouillée par son ciseau prenait plus volontiers les traits de la jeunesse que les traits de l'âge mûr. Si les Saisons de l'hôtel Carnavalet ne résument pas le génie entier de Jean Goujon, elles peuvent du moins servir à le caractériser nettement. Le Printemps et l'Automne, sous la forme virile, valent moins que l'Hiver et l'Été sous la figure d'une femme, et l'Été, jeune et riant, vaut mieux que l'Hiver grelottant dans son manteau.

Je ne parle pas des sculptures d'Écouen, par une raison bien simple : c'est que personne jusqu'à présent n'a prouvé d'une façon décisive que Jean Goujon fût l'auteur ou du moins l'auteur unique de ces travaux. Sur la question de paternité, l'opinion des érudits et des gens du métier se partage entre Jean Bullant et Jean Goujon. J'avouerai d'ailleurs, s'il m'est permis d'exprimer mon sentiment dans une question aussi délicate, que, les travaux d'Écouen n'offrant pas la même élégance, la même souplesse que les œuvres dont j'ai parlé jusqu'ici, je ne les attribuerais pas volontiers à Jean Goujon. La nature des sujets traités dans le château d'Écouen ne s'accorde pas non plus avec les habitudes païennes qui se révèlent dans tous les ouvrages que j'ai analysés. Les chérubins, les évangélistes, le Père éternel, donnés à Jean Goujon par quelques admirateurs trop empressés, qui tiennent, je ne sais trop pourquoi, à multiplier ses œuvres, comme si ses œuvres authentiques n'étaient pas déjà assez nombreuses, ne ressemblent guère à la fontaine des Nymphes, aux caryatides, aux Saisons de l'hôtel Carnavalet. La déposition, ou, pour parler plus exactement, l'ensevelissement du Christ soulèvent la même objection. Enfin, l'escalier de Henri II, donné à Jean Goujon et à Paul Ponce, n'éveille pas en moi des doutes moins sérieux. Il y a dans cet escalier une Diane debout, dont le vêtement, agité par un vent capricieux, semble plus digne du cavalier Bernin que de Jean Goujon. Les seules figures de cet escalier qui me semblent pouvoir appartenir à Jean Goujon sont les satyres et les faunes. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'auteur de ces figures, à l'exemple des peintres de l'antiquité qui avaient ajouté aux centaures des centauresses, n'a pas craint d'ajouter aux satyres consacrés par la tradition des satyres du sexe féminin, et je dois dire qu'il s'est très habilement tiré de cette tâche singulière.

Il me reste à parler des œils de bœuf de la cour du Louvre, qui appartiennent d'une façon irrécusable à Jean Goujon. Ces œils de bœuf sont au nombre de cinq, deux qui terminent la façade du nord, et trois qui commencent la façade de l'est, c'est-à-dire celle où se trouve le

pavillon de l'horloge, soutenu par les caryatides de Jacques Sarazin. Le premier de ces œils de bœuf représente la Victoire écrivant avec un style sur des tablettes les faits qu'elle veut transmettre à la postérité, et l'Histoire tenant une couronne et une palme. Ces deux figures, quoique élégantes, ne sont pas traitées dans un goût assez large, assez sévère, et me paraissent au-dessous de la fontaine des Nymphes. Le Génie de la guerre et le Commerce, dans l'œil de bœuf suivant, sont traités plus largement, plus simplement. Les draperies ne sont ni tourmentées ni capricieuses, comme dans l'Histoire et la Victoire. La Victoire et la Renommée, représentées sur le premier œil de bœuf de la façade de l'est, sont vêtues d'une robe légère et flottante dont l'exécution, pleine de finesse et de grace, ne laisse rien à désirer. Les historiens du Louvre voient dans le croissant placé sur le front de la Victoire un hommage rendu à Diane de Poitiers, ce que j'accepte volontiers. Quant à la Renommée qui embouche la trompette, j'ai peine à croire que Jean Goujon, en la modelant, ait songé à Ronsard. Qu'il ait admiré Ronsard, qu'il ait vu en lui le plus grand poète du monde, c'est une question dont je n'ai pas à m'occuper; qu'il ait partagé ou combattu l'engouement des contemporains pour ce prétendu novateur, peu nous importe; mais il me semble que, si Jean Goujon eût voulu louer Ronsard à sa manière, il eût pris soin d'exprimer plus clairement sa pensée. Or, si le croissant placé sur le front de la Victoire rappelle à toutes les mémoires le nom de Diane, il est difficile de comprendre comment la Renommée, sans attribut spécial, rappellerait expressément le nom de Ronsard. L'Histoire et la Victoire, figurées dans le bas-relief suivant, sont plutôt jolies que belles, et d'un style un peu mignard. Le cinquième et dernier bas-relief, la Paix et la Fortune, est, à mon avis, le meilleur des cinq. Il y a dans cet ouvrage plus de gravité, plus de sobriété, que dans les ouvrages précédens. Quoiqu'une tradition généralement acceptée place la mort de Jean Goujon dans la cour du Louvre, M. Callet affirme que Jean Goujon fut tué le jour de la Saint-Barthélemy, non pas au Louvre, mais dans l'hôtel du comte de Poitou, dans la rue qui s'appelle aujourd'hui rue de La Harpe, dont il décorait la cour intérieure, et que les meurtriers étaient conduits par un compagnon, nommé Prédeau, que Jean Goujon avait congédié pour quelque méfait.

J'ai maintenant achevé l'analyse des œuvres de Jean Goujon; il me reste à formuler la conclusion générale de cette étude. Ne pouvant établir d'une façon authentique et certaine la chronologie de ses œuvres, j'ai semblé suivre dans cet examen un ordre plutôt fortuit que préconçu, et cependant je n'ai rien livré au hasard. En donnant le pas à la Diane et aux caryatides, j'ai obéi à une raison sérieuse; j'ai voulu surprendre dans ces figures ronde-bosse tous les secrets du maître,

tous ses instincts, tous ses goûts, toutes ses habitudes; je crois que ses bas-reliefs ne les révèlent pas aussi sûrement. Faut-il proposer Jean Goujon comme un modèle irréprochable, comme un guide infaillible, incapable d'égarer ceux qui le suivent? Telle n'est pas ma pensée, j'espère que le lecteur l'a déjà pressenti. Je professe pour Jean Goujon une admiration profonde; mais mon admiration ne ferme pas mes yeux à l'évidence. Si le chef glorieux de l'école française se recommande à tous les bons esprits par l'élégance, par la souplesse, par l'expression tantôt fine, tantôt grave de ses figures, par les lignes ingénieuses et variées des draperies; s'il paraît avoir touché les dernières limites de la grace dans les nymphes de sa fontaine, ce n'est pas à dire, malgré l'étonnante réunion de ces rares mérites, qu'il soit à l'abri de tout reproche. La grace de ses figures n'est pas toujours exempte d'afféterie, comme on peut s'en convaincre sans sortir de la cour du Louvre. Le jet de ses draperies manque parfois de simplicité; dans son désir de donner de l'élégance et de la souplesse au torse et aux membres de ses femmes, il ne s'arrête pas toujours à temps; il lui arrive de poursuivre avec trop d'obstination l'application d'un principe excellent, l'exagération des distances qui séparent les différentes parties du corps humain. Oui, sans doute, Jean Goujon est bon à consulter, c'est un maître dont les œuvres sont pleines d'enseignemens. J'ai dit et je pense que la fontaine des Nymphes est une véritable école de sculpture; mais, quelle que soit la fécondité, quel que soit le génie de ce maître illustre, je ne conseille à personne de s'en tenir à ses leçons. On sait ce qu'est devenue en Italie l'école de Michel-Ange; une école fondée aujourd'hui sur l'étude exclusive de Jean Goujon n'exposerait pas l'art de la sculpture à de moindres dangers. Il y a dans les meilleures œuvres de ce maître quelque chose que le goût a le droit de discuter, que la raison refuse parfois d'accepter. C'en est assez pour ne pas recommander l'étude exclusive de Jean Goujon. Quoique le sculpteur français se distingue très nettement du sculpteur florentin, il est impossible cependant de ne pas saisir, de ne pas signaler la parenté qui les unit. Quoique le caractère de leurs œuvres ne soit pas le même, quoique le Moïse et les captifs du tombeau de Jules II n'aient pas inspiré les caryatides de la salle des Cent-Suisses, quoique Michel-Ange nous frappe surtout par l'énergie et la grandeur, tandis que Jean Goujon nous étonne par la souplesse et la grace, il est difficile de ne pas songer à la chapelle des Médicis en regardant Diane de Poitiers. Eh bien! si la chapelle des Médicis, malgré le génie qui éclate dans cet admirable ouvrage, est une étude périlleuse pour les jeunes statuaires, la Diane et les Nymphes de Jean Goujon ne doivent pas être imitées avec moins de réserve et de prudence.

Ce n'est ni à Michel-Ange ni à Jean Goujon qu'il faut se fier pour l'ex-

pression pure et savante de la forme humaine : ces deux artistes puissans ont sans doute interprété la nature d'une manière éloquente, mais la langue qu'ils parlent si habilement n'est pas toujours assez simple, assez sévère. C'est pourquoi, dût-on m'appliquer la parole du poète romain, dût-on m'accuser de louer le passé à la manière des vieillards, je ne crains pas de recommander aux statuaires l'étude de l'art grec, comme plus profitable et plus féconde que l'étude des meilleurs ouvrages de l'art moderne. Il n'est pas inutile d'interroger Donatello et Ghiberti, Michel-Ange et Jean Goujon, Pujet et même Coustou; mais il ne faut jamais oublier qu'Athènes nous a laissé des œuvres d'un goût plus pur, d'une simplicité plus éclatante, d'une grandeur plus vraie que toutes les œuvres modelées en Europe depuis la renaissance. Cependant je ne voudrais pas non plus recommander l'étude exclusive de l'art grec. Si la Cérès, la Proserpine et les Parques laissent bien loin derrière elles les caryatides de Jean Goujon, si l'Ilissus et le Thésée sont d'un style plus élevé que le Moïse de Saint-Pierre-aux-Liens, ce n'est pas une raison pour chercher dans les tympans du Parthénon l'enseignement complet de la statuaire. L'étude de l'art antique ne dispense pas de l'étude de la nature. Ce serait mal comprendre le génie de l'antiquité que d'imiter ses œuvres sans suivre sa méthode. Or, il n'est pas douteux que Phidias ait constamment mené de front l'étude de la nature et l'étude des belles œuvres faites avant lui. Il ne s'est pas tenu servilement aux leçons de l'école d'Égine ou de l'école de Sicyone; il s'est servi des belles œuvres de ces deux écoles pour comprendre plus profondément la nature qu'il avait devant les yeux, et ne s'est pas servi avec moins de profit de la nature elle-même pour mieux comprendre les belles œuvres. C'est dans ce double travail, dans cette double étude poursuivie avec ferveur, avec persévérance, qu'il faut chercher le secret, non pas du génie, mais du savoir de Phidias. Si Phidias n'a fondé l'école d'Athènes qu'en cherchant dans la nature quelque chose qu'Égine et Sicyone n'eussent pas encore aperçu, le chef de la future école, quelle que soit sa patrie, qu'il étudie sur les bords de l'Arno, du Tibre ou de la Seine, devra suivre l'exemple de Phidias, et se proposer, comme lui, tour à tour, l'interprétation des œuvres par la nature et de la nature par les œuvres. C'est à cette condition seulement qu'il lui sera permis d'espérer pour son nom une longue et légitime renommée. Toute imitation servile est frappée de stérilité. Quoique Phidias soit au-dessus de Jean Goujon, il ne faut pas plus copier Phidias que Jean Goujon, car ce serait le plus sûr moyen de n'égaler ni l'un ni l'autre. Il faut se fier à l'art grec, consulter discrètement l'art moderne, et ne jamais oublier l'étude du modèle vivant, que Phidias et Jean Goujon n'ont jamais oubliée.

GUSTAVE PLANCHE.

LES QUESTIONS

POLITIQUES ET SOCIALES.

IV.

DES MOYENS DE DIMINUER LA MISÈRE.

I. — LA RICHESSE ÉTANT LE PRODUIT DU TRAVAIL ASSISTÉ DU CAPITAL, POUR QU'ELLE DIMINUE, IL FAUT QUE LE TRAVAIL SE PERFECTIONNE ET QUE LE CAPITAL SE MULTIPLIE.

Dans les contes de fées ou *les Mille et une Nuits*, on passe en un clin d'œil de la pauvreté à l'opulence, par un procédé peu varié au fond. Un bon génie ou une fée bienfaisante suscite la richesse par le seul effort de son caprice, ou c'est un prince généreux qui la tire d'un inépuisable trésor. Les gouvernemens européens, celui de la France plus que tout autre, sont aujourd'hui mis en demeure de produire des merveilles semblables à ce qu'accomplissent, dans les rêves des romanciers, les êtres volontaires inventés par de poétiques imaginations. On les somme de guérir la misère qui afflige la société. Malheureusement ils n'ont pas de fée à leurs ordres. Quant aux génies, n'en parlons pas, le lecteur croirait que nous faisons un mauvais jeu de mots, si nous disions qu'ils n'en ont pas à leur service. Les princes magnifiques n'existent plus; d'ailleurs le trésor où ils puisaient s'alimentait par l'impôt; si donc la société est pauvre, ce n'est pas eux qui détruiraient cette pauvreté. Que faire donc?

Formons-nous d'abord une idée nette de ce qui ne se sent que trop, la pauvreté de la société. L'espèce humaine est sujette à beaucoup de besoins : il faut qu'elle soit nourrie, vêtue, logée; à ces nécessités s'en joignent d'autres qui, pour être d'un ordre plus idéal, ne laissent pas que de réclamer des objets matériels : des livres, des tableaux sont par un côté de la production matérielle. Tous les articles, dont je pourrais prolonger la liste à l'infini, qui répondent à la diversité des besoins des hommes sont de la richesse. Plus la société en a, pourvu qu'ils soient les uns par rapport aux autres dans certaines proportions, plus elle est riche; moins elle en a, plus elle est pauvre.

Le travail de la société est le thaumaturge qui lui procure toutes ces choses. Chaque jour elle consomme; mais aussi, en travaillant, chaque jour elle renouvelle le fonds nécessaire à sa consommation. Quand le travail se ralentit, la société épuise par degrés ses approvisionnemens en tous genres. Elle a moins de ce qu'il lui faut pour se nourrir convenablement ou pour se nourrir absolument, moins pour se couvrir, pour se chauffer, moins pour cultiver et orner son esprit, développer ses facultés; de l'insuffisance, on passe par degrés au dénûment. La misère envahit toutes les classes, pareille à une inondation qui submerge successivement les vallées, les terrains en pente, les collines. Que le travail cessât complétement une année, le dernier jour de nos sociétés populeuses serait venu, et le soleil, avant de rouler au-dessus de la terre, désormais solitaire, éclairerait des scènes renouvelées de l'affreux banquet de Thyeste et d'Atrée.

Ces mots : La société française est pauvre, signifient : La France, par son travail journalier, tel qu'il est présentement, ne produit pas la quantité d'alimens, de vêtemens, d'articles de chauffage et d'ameublement qui serait indispensable pour donner un bien-être même grossier à ses trente-six millions d'habitans. Cette activité nationale qui laboure la terre, qui sème, qui taille, qui plante, qui élève le bétail et qui pétrit le pain, qui fouille dans le sol, qui gâche le mortier, taille la pierre et le bois, qui rabote, qui martèle, qui forge, qui tisse et plonge les tissus dans la cuve à teinture, qui, quelque temps qu'il fasse, se meut sur les routes, sur les rivières, sur les canaux, qui brave les mers, défie les glaces du pôle et les ardeurs du soleil équatorial, ce Briarée qui agite les bras du 1er janvier au 31 décembre, ne parvient pas à retirer de la surface du sol, ou des entrailles de la terre, ou des mécaniques et appareils déjà multipliés cependant, une somme de blé, de viande, de fruits de toute espèce, une masse d'ameublemens, de vêtemens, de bois, de houille, de métaux divers, de matériaux à bâtir, qui réponde à l'aisance la plus élémentaire pour trente-six millions d'hommes, même en se servant des échanges pour tirer de l'étranger ce qu'il fait mieux ou plus facilement que nous, en retour de ce que nous faisons mieux ou plus

facilement que lui. Nous sommes glorieux de nos lumières, fiers des secrets que nous avons dérobés à la nature. Nous lisons dans les cieux, nous prédisons le mouvement des astres : le soleil suit si bien l'orbite indiquée par notre science, qu'on dirait qu'il est à nos ordres; mais, quel que soit notre orgueil, voici la preuve cruelle que cette civilisation tant vantée est encore bien imparfaite : nous n'avons pas encore su faire rendre à cette planète, pourtant féconde, en la tourmentant de cent façons par une industrie opiniâtre, la substance d'une existence passable pour la majorité des individus de nos grandes nations.

Tous les élémens des objets si divers dont se compose la richesse des particuliers et celle des sociétés préexistent dans la nature, car l'homme n'a pas la puissance d'ajouter au monde un atome de quoi que ce soit, une seule molécule d'un quelconque des corps simples auxquels le chimiste ramène toute chose. Nous avons beau nous qualifier de créateurs, nous ne créons rien; nous rapprochons ou nous séparons, nous associons ou nous dispersons, dans un certain ordre et suivant certains modèles ou certaines règles, des particules qui étaient sur la surface de la terre, ou dans l'atmosphère, ou dans les entrailles de la planète, de toute éternité. On l'a dit avec justesse : tout ce qu'il est donné à l'homme de produire, c'est du mouvement. Êtres débiles et chétifs en comparaison de plusieurs des animaux que la Providence a placés avec nous sur le globe, nos forces physiques seraient insuffisantes à opérer les phénomènes variés de déplacement et de rapprochement qui constituent toutes les opérations de l'industrie, de manière à obtenir un résultat qui fût suffisant pour nos besoins les plus primitifs, si, suppléant à la faiblesse de nos membres par la puissance de notre esprit chercheur et dominateur, nous ne parvenions à ployer à notre usage les forces de la nature, soit celles qui se manifestent spontanément à nos regards comme la force des animaux, l'eau qui se précipite sur une pente, ou les courans de l'atmosphère, soit celles qui, comme la vapeur, par exemple, ont été pendant des siècles comme si elles sommeillaient, jusqu'à ce que le génie de l'homme soit allé en prendre possession et en exciter l'énergie. C'est par les machines ou par des appareils analogues que l'espèce humaine exerce cette domination.

Le problème d'augmenter la richesse de la société revient donc, d'un certain point de vue, à maîtriser de plus en plus, par la puissance de l'esprit humain, les forces de la nature, afin qu'elles travaillent sur le monde matériel à notre place ou avec nous, qui, réduits à nos bras, pourrions si peu. Grace au concours que l'espèce humaine s'assure ainsi, un même nombre d'hommes retire de la terre, par l'agriculture ou par l'industrie minérale, une quantité toujours croissante de matières premières, sur lesquelles nous faisons agir une seconde fois,

puis une troisième, que dis-je? une vingtième, une centième, les forces de la nature asservie, ce qui donne naissance aux subdivisions de l'industrie manufacturière et de l'industrie des transports; c'est ainsi que les objets divers s'apprêtent pour notre usage, et qu'ils se placent sous la main du consommateur.

La division du travail est une autre circonstance très favorable au développement de la richesse. A peu près comme les machines, elle donne le moyen de faire produire beaucoup plus à une même quantité d'hommes. L'utilité de la division du travail tient à plusieurs causes qui ont été très bien observées et analysées (1), et dans le nombre desquelles je ne citerai ici que deux : l'une, c'est qu'en répétant constamment une même opération, les muscles et l'esprit de l'homme se façonnent à la faire beaucoup mieux et beaucoup plus vite; l'autre, c'est que la division du travail ou le partage d'une fabrication en un grand nombre d'opérations, presque toutes fort simples, facilite et appelle l'emploi des machines elles-mêmes. Mais, pour être avantageuse et même possible, la division du travail suppose la grande fabrication, et celle-ci exige que les matières premières s'offrent par grands approvisionnemens.

Il y a un mot qui embrasse, et les appareils de toute sorte à l'aide desquels l'homme s'assure d'une manière de plus en plus étendue et fructueuse la collaboration de la nature, et les matières destinées à être travaillées, dont de grands approvisionnemens sont, à peu près dans tous les cas, indispensables à la division du travail : c'est le capital. Le capital de la société est l'ensemble des instrumens à l'aide desquels le travail s'opère, et des matières sur lesquelles l'industrie s'exerce, soit qu'elles se trouvent à l'état brut, soient qu'elles aient été déjà plus ou moins élaborées, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues sur le comptoir du marchand, d'où elles passent aux mains du consommateur. Le capital est cela et n'est que cela, quoique l'usage où l'on est de l'évaluer et de l'énoncer en argent ou en or fasse croire aux hommes qui observent peu que tout capital est une certaine quantité de pièces de monnaie.

Soit qu'il se présente sous la forme d'appareils par le moyen desquels les forces de la nature se joignent ou se substituent à celles de l'homme, soit qu'il s'offre à l'état de vastes approvisionnemens de matières premières qui permettent la division du travail, le capital est une source de puissance pour le labeur humain. Or, à mesure que le travail des hommes a été plus productif, il a été possible de relâcher

(1) De curieux développemens ont été donnés sur ce sujet par Adam Smith (*Richesse des Nations*), J.-B. Say (*Traité et Cours d'Économie politique*), Senior (*Économie politique*), Wakefield (édition spéciale d'Adam Smith), J.-S. Mill (*Principes d'Économie politique*), et par divers autres auteurs.

les liens de l'étroite dépendance où vivait primitivement le grand nombre. Loin de moi d'attribuer au capital exclusivement le mérite d'avoir converti en hommes libres ce qui n'était qu'un vil troupeau. Il a fallu que le progrès des sentimens et des mœurs précédât et guidât l'influence de cet agent; il a fallu que les hommes eussent cultivé les sciences et eussent dérobé à la nature quelques-uns de ses secrets, origine de leurs inventions. Je n'ai garde de superposer la matière à l'esprit; mais l'homme est tout à la fois un être moral, un être intellectuel, un être matériel, il est tout cela indissolublement : il porte ainsi en lui trois puissances qui se combinent et s'entr'aident. Dans la hiérarchie de nos facultés, le premier rang appartient mille fois à celles de l'ordre moral; malheur à toute société où on le leur contesterait! Cependant le progrès de la société doit se manifester par des conquêtes dans les trois directions en même temps, et l'on ne peut se retarder dans l'une des trois sans être empêché dans les deux autres. Eh! sans doute, il y a plus de vertu pour l'amélioration de l'existence du faible et pour l'affranchissement de l'opprimé dans ces simples paroles du Christ : *Aimez-vous les uns les autres comme des frères,* que dans tous les capitaux nés et à naître. Sans doute, l'essor spontané de l'homme vers la liberté est une force à laquelle tout devait céder à la longue. Sans doute les découvertes de l'intelligence devancent forcément les procédés perfectionnés de l'industrie, et c'est l'intelligence elle-même qui enfante ces perfectionnemens. Il n'en est pas moins vrai que, sans la formation successive du capital, les sublimes enseignemens du Christ n'eussent pu avoir leur effet, et les élans de l'esprit humain vers l'indépendance eussent été comprimés comme par une fatalité de plomb. Au surplus, constater l'action libérale qu'a exercée le capital et signaler celle qu'il doit avoir, ce n'est point se jeter dans le bourbier du matérialisme, c'est reconnaître la suprématie de l'esprit, c'est rendre hommage aux principes de la morale et honorer la liberté; car la société ne forme de capital qu'autant que l'esprit humain fait des conquêtes, et que les individus, obéissant aux inspirations de la morale, pratiquent les vertus distinctives de l'homme libre : la prévoyance, l'ordre, l'empire de soi, la domination de ses appétits.

Dans la société antique, il y a très peu de capital. Le seul agent naturel que l'homme se soit approprié, c'est le sol, auquel il fait rendre, à l'aide d'instrumens grossiers, une proportion médiocre de matières, et puis, quand il s'agit de mettre ces substances brutes en rapport avec ses besoins, il est d'une impuissance désolante, il est réduit à la force de ses membres; pour outils, il a peu de chose au-delà de ses dix doigts. Les procédés d'une industrie avancée lui sont inconnus : il n'a point encore pénétré assez avant dans le sanctuaire de la science, il n'a pas découvert le moyen de transformer en serviteurs obéis-

sans les forces de la nature; les matériaux même à la faveur desquels il exécuterait des appareils soignés lui manquent plus ou moins complétement (1). Un des caractères de la civilisation antique, c'est qu'elle connaît à peine les machines. Celles même qui nous semblent aujourd'hui le plus élémentaires, dont nous ne concevons pas que la civilisation pût se passer un instant, n'existaient pas alors. On n'avait pas de roues hydrauliques. Le moulin à eau ne commença à se répandre en Italie que dans les derniers temps de l'empire romain, et il est douteux que Clovis en ait vu un seul dans son royaume. Les appareils qui permettent, une force étant donnée, de bien l'utiliser, tels que les outils, étaient grossiers. Les routes, qui sont de grands outils fixés sur le sol, manquaient presque absolument. Les voies romaines même, que dans les derniers siècles posséda la civilisation antique, étaient peu nombreuses. Si la construction en était solide, le tracé en était très défectueux; elles offraient des rampes excessives que des voitures chargées devaient surmonter difficilement. Les animaux avaient été domptés; mais, en dehors du labourage, ils ne prêtaient aux arts utiles qu'une faible assistance. Le cheval alors n'est qu'une bête de bât; comment servirait-il de bête de trait, quand on n'a pas de bons chemins?

La division du travail, qui est étroitement liée à l'abondance du capital, et qui donne au travail une fécondité si remarquable, n'existait pas dans l'antiquité. La plupart des arts qui ont aujourd'hui une existence distincte, et qui composent les mille rameaux de l'industrie manufacturière, s'exerçaient lentement et grossièrement autour du foyer domestique par et pour la famille : c'étaient à la fois un morcellement extrême, tout différent de la division du travail, et une agglomération confuse.

Dans cette absence de forces naturelles appropriées par le moyen de machines et d'appareils divers, et faute de cette combinaison intelligente des efforts individuels qui se nomme la division du travail, le genre humain avait beau travailler : un labeur excessif ne donnait que des résultats misérables, qu'une production extrêmement bornée. La civilisation antique végétait donc dans une pénurie lamentable que déguise mal le coloris dont l'imagination de ses poètes l'a parée. Alors le plus grand nombre étant nécessairement dans un dénûment affreux, il fallait le tenir courbé par la contrainte la plus brutale. L'esclavage était alors tellement commandé par l'ensemble des nécessités sociales,

(1) Toute bonne machine est principalement de fonte et de fer. Les anciens ne connaissaient pas la fonte; on n'en fait que depuis le moyen âge. Les hommes furent des siècles sans connaître le fer : les armes des Grecs et des premiers Romains étaient en bronze, leurs outils de même, et cette circonstance s'est retrouvée au Mexique et au Pérou. Bien plus, on n'a eu du fer homogène et à bas prix que depuis qu'on a su faire de la fonte que l'on convertit ensuite en fer malléable par l'affinage.

et particulièrement par la pauvreté de la société, que les esprits les plus hardis, les penseurs les plus jaloux de la dignité de l'espèce humaine, le considéraient comme la base nécessaire de tout ordre social.

Quand on remonte à l'origine des temps historiques, on voit plus manifestement encore, s'il est possible, l'influence du capital sur les destinées humaines. La société n'est constituée à demeure que lorsque l'homme a inventé et exécuté la charrue, qui est une machine, ou un capital. Jusqu'alors, la faim avait dispersé ou détruit les agglomérations d'individus ou de familles, et l'enchaînement des générations n'avait pu se nouer. Les bandes qui se rencontraient s'attaquaient en ennemies, parce qu'on se disputait quelques fruits grossiers qu'offrait la nature d'une main avare. Si on ne mangeait pas les vaincus, on les tuait, parce que c'étaient autant de bouches de moins. Le jour où, au lieu de les immoler, on en fit des esclaves, ce fut un triomphe pour l'humanité. L'anthropophagie disparut devant un sentiment de charité qui fut réveillé dans le cœur des hommes; mais ce sentiment généreux, pour ne pas être balayé par de brutaux instincts, eut besoin d'avoir le lest d'un peu de capital, et, tant qu'il y eut très peu de capital, l'esclavage lui-même resta comme un bienfait (1).

(1) L'extrait suivant d'une savante publication toute récente montre à quelles épouvantables extrémités le manque de subsistances, ce qui revient à dire l'absence du capital, réduisait les hommes au début :

« L'usage, si atroce à nos yeux et si peu compatible avec la moindre civilisation, de mettre à mort les vieillards et les incurables par la main de leurs proches parens, a toujours été dépeint comme un trait distinctif de la race scandinave, parce qu'en effet c'est dans les anciennes sagas des peuples du Nord qu'on en retrouve les exemples les plus fréquens; mais ce n'est nullement à la cruauté des Scandinaves qu'il faut attribuer exclusivement cette coutume barbare, car elle se rencontre chez les races les plus distinctes, en Europe, en Asie, en Amérique, surtout chez les peuples pauvres se trouvant dans les commencemens de leur développement social. Elle a sa raison d'être dans la pénurie des subsistances, dans les famines fréquentes chez des peuples vivant principalement de la guerre et de la chasse, ignorant complétement l'industrie et le commerce, et presque étrangers à l'agriculture. Elle a son excuse dans l'absence de connaissances dans l'art de guérir, et dans l'inutilité d'un membre impropre à la guerre et à la chasse, au milieu d'un état social semblable.

« Robertson, cet excellent peintre des mœurs de l'Amérique primitive, atteste que toutes les tribus sauvages de ce continent, de la baie de Hudson jusqu'au fleuve de la Plata, vouaient leurs vieillards et leurs incurables à la main homicide de leurs enfans ou proches parens. Il fait observer fort judicieusement qu'aux yeux de ces tribus cet acte avait plutôt un caractère de pitié que de cruauté.

« A l'appui de nos raisons, confirmées par les considérations de l'historien anglais que nous venons de citer, vient ce fait contenu dans une saga islandaise, qu'après un froid excessif suivi d'une famine, le chef Liotr fit la proposition à l'assemblée du peuple, qui l'adopta, d'exposer les enfans et de tuer les vieillards et les infirmes. On le voit, c'est la nécessité qui forçait les hommes à ce cruel expédient.

« Les Hérules, les Jazyges, les Cantabres, pratiquaient la même coutume; elle était très répandue parmi toute la race slave de l'est de l'Europe, car tous les exemples que

On a pu calculer, avec assez d'approximation pour un certain nombre d'industries, l'accroissement de puissance productive que le capital, sous la forme des machines, avait procuré au travail humain. Dans la mouture par exemple, il paraît qu'il serait exprimé par le rapport de 1 à 200; c'est-à-dire qu'avec un moulin perfectionné de nos jours un homme fait la besogne qui en eût exigé deux cents du temps d'Homère. Dans la filature du coton, durant l'espace des quatre-vingts dernières années, le changement a eu lieu dans le rapport de 1 à 350. Dans la filature du lin, en quelques années, on a pu observer une progression de 1 à 250 (1). Pendant les premiers âges de l'humanité, les améliorations de ce genre s'obtenaient très lentement. On faisait peu de découvertes, et puis on ne les appliquait pas ou l'on ne les appliquait que fort mal. La marche n'a été rapide que depuis un siècle ou deux. Pour la plupart des arts, depuis soixante ans, la marche est devenue très rapide. Dans plusieurs branches, l'avancement tient de la merveille.

Par la division du travail qu'il provoque, comme il a été dit plus haut, le capital développe aussi, dans une très forte proportion, la puissance productive du labeur humain. Dans quelques industries où l'on a pu s'en faire une idée, le changement obtenu de cette manière dépasse tout ce qu'on aurait pu attendre. Dans la fabrication des épingles, on a constaté que, par le fait de la division du travail, la multiplication des produits était dans le rapport de 1 à 250 (2); dans celle des cartes à jouer, c'est à peu près de même (3).

Si donc le genre humain est pauvre, par l'assistance d'un capital de plus en plus considérable pour une même population, il lui sera donné de posséder les matériaux d'un bien-être général. Le capital n'est pas en soi l'antagoniste du travail, il en est l'auxiliaire. Une nation qui n'a pas de capital est à celle qui en est nantie ce qu'une armée réduite à ses poings pour tous moyens offensifs et défensifs serait à des troupes pourvues d'armes de toute espèce, depuis le sabre jusqu'au

Grimm rapporte des Vagriens, Wendes, Wilzes, Prussiens, sont des faits qui confirment la généralité de cette coutume slave..... » (*Études historiques sur le développement de la société humaine*, par M. L.-J. Kœnigswarter. 1850, page 7.)

(1) L'empereur Napoléon avait promis un prix d'un million à celui qui résoudrait le problème de filer le lin à la mécanique. La solution ne vint que bien après le renversement du trône impérial. Il est maintenant avéré que le problème était dès-lors en voie de solution par les soins de M. Philippe de Girard; ce sont les élémens réunis par cet homme ingénieux qui, plus tard déposés en d'autres mains, ont permis d'établir la filature mécanique du lin telle qu'elle existe aujourd'hui. Je signale ce fait parce que la famille de M. de Girard sollicite du gouvernement une récompense modeste en s'appuyant sur le décret impérial.

(2) Adam Smith, *Richesse des nations*, livre I, chap. I.

(3) J.-B. Say, *Cours complet d'Économie politique*, tome I, page 164.

mousquet et à l'artillerie. Le capital n'est rien moins que la substance de l'amélioration populaire.

On s'est demandé souvent comment l'Angleterre avait pu supporter les sacrifices inouis que lui imposa la guerre de 1792 à 1815, car ses dépenses étaient hors de proportion avec celles des autres nations de l'Europe. En voici l'explication : l'Angleterre avait par avance plus de capital que les autres, et elle l'employait avec beaucoup de discernement. Elle avait plus de machines et d'instrumens divers, et elle les avait meilleurs que tout ce qui existait dans les ateliers du continent. Elle avait su aussi mieux diviser le travail. De cette manière, la puissance productive de la nation anglaise était telle qu'après que sur le produit total on avait prélevé, par l'impôt ou par l'emprunt, peu importe ici, de quoi subvenir aux dépenses militaires et aux subsides qu'on payait à l'étranger, quelque énorme que ce fût, il restait encore assez pour faire subsister la nation. Sur le continent au contraire, faute d'un capital égal et également bien employé, la puissance productive de la société était tellement bornée, que, lorsqu'on prélevait par tête ici la moitié, là le tiers ou le quart de ce que l'état absorbait en Angleterre, la nation exténuée ne pouvait continuer. Je ne conteste pas le rôle que joua, dans cette lutte terrible de l'Angleterre contre le géant des temps modernes, l'esprit patriotique de ses habitans; néanmoins, quelque grand que fût ce fonds de patriotisme, l'Angleterre l'eût épuisé en inutiles efforts, si elle n'avait possédé tant de capital, et n'eût su l'employer si bien en comparaison de la brave nation qui suivait l'étoile du grand empereur.

Je ne voudrais pas que l'on prît cette apologie du capital pour un dithyrambe en l'honneur des capitalistes. Que le capital soit extrêmement utile, ce n'est pourtant pas une raison pour que l'Académie décerne le prix Monthyon aux capitalistes en corps transformés en rosières. Que parmi les capitalistes il y en ait de cupides, je ne le conteste pas; chaque classe de la société a son égoïsme et parmi ses membres quelques hommes d'une avidité extrême. Le capitaliste qui fait valoir ses fonds pense à son intérêt, recherche son profit, et c'est tout ce qui l'occupe; il ne songe point à bien mériter de la patrie et de l'humanité, tout comme l'ouvrier qui gagne un labeur ne pense pas à faire acte de civisme. Il se peut même que les classes qui depuis long-temps amassent du capital par leur économie aient contracté, à force d'économiser en se privant, une rigueur envers elles-mêmes qu'elles font sentir durement quelquefois à leur prochain. Quoi qu'il en soit, le capital est une force qui ne peut se révéler qu'en multipliant les produits nécessaires aux besoins des hommes, et dont l'intervention toujours croissante tend sans cesse à diminuer les frais de production, circonstances qui sont l'une et l'autre favorables au grand nombre.

Toutefois, dans notre admiration pour la puissance du capital, n'oublions pas que la coopération personnelle de l'homme est incessamment indispensable pour écarter la misère. La richesse est le fruit du travail humain accouplé au capital. Pour une production large, il faut que l'homme travaille et travaille bien, travaille d'une manière soutenue. Mettez des lazzaroni à la place des Anglais dans Manchester ou Sheffield, des Cafres dans les ateliers de Lyon ou des faubourgs Saint-Antoine ou Saint-Denis; vous reconnaîtrez, à ce que vous obtiendrez en moins, pour quelle part l'homme est de sa personne dans la production de la richesse. La valeur personnelle de l'homme dans le travail est le résultat complexe de sa force physique, de son intelligence et de sa puissance morale. Pour qu'une nation ait une grande puissance de production, il faut qu'une bonne hygiène ait développé la vigueur et l'adresse des individus, que leur esprit ait été cultivé, que leur moral ait acquis beaucoup de vigueur et de tenue. C'est le moral qui est le principal moteur dès qu'il s'agit du travail personnel de l'homme, de même que c'est le ressort d'une montre qui en fait tourner les rouages. Avec de la valeur morale, une nation a vite acquis la culture intellectuelle, a vite découvert et adopté un bon régime. Les forces de l'ordre moral finissent par décider des événemens dans l'industrie comme ailleurs. Il y a deux ou trois ans, le ministre de la trésorerie de l'Union américaine, M. Walker, disait dans son rapport annuel au congrès : « Puisque nous avons une force morale supérieure à celle des autres peuples, nous ne devons craindre, dans l'industrie, la concurrence de personne. » C'était parler avec une grande raison. Et n'avons-nous pas vu que le capital lui-même, cet admirable coadjuteur de l'homme, était avant tout le produit de la moralité humaine?

II. — CE QU'ON EST FONDÉ A ATTENDRE DU PERFECTIONNEMENT DU TRAVAIL ET DE LA MULTIPLICATION DES CAPITAUX. — DISTINCTION ENTRE LES CAUSES NATURELLES ET LES CAUSES ARTIFICIELLES DE LA MISÈRE.

Ainsi, me dira-t-on, travailler, épargner, afin de faire du capital; travailler mieux, épargner davantage, voilà votre plan pour l'amélioration du sort du grand nombre : formule rebattue et usée. N'avez-vous donc rien autre? — Il est vrai, recommander le travail et l'épargne n'est pas d'invention moderne, mais ce n'est pas une raison pour que le procédé soit sans vertu. Mettons-nous bien dans l'esprit, au contraire, que l'homme n'a pas d'autre moyen de secouer la misère, et quel autre voulez-vous qu'il ait? Travailler et épargner, c'est-à-dire prendre de la peine et puis se modérer dans ses satisfactions en gardant quelque chose, afin d'avoir dans le travail du lendemain plus

de puissance, c'est conforme à la loi qui nous est tracée ici-bas de faire notre destinée par l'épreuve et le sacrifice. Il n'y a que Dieu qui ne prenne pas de peine et qui puise dans son propre sein sans avoir à se priver. On ne soutiendra pas apparemment que l'humanité soit Dieu ou soit en train de le devenir, quoique cette pensée sacrilége soit au fond de plus d'un des systèmes modernes.

Si les maximes qui recommandent aux hommes de travailler et d'épargner sont vieilles, ce serait, on me l'accordera, une grande nouveauté qu'une société où l'homme serait soustrait aux influences qui jusqu'ici ont paralysé partout à des degrés divers sa volonté d'arriver au bien-être par le travail et l'épargne, influences parmi lesquelles il en faut compter qui sortent de son propre sein. Croire à cette libération n'a rien de chimérique. L'expérience en fournit deux preuves décisives. Dans le même pays, le progrès de la civilisation a fait apparaître des états de société successifs où le sort du grand nombre s'améliorait graduellement. Et si, au lieu de se placer dans le même pays, à des points différens dans la série des âges, on se transporte par la pensée à un même moment chez des peuples divers, on trouve des différences non moins marquées dans l'existence de la classe la plus nombreuse. Ainsi aujourd'hui l'Angleterre est primée, sous ce rapport, par les États-Unis, et nous prime elle-même à son tour. Nous surpassons les Allemands, qui sont au-dessus des Polonais, lesquels sont supérieurs aux Indous. En cela comme en toute chose, l'espérance du mieux est donc permise à toutes les nations, même à celles qui sont au-dessus des autres.

Il a pu autrefois exister des nations qui vivaient de rapine, en exploitant leurs voisins par la conquête et la terreur. De nos jours, le métier ne serait pas seulement peu honorable, il serait impossible. Quiconque tenterait de le reprendre y succomberait, joignant la honte de la défaite à l'opprobre de ses desseins. Les nations les plus florissantes sont celles dont les membres sont le plus et le mieux occupés, font le plus de capital et prennent le plus de soin pour le conserver. On peut même remarquer que quelques-unes de celles qui se signalent par le bien-être des populations sont celles pour lesquelles la nature avait le moins fait, mais elles ont compensé par leur vertu le désavantage de leur position. Y eut-il jamais un peuple entouré de plus d'obstacles naturels que la Hollande? Existe-t-il en Amérique un état dont le sol soit plus pauvre que le Massachusetts? Les Hollandais et les puritains du Massachusetts ont tellement multiplié leurs efforts, ont eu tant de persévérance dans le labeur et tant d'économie, qu'ils sont devenus, ceux-ci de tous les états de l'Union américaine le plus remarquable par l'aisance de la foule, ceux-là les premiers à cet égard parmi les peuples continentaux de l'Europe. Travailler, épargner, à moins de changer

la nature humaine et les lois de l'univers, ce sont des conditions sans lesquelles on ne peut diminuer la misère.

Il y aurait à examiner le danger prévu par quelques bonnes ames qui ont peur que nous n'affamions les ouvriers en les privant de travail, si nous nous mettons à économiser davantage afin d'avoir plus de capital, et qui en conséquence signalent les vices des riches comme la ressource du pauvre. Cette morale ne serait-elle pas, sans que le soupçonnent ceux qui la prêchent, la sœur jumelle de celle d'Escobar, qui, au dire de Boileau, permettait la volupté pour la santé? En vertu des belles lois d'harmonie qui règlent l'univers, je me refuse à croire que les vices d'une classe puissent améliorer la condition d'une autre. C'est par leurs vertus et non par leurs vices que les hommes s'entr'aident. Il ne se peut que la gloutonnerie d'Apicius laisse au pauvre ce qu'il faut pour le nourrir mieux que ne l'eût fait sa tempérance. Contre une semblable doctrine, le sentiment de tout honnête homme proteste, et le raisonnement aussi en fait bonne justice. Si j'économise pour avoir des écus que j'enfouisse dans ma cave, il est vrai que je ne fais pas travailler, et je suis quant à présent moins utile que le prodigue même aux classes qui vivent de salaire et ont besoin d'un labeur de chaque jour; mais des écus enterrés ne sont pas du capital. Il n'y a de capital que la richesse qu'on fait valoir; mes écus enfouis ne seront du capital que le jour où je les tirerai de terre pour les employer ou les faire employer par un autre. Le capital rapporte au capitaliste, mais il ne rapporte que par le travail qu'il suscite et qui le reproduit lui-même. La vertu qu'il a de susciter du travail se régénère indéfiniment, précisément parce qu'il se reproduit. Faire du capital, c'est donc fournir aux ouvriers une occupation qui, sauf quelque désastre, se répète à perpétuité. Au contraire, ce que je dépense en fêtes et dans les plaisirs est tiré des approvisionnemens de la société pour être consommé, et disparaît tout comme si je le jetais à la mer. Si un prince consacre 100,000 francs à un banquet, le lendemain matin il est plus pauvre de 100,000 francs, et ses fournisseurs ne sont plus riches que du profit qu'ils ont fait sur lui, et qui n'est qu'une fraction modique de la somme. Que les 100,000 francs soient confiés à un manufacturier intelligent pour l'agrandissement de ses affaires, voilà du capital. Il les dépense en matières premières et en main-d'œuvre, mais après les avoir dépensés il les retrouve; il les dépense de nouveau par le même procédé une seconde fois, une troisième, et à chaque fois le capital lui revient avec un surplus qui est son profit, et qui, s'il l'économise, est un capital de plus. C'est donc une force dont il dispose indéfiniment pour alimenter le travail, une sorte de mouvement perpétuel qui occupe utilement un nombre toujours croissant de bras, à moins d'accidens ou de catastrophes qui portent atteinte au capital.

Outre les difficultés naturelles contre lesquelles l'homme est forcé de lutter quand il veut produire de la richesse, il en rencontre d'autres qui sont essentiellement artificielles, ouvrages de nos passions, de notre crédulité ou de notre sottise. J'exploite une mine d'argent à 400 mètres de profondeur; l'obstacle naturel est l'épaisseur de 400 mètres de rochers à travers lesquels il me faut creuser pour atteindre le minerai; l'obstacle artificiel, ce sera quelque impôt que le gouvernement aura établi sur l'extraction du minerai ou sur le métal, ou quelque règlement mal conçu d'administration publique qui gênera et enchérira l'exploitation. Je veux me procurer du fer en échange du vin que j'ai récolté, je m'adresse à la Suède, où le fer est de bonne qualité et à bas prix; l'obstacle ou l'un des obstacles naturels, c'est, indépendamment du labeur qu'ont à subir les Suédois pour fabriquer du fer, la distance qui me sépare de la Suède et qui coûte à franchir; l'obstacle artificiel, c'est un droit de douane exorbitant, par l'effet duquel je n'obtiens, en échange de mon vin, que la moitié du fer qui me serait échu, si je n'étais sous le joug d'une législation ultra-restrictive. Ou encore, comme filateur à Mulhouse, j'ai besoin de coton brut; le plus grand dépôt de cette matière est à Liverpool, c'est là que je pourrais l'avoir au meilleur marché et en faire l'approvisionnement qu'il me plairait, sans recevoir la loi de personne : l'obstacle naturel est la traversée maritime de Liverpool au Havre et le voyage du Havre à Mulhouse; l'obstacle artificiel est une stupide législation qui me permettrait d'aller chercher ce coton à Ostende ou à Anvers, où il n'est pas, et qui m'interdit de le prendre à Liverpool, où il existe en amas immenses. Le nombre et la diversité des obstacles artificiels sont très grands; chacun de nous en porte quelqu'un en lui-même.

Pour ce qui est des obstacles naturels, je ne puis faire qu'entre la surface du sol et la mine la nature n'ait pas placé 400 mètres de rocher, qu'entre la France et la Suède il n'y ait pas des centaines de lieues de navigation, sans compter les transports à l'intérieur, ni qu'entre Liverpool et Mulhouse il ne se trouve une assez grande distance; mais si l'on découvre un procédé meilleur pour creuser le terrain ou pour transporter les marchandises par mer et par terre, et si l'on a le capital nécessaire pour exécuter ces inventions, les choses se passeront comme si l'épaisseur du roc qui recouvre la mine d'argent n'était plus que de 200 mètres au lieu de 400, ou comme si, de Paris à Stockholm, il n'y avait plus que cent cinquante lieues au lieu de trois cents. Une découverte subséquente et l'emploi d'une portion nouvelle de la richesse déjà acquise à l'établissement de mécanismes propres à utiliser la nouvelle invention nous placeront, à quelque temps de là, dans des conditions aussi avantageuses, par rapport aux procédés primitifs d'exploitation et de transport, que si la mine n'était plus qu'à 100 mètres

sous terre, et Stockholm qu'à soixante-quinze lieues de Paris. Ainsi de suite. A chaque progrès nouveau des sciences d'application, pourvu que la société ait assez de capital pour incorporer le progrès scientifique en des appareils aussi multipliés que de besoin, la coopération de la nature ainsi subjuguée renverse quelque chose des obstacles naturels.

Lever les obstacles artificiels semble plus simple. Aucune avance de richesse n'y est requise. La conscience n'a qu'à se faire entendre, la raison publique n'a qu'à parler; mais quel empire n'ont pas les préjugés et les mauvaises habitudes! quelle n'est pas l'obstination de l'ignorance! et puis les coteries qui profitent de l'injustice sont si habiles à séduire le grand nombre par leurs artifices! En ce moment, après les sévères leçons que nous avons reçues, et qui auraient dû nous éclairer tous sur nos véritables intérêts, nous remettre en mémoire à tous l'intérêt général, ranimer dans tous les cœurs le feu sacré du patriotisme, il faut reconnaître, quelque peu flatteur que ce soit pour la nation française, que les obstacles les plus grands dont est barré le chemin qui nous ferait sortir de la misère sont de leur nature artificiels, qu'ils résident dans les préventions ou les vices, l'ignorance ou l'égoïsme de ceux-ci ou de ceux-là. Je le dis la douleur dans l'ame, mais je le dis crûment; la flatterie envers la patrie est un crime quand la patrie est en péril.

III. — LES MOYENS DE TRIOMPHER DES CAUSES NATURELLES OU ARTIFICIELLES DE LA MISÈRE REVIENNENT A SE RAPPROCHER DE LA LIBERTÉ ET DE LA JUSTICE.

Or comment se mettre dans les meilleures conditions pour triompher des causes naturelles ou artificielles de la misère, comment faire qu'avec une même quantité de labeur humain il y ait pour chacun une pitance moins maigre que la moyenne d'aujourd'hui? Il est démontré que l'amélioration suppose qu'on ait plus de capital; comment composer ce précieux élixir? Elle exige que le travail humain qui met en œuvre le capital, après l'avoir engendré péniblement, soit plus efficace, plus habile; comment porter le travail humain à un degré toujours plus élevé de puissance? Comment contenir les forces malfaisantes qui dissipent le capital à mesure qu'il s'amasse goutte à goutte, au prix des sueurs du genre humain? Comment dompter les influences funestes qui paralysent la bonne volonté des individus dans le travail?

Le secret de ce progrès n'est pas difficile à découvrir, mais il est malaisé à pratiquer. C'est le secret du progrès social dans toute son étendue. Il est tout entier dans cette simple formule : le peuple qui y aspire doit rapprocher ses lois et ses mœurs du type de la liberté et de la justice. Hors de là il n'est que des expédiens illusoires, vaine fan-

tasmagorie qui peut frapper les imaginations crédules, mais qui, dès qu'on y porte la main, se réduit à de misérables jeux d'optique. Ayons donc la force d'être justes; ayons, d'abord par rapport à nous-mêmes, puis par rapport à autrui, le courage d'être libres (1).

Parlons de la liberté. Convenablement entendue, elle comprend la justice, puisque celle-ci pourrait se définir la liberté réciproque. Il faut distinguer la liberté civile et la liberté politique : la première est la latitude qu'a le citoyen de suivre son libre arbitre dans l'exercice et le développement de ses facultés, dans la gestion de ses affaires, dans la disposition de sa propriété et de sa personne; la seconde est le droit de s'immiscer dans le gouvernement de l'état. La liberté politique tire son prix principal de ce qu'elle est la garantie de la liberté civile, qui est, elle, l'objet de la civilisation. Nous nous occupons surtout de la liberté civile, dont la liberté politique est le boulevard.

Je n'ai pas à démontrer en détail comment chez les peuples modernes la liberté importe à la fécondité du travail. J'en atteste la conscience du genre humain; c'est une vérité qui ressort du fond même de la société par tous les pores. Un éloquent historien moderne l'a dit : tout être humain, s'il a sa liberté, tend à améliorer sa condition, en même temps que les connaissances humaines, filles de la liberté, tendent à la perfection, et ces deux forces, qui se confondent dans le principe de liberté, ont suffi souvent, même lorsqu'elles étaient contrariées par de grandes calamités publiques ou par de mauvaises institutions, pour pousser rapidement la civilisation en avant. Les événemens malheureux, les vices des gouvernemens, n'auront jamais, pour rendre une nation misérable, autant d'influence qu'en auraient, pour la rendre prospère, le progrès continu des sciences applicables et le travail soutenu de chaque membre de la société pour améliorer son sort. Il est souvent arrivé que la profusion des dépenses, la lourdeur des impôts, l'absurdité des restrictions commerciales, la corruption des tribunaux, la guerre, les séditions, les incendies, les inonda-

(1) Quand on se permet de désigner ainsi les signes auxquels se révèle le progrès de la civilisation, il est utile de s'appuyer sur l'autorité des maîtres. Je ferai donc remarquer que ces deux forces, la liberté et la justice, répondent dans ma pensée et répondront, je l'espère, dans celle du lecteur, aux deux *élémens de la civilisation* indiqués par M. Guizot dans son *Histoire générale de la Civilisation en Europe* (leçon Ire), qui représentent, l'un le progrès de l'individu, l'autre le progrès de la société; celui-ci l'*amélioration de la condition sociale*, celui-là le *développement de l'individu;* l'un par lequel l'homme *acquiert une vertu ou une idée de plus*, l'autre qui fait que la *société est mieux réglée, que les droits et les biens sont répartis plus justement entre les individus :* à ces traits, on m'accordera que j'ai pu nommer, l'un la liberté, l'autre la justice. M. Cousin, dans un beau morceau qui fut l'objet d'une communication à l'Institut en novembre 1846, et dont je citerai plus loin quelques lignes, emploie les termes mêmes de liberté et de justice.

tions, ne pussent détruire la richesse aussi vite que les efforts des citoyens parvenaient à la susciter (1).

La liberté est-elle un droit naturel et imprescriptible, selon la formule favorite d'il y a soixante ans? est-ce quelque chose d'absolu qui ne soit subordonné ni au temps, ni aux lieux, ni aux lumières et aux vertus des hommes? Non; la liberté est un bien relatif dont il nous est donné de jouir d'autant plus largement que nous nous en sommes rendus plus dignes, et elle nous est attribuée d'autant plus parcimonieusement que nous la méritons moins. Accordez au noir de la côte d'Afrique la même dose de liberté dont se trouve si bien le laboureur de l'état de l'Ohio ou l'ouvrier du Massachusetts et du Rhode-Island : il en profitera pour passer sa vie à se gorger et à dormir comme le boa. Après la conquête, les Indiens des terres basses du Mexique usaient souvent de la liberté, qu'on leur départissait pourtant d'une main avare, pour croupir dans la fainéantise. Ils travaillaient tout juste ce qui était nécessaire pour récolter ce qu'il faut de bananes à un homme, et, dans ces heureux climats, quelques jours y suffisaient pour l'année, si bien que le gouvernement espagnol un jour délibéra sérieusement s'il n'interdirait pas la culture de la banane dans le Nouveau-Monde (2). Le mauvais sujet de nos faubourgs traduit la liberté par trois jours de travail la semaine et par la débauche le reste du temps. L'homme civilisé, dont l'intelligence est développée et le moral solide, entend la liberté autrement : pour lui, elle consiste à cultiver ses facultés et à travailler bien, d'une manière continue, à la chose à laquelle il est le plus propre, par les moyens qu'il sait les meilleurs. Quand il a travaillé, pour lui la liberté, c'est de garder la récompense légitime de son travail, de l'employer comme il lui convient, de la façon qui lui est la plus avantageuse, sous l'approbation de sa conscience et sous la réserve de l'ordre public.

Plus un peuple est avancé, plus forte est la proportion de liberté qu'il peut et doit avoir. Tous les peuples de l'Europe aujourd'hui, le peuple français en particulier, sont mûrs pour une grande liberté civile. Depuis 1789, ils l'ont nominalement inscrite sans limite dans leurs lois fondamentales; ils l'ont même fait passer dans le détail de la pratique à un degré remarquable en comparaison du passé. Ils peu-

(1) Macaulay, *Histoire de l'Angleterre depuis sa révolution.*

(2) C'était aussi impraticable que de décréter que l'herbe ne croîtrait plus dans les prés. Le remède à cette paresse consistait à donner du ressort à l'intelligence et à la volonté des populations par le moyen de l'éducation et par la répression sévère des exactions des blancs. Le fonds de la race rouge n'était pas mauvais : c'est une race intelligente, capable de grandes vertus, et travaillant volontiers; mais la tyrannie des particuliers espagnols (je ne dis pas du cabinet de Madrid) les avait flétris et les avait détournés du travail. L'homme ne travaille pas, s'il a lieu de croire que la violence ou la ruse lui raviront le fruit de son labeur.

vent momentanément s'abuser ou se laisser induire en erreur sur les conditions de cette liberté, ils peuvent courir après l'ombre quand ils sont au moment d'avoir la substance; mais ils en ont l'amour au fond du cœur, ils la poursuivent : elle ne leur échappera pas. Toute politique qui consiste à la leur contester par le gros ou par le menu, ou qui est de nature à les mettre hors de la voie, est une politique funeste.

Au sujet de la liberté politique, il n'est pas, à beaucoup près, aussi certain que tous les peuples soient destinés à en jouir grandement, au moins à une époque prochaine. Tous n'y montrent pas la même disposition, et c'est fâcheux pour la liberté civile elle-même, car celle-ci, lorsqu'elle n'a pas autour d'elle le rempart de la liberté politique, est comme dans le moyen-âge une ville ouverte en rase campagne, à la merci des partisans. La race anglo-saxonne, par une précieuse faveur du ciel, a plus que les autres souches, plus que la nôtre certainement, l'aptitude à la liberté politique. De temps immémorial, elle a su la pratiquer; elle y était adonnée déjà dans les forêts de la Germanie. Cependant, de ce que, chez nous, la liberté politique n'a pas de racines dans le passé, de ce que, dans le présent même, dans les soixante dernières années, les tentatives faites pour l'introduire largement par la brèche dans nos lois ont peu réussi, ce n'est pas à dire que nous devions désespérer de nous l'approprier. L'individu est perfectible, les nations le sont aussi. Une bonne hygiène fait des merveilles sur les tempéramens individuels; une éducation bien entendue peut, avec le temps, avoir les plus grands effets sur le moral d'un peuple. Les leçons de l'expérience nous ont coûté cher, mais il semble qu'elles nous profitent. Qu'on médise tant qu'on le voudra de l'époque actuelle : qui oserait la comparer à la première république française? Nous ne devons épargner aucun effort pour implanter chez nous la liberté politique. Les échecs ne doivent pas nous rebuter. Il y va de tout ce que nous avons de plus cher, peut-être du salut de la nationalité française, car il n'est pas démontré qu'il y ait un avenir pour les nations qui ne pourront se faire à la liberté politique. Quand un principe est appelé à gouverner le monde, les peuples qui ne peuvent le faire passer dans leur sang disparaissent de la scène, quelque bien doués qu'ils soient d'ailleurs, quelques grandes choses qu'ils aient déjà accomplies de leur bras et de leur pensée.

Revenons à la liberté civile. Il nous la faut aussi étendue que l'état des esprits le comporte. Il nous la faut pour que nous ayons la puissance d'éloigner de nous la misère. Or, en fait de liberté civile, n'avons-nous rien à désirer de ce qui pourrait exercer une influence très prochaine sur le bien-être de la société, sur le développement de la richesse nationale?

Il existe dans nos lois, dans ce qui règle les rapports des citoyens

avec l'état ou entre eux, des dispositions contraires à la liberté civile, qui sont autant de causes d'appauvrissement, qui dépouillent le travail des individus d'une partie de sa puissance, tout comme si on leur liait à chacun une main derrière le dos une ou deux heures de la journée, que dis-je? sans discontinuer, pendant sept années de suite (1). Les lois qui ont ce fâcheux caractère sont, celles-ci de l'ordre militaire, celles-là de l'ordre administratif, d'autres de l'ordre fiscal. Certes, en somme, avant 1789, la liberté civile du citoyen français était moindre qu'aujourd'hui, et le bien-être du tiers-état en général, celui des classes pauvres particulièrement, s'en ressentait profondément. Cependant, c'est un aveu triste à faire, les soixante dernières années, dans le nombre des lois qu'elles nous ont léguées et qui sont encore en pleine vigueur, nous en ont laissé plusieurs qui traitent la liberté civile plus sommairement que la législation de l'ancien régime, et ces lois sont autant d'obstacles à ce que les populations, malgré leur amour du travail, secouent la misère qu'elles portent avec tant d'impatience.

Ces atteintes à la liberté sont autant d'atteintes à la justice, car qui viole l'une blesse l'autre du même coup. Au reste, dans l'indication rapide que nous allons faire des changemens à introduire dans la législation française, afin qu'elle devienne aussi libérale que c'est praticable aujourd'hui, nous aurons lieu de montrer en quoi les dispositions législatives que nous signalerons comme antipathiques à la liberté sont incompatibles avec la notion que les hommes ont aujourd'hui de la justice, je veux dire inconciliables avec l'égalité devant la loi, ou, pour employer une formule plus précise, avec l'unité de loi et l'égalité de droits (2). Puisque le capital se forme par l'épargne prévoyante qui met de côté une portion des fruits obtenus, il s'ensuit que, pour qu'il se fasse le plus de capital, il faut que l'œuvre soit plus fructueuse, car on épargne plus facilement sur un lot de mille que sur un de cinq cents. Ce n'est pourtant pas tout. Il faut aussi que la part de chacun de ceux entre lesquels se divisent les fruits, capitalistes, chefs d'industrie, ouvriers, soit soumise au moindre prélèvement. Dans les sociétés où il n'y a plus de privilégiés qui puissent se croire fondés à exiger des redevances semblables aux ci-devant droits seigneuriaux, l'impôt au profit de l'état ou de la localité est le seul prélèvement qui reste autorisé par la justice. Hors de l'impôt, il ne doit y avoir que des services rendus qui soient réciproques et équivalens.

(1) On verra tout à l'heure pourquoi ce nombre sept.
(2) Cette formule est de M. Guizot. *De la Démocratie en France.*

IV. — DU SYSTÈME MILITAIRE DE LA FRANCE DANS SES RAPPORTS AVEC LA LIBERTÉ ET LA JUSTICE, ET AVEC LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS.

Le génie de la guerre est un grand destructeur, et il se repaît du capital des nations plus encore que de leur sang. Si le capital que possède la civilisation aujourd'hui est si modique en comparaison des longs siècles de travail et d'abstinence qui ont été consacrés à le former, il faut s'en prendre avant tout à l'empire qu'a eu l'esprit militaire dans les conseils des gouvernemens même constitutionnels de l'Europe. L'usage, maintenu jusqu'à ce jour, d'entretenir dans les grands états européens de nombreuses armées en pleine paix est un legs des temps où les nations avaient à leur tête une noblesse conquérante qui, primitivement par rapine, et plus tard par orgueil, se livrait sans cesse à des ébats guerriers contre ses voisins. Depuis un tiers de siècle, on fait profession d'aimer la paix; on n'en pressure pas moins les peuples pour tenir sur pied des troupes innombrables. La France est de toutes les nations celle qui s'est chargée le plus pour avoir un grand état militaire par terre et par mer. Pendant bien des années, jusqu'en 1849, son offrande annuelle au démon de la guerre a été de plus de 500 millions, indépendamment de la dette publique, qui, en majeure partie, est le fruit des dernières guerres, et sans compter le capital qu'auraient créé les labeurs de cinq cent mille hommes choisis dans ce qu'il y a de plus robuste parmi les populations. Les hommes qui sont partisans systématiques des grandes armées et des grandes flottes ont beau avoir la bouche pleine du nom du peuple, ils n'en sont pas moins les adversaires les plus dangereux et les plus irréconciliables de l'intérêt populaire. Ils anéantissent, à mesure qu'il se forme, le capital d'où sortirait l'amélioration populaire. Comment les États-Unis sont-ils parvenus à une si grande richesse? C'est qu'ils ont fidèlement suivi, au moins jusqu'à ces derniers temps, le conseil que leur avait donné en se retirant du pouvoir le glorieux Washington, si bien nommé le père de la patrie. Il leur avait signalé comme leur palladium l'union qui les dispense de se garder les uns envers les autres avec un ruineux appareil, il leur avait recommandé de vivre en paix avec tout le monde, sans s'ingérer dans les querelles d'autrui, sans jamais tirer l'épée, à moins que leur indépendance et leur dignité ne fussent sérieusement compromises. De cette manière, les trésors que les Européens ont détruits en tirant le canon, ou en se perpétuant, par un fol entêtement, pendant un tiers de siècle, dans l'attitude de gens constamment prêts à recommencer ce sanguinaire exercice, les Américains les ont conservés, et en ont fait ces immenses défrichemens, ces canaux, ces chemins de fer, ces bateaux à vapeur, ces écoles, ces bibliothèques, ces milliers d'œuvres et d'institutions qui, tous les jours, ajoutent à la richesse du pays.

Si l'Angleterre, au lieu de dépenser en guerre, par-delà son budget militaire des temps de paix, la somme de plus de 20 milliards, de 1792 à 1815, l'avait gardée pour en faire du capital, elle n'aurait pas à se contenter d'être en ce moment la moins pauvre des nations de l'Europe, elle jouirait d'une prospérité fabuleuse. Que ne rendraient pas aujourd'hui, par le labeur de cette nation intelligente et active, ces 20 milliards grossis des intérêts accumulés pendant cinquante-cinq ans pour les premières dépenses, pendant trente-cinq pour les dernières?

Pour soutenir la lutte contre toute l'Europe, la révolution française adopta sous la république et renforça sous l'empire un système de recrutement des armées contre lequel, en temps de paix au moins, les amis de la liberté doivent protester. Avant 1789, l'impôt du sang n'était obligatoire que pour la noblesse; c'était une compensation qu'elle ne manquait pas de faire valoir quand de libres penseurs lui contestaient ses priviléges (1). En dehors de la noblesse, qui avait les grades, la masse de l'armée était formée de recrues qui s'étaient volontairement engagées. L'ouvrier qui avait fait son apprentissage, le jeune cultivateur qui assistait utilement son père, restaient, celui-ci à son métier, celui-là à sa charrue (2). Par la conscription (3), tout homme (4) fut enrôlé ou put l'être bon gré mal gré. L'homme industrieux fut en-

(1) Voici ce qu'on lit dans les *Réflexions sur le Traité de la Dime royale*, ouvrage de 1716 : « De combien les roturiers ne jouissent-ils pas d'avantages dont les gentilshommes sont privés! Les *roturiers ne sont aucunement dans l'obligation de servir dans les armées*. Les gentilshommes, qui y sont engagés par honneur et par leur naissance, n'ont que des occasions de se ruiner dans le service. »

(2) La population des campagnes fut rendue passible d'un appel forcé, mais en temps de guerre seulement, par l'ordonnance du 27 février 1726. L'appel pouvait aller jusqu'à 100 bataillons de 12 compagnies de cinquante hommes, soit 60,000 hommes. C'est ce qu'on nommait la milice. La population urbaine resta exempte de ce recrutement.

Louis XIV avait déjà, en 1688, levé des milices. On rassembla 25,000 hommes, qui furent partagés en trente régimens. Tous les célibataires du tiers-état de vingt à quarante ans durent concourir. C'étaient les communes ou paroisses qui avaient à fournir les hommes; mais elles les levèrent avec de l'argent. L'organisation alla si mal et donna lieu à tant d'abus, qu'en 1708 Louis XIV finit par accorder aux paroisses et communes la faculté de se racheter du service personnel moyennant une somme fixe pour chaque soldat qu'elles auraient dû faire marcher. On trouve de curieux détails là-dessus dans *une Province sous Louis XIV*, de M. Alexandre Thomas, section III, chap. I, § 3.

(3) La conscription fut instituée par la loi du 19 brumaire an VI. La révolution y avait préludé par la *réquisition*, qui est du 24 février 1793 : la date est bonne à remarquer. La première réquisition fut de 300,000 hommes. Je renvoie sur ce sujet à une publication récente de M. Redon de Beaupréau, *Quelques Mots sur les Institutions et l'esprit militaires*, pages 6 et suivantes.

(4) Dans l'état actuel des choses, en temps de paix, il y a des départemens, au nombre desquels nous citerons la Lozère et la Dordogne, où tous les ans on remarque plusieurs cantons dont tous les hommes valides sont pris pour le service, et qui même ne peuvent fournir en entier le contingent fixé par la loi. On sait que le contingent est réparti entre les cantons. M. de Bondy a publié sur ce sujet un écrit qui abonde en renseignemens.

levé à sa profession et à sa famille pour être traîné à la boucherie, et, s'il avait le bonheur de survivre et de revenir avec tous ses membres, il avait désappris son état. Dans les temps où la patrie était assaillie par l'étranger, ce sacrifice était nécessaire à la défense nationale. Il resterait bien à savoir si ce ne fut pas la politique française qui provoqua l'Europe, et si la faculté qu'on eut ainsi de se procurer indéfiniment de la chair à canon ne fut pas un encouragement pour les passions de la convention nationale ou l'ambition de Napoléon; mais, quand bien même les guerres que la conscription servit à soutenir auraient été irréprochables, est-ce qu'il est permis d'ériger en un système immuable une pratique qui n'aurait été bonne qu'à titre temporaire, une innovation qui est incompatible avec l'esprit de l'époque, esprit libéral, je l'imagine? Notre recrutement choque la justice non moins visiblement que la liberté. Pour le riche ou l'homme aisé, il se résout en une cotisation modique; pour le pauvre, c'est sa carrière brisée, c'est une servitude honorable autant qu'il vous plaira, mais qui s'étend sur le sixième de la vie active (1). Les classes aisées ont eu grandement tort, quand elles exerçaient la domination, de laisser peser de tout son poids cet assujettissement sur les classes ouvrières, alors que depuis 1815 c'était devenu pour elles-mêmes une charge insignifiante.

En Angleterre et aux États-Unis, l'armée se recrute aujourd'hui, comme autrefois, par l'enrôlement volontaire. La compagnie des Indes elle-même ne lève pas autrement sa nombreuse armée de cipayes. Voilà comment se comportent des peuples libres.

La loi du recrutement est ou semble être plus exigeante encore envers les populations maritimes. De dix-huit à cinquante ans, tout matelot, tout pêcheur en mer est tenu de se rendre à bord d'un bâtiment de l'état sur la première réquisition, qu'il soit marié ou non; après avoir été appelé une fois, il peut l'être une deuxième, une troisième. Les exemptions légales qui sont admises pour l'armée de terre ne le sont pas pour l'armée de mer. « Je pourrais, disait le maire de Saint-Brieuc, M. Lepommellec, dans un mémoire sur l'inscription maritime qui remonte à une dizaine d'années, je pourrais citer une famille d'Étables dont les quatre fils ont servi en même temps sur la flotte. » Un fantassin ou un cavalier a beaucoup de chances pour devenir officier, s'il est intelligent et zélé; un marin n'en a pour ainsi dire aucune.

L'inscription maritime date de Colbert. Les gouvernemens de la révolution n'y ont guère touché que pour y changer quelques dénominations. Elle était dans l'esprit de la législation française, quand Colbert l'établit. On s'inquiétait médiocrement alors de la liberté et de l'égalité. Au moyen de divers avantages, tels que le privilége de la pêche, une

(1) En faisant partir celle-ci de dix-huit ans pour la prolonger jusqu'à soixante.

caisse de retraite et un mode de comptabilité à la faveur duquel les familles profitent du salaire du marin éloigné, Colbert compensa suffisamment pour l'époque les charges qu'il imposait aux populations maritimes pour le service du roi. Aujourd'hui, il n'y a plus de compensation qui puisse balancer le sacrifice de la liberté pour la vie. Les gens de mer sont fondés à revendiquer purement et simplement le droit commun. S'ils en étaient à vendre leur liberté, en admettant que la loi pût sanctionner un marché de ce genre, le prix qu'on leur en donne serait insuffisant. Parmi les faveurs dont ils jouissaient, quelques-unes leur ont été ravies. Le droit de pêche a cessé d'être leur patrimoine exclusif. Les propriétaires des bords de la mer et des baies ont couvert les rivages de filets permanens, ce qui a rendu la pêche moins profitable pour les pêcheurs de profession. De là des doléances qui trouvèrent un organe éloquent, il y a quelques années, dans M. Fonmartin de Lespinasse. Les propriétaires se sont fondés sur la liberté du travail, très bien; mais les marins peuvent revendiquer aussi bien cette liberté, et alors c'en est fait de l'inscription. Le mode de comptabilité qui, moyennant une retenue sur les salaires et l'affectation de quelques ressources spéciales, permet d'accorder de modiques retraites aux marins et de faire toucher une partie de leur solde à leurs familles pendant qu'ils sont au loin, mérite d'être conservé. C'est une caisse spéciale de retraite, de secours et d'épargne pour les gens de mer; mais, puisqu'on fonde des caisses de retraite, de secours et d'épargne pour tout le monde, il n'y a pas lieu à tirer argument de celle-là pour perpétuer la servitude à laquelle ces braves gens sont condamnés par une dérogation flagrante au droit commun. L'armée de mer, en Angleterre, aux États-Unis, en Hollande, est recrutée par l'enrôlement volontaire; si les mots d'égalité et de liberté ne sont pas sur la devise nationale uniquement pour la parade, il est nécessaire qu'il en soit de même en France, au moins en temps ordinaire, sauf à recourir à des moyens exceptionnels dans les circonstances extraordinaires.

Quelque formelle que soit la condamnation exprimée ici contre le régime de l'inscription maritime, je tiens à dire cependant que le mode de recrutement en vigueur pour l'armée de terre est en fait plus préjudiciable encore à la production de la richesse, plus contraire au droit que possède le citoyen de tout état libre de suivre sa profession. L'existence que mènent les gens de mer au service de l'état ne leur désapprend pas leur profession, ne leur en inspire pas le dégoût. A bord d'une frégate ou d'un vaisseau de ligne, le matelot est encore matelot : il l'est dans des conditions où son aptitude se développe; mais, dans un régiment, le menuisier, le forgeron, le maçon, le laboureur, ne sont plus rien de ce qu'ils étaient : ils sont des fusiliers. A l'exception d'un petit nombre qui se placent à leur convenance dans

des compagnies d'ouvriers ou dans l'artillerie et le génie, ils oublient leur métier; la vie de caserne leur en enlève le goût. La plupart se ressentent tout le reste de leurs jours de cette longue interruption. C'est pour le développement de la richesse nationale un incalculable dommage (1).

Que proposez-vous? me dira-t-on. Il est impossible de passer immédiatement de la conscription à l'enrôlement volontaire; ce serait la ruine de nos finances. Pour l'armée de terre en particulier, on aurait à opérer sur une si grande masse, qu'il est indispensable d'y mettre du temps, et ici le problème militaire se complique de questions de politique intérieure et de politique extérieure.

Pour ce qui est de la politique extérieure, ne perdons pas de vue que la France est depuis soixante ans le grand agitateur de l'Europe; c'est elle qui a mis à la mode les grands armemens. Ses torts à cet égard datent au moins de Louis XIV; ils ont eu leur source alors et depuis dans l'orgueilleux désir de dominer l'Europe. Nos grands déploiemens de forces par terre et par mer ne seraient motivés que si nous étions menacés, et nous ne le sommes pas (2). Si la France cessait d'inquiéter l'Europe, le désarmement général deviendrait possible. Le jour où la nation française aurait réussi à bien rassurer les puissances sur ses intentions, il lui serait facile d'avoir cent mille hommes de moins sous les drapeaux.

Les haines nationales s'éteignent; les événemens qui ont marqué les trois dernières années, de quelques scènes cruelles qu'ils aient été mêlés, doivent, à moins que la civilisation ne se laisse fourvoyer comme un enfant par l'astuce de ses ennemis, être le point de départ de grands changemens dans la politique extérieure de tous les états de l'Europe. Quand on a secoué les traditions féodales pour passer aux doctrines de la liberté et d'une justice égale pour tous, on est près d'être bienveillant et équitable même pour le prochain qui est de l'autre côté de la frontière. La division et la jalousie guerrière de nation à nation sont d'essence féodale. Aujourd'hui donc on est, à bien plus forte raison, autorisé à répéter la prédiction consolante que faisait M. Cousin, dix-huit mois avant la révolution, quand il parlait en

(1) Je dois reconnaître aussi que les règlemens relatifs à l'inscription maritime sont exécutés depuis quelques années avec une équité bienveillante qui en adoucit la rigueur. Des abus pareils à celui que nous avons cité, d'après M. Lepomellec, ne se verraient plus; mais on a beau y mettre des ménagemens, l'inscription est un débris du régime des corporations, et ce régime est aboli sans retour depuis 1789.

(2) Même de 1830 à 1848, malgré tout ce que l'opposition avait fait accroire au public, nous étions une nation menaçante plutôt que menacée, plus, à la vérité, par le sentiment public que par la volonté et l'action du gouvernement. Celui-ci se contentait d'être digne, mais il n'y manquait pas. J'en appelle aux vainqueurs de février, qui lurent avec tant d'étonnement les dépêches toutes fraîches encore dans les cartons des affaires étrangères.

ces termes : « L'Europe est un seul et même peuple, dont les différentes nations européennes sont les provinces, et l'humanité tout entière n'est qu'une seule et même nation qui doit être régie par la loi d'une nation bien ordonnée, à savoir la loi de justice qui est la loi de liberté..... Au risque d'être pris pour ce que je suis, c'est-à-dire pour un philosophe, je déclare que je nourris l'espérance de voir peu à peu se former un gouvernement de l'Europe entière à l'image du gouvernement que la révolution française a donné à la France. La sainte-alliance qui s'est élevée il y a quelques années entre les rois de l'Europe est une semence heureuse que l'avenir développera, non-seulement au profit de la paix, déjà si excellente elle-même, mais au profit de la justice et de la liberté européenne. » Il ne serait pas nécessaire d'être arrivé à cette destination encore éloignée pour changer le mode de recrutement des armées de manière à respecter la liberté des populations, en substituant l'enrôlement volontaire au recrutement obligatoire.

Quant à la portion de l'armée qui est nécessaire au maintien de l'ordre à l'intérieur, une bonne politique au dedans doit la diminuer. Une nation étant donnée, la convenance d'un régime politique par rapport à elle peut se mesurer à la modicité de l'effectif qui est nécessaire pour contenir les perturbateurs. L'organisation politique la meilleure est celle qui comporte le minimum de force armée. C'est ce qui se vérifie très bien par l'Angleterre et les États-Unis. Il existe à peine une force armée dans la Grande-Bretagne; quelques milliers d'hommes suffisent à contenir les élémens de turbulence que renferme l'Irlande. Aux États-Unis, on se passe absolument de toute force armée régulière. Il n'y a aucune garnison à New-York, à Philadelphie, à Boston. L'armée de huit à dix mille hommes en tout qu'on entretient n'a d'autre objet que d'occuper quelques postes à la frontière, du côté des sauvages, de placer quelques gardiens dans un certain nombre de forteresses, le long des côtes, et de conserver les traditions des armes spéciales. Si la liberté politique ne pouvait subsister en France qu'avec une grosse garnison en permanence dans chacune de nos cités, il faudrait en conclure que la liberté politique n'est pas faite pour nous, que notre race n'en est pas digne; mais écartons cette hypothèse. Comment discuter de sang-froid ce qui arriverait si la patrie était déchue, si elle cessait d'être la nation par les mains de laquelle la Providence accomplit de préférence ses sublimes desseins, si, du rang de coryphée qu'elle a rempli pendant des siècles dans l'histoire universelle, elle tombait à celui d'un comparse obscur? car, on n'en peut plus douter, bientôt il n'y aura plus de grands rôles que pour les peuples qui sauront être libres de la liberté politique comme de la liberté civile.

Parmi les moyens de diminuer la force armée, il en est un auquel

personne assurément n'aurait songé en 1789, dans le premier enthousiasme de la révolution, mais sur lequel l'expérience a ouvert les yeux aujourd'hui à la plupart des gens sensés. La garde nationale avait semblé devoir dispenser des troupes soldées; il se trouve qu'au contraire elle en nécessite l'augmentation : c'est qu'on avait supposé, et franchement l'erreur était permise, qu'elle serait une garantie d'ordre dans l'état; les faits sont là pour attester qu'elle agit bien plus comme une machine à révolutions. Cela est si vrai que là où elle est pleinement organisée, au lieu d'avoir à diminuer la garnison, on est forcé de la doubler. Tout le monde se souvient de la déclaration du brave général Gémeau, qui commandait à Lyon, qu'avec la garde nationale il fallait dans sa division 25,000 hommes de plus de troupes que si la milice citoyenne eût été licenciée et désarmée. De même à Paris, le licenciement et le désarmement de la garde nationale permettraient de diminuer la garnison de Paris et les postes avoisinans dans une forte proportion : curieux exemple des mécomptes que quelques-unes des innovations de la révolution devaient faire éprouver aux amis du progrès! grand avertissement qui montre combien il y a loin des expédiens révolutionnaires aux institutions définitives d'un peuple libre!

A titre de dispositions propres à ménager la transition entre le recrutement actuel et l'enrôlement volontaire, on peut citer plusieurs projets dont quelques-uns se sont produits sous des patronages illustres (1), et ont occupé ou occupent encore les pouvoirs publics. Ils tendraient à diminuer le nombre des hommes appelés au service sans rien ôter de sa force à l'effectif. Ils reposent tous à peu près sur le même fonds d'idées, qu'un soldat robuste et aguerri représente autant de puissance guerrière que plusieurs soldats débiles ou novices; qu'une armée produite par le recrutement actuel offre beaucoup de non-valeurs qu'une campagne sérieuse multiplierait à l'extrême; que le remplacement, tel qu'il est organisé, abaisse le niveau de l'armée et coûte beaucoup aux familles, sans offrir au remplacé une garantie suffisante; enfin, que la somme consacrée par les familles à payer des remplaçans suffirait pour déterminer des réengagemens très nombreux parmi les sous-officiers et les bons soldats, et même pour améliorer sensiblement la condition des troupes. On a encore fait remarquer qu'une augmentation de la gendarmerie permettrait de résoudre le problème d'assurer l'ordre intérieur avec une moindre dépense et un moindre nombre d'hommes (2). Cette idée-là a même reçu un commencement de

(1) M. le maréchal Bugeaud, M. le général Lamoricière. M. le général Paixhans a touché le même sujet dans son ouvrage de la *Constitution militaire de la France.*

(2) La proposition de multiplier la gendarmerie, en réduisant la levée annuelle, fut faite il y a quelques années à la chambre des députés par M. Félix de Saint-Priest (du Lot).

sanction par la création de la gendarmerie mobile, et elle est entièrement conforme à ce qui a bien réussi aux Anglais en Irlande. On y a levé une force particulière (*constabulary force*), composée d'hommes qu'on rétribue bien, et qui, avec un effectif de 12 à 13,000 hommes, suffit à assurer la tranquillité de cette île si orageuse (1).

La réforme que nécessite le recrutement de l'armée est une opération de longue haleine, je l'admets. Raison de plus pour la commencer promptement. Les populations en seraient fort reconnaissantes. Un des cris qui furent poussés avec le plus d'ardeur en 1814, quand les Bourbons rentrèrent en France, était : Plus de conscription! Ces princes y avaient promis une satisfaction qu'ils ne donnèrent pas. Et comment serait-il possible que notre entreprise de régénération sociale dans l'intérêt du grand nombre, commencée en 1789, se terminât en laissant sur les épaules des populations un fardeau dont elles étaient exemptes sous l'ancien régime?

La servitude que notre régime militaire fait peser sur nous atteint encore le citoyen français par une autre voie que le recrutement. Elle affecte le sol d'une bonne partie de la France, nuit par là à la liberté des citoyens et à la fécondité de leur travail. J'ai en vue ici ce qui est connu sous le nom même de *servitudes militaires* dans la zone frontière, qui fait le tour de la France et qui occupe un grand nombre de départemens.

Dans l'état actuel des choses, la largeur de la zone est à la discrétion du ministre de la guerre. Il n'a qu'à faire dresser une carte et à l'envoyer aux ministres de la marine et de l'intérieur. Il n'est besoin d'une loi ni d'un décret du chef de l'état. Une simple décision, un ordre verbal du ministre y suffit, état de choses étrange dans un pays qui se dit libre, et où la loi, dit-on, respecte la propriété! L'administration de la guerre, en 1839, consentit à réduire l'espace voué aux servitudes militaires dans une forte proportion, de moitié environ; mais la zone reste encore abusivement grande, elle s'étend sur le tiers du territoire (2). Ce ne fut même pas bien spontanément que l'administration de la guerre se réduisit ainsi. Elle ne le fit qu'après y avoir été contrainte par une proposition formelle qu'en 1836 présenta à la chambre des députés une personne bien compétente, le général Paixhans, et par les réclamations dans le même sens qui avaient été élevées

(1) En 1849, l'effectif du *constabulary force* de l'Irlande a été de 12,758 hommes et 493 chevaux. La dépense a été de 564,000 liv. sterl. ou 14,250,000 fr. ou d'un peu plus de 1,100 fr. par tête d'homme.

(2) Sur la route du nord, la zone *verte* (c'est le nom qu'on lui donne ordinairement à cause de la teinte dont elle est marquée sur les cartes de la guerre) commence à Amiens, à 160 kilomètres de Paris; dans la direction de Strasbourg, vous la trouvez à Fismes, à 128 kilomètres de Paris : ainsi elle occupe les deux tiers de la distance de Paris à Strasbourg. Au sud-ouest, elle commence à Chaumont, à peu près à 230 kilomètres de Paris

la même année à propos de la loi des chemins vicinaux. Encore, après avoir pris l'engagement de s'exécuter, se donna-t-on trois ans pour réfléchir.

Dans toute l'épaisseur de la zone, l'établissement, le perfectionnement, le simple entretien des voies de communication, non-seulement des chemins de fer, des canaux, des routes nationales, mais même des chemins vicinaux, est subordonné à des conditions rigoureuses. Sur toute cette étendue, l'ouverture d'une voie nouvelle, l'amélioration ou la réparation d'une voie ancienne, ne sont permises qu'après qu'il a été prouvé qu'il n'en pourrait résulter quelque jour, dans le cas d'une guerre, quelque facilité pour l'ennemi de pénétrer dans l'intérieur. Si la communication dont il s'agit ne va pas passer sous le feu d'une place forte, construction, amélioration et entretien peuvent être interdits, doivent l'être aux termes des règlemens. Les chemins vicinaux en particulier, ces communications les plus multipliées de toutes, les plus utiles à l'avancement des arts agricoles, au bien-être des populations des campagnes, ont là une cause d'ajournement indéfini, parce qu'à la différence des chemins de fer, des canaux et des routes nationales ou départementales, dont les projets sont chaleureusement défendus par l'administration des ponts-et-chaussées, qui en est la mère, on n'a confié à personne qui pût prendre l'affaire à cœur le soin de plaider devant la *commission mixte* (1) la cause de ces voies si intéressantes.

Ainsi, en voulant empêcher notre territoire d'être quelque jour viable pour l'ennemi, on s'oppose à ce qu'il le devienne pour nous. Or, il n'y a pas de bonne agriculture sans bons chemins, et, comme disait le docteur Quesnay dans la formule qu'il fit composer dans un atelier d'imprimerie au roi Louis XV, *pauvres paysans, pauvre royaume.* C'est donc une cause de misère qu'avec ces malencontreux règlemens on perpétue dans le pays.

L'achèvement des fortifications de Paris, qui met la capitale à l'abri d'une surprise, n'a pas touché l'administration de la guerre. La zone des servitudes demeure la même; les servitudes restent ce qu'elles étaient.

Le soin de veiller à l'exécution de cette législation a été confié aux officiers du génie, dont tout le monde connaît et honore le savoir et le patriotisme, mais qui, on le sait aussi, sont d'une minutieuse ponctualité dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont tracés. Dans cet état de choses, la législation des servitudes militaires est maintenue dans sa lettre, et plusieurs départemens en ont éprouvé un dommage extrême. Dans le midi, par exemple, c'est la cause que la parole

(1) On sait que c'est une commission formée de hauts fonctionnaires civils et militaires qui statue sur la question de savoir si les projets sont conformes aux nécessités réelles ou prétendues de la défense du territoire.

de Louis XIV : *Il n'y a plus de Pyrénées*, est encore un vain mot. L'administration de la guerre a voulu que les Pyrénées demeurassent inaccessibles, comme un obstacle permanent entre la France et l'Espagne. Elle l'a emporté. L'empereur Napoléon, qui entendait cependant la stratégie et qui savait vouloir, avait projeté trois routes par le cœur de la chaîne. En dépit de sa volonté, pour aller de France en Espagne, on n'a encore que deux routes, celle de Bayonne et celle de Perpignan, qui passent au pied de la chaîne. On craint apparemment que l'Espagne ne conquière la France (1).

Sur d'autres points, dans d'autres montagnes bien moins impraticables, telles que les Vosges, des députés, solliciteurs plus habiles ou plus heureux que ceux des départemens voisins des Pyrénées, avaient obtenu que des routes fussent tracées, au grand avantage des populations et du commerce en général; mais, une fois les Vosges franchies, en venant du Rhin, quand on entre dans un pays de plaine où un ennemi trouvera toujours son chemin, le génie militaire, conformément aux instructions qu'il continuait de recevoir, a continué de s'opposer aux communications. Au nom de la défense dans les départemens situés entre les Vosges et Paris, on avait fait des difficultés au creusement des canaux projetés par les ponts-et-chaussées, quoique Vauban regardât ces larges fossés, bordés le plus souvent d'épaisses banquettes, comme des ouvrages défensifs. Cependant les canaux avaient été creusés : c'est ainsi que, dans ces départemens, on a le canal des Ardennes et la canalisation de l'Aisne; mais, quand les populations ont demandé à faire des chemins qui permissent de conduire à la ligne navigable les produits de leur sol ou d'y aller chercher

(1) Le gouvernement espagnol, qui, si l'une des deux puissances devait concevoir de l'ombrage, aurait lieu d'être plus méticuleux que le nôtre, a le bon esprit de désirer les routes au travers des Pyrénées. C'est le gouvernement français qui les refuse. Une route dans les Pyrénées qui aurait eu les plus beaux résultats, et qui notamment eût changé la face du département de l'Ariége, celle qui suivrait la rivière de ce nom et entrerait en Espagne par Puycerda, a été tenue en échec par l'administration de la guerre jusqu'aux dernières années de la monarchie. Après la révolution, la pénurie du trésor y a fait interrompre les travaux, qui étaient peu avancés et qu'on reprendra, Dieu sait quand. Le département de l'Ariége en est pour ses espérances, et, avec beaucoup d'élémens de prospérité que la route eût vivifiés, il demeurera indéfiniment une des plus pauvres régions de la France. On avait obtenu de l'administration de la guerre, dix ans au moins avant la révolution, qu'elle laissât établir une route à travers les Pyrénées par la vallée d'Aspe. Les travaux y sont inachevés encore, mais peu éloignés de la fin. Malheureusement, de l'autre côté de la chaîne, le pays est impraticable; on n'y va qu'à dos de mulets. Les autorités espagnoles, qui ont plus de bonne volonté que d'écus, ne sont pas au moment de faire travailler de leur côté. Au contraire, la route qui irait de la vallée de l'Ariége à Puycerda trouverait en Espagne des chemins où vont déjà les charrettes. Des explorations pleines d'intérêt au sujet des routes pyrénéennes, dont le midi de la France attend un grand développement de prospérité, ont été faites par MM. Colomès, Auriol et Montet, ingénieurs des ponts-et-chaussées.

les objets dont elles ont besoin, on les en a empêchées maintes fois. C'était bien la peine d'ouvrir des canaux à grands frais et de les faire passer sous le nez des populations pour leur interdire ensuite de s'en servir!

Le système des servitudes dans la zone frontière a fait son temps. Même au point de vue militaire, le but désormais serait manqué. l'expérience l'a montré : entre les mains de généraux entreprenans, les armées modernes et leur artillerie franchissent des espaces où les chemins sont des fondrières, des précipices. Après que le Saint-Gothard a été passé par Souwarow, et le Saint-Bernard par le premier consul, que serait-ce que de traverser des contrées relativement aplanies? Au point où en est la civilisation, le régime actuel des servitudes militaires est un anachronisme. Autrefois, comme on était continuellement exposé au brigandage, chaque ville, chaque bourgade s'entourait de murailles; aujourd'hui il n'y a plus de fortifiées qu'un petit nombre de places que les autorités de l'art de la guerre, depuis Vauban, le grand constructeur de citadelles, jusqu'au général Rogniat, demandent encore qu'on diminue. La prétention de faire passer toutes les voies de communications sous le feu d'une place forte est donc insoutenable. Autrefois un souverain, pour garantir ses états des incursions des voisins, pouvait très bien ordonner qu'une large zone demeurât sans chemins tout le long des frontières. Les vilains des campagnes n'avaient qu'à se soumettre. S'ils restaient misérables, tant pis pour eux; ils ne comptaient pas dans l'état. Dans les temps modernes, où les hommes sont devenus plus industrieux, où les vilains du temps jadis ont acquis des droits civiques, et où personne ne veut rester dans la misère, il n'en saurait être de même. On laisse aux barbares la méthode de se protéger contre l'ennemi qui consiste à établir entre l'étranger et soi une sorte de désert artificiel. C'est bon pour les Tartares dans leurs steppes. Pour les nations civilisées, à population dense, comme l'est aujourd'hui l'Europe occidentale, ce serait une calamité. Dans l'intérêt de la défense, au lieu de craindre les communications, les peuples civilisés les multiplient, car c'est ce qui amène à point nommé des renforts, des munitions, des armes, des vivres; c'est ce qui permet de concentrer les moyens militaires dans un petit nombre de sites bien fortifiés, vastes asiles où se refont les armées elles-mêmes, et d'où l'on expédie rapidement, à volonté, tout ce qu'il faut aux endroits menacés. Ils ont garde de condamner de propos délibéré une partie du pays à la pauvreté par le défaut de communications; ils savent qu'une nation pauvre a, toutes choses égales d'ailleurs, moins d'élémens de résistance à l'invasion qu'une nation riche. Et les modernes sont la preuve que l'accroissement de la richesse peut s'accorder parfaitement avec

l'amour de la patrie, la bravoure individuelle et la discipline militaire, qui sont les seuls vrais, les seuls fermes boulevards des états.

En 1847, une proposition de M. Hallez-Claparède saisit la chambre des députés de la question des servitudes militaires dans la zone frontière. Elle donna lieu à un très bon rapport de M. de Bussières, ancien officier du génie, qui avait déjà pris une part active à la discussion de 1836. Le rapport concluait par un projet de loi simple et pratique. La zone frontière eût été délimitée suivant les formes voulues pour les règlemens d'administration publique. Les chemins vicinaux auraient pu y être librement tracés et perfectionnés, excepté dans d'étroits polygones réservés autour de chacune des places de guerre, afin de ne point enlever à celles-ci leurs propriétés défensives. Dans l'enceinte de ces polygones, les lois, les règlemens et ordonnances relatifs à la zone frontière auraient continué d'être appliqués aux chemins vicinaux; toutefois, si dans le délai de six mois après la communication des projets aucune décision n'était intervenue, les travaux auraient pu être librement exécutés. Pour les chemins de fer, les canaux, les routes nationales ou départementales, l'état actuel des choses eût été maintenu. En faveur des routes nationales, certainement on aurait pu aller plus loin; mais, par esprit de conciliation, l'auteur et les partisans de la proposition ne demandaient à l'administration de la guerre qu'une part de ce qu'ils eussent été fondés à réclamer. Ainsi restreinte, la proposition est encore à voter. Il faut espérer cependant qu'on prendra en considération que le régime établi dans les départemens frontières par la constituante en 1791, alors que l'esprit militaire était plus exigeant et plus dominant qu'aujourd'hui, se montrait plus libéral et plus respectueux pour la propriété que le régime actuel (1).

V. — COMMENT, AFIN DE DIMINUER LA MISÈRE, IL Y A LIEU DE PROCÉDER A UNE RÉVISION DE NOS LOIS; EXAMEN QU'IL Y AURAIT A FAIRE AINSI DE LA CENTRALISATION, DES IMPOTS, DE LA LÉGISLATION DOUANIÈRE, DES LOIS RELATIVES A L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

D'après ce que je viens d'exposer en raccourci au sujet des institutions militaires, on peut se faire une idée de la révision qu'appelle au-

(1) La proposition a été reprise nouvellement sur l'initiative de M. de Bussières et le rapport de M. Lequien. M. de Bussières a déposé en outre une proposition qui a pour objet de définir les servitudes militaires spéciales que le maintien des propriétés défensives des places de guerre impose aux localités ambiantes, et de fixer les conditions auxquelles les servitudes pourront être étendues. La sanction législative serait indispensable à la création ou à l'extension de toute place de guerre. La loi délimiterait la circonscription des servitudes dans chaque cas. La dépréciation des propriétés, par suite de la création d'une place nouvelle ou de l'agrandissement d'une ancienne, donnerait lieu à une indemnité qui serait réglée conformément à une loi spéciale.

jourd'hui l'ensemble de nos lois organiques pour se rapprocher du type de liberté et de justice dans la limite marquée par les idées les mieux accréditées ou par les réclamations actuelles les plus légitimes, afin que les populations aient mieux les moyens de se soustraire à la misère. Ce serait une analyse du plus grand intérêt que de passer ainsi au crible de la liberté et de la justice les chapitres principaux de notre législation organique, telle que le conflit des événemens nous l'a faite depuis soixante ans. Telles dispositions importantes de notre législation, que même de bons esprits, les acceptant de confiance sans y regarder, considèrent comme définitives, ne sont que d'une nature transitoire, parce que lorsqu'on les inscrivit dans nos lois, pressé qu'on était par l'urgence ou par la passion publique, on s'inquiéta moins de les éprouver à la pierre de touche de la liberté et de la justice que de satisfaire aux besoins et aux désirs publics du moment. Et, la convenance accidentelle qui l'avait motivé ayant cessé, l'expédient lui-même peut bien ne plus être de saison. L'institution des gardes nationales nous en a fourni un exemple frappant. Les faits analogues sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croirait (1).

(1) Pour montrer jusqu'où pourront aller tôt ou tard les changemens aux lois actuellement existantes que réclameraient la liberté et la justice, je mentionnerai ici une proposition émise récemment par un écrivain qui a le culte de la liberté, et qui, partant de là, déduit ses raisonnemens avec une logique quelquefois, à mon gré, téméraire. M. de Molinari, dans ses *Soirées de la rue Saint-Lazare*, ouvrage où il a énergiquement revendiqué les droits de la propriété, a soulevé la question de savoir si la loi de l'égal partage entre tous les enfans est bien le dernier mot de la législation sur l'héritage. Il pense que c'est contraire à la liberté du testateur, et que ce n'est pas non plus conforme à la justice, car, dit-il, les enfans n'ont pas tous un titre égal à la sollicitude et à la bonté de leurs parens; quelques-uns s'en montrent même tout-à-fait indignes. Donc, dit-il, plus de latitude, toute latitude, suivant lui, devrait être laissée au testateur, et les sentimens de famille n'auraient point à en souffrir, car la déférence des enfans pour les parens ne pourrait que s'accroître de la pensée qu'ils auraient que leur part d'héritage dépend de leur bonne conduite et de leurs bons procédés. A l'appui de son opinion, M. de Molinari invoque l'autorité de deux nations qui ont plus que nous le sens de la liberté, qui la pratiquent depuis plus long-temps, et qui possèdent à un haut degré, l'une des deux surtout, les sentimens de famille : l'Angleterre et les États-Unis. Chez toutes les deux, la liberté du testateur est presque sans limites. Sans se prononcer dès à présent sur un aussi grave sujet par rapport à la France, il est impossible de méconnaître ce qu'a de sérieux l'argumentation de M. de Molinari, et le poids des exemples dont il se sert. La loi qui chez nous prescrit l'égal partage, ou ne permet au testateur de s'en écarter que faiblement, eut principalement, dans la pensée de ses auteurs, un objet négatif. Il s'agissait de rompre l'habitude que toutes les classes de la nation française avaient contractée, à l'instar de la noblesse, de faire un aîné. Pour déraciner cet usage nobiliaire, on employa la main-forte de la loi, au lieu d'attendre que les mœurs en eussent fait justice : c'est ainsi qu'on procède en temps de révolution, et c'était conforme à la dévorante impatience du tempérament français. Absorbés dans leur idée, nos pères crurent que le régime de l'avenir serait constitué par cela même qu'ils auraient détruit le passé, comme si démolir et construire, en cette matière ou en aucune autre, pouvaient jamais être une même chose. Aujourd'hui que le pli est pris, aujourd'hui que les

C'est un des aspects par lesquels s'aperçoit le mieux tout ce que la nation française pouvait et devait s'attendre à rencontrer de difficultés sur ses pas, quand elle se précipita, et le monde entier avec elle, dans la carrière des révolutions en 1789. On imagina qu'on n'avait qu'à étendre la main pour atteindre le paradis terrestre. Illusion! il y avait à traverser des défilés étroits, escarpés, obscurs, d'où nous ne sommes pas sortis encore. Il y avait à récolter, au lieu de délices, des amas de déceptions et d'amertumes. Dans ce laborieux pèlerinage entre un passé désormais impossible et un avenir inconnu, quelle triste complication d'étranges retours et de réactions imprévues! Tout y est mobile et périssable, sauf les principes qui se développent péniblement à travers les ruines des institutions et la poussière des renommées. De temps en temps on se dresse une tente pour faire une station ou recueillir ses esprits et ses forces; mais on se persuade qu'on érige un palais pour l'éternité, puis on est tout stupéfait lorsque l'ouragan révolutionnaire vient, comme le simoun des déserts africains, renverser cet abri éphémère et commander qu'on se remette en marche. Cependant il ne faut jamais l'oublier, car c'est une consolation suprême au milieu de toutes ces épreuves, dans le pêle-mêle de ces désenchantemens même, la vertu et le génie des peuples, de ceux du moins qui sont destinés à survivre, vont sans cesse en grandissant. Et ce n'est pas une petite joie pour des générations d'emporter avec soi l'assurance que

parens en général sont médiocrement portés à favoriser l'aîné de leurs enfans, à moins qu'il ne l'ait mérité; aujourd'hui que la contre-révolution est impossible, et qu'on ne saurait lui rendre la moindre chance en reconnaissant aux parens plus de liberté dans la disposition de leurs biens, la loi impérative de l'égal partage a-t-elle la même valeur qu'il y a soixante ou quarante ans? Faut-il la regarder comme un des fondemens les plus immuables de notre législation civile, ou doit-on penser qu'elle sera modifiée dans le sens de la liberté? C'est une question qu'il est permis de poser. On peut même remarquer cette bizarrerie dans la loi impérative de l'égal partage, que, considérée à part des circonstances passagères qui la provoquèrent, elle repose sur une fausse notion de la nature humaine. Elle suppose en effet que le législateur doit s'occuper plus de protéger les enfans contre les mauvais sentimens des parens que de garantir ceux-ci de l'indifférence ou de l'ingratitude de leur progéniture. Or c'est l'inverse qu'il faudrait, car il n'est pas un moraliste qui ne l'ait remarqué, l'attachement naturel est bien plus fort suivant la ligne descendante que suivant l'ascendante. Que si l'on objecte qu'il ne faut toucher qu'avec la plus grande circonspection à des lois de cet ordre, je n'hésiterai pas à admettre qu'en effet la législation sur l'héritage n'est pas de ces règlemens qu'on change impunément tous les jours; je reconnaîtrai que même tous les demi-siècles ce serait encore beaucoup trop. Ce sont des matières qui veulent être longuement tenues dans le creuset. Il ne saurait donc être question, quant à présent, d'une modification semblable; mais l'aperçu est bon à livrer au lecteur, afin qu'il se rende compte de toute l'amplitude des changemens qui sont légitimement possibles, et que les idées de liberté et de justice doivent tôt ou tard introduire dans nos lois. C'est uniquement à ce titre que j'en ai parlé ici, car c'est un sujet qui n'a que des rapports indirects avec la question qui nous occupe, la diminution de la misère.

si les fruits qu'elles s'étaient vantées de savourer ne sont pas pour elles, les générations suivantes les cueilleront.

Il y aurait à étendre à chacun de nos corps d'institutions l'étude que j'ai ébauchée à l'égard de nos institutions militaires. Je prends la liberté de la recommander aux personnes qui ont l'amour du progrès et qui songent à retirer la patrie du tourbillon où elle est si péniblement ballottée. Nous cherchons des points fixes, c'est la liberté et la justice qui nous les donneront. Nous voulons sortir de la misère; prenons la liberté et la justice pour nos guides. Il est particulièrement trois ou quatre sujets vers lesquels l'attention de beaucoup de personnes s'est déjà tournée, et qu'il serait utile d'explorer encore, celui de la centralisation administrative, celui des impôts, celui de la législation douanière.

La centralisation que nous avons est excessive, on s'accorde assez à le reconnaître. Des gouvernemens tels que ceux de la révolution, qui avaient à lutter contre les puissances au dehors, contre l'anarchie et la contre-révolution au dedans, ont dû tendre à l'excès les liens qui leur ramenaient toute chose. Le gouvernement impérial, qui restitua la tranquillité intérieure à l'aide du despotisme, dut, avec la donnée qu'il avait choisie et qui était vraisemblablement la seule qu'il pût choisir, concentrer de même tous les pouvoirs à Paris. Les lois d'organisation communale et départementale qui furent votées sous la monarchie de juillet consacrèrent quelques adoucissemens à cet absolutisme; mais il reste encore beaucoup à faire. On a trop médit pourtant de la centralisation depuis la révolution de février. On en a méconnu l'utilité, qui a été grande dans les crises que nous traversâmes après 1789, et qui le restera toujours. La centralisation ne périra pas (1). Ce qui peut et doit disparaître, c'est l'exagération du principe. Cette exagération a pu d'abord être réclamée par les circonstances, mais aujourd'hui elle est abusive, elle est funeste. Elle paralyse les efforts des individus, elle use le ressort du caractère national, et, pour en venir à notre sujet, elle appauvrit le pays. Ce sont d'énormes pertes de temps toujours renaissantes, qui, selon le proverbe anglais, sont autant de pertes d'argent. Pour conserver du nerf sous cet atonique régime d'atermoiemens indéfinis, il faut que la nation française ait un bon fonds. Napoléon, qui combina savamment ce système, est peut-être de tous les grands hommes celui qui utilisait le mieux le temps. Il avait coutume de dire qu'il y a dans toute bataille un quart d'heure qui décide de la victoire en faveur de qui s'en rend le maître, et ce quart d'heure,

(1) En 1849, au fort de l'hostilité contre la centralisation, une défense habile et éloquente en fut présentée par M. Alexandre Thomas dans le livre que j'ai déjà cité : *Une Province sous Louis XIV*.

il s'appliqua toujours à se l'approprier, l'histoire dira avec quel succès. Napoléon était donc personnellement une protestation éclatante contre la centralisation excessive qui fut son ouvrage.

Que n'y aurait-il pas à dire sur la question des impôts dans ses rapports avec celle de la misère? Je ne veux entrer ici dans aucun détail; mais qui ne reconnaît l'utilité de modérer les impôts? L'impôt dans une certaine mesure est indispensable, car la société ne peut se passer d'un gouvernement, d'une administration, de tribunaux, d'une force armée, sans parler des travaux publics, de l'instruction publique, des cultes, qui, dans tous les états de l'Europe continentale, sont rétribués par l'état. Il faut donc au fisc sa part. Une fois déterminée la grandeur de son lot, il y a beaucoup de manières de le lui faire. Le fisc peut être intelligent ou aveugle; selon qu'il est plein de ménagemens envers le travail ou qu'il le froisse brutalement, il porte peu ou beaucoup de préjudice à la richesse et au bien-être de la nation, sans obtenir dans le second cas un centime de plus que dans le premier. Le fisc doit restreindre autant que possible les frais de perception et le nombre des agens qu'il emploie. Le fisc doit éviter de prendre sur le capital qui est déjà formé, et ne demander rien que sur les profits. Il doit gêner aussi peu que possible la formation du capital nouveau; de là des combinaisons variables selon les habitudes des différentes classes de la société, selon le penchant plus ou moins prononcé pour l'épargne qui caractérise en moyenne les individus de chacune d'elles. Après les expériences répétées qui ont été faites, il n'est plus permis au fisc de croire qu'en ses affaires propres 2 et 2 fassent nécessairement 4, et qu'en conséquence le moyen de faire rendre le plus à la matière imposable soit de la grever lourdement. Le fisc est sujet à supposer que le contribuable est fait pour lui et non lui pour la chose publique, intérêt commun de tous les contribuables. Au lieu de se prêter à ce qu'exigent les méthodes perfectionnées de travail, il prétendrait volontiers que l'industrie subordonnât le choix de ses procédés à ses convenances à lui, et alors il ne se contente pas d'appauvrir la nation de ce qu'il prend : il l'appauvrit encore de la différence entre le résultat d'une bonne méthode de travail et celui d'une mauvaise (1). C'est ce qui désormais ne saurait être toléré. Un des axiomes les plus évidens de la science politique est celui-ci : ce qui fait la prospérité des états, ce qui accélère l'amélioration du sort des masses populaires, c'est le travail abondant et la vie à bon marché. Donc, tout gouvernement doit se proposer d'affranchir complétement de droits les principales denrées

(1) M. Babbage cite dans son *Économie des Manufactures* quelques exemples propres à l'Angleterre de cette outrecuidance du fisc. La plupart de ces abus ont été réformés de l'autre côté du détroit il y a peu de temps.

alimentaires. Si l'on étudiait de ces différens points de vue nos lois fiscales, on reconnaîtrait qu'il y a lieu de leur faire subir une refonte. Celles des États-Unis et de l'Angleterre sont supérieures aux nôtres.

La réforme que les Anglais ont introduite dans leurs lois fiscales depuis une vingtaine d'années, mais surtout depuis 1842, semble être ignorée encore de l'administration française, comme si cela se fût passé dans le royaume de Pégu. Aujourd'hui, les matières premières et les grandes denrées sont entièrement franches de droits en Angleterre. La douane les respecte, et l'octroi n'existe pas. C'est de plusieurs centaines de millions que le gouvernement anglais a réellement dégrévé le consommateur; mais, par le progrès même de l'aisance publique et par l'impulsion qu'a reçue le travail de la nation, le revenu de l'état, sous le régime de ces droits, les uns affaiblis, les autres abolis complétement, est resté à peu près le même : éclatant triomphe d'une fiscalité intelligente! De notre temps, on ne risque rien quand on admet que la consommation publique s'accroîtra dans une forte proportion, et que les impôts de consommation deviendront plus productifs, même avec un tarif bien moindre, si l'on facilite aux populations les occasions de travailler, et si l'on dégage le travail des entraves qui jusque-là le gênaient; car, en ce siècle tant critiqué, le commun des individus, s'il aime à se satisfaire, sent bien qu'il faut que ce soit par le moyen du travail (1).

Il serait aussi d'un grand intérêt qu'on examinât à fond, dans ses causes et dans ses effets, la politique commerciale connue sous le nom de *système protecteur*, qui prévaut en France, et la législation douanière qui en est l'expression. Il ne serait pas très difficile de démontrer que c'est pour la société française une cause d'appauvrissement, de même que c'est pour la liberté et pour la justice une suite d'outrages.

On peut signaler encore le principe d'association comme une des matières touchant lesquelles notre législation laisse le plus à désirer. Nos lois et nos règlemens sont contraires à l'association dans la plupart des cas, même dans les plus simples, et lorsqu'elle serait le plus manifestement utile, le plus favorable au progrès de la richesse publique. Dans un excellent mémoire qu'il publia il y a dix ans, M. Rossi disait : « Il faut que, à la faveur de la législation, l'association puisse

(1) Un des plus remarquables exemples des heureux effets qu'on peut obtenir pour le fisc lui-même, en diminuant les droits, est fourni par l'histoire de la consommation du café en Angleterre. En 1807, avec un droit de 4 fr. 14 cent. au minimum et de 6 fr. 67 cent. au maximum par 100 kilogr., la trésorerie anglaise ne percevait sur cet article que 2,194,000 fr. Après des révisions successives du tarif, qui, en 1835, mirent le droit à 1 fr. 38 cent. pour les cafés les plus habituellement consommés, le revenu monta, en 1836, à 17,290,000 fr. En 1840, il fut de 23,038,000 fr.

se plier aux phases diverses du phénomène de la production et à celles du fait encore plus compliqué de la distribution de la richesse..... Les associations industrielles sont probablement destinées à changer la face du monde, à révéler la toute-puissance du capital, et cependant nos codes ne contiennent guère jusqu'ici sur les associations industrielles que des têtes de chapitre (1). »

VI. — L'ACTION DES MOEURS EST AUSSI NÉCESSAIRE QUE CELLE DES LOIS POUR COMBATTRE LA MISÈRE. — DU SENTIMENT DE LA RESPONSABILITÉ HUMAINE.

Pour que, dans leur vie réelle, les sociétés fassent un pas décisif dans la voie de la liberté et de la justice, dans cette voie sacrée qui nous mènera hors de la misère, l'action des mœurs est pour le moins aussi nécessaire que celle des lois. Les peuples modernes, tout désireux qu'ils sont de jouir de la liberté et de la justice, restent, dans beaucoup de circonstances, par leurs idées et leurs sentimens, sous le joug de préjugés, de sophismes et de coutumes surannées qui les empêchent d'aller prendre possession de ces biens précieux. Il faut pourtant secouer cette honteuse tutelle, si l'on veut que la société avance, si l'on veut qu'elle soit sauvée, car il faut marcher ou périr. Dans les périodes de renouvellement comme celle où nous sommes, il en est des peuples comme des voyageurs qui traversent les plateaux glacés de la Haute-Asie pendant la mauvaise saison : le stationnement est la mort. Que de sociétés déjà ont succombé par la faute des mœurs plutôt que des lois! Ce fut ainsi que finit la société romaine, qui auparavant, quand elle avait toute sa valeur morale, avait conquis et dominé l'univers. De là donc pour la société française une tâche où chacun, sans exception, a sa part, car chacun a des efforts à faire au moins sur soi-même.

Quand on cherche parmi nous des exemples de ces causes morales de retardement, on éprouve l'embarras du choix.

Des vanités d'origine aristocratique et féodale ont survécu dans les esprits à nos révolutions démocratiques et égalitaires. Il y en a de plus d'une sorte. Il en est une, par exemple, qui fait consister l'honneur national à exercer l'intimidation sur les autres peuples. Quand la suprématie dans l'état appartenait à une noblesse essentiellement militaire, qui tenait le métier des armes pour le seul qu'un galant homme pût avouer, une politique altière n'avait rien que de naturel. Des hommes qui mettaient leur bonheur et leur gloire à guerroyer devaient rechercher les occasions de guerre; mais une fois que la prééminence est passée aux classes qui cultivent les arts de la paix, une

(1) *Observations sur le droit civil français.*

fois que la politique a pris ou a dû prendre pour objet principal l'amélioration du sort des masses par le perfectionnement du sort du travail et tout ce qui s'y rapporte, comment persévérer dans ces erremens? Cependant l'humeur guerrière de la noblesse était si bien passée dans le sang de la nation française, que la première république, sous la direction des girondins, puis des jacobins, puis du directoire, tout bourgeois qu'ils étaient tous, s'y abandonna avec transport. Le fondateur du gouvernement essentiellement bourgeois de 1830 aimait la paix. Ses ministres comprenaient que la politique de la paix était la seule dont s'accommodât l'intérêt public, la seule qui pût consolider la dynastie; mais la bourgeoisie, qui avait mis la dynastie sur le pavois, n'admettait pas que la politique extérieure eût de la dignité et restât fidèle à l'honneur, si elle était pacifique. Les plus paisibles bourgeois applaudissaient aux tirades par lesquelles certains orateurs et certains écrivains poussaient le ministère à des bravades. Le gouvernement de 1830 était ainsi provoqué sans cesse à maintenir les dépenses militaires du pays à un niveau excessif. Il fallait qu'il parût nourrir la pensée d'intimider le monde par terre et par mer. Si ce ne fut pas alors le seul motif de notre grand état militaire, ce fut un des principaux.

De là le maintien d'impôts excessifs. De là la perpétuité de taxes qui restreignaient le travail, enchérissaient les objets les plus nécessaires aux classes ouvrières, viciaient l'hygiène publique par les privations qu'elles imposaient aux masses populaires, et empêchaient le capital de la société de grossir autant qu'il aurait dû le faire (1). Cet état de choses subsiste toujours. Il faut qu'il y soit mis fin. Pour être nationale désormais, la politique extérieure de la France doit changer de caractère. Son légitime orgueil doit être non plus de faire luire son épée, mais bien de montrer au monde des populations éclairées, industrieuses, aisées, pratiquant leurs devoirs envers soi, envers le prochain, envers la patrie. Glorifions dans nos annales l'esprit chevaleresque du passé, consacrons dans nos monumens les expéditions aventureuses où l'on allait au loin ramasser des lauriers; mais, puisque la féodalité et le système nobiliaire ont fait leur temps, renonçons à en copier les prouesses.

Supposons une nation où les classes cultivées aient en général de la répugnance pour les professions industrielles, par là j'entends l'agriculture, les manufactures, le commerce indistinctement : leurs jeunes gens dès-lors encombreraient d'autres carrières où la plupart ne rendraient que des services médiocres. Ces classes commettraient envers

(1) Je ne veux pas dire que le capital de la société française ne grossissait pas sous la monarchie de juillet. Je crois même qu'à aucune époque il ne s'est autant développé; mais il aurait pu s'accroître bien plus encore.

la patrie un manquement grave; elles auraient à s'imputer dans une certaine mesure la pauvreté publique, car, par leur éloignement de la carrière industrielle, elles priveraient le travail national du concours de leurs facultés et de leur intelligence que je suppose supérieures à celles du reste de la nation par le fait d'une plus grande culture; elles l'en priveraient sans compensation pour la société; elles seraient dans le corps social des membres peu utiles; elles ne rendraient pas en proportion de ce qu'elles pourraient, en proportion des avantages dont elles jouiraient; les règles de la justice seraient enfreintes. Tant que les travers de ce genre ne sont qu'individuels, il n'y a pas grand mal : c'est l'exception qui confirme la règle au lieu de l'infirmer, on peut même y voir un hommage à la liberté; mais quand c'est le travers général ou à peu près d'une classe, c'est un désordre social, une sorte de dilapidation et de prévarication systématiques, et la classe qui fait la faute l'expie tôt ou tard.

Cette supposition est à l'adresse de la France. L'esprit de 1789 ne règne pas encore assez dans nos familles bourgeoises. Aux yeux de cette classe qui doit tout à l'industrie, le préjugé qui, parmi les privilégiés, flétrissait les occupations industrielles, n'est pas suffisamment détruit. Quand une famille est honorablement parvenue à l'aisance, les enfans auraient honte de continuer la profession où leur père a réussi et qu'il pratique encore. On veut être militaire ou magistrat, sous-préfet, juge de paix, conservateur des eaux et forêts, ingénieur des ponts et chaussées, receveur de l'enregistrement, fonctionnaire sous une forme quelconque. Si l'on est riche, on fait consister son ambition à aller, dans une légation, porter l'habit d'attaché en s'attribuant un nom d'emprunt et en usurpant la particule, car on rougit du nom roturier de son père. Cette furieuse passion de la bourgeoisie française pour les places devrait nous rendre indulgens pour le travers qu'ont eu beaucoup d'ouvriers honnêtes de prendre au sérieux la doctrine du droit au travail. Le droit au travail ou le travail indéfiniment assuré à chacun par l'état, c'est, pour l'esprit peu cultivé de l'ouvrier, le pendant de la soif des places dont sont dévorées chez nous les familles bourgeoises. Ici et là on attend de l'état une profession et un salaire. Il est indispensable que les mœurs publiques se réforment sur ce point. Les classes ouvrières peuvent se croire dédaignées par les classes plus fortunées, quand elles voient celles-ci fuir toute participation aux professions auxquelles le sort attache le grand nombre. Il est aisé de voir aussi que cette ardeur pour les fonctions publiques tend à appauvrir la société. Sous la pression de sollicitations qui se présentaient fréquemment sous la forme impérieuse d'exigences parlementaires, le gouvernement français a été contraint de multiplier les emplois et les employés civils et militaires et par conséquent les traitemens. De là,

une aggravation des dépenses publiques; mais la somme dont le budget s'est ainsi grossi ne donne pas une idée de ce que cette manie coûte à la France. Une partie des forces les plus vives de la nation est ainsi détournée de la direction qui serait la plus avantageuse à la société. Parmi les hommes les plus remarquables par leur intelligence et leur activité, beaucoup fuient les professions industrielles où ils rendraient des services signalés et contribueraient à enrichir la patrie, pour entrer dans l'administration, où le plus souvent ils ne sont qu'une superfétation, et où par conséquent ils n'ajoutent à la richesse de la société rien qui n'y fût sans eux. On a remarqué bien des fois déjà que là où le gouvernement anglais et le gouvernement américain ont un fonctionnaire, le gouvernement français en a trois ou quatre. Pour la justice, le rapport est, en comparaison de l'Angleterre, d'un contre cent vingt (1).

L'encouragement à former du capital est du ressort des mœurs bien plus que des lois ou de la compétence directe de l'autorité. Dans nos sociétés modernes, les lois somptuaires sont impossibles. Le courant des mœurs, qui a pris et qui gardera, s'il plaît à Dieu, la pente de la liberté, renverserait ou écarterait tout ce qu'on tenterait en ce genre. L'épargne ne peut être qu'un effet de la libre volonté des hommes; c'est ce qui la rend plus méritoire, et, chez les peuples qui ont une moralité forte, elle en est, non pas ralentie, mais accélérée.

Dans la situation présente de la société, c'est un devoir pour tous de contracter, autant qu'ils le peuvent, l'habitude de l'épargne. Dans une société comme la nôtre, quand les affaires ont leur cours régulier, le nombre des personnes qui ont le pouvoir de faire quelque épargne, à la condition de le bien vouloir, est considérable. Que ceux qui en douteraient se rappellent comment, à l'origine, commença la richesse de la bourgeoisie; qu'ils s'informent autour d'eux comment se sont assemblées, dans les familles du tiers-état, les premières molécules des fortunes même les plus grandes. Le plus souvent c'est en échange d'un trésor de soins et d'abstinence qu'on a obtenu les premiers écus, et ceux-ci pullulent bien vite entre les mains d'un homme industrieux et rangé.

Il n'y a de progrès définitivement assuré que celui que l'on a contribué à conquérir soi-même. Un des moyens les plus efficaces que les ouvriers aient d'améliorer leur position consiste en ce qu'ils s'appliquent à épargner, et à ce que parmi eux l'épargne soit en honneur, la dissipation en mépris. On a remarqué qu'il se faisait moins d'épargnes dans certaines professions où l'on gagne de fortes journées que

(1) L'Angleterre a aujourd'hui vingt juges : nous avons, en conseillers et juges de première instance, un personnel de 2,474 magistrats, sans compter le parquet.

parmi beaucoup d'autres qui sont médiocrement rétribuées. L'opinion populaire doit se montrer sévère contre cet abus, dont, au reste, il ne faut pas s'exagérer l'étendue. Ceux qui en donnent l'exemple doivent être regardés par le peuple comme trahissant la cause commune. Lorsque, chez les classes ouvrières, l'opinion de la majorité, qui est saine, aura acquis la force salutaire de réprimer parmi elles la dissipation, elles ne tarderont pas à être établies d'une manière inexpugnable dans la position que leur promettent les principes de la civilisation moderne. Elles réagiront invinciblement alors sur les classes riches et aisées elles-mêmes pour y contenir les dissipateurs. La formation du capital aura une rapidité jusqu'ici inconnue, et la misère sera débusquée vivement de position en position. Par contre, si chez les classes ouvrières l'opinion ne se fortifiait pas assez pour exercer cet ascendant moral parmi elles et pour envoyer au-dessus d'elles cet irrésistible enseignement, elles devraient s'attendre à n'avancer qu'à pas bien lents vers un sort meilleur. L'extension que prenaient les caisses d'épargne avant 1848 est un des symptômes les plus rassurans de l'époque. A Paris alors, une personne par six habitans mettait à la caisse d'épargne. Une nation qui a pris de telles coutumes semble pourtant digne d'une bonne destinée.

La responsabilité personnelle est un des caractères essentiels des mœurs non moins que de la législation chez les peuples libres. C'est le complément et la sanction de la liberté tant civile que politique. Plus la civilisation avance, plus la responsabilité s'attache aux pas de l'homme. Dans la doctrine du paganisme antique, l'homme est soustrait à l'étreinte de la responsabilité par le caprice de l'aveugle destin dominateur des dieux eux-mêmes; parmi les mahométans, il l'est par la fatalité. Une des preuves de l'excellence du christianisme, c'est que par lui les limites de la responsabilité ont été indéfiniment reculées. Devant Dieu, elle est sans bornes. La tendance des mœurs et des lois chez les peuples chrétiens, ce qui revient à dire les peuples libres ou appelés à la liberté, est que de plus en plus l'homme soit responsable envers la société, responsable vis-à-vis de lui-même. Il l'est par devant la loi, qui, de préventive qu'elle était, devient plutôt répressive; il l'est par devant l'opinion, puissance ignorée chez les peuples qui ne connaissent pas la liberté, mais souveraine chez les peuples libres, qui rend des arrêts non moins redoutables que ceux du magistrat, et dont la juridiction ne connaît pas de limite, à la différence des tribunaux qui en ont une strictement bornée. Si vous voulez savoir à quel degré une société est libre ou mérite de l'être, sachez à quel point le commun des hommes y porte ou y peut porter la responsabilité de son sort. Lorsque les novateurs ont cru servir la cause du progrès social par des systèmes où la responsabilité était abolie ou extrêmement restreinte, ils se

sont trompés aussi grossièrement que le navigateur qui, voulant aller au midi, mettrait le cap dans la direction indiquée par l'étoile polaire.

La responsabilité accompagne l'homme dans la poursuite de la richesse comme partout. Chez les peuples dignes de la liberté, l'homme industrieux attend de son activité propre et de son habileté personnelle la fortune ou le bien-être auquel il aspire pour lui et pour les siens. Comme aussi, à mesure que les lois et les mœurs imposent plus de responsabilité aux individus, il est nécessaire qu'elles leur laissent plus de liberté, dans l'industrie de même que partout. Autrement ce serait une dérision amère.

C'est un travers de la société française en ce temps-ci qu'aussitôt que quelqu'un est dans l'embarras, au lieu de compter sur lui-même, il s'adresse à l'état. Le commerce dit à l'état : Trouvez-nous des débouchés au dehors; le manufacturier et le cultivateur lui crient : Assurez-nous des acheteurs au dedans, ou soyez notre acheteur vous-même. L'ouvrier réclame le droit au travail, le jeune homme qui sort des bancs ou l'homme mûr qui a échoué dans ses entreprises réclame une place. Cette tendance à abdiquer toute responsabilité entre les mains de l'état, appelons-la par son nom, c'est de la lâcheté. Une nation qui a voulu la liberté, et qui, en présence de quelques obstacles, au milieu de la carrière, se met à appeler le pouvoir, afin de se décharger sur lui du fardeau de la responsabilité humaine, ne peut se comparer qu'au soldat qui serait venu sous les drapeaux pour jeter son fusil et s'enfuir au fort de l'action. Pour ne parler que de ce qui a rapport à notre sujet, d'où voulez-vous que l'état tire de quoi abolir la misère, sinon de ce qu'aurait produit le travail de la nation? Et si tout le monde compte sur les ressources qu'aura créées le voisin, comment tout le monde ne serait-il pas plongé dans la misère? Mais sans doute cette défaillance ne se prolongera pas. Ce n'aura été qu'une de ces lassitudes passagères que les plus vaillans athlètes éprouvent quelquefois.

La concurrence industrielle est un des aspects sous lesquels la responsabilité se présente. Chez les peuples sans force morale, la concurrence est impossible, et elle n'existe pas; chez les peuples libres, la concurrence est de droit, elle est d'intérêt public, c'est une épreuve que les hommes soutiennent victorieusement. Ils se pressent les uns les autres, et les rivaux du dehors les serrent de près: ils ne s'épouvantent pas; ils tendent leurs muscles, leur intelligence et leur ressort moral; ils travaillent mieux, ils combinent des inventions nouvelles; ils ont eu la prévoyance de former du capital, ou ils en trouvent sur leur crédit; ils sortent de la lutte plus forts, plus habiles et plus riches. Vous vous dites un peuple avancé : entre autres preuves, apprenez-nous jusqu'à quel point vous êtes déterminé à subir la concurrence. Vous vous croyez le premier peuple du monde, le plus digne de la liberté :

dans votre constitution industrielle, vous allez admettre plus que quiconque la concurrence, aussi bien l'extérieure que l'intérieure. Vous reculez? Votre prétention à la suprématie était de la rodomontade; quel que vous ayez été, vous n'êtes plus fait que pour le second rang.

La responsabilité ne conduit pas à l'isolement absolu; elle ne convertit pas l'homme, être éminemment sociable, en une sorte d'animal solitaire comme l'oiseau nocturne des psaumes de David, parce qu'elle n'est pas incompatible avec un autre sentiment qui nous rapproche de nos semblables. Béni soit l'esprit d'association! il assistera puissamment les nations modernes dans leur entreprise de secouer la misère qui les dégrade. La responsabilité et la solidarité sont deux forces qui se prêtent un mutuel secours à peu près comme à l'armée la bravoure personnelle et la discipline. C'est par la puissance des mœurs qu'elles se développent et se mettent d'accord. Il faut que sans cesse elles se balancent et s'harmonisent. En marchant de concert, elles donneront à la société une souveraine puissance contre la misère. Au contraire, si elle se sépare de la responsabilité, la solidarité est antipathique à la liberté, l'association devient le communisme, la plus affreuse misère, la dégradation en tout genre. Pourquoi la solidarité des programmes socialistes est-elle détestable? C'est qu'il faut lui immoler la responsabilité et par conséquent la liberté. Les socialistes attachent la solidarité aux flancs de l'individu de manière à ne lui laisser jamais la possession de lui-même; c'est nier que l'homme soit quelqu'un pour ne plus voir dans l'humanité qu'un bloc ou des groupes (1). Et, au lieu de faire découler la solidarité de la libre volonté des individus, la plupart des socialistes lui donnent la loi pour origine, l'état pour promoteur et pour agent; de ce qui devrait être un appui pour la liberté, ils font un instrument de despotisme.

La responsabilité individuelle, qui remet à chacun la charge de soi-même, n'exclut pas non plus la vertu chrétienne par excellence, la fraternité. Le rôle que la fraternité a joué dans le monde est immense; celui qui lui reste encore est magnifique. C'est elle qui a préparé et doit préparer sans cesse les ames à la pratique de la justice; c'est elle qui a préservé et préservera encore la liberté humaine de bien des faux pas. C'est elle qui a suscité les plus heureux changemens qui soient survenus dans la société, ou qui les a maintenus après que le hasard, derrière lequel se cache souvent la bonté de la divine Providence, leur avait ouvert la porte. Présentement elle est appelée à faciliter le rétablissement de la paix sociale par le témoignage qu'elle donnera aux classes ouvrières des bons sentimens des classes riches ou aisées. Il est indispensable aujourd'hui que les pensées d'amélioration popu-

(1) Les communistes font de l'humanité un bloc; Fourier en fait des groupes.

laire occupent, dans l'esprit et dans l'existence des riches et des puissans, la même place qu'y remplissait, il y a quelques siècles, la fondation des monastères ou la délivrance des lieux saints. Vienne donc la fraternité! A titre de sentiment religieux pour celui-ci, de conviction philosophique pour celui-là, qu'elle prenne possession de la société en haut et en bas; néanmoins elle ne contribuera efficacement à éloigner la misère du sein de la société qu'autant que les actes par lesquels elle se manifestera de préférence auront pour objet de fortifier chez les hommes le ressort moral. Dans la situation où est placée la société désormais, le plus grand service à rendre aux individus est de leur communiquer l'énergie morale qu'il faut pour bien porter la responsabilité de sa personne et celle de sa famille. Aider les hommes à s'élever à cette hauteur, c'est aussi rendre à la patrie un éminent service, quand bien même alors, pleins d'un sentiment quelquefois excessif de leur dignité, ils devraient se montrer plus empressés à revendiquer leurs droits qu'à témoigner leur reconnaissance par la soumission de leur attitude. L'humilité devant Dieu ne cessera jamais d'être une grande vertu, l'esprit de discipline sera toujours une qualité précieuse, l'obéissance à la loi devient de jour en jour plus recommandable, plus nécessaire; mais le temps des cliens soumis et humbles est passé sans retour, qu'on se le persuade bien. Celui des concitoyens libres a commencé, et l'égalité civile est une clause désormais ineffaçable du pacte social. C'est de ce côté que les sociétés cherchent maintenant leur prospérité et leur grandeur.

Je m'arrête. Si l'exposé qui précède est exact, la diminution de la misère, par quelque côté qu'on la prenne, exige l'accroissement de la force morale dans chacune des grandes classes dont la société se compose. La misère ne lâchera du terrain que parce que la moralité publique aura étendu son domaine et l'aura forcée de reculer. Si, ainsi que je le crois et que j'ai essayé de le démontrer, le bien-être de la société peut très prochainement faire des progrès sensibles, c'est que le public est en état de pratiquer, mieux que plusieurs de nos lois ne le supposent, les vertus distinctives de l'homme civilisé, notamment la liberté et la justice. A chaque nouveau progrès dans l'ordre moral, la société recueillera de nouvelles palmes, dont l'une sera un nouveau degré d'amélioration dans son existence matérielle. Et si l'on m'objecte que, par la voie que j'indique, la disparition de la misère pourra être lente, je répondrai qu'elle sera lente ou rapide au gré des hommes eux-mêmes. Aidons-nous, le ciel nous aidera.

MICHEL CHEVALIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 juillet 1850.

La révolution de février est-elle une catastrophe? Voilà une des questions politiques de cette quinzaine, question toute rétrospective, comme on le voit, tout historique, et qui par conséquent nous intéresse peu. M. le ministre de la justice dit que la révolution de février est une catastrophe : il dit cela dans la discussion d'une des mille et une lois qu'on a faites et défaites sur la presse, et cela prouve suffisamment qu'il entend laisser à la presse une grande liberté sous le gouvernement républicain, celle, par exemple, de dire que la révolution de février est une catastrophe. Cette liberté nous suffit; elle vaut toute la loi. La montagne, au contraire, crie de toute l'énergie de ses poumons que la révolution de février n'est pas une catastrophe, et, comme elle crie cela dans une discussion sur la presse, cela veut dire apparemment que dans la loi sur la liberté de la presse, comme l'entend la montagne, il ne sera pas permis de dire que la révolution de février est une catastrophe. La discussion des origines de la révolution de février sera interdite. Voilà le libéralisme de la montagne.

M. Ledru-Rollin était plus libéral : il appelait le 24 février un fait, et un fait qu'il aurait pu, disait-il, modifier et changer le 16 avril au profit d'un autre gouvernement, sans pour cela être coupable de violer aucun droit; car jusqu'au 4 mai, c'est-à-dire jusqu'à la proclamation de la république par l'assemblée nationale, il n'y a eu en France depuis le 24 février qu'un gouvernement de fait et point de gouvernement de droit. Si M. Ledru-Rollin avait le droit de changer ce gouvernement de fait, à plus forte raison M. Rouher peut le juger.

La révolution de février n'est point une catastrophe! Cela pourra devenir une maxime d'état; mais cela aura de la peine à devenir un lieu commun et une opinion courante. Que voulez-vous, en effet, que pensent ce commerçant et ce manufacturier qui, avant 1848, faisaient de grandes et de bonnes af-

faires, et qui depuis 1848 n'en font que de petites et de mauvaises? Ils pensent, comme M. Rouher, que la révolution de février est une catastrophe. — Et cet agriculteur qui, avant 1848, vendait aisément et à bon prix ses denrées, grace à la prospérité publique, et que la révolution du 24 février a appauvri par la mévente de ses denrées et par les 45 centimes? Il pense, comme M. Rouher, que la révolution de février est une catastrophe. — Et ces artistes qui trouvaient dans le goût du luxe et des beaux-arts répandu partout dans le monde l'honorable et utile emploi de leurs talens, et qui, depuis 1848, n'ont plus à qui dédier leurs pinceaux et leurs ciseaux? Ils pensent, comme M. Rouher, que la révolution de février est une catastrophe, et ils le pensent d'autant plus maintenant, que, grace à l'entraînement de leur imagination, ils ne l'ont peut-être pas tous pensé en commençant. — Et ces ouvriers, enfin, que la révolution de février a enfiévrés de la passion de l'impossible, et qui comprennent maintenant que, quelle que soit la forme du gouvernement, l'impossible reste toujours l'impossible, qui voient surtout combien ils ont perdu à l'appauvrissement universel? Ils pensent, comme M. Rouher, que la révolution de février est une catastrophe. Qui donc est tenu de penser le contraire? — L'état! nous dit-on, l'état! parce que l'état nouveau est sorti de la révolution de février.

Ainsi, pour les commerçans et pour les manufacturiers, pour les agriculteurs, pour les artistes, pour les ouvriers, pour tout le monde enfin, la révolution de février est une catastrophe. Pour l'état seulement ce n'est point une catastrophe. M. Rouher a dit la vérité de tout le monde; mais il a contredit la consigne de l'état, telle du moins que les montagnards entendent la consigne de l'état.

Les montagnards ont sur ce point un argument qui leur semble triomphant. Le 10 décembre, disent-ils, procède du 24 février, et M. Rouher procède du 10 décembre. Donc M. Rouher, ministre du 10 décembre, n'a point le droit de dire que la révolution de février est une catastrophe. Oui, le 10 décembre, selon nous, procède du 24 février, comme la médecine procède de la maladie. Ah! s'il n'y avait pas de maladie, il n'y aurait ni médecins ni remèdes : cela est vrai; mais cela veut-il dire que les médecins sont tenus de rendre en tout lieu foi et hommage à la maladie, même au lit du malade? Cela veut-il dire qu'il leur est défendu, au nom d'Esculape et d'Hippocrate, de regretter que le malade ait eu la fièvre? Cela veut-il dire que le chirurgien, abordant l'homme qui vient de se casser la jambe, ne pourra pas, sous peine de forfaiture, lui tenir ce langage : Ah! mon Dieu, quel accident! quelle catastrophe! Il est possible que les médecins bénissent tout bas la maladie qui fait qu'il y a des médecins dans le monde; mais c'est bien bas, soyez-en sûrs. Oh! assurément, si nous n'avions pas eu le 24 février et le gouvernement provisoire, nous n'aurions pas eu le 10 décembre; nous n'aurions pas eu, dans l'élection du président et dans l'élection de l'assemblée nationale, la grande et solennelle protestation que nous avons vue. Mais quoi? la maladie a amené le remède; c'est ce qu'elle fait toujours quand elle n'amène pas la mort. Or après le 24 février il fallait que la société périt ou guérît. Il y avait des chances pour l'un et l'autre dénoûment. Les bonnes chances l'ont emporté sur les mauvaises. La guérison et non la mort a suivi la maladie. Dira-t-on que la guérison procède de la maladie? Voilà pourtant quelle est la logique de la montagne, quand elle prétend que le 10 décembre procède du 24 février!

Nous ne parlerons pas beaucoup de la loi sur la presse, du cautionnemen préventif, du droit du timbre, ou de l'obligation qu'on veut imposer aux auteurs de signer tous leurs articles, cette obligation qui sera une gêne pour l'administration des journaux sans être un frein pour les rédacteurs. Ce sont des questions techniques qui doivent être traitées à part pour être bien traitées, et d'ailleurs nous savons que ce que le public aime le moins dans un journal, ce sont les pages que le journaliste emploie à défendre la presse. La presse doit savoir quel est son sort dans ce monde. Elle est redoutée, elle est jalousée, elle est cajolée et courtisée; mais elle n'est point aimée. Il faut qu'elle prenne son parti de cette petite malveillance universelle. Qu'elle se console d'ailleurs d'être suspecte : elle est indispensable; cela lui vaut toutes les garanties légales et constitutionnelles. Elle fait partie de notre état social, de nos qualités, de nos défauts, de nos vices : comment donc la détruire? Eh! ne voyez-vous pas qu'on ne fait tant de lois pour la contenir que parce que nos mœurs la protégent et l'émancipent, et qu'il y a une lutte perpétuelle entre l'hostilité des lois et la tolérance des mœurs? Nous dirons même, autorisés en cela par une longue expérience, que nous n'avons vu personne détestant la presse, et cela parmi les plus élevés, qui ne fût tenté en même temps d'être journaliste, ou d'écrire dans les journaux. La presse est comme ces pistolets qu'on n'aime pas à voir manier par le prochain de peur que, par maladresse ou par méchanceté, il ne les tire contre nous, mais qu'on aime fort à manier soi-même.

Ne voulant pas traiter *ex professo* la question de la liberté de la presse, nous nous attachons seulement aux incidens politiques de la discussion. Un mot, à ce titre, sur le discours de M. Victor Hugo, quoique nous voyions avec peine que M. Victor Hugo est en train de prouver à l'assemblée qu'il fait toujours le même discours, comme il avait aussi fini par prouver au public qu'il faisait toujours le même drame. M. Victor Hugo, en effet, a ce grand défaut à la tribune comme au théâtre, qu'il est à la fois extraordinaire et monotone. C'est la pire réunion de mauvaises qualités. Il vise à l'imprévu, au gigantesque, au paradoxe; mais il y vise toujours de la même manière. Il veut faire des tours de force, mais il fait toujours les mêmes. Or on peut remarquer que tous ceux qui font des tours de force sont tenus, pour réussir, de changer souvent de spectateurs. Il en est de même des nains, des géans, de tous les prodiges; ils changent souvent de public : ils vont de Paris à Londres, de Londres à New-York, de New-York à San-Francisco. Ils iront à Pékin, afin de renouveler leur public, ne pouvant pas renouveler leur talent.

Mauvais jour pour le grand ou pour le grandiose, quand on sent qu'il est vide; or, cela commence à se sentir pour M. Hugo. Que veut-il dire en effet avec cette perpétuelle apothéose de l'idée et des idées? — les idées, dit-il, qui sont immortelles et qui sont incompressibles! — Oui, les idées sont immortelles, mais à une condition : c'est que ce ne soient pas des phrases. De tous les mérites que M. Victor Hugo attribue à la révolution de février, celui qu'il lui donne le plus libéralement et celui qu'elle a le moins est le mérite d'avoir des idées. Il est vrai que M. Victor Hugo, pour mieux faire accepter sa pensée, prétend que, si la révolution de février a enfanté de grandes idées, elle a en retour enfanté beaucoup de petits hommes. Dans la bouche d'un néophyte du parti du gouvernement provisoire, le mot sent l'enfant terrible. Nous ne contestons pas

les petits hommes; mais, de bonne foi, où sont les grandes idées? Le XVIIe siècle et le XVIIIe siècle ont eu leurs grandes idées; le XIXe siècle a eu aussi ses grandes idées sous Napoléon, et ses bonnes et justes idées, disons-le, ce qui vaut les grandes idées, sous la monarchie constitutionnelle. Et la preuve que ces idées étaient grandes et bonnes, c'est qu'elles existent encore, c'est qu'elles constituent le fond de l'opinion générale, c'est que nous vivons tous en politique sur les idées qui nous viennent de l'empire ou de la monarchie constitutionnelle. Mais la révolution de février, quelles grandes ou quelles bonnes idées a-t-elle produites? Est-ce une idée que de dire aux ouvriers que les salaires doivent être proportionnés aux besoins, c'est-à-dire que le meilleur moyen d'avoir beaucoup à manger, c'est d'avoir beaucoup d'appétit? Est-ce une idée que de dire aux passions brutales : Satisfaites-vous! — aux envieux, enviez! — aux concupiscens, prenez! — aux haineux, haïssez! Est-ce une idée que de faire des sept péchés capitaux un système politique? Or nous défions qu'on trouve une seule des prétendues idées enfantées par la révolution de février et par les docteurs du gouvernement provisoire qui n'aboutisse à la satisfaction d'un des sept péchés capitaux ou de tous les sept ensemble. Sont-ce là des idées nouvelles? Assurément non. Il y a dans les lettres historiques de Mme Dunoyer un mot qui nous revient toujours en tête, quand nous entendons parler des idées de la révolution de février ou de la théologie de M. Pierre Leroux. On demandait un jour, dit Mme Dunoyer, quelle est la meilleure manière de se délivrer d'une tentation. Les uns répondaient qu'il fallait faire ceci, les autres qu'il fallait faire cela. — Vous êtes bien embarrassés, dit quelqu'un : la meilleure manière de se délivrer d'une tentation, c'est de la satisfaire. — Voilà toute la doctrine de la révolution de février.

Beaucoup de chimères, beaucoup de folles utopies greffées sur beaucoup d'ambition et d'orgueil, telles sont, selon nous, les grandes idées de nos jours La première pensée venue, le plus ordinaire cerveau du monde, pourvu qu'il fermente un peu, après avoir touché au mauvais levain du temps, enfante un système général du monde et de la société. Nous lisions dernièrement une brochure intitulée *Armanase ou le Règne de la capacité*. L'auteur nous avertit dans sa préface qu'*Armanase*, dans la langue sacrée de l'Inde, veut dire l'empire de l'intelligence, et c'est cet empire qu'il veut réaliser sur la terre. Comme l'auteur nous paraît un penseur solitaire et honnête, nous sommes persuadés que nous n'avons pas affaire en lui à quelque dictateur futur, et qu'il ne trônera pas quelque jour au Luxembourg. S'il en était autrement, nous serions effrayés du mal que ferait la fondation de l'Armanase, en voyant les merveilles que nous promet l'auteur. Règle générale : aussitôt qu'on me promet de réaliser une merveille ici-bas, j'ai peur, sachant ce qu'est l'humanité et ce qu'est mon temps. Voici, par exemple, ce que serait Paris dans l'Armanase. Pardon de cette citation; mais il nous semble bon de voir ce qu'est une *des grandes idées* de notre temps, avant qu'elle ait passé par la pratique de quelque gouvernement provisoire, et quand elle est encore dans le simple appareil de l'idée pure.

PARIS ARMANASIEN.

« Nous n'osons esquisser en ce moment ce que nous entendons par une ville

normale, digne demeure de l'homme-roi, où tous les élémens lutteraient de zèle pour éviter le moindre effort à leur souverain; mais nous pouvons parler de quelques améliorations que l'on pourrait apporter à nos vieilles cités.

« Les jeux, les fêtes publiques occuperaient une foule joyeuse et réjouiraient le sol de notre vieux Paris. La moitié des rues seraient converties en passages, le Palais-National vitré; la Seine, détournée de son lit par un canal creusé dans les catacombes de Montrouge, laisserait une large place pour des cirques, des amphithéâtres et des promenades. Cette idée de M. Emile Thomas nous a toujours séduit par un caractère de grandeur toute babylonienne. Nous voyons d'ici cette navigation souterraine à la lueur rougeâtre des torches flamboyantes et aux cris des nautoniers répercutés par les voûtes. Et puisque la surface du sol est tellement encombrée par nos misérables constructions et l'enchevêtrement de nos intérêts, pourquoi ne songerions-nous pas à trouver au-dessous du sol de nos rues, et au-dessus du niveau de nos maisons, l'espace qui nous manque pour y établir nos créations armanasiennes? Ainsi, des catacombes de Montrouge agrandies, rectifiées et éclairées, pourraient partir de longues galeries, qui viendraient aboutir à de larges places souterraines sous le Palais-National, sous nos boulevards; là, au sein des hivers, la population trouverait une température toujours constante, des cirques, des théâtres, des promenades, des lignes de communication parfaitement saines, abritées et directes, entre les points les plus importans de la cité. Vingt lignes de chemins de fer souterrains viendraient, à chaque minute, prendre et ramener le voyageur au centre même des affaires, débarrasseraient nos rues des encombremens du roulage, et répareraient ainsi en partie la faute que l'on a faite de placer les embarcadères à une distance démesurée du point naturel où ils devraient être.

« Cette cité plutonienne serait pour le Parisien sa galerie d'hiver. Ne pourrions-nous pas, pendant que nous y sommes, lui bâtir dans les airs une *villa* pour l'été? Les jardins suspendus de Sémiramis seraient-ils au-dessus des ressources de l'art moderne? Nous ne le croyons pas. Nous croyons que les toits de nos maisons pourraient être nivelés en terrasses continues, qui couvriraient Paris d'un gracieux parterre, et nous rendraient avec usure l'aspect du ciel et l'air que les architectes nous disputent pied à pied. Nous connaissons une substance, méprisée aujourd'hui, qui se prêterait admirablement à la confection de ces terrasses. Des ornemens de fonte préserveraient les promeneurs de chuter dans le ravin des rues de la ville bruissante au-dessous d'eux. Des colonnes élégantes élèveraient dans les airs les fumées et les émanations des habitations. De légères passerelles uniraient entre elles les îles des maisons : Venise aérienne, flottant au milieu des nuages, embaumée par les fleurs, égayée par les oiseaux, inondée de lumière.

« Enfin, pour que la capitale de la France ait quelque ressemblance de plus avec un cerveau humain, nous voudrions que chacune des parties pût, comme par un contact électrique, se mettre en rapport avec toutes les autres. Nous possédons un moyen pour obtenir ce prodigieux résultat, que nous espérons bien voir mettre en pratique un jour. Alors tout individu pourra, du coin de son feu, écrire un bulletin, qui sera instantanément transmis à un bureau central, et de là au point voulu de la circonférence, pour que l'ordre y soit exécuté. On pourra, en six minutes, avoir des nouvelles d'un ami, recevoir des échan-

tillons d'étoffe, un livre nouveau, ou un plat de supplément pour quelque convive inattendu.

« Alors Paris sera, pour chacun de ses habitans, comme un de ces orgues immenses dont un habile musicien concentre tous les claviers sous ses doigts. Il répondra à tous les désirs, à toutes les fantaisies, à toutes les extravagances. Il se livrera tout entier, sans réserve, et sans les conditions de temps et d'espace qui nous consument aujourd'hui. Or, notre moyen est tellement réel, tellement pratique, qu'il a déjà fonctionné entre nos mains. »

Il est impossible que nous laissions nos lecteurs aux bords du grand secret qui doit fonder l'Armanase, sans le leur révéler. Ce moyen *réel et pratique* est le droit de *préemption*. « Grace à la préemption, il sera permis, dans le cas qui nous occupe, de fonder une compagnie puissante sur des bases raisonnables pour exécuter cette tâche assyrienne. En effet, avec *quelques fonds en caisse* et les bases du projet arrêtées... » Vous entendez? avec quelques fonds en caisse, c'est là le point important : toujours la vieille recette des alchimistes. Voulez-vous que je vous fasse de l'or? commencez par m'en donner. Et ne riez pas, je vous prie, du droit de préemption! Il n'est ni plus absurde ni plus impraticable que la proportionnalité des salaires aux besoins, qui a manqué de devenir un des articles de la constitution, et que le droit au travail, qui ressemble de bien près à la proportionnalité des salaires aux besoins.

Nous avons parlé des origines de la révolution de février et des idées qu'elle a enfantées. Cela nous amène naturellement à parler de quelques-uns de ses auteurs qui, réfugiés à Londres et condamnés par contumace, viennent de faire paraître un journal intitulé *le Proscrit*. Ce journal a été saisi, et nous ne voulons pas rechercher quels sont les délits que la justice y poursuit; nous voulons seulement en tirer quelques curieux renseignemens sur l'état du parti démagogique et sur ses profondes divisions; nous voulons voir aussi de quelle manière le parti démagogique réfugié apprécie la victoire légale que le parti conservateur a remportée le 31 mai, dans la loi électorale, et la conduite qu'ont tenue en cette occasion la montagne et la presse socialiste ou démagogique.

Le journal commence par un article à la fois violent et solennel de M. Ledru-Rollin :

« Peuple, ceux qui te guident se trompent ou te trahissent.

« Ils se trompent, en demandant à l'habileté, au calcul, à l'inaction, le succès que tes ennemis n'attendent que de leur témérité.

« Ils te trahissent, s'ils te disent qu'après avoir subi, sans protester, le plus monstrueux des attentats, tu te retrouveras vaillant et tout entier au jour du dernier péril, car il est plus facile de ne point accepter le joug que de le briser.

« L'audace, cette force des révolutions, elle qui t'a toujours fait victorieux, serait-elle passée de ton cœur au cœur de tes ennemis? »

Une fois sur ce ton d'excommunicateur, M. Ledru-Rollin ne s'arrête plus, et enveloppe dans une réprobation commune la presse démagogique, les derniers élus de Paris et la montagne elle-même tout entière. Le peuple ne doit plus compter que sur lui-même. De qui pourrait-il attendre une direction?

« De la presse? Après t'avoir engagé, de loin, à la résistance, elle s'est rabattue sur le refus de l'impôt, puis, sur la transformation de l'impôt, puis... que sais-je? elle a peur.

« Les derniers représentans socialistes par toi nommés, ces hommes de feu qui devaient tout embraser, ces révélateurs de l'avenir près de qui tout était obscurantisme et passé, ils ne se sont pas donné le temps de s'asseoir, de laisser sonner la douzième heure, que déjà ils avaient renié trois fois la révolution et abdiqué entre les mains de la réaction.

« Et la montagne, il faut bien lui dire ici ce que lui dira l'histoire. Elle s'est montrée indigne du grand nom dont ses ennemis l'avaient honorée. Dépourvue de mandat, elle a laissé mettre aux voix deux questions au-dessus de toutes les questions : la constitution et le suffrage universel; elle a donc, en votant, habilité, autant qu'elle l'a pu, une majorité radicalement incapable, et légitimé l'usurpation. Puis, l'attentat commis, elle est demeurée sur ses siéges, comme s'il pouvait encore y avoir une opposition sérieuse, des garanties de droit là où ne règne plus que la force, et un peuple à représenter quand il a été mis au ban de la constitution. »

« Nous ne pouvons le taire, dit un autre proscrit, le citoyen Delescluze, dans cette circonstance suprême, c'est-à-dire dans la discussion électorale, la France républicaine a démérité devant sa propre estime. — « Ceux-là sont « des fous ou des traîtres qui voudraient protester contre la mutilation du suf- « frage universel; il faut attendre! » Voilà ce qui s'est dit et redit du haut de la tribune, ce qui se répétait dans la presse, et le peuple a cru faire acte de sagesse et de patriotisme en se laissant dépouiller sans mot dire. Eh bien! à ceux qui ont pris la responsabilité de cette honteuse politique, nous n'avons qu'une chose à répondre : Lâches ou traîtres!

« Oui, lâches ont été ceux qui ont transigé sur le droit, si l'ambition ou des intérêts plus vils n'ont pas dirigé leurs écrits et leurs actes! Avec le suffrage universel, la patience était possible, car l'avenir était sauf; après la suppression du suffrage universel, c'est un suicide. Et comment rachèterez-vous cette irréparable défaite qui ne vous laisse ni l'honneur comme parti, ni l'espérance comme citoyens? Quand vous rendra-t-on ces quatre millions d'ilotes que vous avez laissé destituer du droit d'homme? Assez de mensonges! ne jouez pas plus long-temps l'habileté politique, cessez de parler de 1852, car vous y croyez moins que personne. Avouez-le, vous avez eu peur pour votre négoce ou vos indemnités parlementaires, et vous avez conduit vous-mêmes les funérailles du suffrage universel. »

Quand ils condamnent ainsi la conduite de leurs coreligionnaires, les réfugiés savent bien quels reproches ceux-ci leur jettent à leur tour à la tête. Ce sont des impatiens de l'exil, et c'est cette impatience qui leur inspire ces amers dépits contre leur propre parti. Aussi y a-t-il dans *le Proscrit* un article intitulé *les Impatiences de l'exil*, qui nous en apprend beaucoup sur les querelles du ménage démagogique :

« Ce mot a déjà été prononcé, et pourquoi ne servirait-il pas à expliquer et à réfuter la politique dont *le Proscrit* lève le drapeau? La méthode est facile, elle n'exige pas une grande dépense d'esprit ni surtout de courage; enfin, elle peut s'appliquer à tout. Nous avons, par exemple, le malheur de ne pas trouver absolument bon que la révolution se laisse traîner aux gémonies, que la république, désertée par ceux qui avaient mandat de la défendre, s'en aille docilement de vie à trépas; — impatiences de l'exil!

« Nous sommes assez osés pour ne pas admirer le stoïcisme de la montagne, assistant, l'arme au bras, à la ruine de la constitution, et se laissant clouer sur ses bancs par l'insulte et l'outrage; nous pensons et nous disons tout haut, avec l'espoir que notre parole sera entendue de la France entière, que le peuple n'a plus rien à attendre que de son patriotisme et de son courage, qu'il peut et doit choisir son temps et son heure, sans demander un firman aux muets de la montagne et aux endormeurs de la presse; — impatiences de l'exil! »

Nous avons cité ces curieux passages du journal de M. Ledru-Rollin, parce qu'il nous montre bien l'importance de la victoire légale du 31 mai. Oui, ç'a été un grand coup porté à l'armée du mal que la loi du 31 mai 1850. Chaque jour, les renseignemens que nous trouvons dans les journaux sur la réduction des listes nous prouvent que la loi a atteint le but qu'elle poursuivait, puisque partout la population nomade, c'est-à-dire la population qui n'a aucun intérêt au maintien de l'ordre social, se trouve éliminée, tandis que la population domiciliée, c'est-à-dire la population honnête et régulière, s'est affermie dans ses droits; mais ce qui a frappé surtout les réfugiés dans la discussion de la loi électorale, c'est que la montagne, après avoir annoncé qu'elle allait tout foudroyer, s'est laissé vaincre le plus commodément du monde. Nous avons nous-mêmes remarqué cette soudaine sagesse; mais la remarque est plus piquante dans la bouche de M. Ledru-Rollin. D'où vient cette prudence, sinon du sentiment que la montagne a eu de sa faiblesse, sentiment fort juste, selon nous. Et quand nous entendons M. Ledru-Rollin en faire un reproche à la montagne, nous trouvons que la montagne de Paris serait fort à son aise pour renvoyer le reproche à la montagne de Londres. Cette faiblesse, en effet, du parti démagogique, d'où vient-elle, sinon de la conduite de M. Ledru-Rollin et de ses amis depuis la révolution de février, et surtout depuis dix-huit mois? S'il n'y avait pas eu l'année dernière un 13 juin aussi impuissant que ridicule, on s'en souvient, peut-être y aurait-il eu cette année quelque 13 juin formidable. Nous n'en croyons rien quant à nous; mais, contre M. Ledru-Rollin, la montagne de Paris peut le croire et le dire. Si quelqu'un, en effet, depuis le 24 février 1848 jusqu'au 13 juin 1849, a pu se dire le chef du parti démagogique, si quelqu'un a conduit ce parti, c'est assurément M. Ledru-Rollin. Où l'a-t-il mené? Qu'en a-t-il fait? Ce ne sont pas les fautes de cette année qui ont perdu le parti démagogique; ce sont les fautes de toute sa conduite depuis le 24 février. Il n'appartient pas à ceux qui ont épuisé un parti par leurs imprudences et leurs folies de lui reprocher de manquer de force.

Nous avons vu comment M. Ledru-Rollin juge la montage d'aujourd'hui. Il est curieux peut-être aussi de voir comment il juge le gouvernement provisoire et les événemens de 1848. Nous avons entendu rappeler souvent un proverbe de notre première révolution : Égoïste comme un émigré. Ce proverbe s'applique fort bien aux émigrés démocrates de Londres. Il n'y a qu'eux qui aient compris le sens de la révolution de février; il n'y a qu'eux qui savent la diriger, et quiconque s'écarte d'eux ou de leurs pensées est un aveugle ou un traître. Le mal remonte haut, selon le citoyen Delescluze. Ainsi le peuple s'est trompé dès le 24 février, car, parmi ceux que le peuple élève au rang de gouvernans provisoires, on ne compte pour ainsi dire « que des royalistes ou

des whigs ambitieux couvés dans la serre chaude du *National*... » Que fait le peuple-roi? Il s'enivre des paroles dorées de Lamartine; il plante des arbres de la liberté et fait allumer des lampions... Si des voix sages s'élèvent pour parler au nom de l'unité ou de la tradition, elles sont bientôt couvertes par les vociférations des sectaires. Les théories les plus contraires à l'esprit national, les sophismes les plus monstrueux, les projets les plus impossibles trouvent des apôtres et des disciples. » — Ces derniers mots, si nous ne nous trompons, doivent être à l'adresse de M. Louis Blanc, ce qui prouve que la montagne de Londres a elle-même ses divisions.

Ainsi la première erreur du peuple fut la nomination du gouvernement provisoire; nous ne demandons pas mieux que de le croire. La seconde fut l'élection de l'assemblée constituante. « Les prolétaires trompés vont prendre leurs mandataires parmi les ennemis secrets ou déclarés de l'égalité; sur 900 membres accourus de tous les points de la France, le parti républicain ne compte pas 100 représentans! »

Quoi! dans l'assemblée constituante, il n'y avait pas 100 républicains, et c'est cette assemblée qui a proclamé avec tant d'ardeur la république! Ce qui nous étonne, c'est qu'en constatant qu'il n'y avait pas plus de 100 républicains dans l'assemblée, M. Delescluze ne se demande pas pourquoi cela? Il parle bien de l'erreur des prolétaires; mais qui sait? peut-être les prolétaires ont-ils pris ce jour-là tout ce qu'il y avait de républicains en France. Cette explication en vaut bien un autre.

Voilà deux fois déjà que le peuple a agi, 1° dans la nomination du gouvernement provisoire, 2° dans l'élection de l'assemblée constituante, et deux fois déjà, selon *le Proscrit*, il s'est trompé. C'est à décourager de l'employer. Cependant, quand vint l'élection de l'assemblée législative, le peuple agit mieux, et en voici le témoignage. « Le suffrage universel, dit M. Delescluze, faisait peu à peu son éducation; il s'était montré impitoyable pour les républicains de la forme, sans merci pour ces ambitions vulgaires qui avaient si honteusement déserté le devoir pour les vaines satisfactions de l'orgueil ou de la cupidité. » Ces phrases ont leur adresse évidemment, et ce n'est pas un des signes les moins caractéristiques de l'esprit réfugié ou émigré que nous étudions en ce moment, que cette implacable rancune de la montagne de Londres. La montagne de Londres ne pardonne pas. Elle rejette sans pitié tous ceux qui, dans le parti démocratique, semblent aujourd'hui revenir à la démagogie après l'avoir répudiée pendant quelque temps. « Pouvons-nous oublier, dit *le Proscrit* (et nous ne citons les noms qu'on va lire que parce que ce qui fait leur crime aux yeux des montagnards de Londres fait leur honneur aux nôtres), pouvons-nous oublier qu'aujourd'hui les Pascal Duprat, les Ducoux et tant d'autres, qui alors se faisaient si hardiment les porte-bannières et les pourvoyeurs de la réaction, se glissent pas à pas dans les rangs démocratiques, que M. Cavaignac lui-même est accepté par certains journaux comme l'espoir de la république? »

Le Proscrit n'est pas seulement le journal de l'émigration démagogique française; c'est le journal de la république européenne réfugiée à Londres et concentrée pour le moment en quelques hommes, jusqu'à ce qu'elle s'établisse

dans toute l'Europe. Ce plan de république universelle et d'unité démagogique est surtout exposé dans un article de M. Mazzini, l'ancien dictateur romain. « Il faut, dit M. Mazzini, il faut qu'aux chapelles se substitue l'église, aux sectes la religion de l'avenir. Il faut que la démocratie européenne se constitue. Il faut qu'à la ligue des pouvoirs corrompus ou mensongers vienne enfin s'opposer dans sa réalité et dans sa puissance la *sainte alliance des peuples*. Il faut poser en commun la première pierre du temple sur le fronton duquel l'avenir inscrira : DIEU EST DIEU, et L'HUMANITÉ EST SON PROPHÈTE. La victoire est à ce prix; l'initiative est à tous. »

Que signifient ces pompeuses glorifications de l'humanité? Quoi! nous sommes tous les prophètes de Dieu! Pauvres prophètes! Mais M. Mazzini sait bien ce qu'il veut dire. L'humanité, c'est lui, comme, dans la bouche de M. Ledru-Rollin, le peuple, c'est M. Ledru-Rollin lui-même et lui seul. Grands mots et petits hommes, orgueils individuels qui s'érigent en personnifications insolentes de l'univers, voilà la triste histoire de nos jours! Nous ne nous y trompons pas en effet, et nous ne prenons pas M. Mazzini pour un fanatique. Les fanatiques se dévouent aux autres; M. Mazzini se dévoue à sa propre déification. Cela ne fait qu'un égoïste, plus le galimatias.

Reposons-nous des publications étranges ou coupables que nous venons de parcourir sur l'écrit d'un homme de talent et d'un homme de bien, M. Émile de Bonnechose. Cet écrit, intitulé *les Chances de salut de la société actuelle*, commence par analyser nos maux, et, parmi nos maux, M. Émile de Bonnechose compte sans hésiter quelques-unes de nos institutions, les lois sur la presse, sur l'enseignement, sur les concours, sur la garde nationale, et surtout le suffrage universel. « Si l'ordre règne en ce moment, dit M. de Bonnechose, si la société se maintient debout, si ses ennemis sont momentanément abattus, cet état de choses doit être attribué uniquement à la sagesse et à l'union des grands pouvoirs constitués, dont l'existence est *précaire*, et qui n'ont en eux-mêmes aucune condition de *stabilité* ni de *durée*, et les seules *chances* qu'ait la société pour échapper aux plus grands malheurs c'est d'être replacée par ces mêmes pouvoirs sur des bases plus fermes et dans des *conditions d'existence* plus normales. » Or, quelles sont ces conditions? M. de Bonnechose compte parmi les premières conditions de l'existence de la société l'établissement d'un pouvoir exécutif respecté et suffisamment fort, « et enfin des institutions tutélaires qui proportionnent, autant que possible, la part d'influence politique donnée à chacun dans la société à l'intérêt plus ou moins grand que chacun peut avoir à la défendre. »

Ces derniers mots, si je ne me trompe, font de M. de Bonnechose un réactionnaire décidé. Il veut, en effet, revenir au cens ou tout au moins à la capacité spéciale, pour constituer la liste électorale. Il ne croit pas que tout le monde naisse électeur; il pense que l'électorat est un droit qui ne doit être conféré qu'à ceux qui le méritent; il nie enfin le principe du suffrage universel, et, pour nier le principe du suffrage universel, il s'appuie avec une grande naïveté sur l'autorité de Benjamin Constant, comme si, depuis les grands publicistes que nous avons eus, voici bientôt trois ans, par milliers et par millions, l'autorité de Benjamin Constant était encore de mise. Benjamin Constant disait, il

est vrai, il y a vingt ans : « La propriété seule assure le loisir indispensable à l'acquisition des lumières et à la rectitude du jugement; la propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques... Lorsque les non-propriétaires ont des droits politiques, de trois choses il en arrive une : ou ils ne reçoivent d'impulsion que d'eux-mêmes, et alors ils détruisent la société, ou ils reçoivent celle de l'homme ou des hommes du pouvoir, et ils sont des instrumens de tyrannie, ou ils reçoivent celle des aspirans au pouvoir, et ils sont des instrumens de factions. J'établis donc des conditions de propriété, et je les établis également pour les électeurs et pour les éligibles... » Mais nous avons changé tout cela, et nous avons entrepris de prouver au monde qui ne connaissait encore de république ayant vécu et ayant fait quelque figure dans le monde que les républiques aristocratiques, nous avons entrepris de prouver qu'une république démocratique pouvait, dans un grand état, vivre avec le suffrage universel.

Jusqu'ici nous avons beaucoup plus parlé de la politique générale que des discussions de l'assemblée. Cela tient à ce que, ne voulant pas parler de la loi de la presse, il n'y a pas eu dans cette quinzaine d'autre discussion importante qui ait attiré l'attention du public. Les délibérations de l'assemblée n'en ont pas moins été utiles. Nous avons, en effet, à mentionner pendant cette quinzaine plusieurs lois excellentes, de ces lois que les partis demandent avec emportement, tant qu'ils pensent qu'on ne les leur accordera pas, et qu'ils oublient aussitôt qu'on les a faites : la loi sur les caisses de secours mutuels, qui fait le pendant à la loi sur les caisses de retraite, la loi sur les sociétés de patronage, la loi sur l'avancement des fonctionnaires publics; nous n'oublierons pas même la loi sur les mauvais traitemens infligés aux animaux, car la liberté d'être brutal et cruel avec les animaux ne nous a jamais semblé une liberté qu'il fallût soigneusement maintenir, convaincus, comme nous le sommes, que toutes les brutalités et toutes les violences se touchent. Parmi ces lois, celles qui sont surtout destinées à soulager les classes laborieuses ont été discutées par l'assemblée avec beaucoup de soin. Préparées par le grand et intelligent rapport de M. Thiers sur l'assistance publique et par les rapports spéciaux de M. Benoît d'Azy, ces lois, nous l'espérons, produiront quelques heureux effets : elles feront du bien, quoiqu'elles n'aient pas fait de bruit. Nous ne croyons pas qu'elles vont renouveler en un instant la face de la société laborieuse; nous ne nous attendons pas à des miracles. Il y a quelque chose à quoi l'assemblée doit encore moins s'attendre qu'à des miracles : c'est à la reconnaissance, je dis à la reconnaissance bruyante ou à la popularité. Elle aura la reconnaissance des ouvriers honnêtes et laborieux qui profiteront du bienfait des nouvelles lois; elles n'aura pas celle des ouvriers coureurs de clubs et lecteurs de journaux. Ceux-là ne connaîtront pas les nouvelles lois, pour deux raisons : la première, parce que leurs journaux se garderont bien de leur dire que le gouvernement du président et l'assemblée législative viennent de faire trois lois qui seront favorables aux intérêts des classes laborieuses; l'autre raison qui fera que les ouvriers dont nous parlons ne connaîtront pas ces lois par leurs effets, c'est que ces lois ont sagement établi que la société ne devait faire quelque chose que pour ceux qui commençaient par faire quelque chose

pour eux-mêmes, et qui ne mettaient pas leur paresse et leurs vices à la charge de l'état. Les lois nouvelles font certains avantages à ceux qui font certaines économies; elles récompensent les vigilans, les sobres, les honnêtes, ceux enfin qui imitent la fourmi et non ceux qui imitent la cigale. Vous voyez bien qu'à cause de cela même ces lois sont destinées à rester étrangères et inutiles aux ouvriers qui n'aiment pas le travail, et qui ne s'en intitulent pas moins le peuple des travailleurs. Que l'assemblée le sache, elle a fait le bien, elle n'en sera pas plus populaire pour cela, et nous n'en entendrons pas moins répéter par les mille échos de la presse démagogique que l'assemblée ne fait rien pour le peuple, et qu'il n'est rien sorti du travail de la commission sur l'assistance publique.

Nous devons compter aussi parmi les bonnes œuvres de la majorité de l'assemblée la loi sur la mise en état de siége de la Guadeloupe. L'état de nos malheureuses colonies est vraiment déplorable. La liberté des noirs, que le gouvernement provisoire a proclamée imprudemment, a excité au plus haut degré la haine des diverses races qui peuplent nos Antilles. Hier encore esclaves, aujourd'hui citoyens et électeurs, que voulez-vous que fassent les noirs, sinon d'obéir aux rancunes de l'esclavage? Comment espérer la paix quand on met des armes aux mains des passions et des intérêts rivaux? Aussi les plus cruels récits de meurtres et d'incendies nous arrivent sans cesse de la Guadeloupe. Les défenseurs même ou les auteurs de cette brusque émancipation qui a désolé les colonies nous en font de tels tableaux, qu'il faudrait en conclure que les deux races ne peuvent plus exister sur le même sol. Ainsi la liberté des noirs aurait pour effet l'extermination des blancs. Que dites-vous de ce nouveau produit de la fraternité de 1848?

Nous ne voulons pas en finir avec les délibérations de l'assemblée, pendant cette quinzaine, sans dire un mot d'une délibération sur les colonies agricoles de l'Algérie. Nous laissons de côté ce qui touche aux erreurs qui ont été faites dans le choix des colons. Ces erreurs ont été signalées d'une manière expressive dans le rapport de M. Reybaud; mais les députés de l'Algérie s'étaient imaginés que la meilleure manière de faire prospérer ces colonies, c'était de les affranchir de ce qu'on appelle le régime militaire, pour les ramener au régime civil, et là-dessus nous avons entendu de grandes déclamations contre ce qu'on nomme le *militarisme* ou le gouvernement du sabre. Nous ne saurions dire, laissant de côté les hommes que nous respectons toujours pour aller aux choses que nous avons le droit de juger, nous ne saurions dire combien ces déclamations nous semblent sottes et ingrates, sottes et ingrates en Algérie, à propos de laquelle on les fait, sottes et ingrates en France, où l'on vient les faire. Y a-t-il un pays au monde qui doive plus à l'armée que l'Algérie et la France? L'une lui doit d'être née, et l'autre lui doit de n'être pas morte. En Algérie, tout a été fait et créé par l'armée. C'est l'armée qui a bâti les villes, bâti les ponts, bâti les routes, bâti les églises, bâti les maisons; c'est elle qui a défriché les champs, planté les arbres, creusé les fontaines dans ces colonies agricoles elles-mêmes qu'elle a si grand'peine à empêcher de retomber dans la stérilité et dans l'inculture, depuis qu'elle y a installé les citadins turbulens et paresseux qu'on y a envoyés comme colons. Dans les derniers temps de la république

romaine, c'étaient les soldats qui chassaient l'agriculteur du champ qu'il avait labouré et ensemencé.

Hæc mea sunt! veteres migrate coloni.

Aujourd'hui en Algérie c'est le contraire. Le soldat laboure, arrose, ensemence, cultive, et, cela fait, le colon arrive pour moissonner. Et il se plaint du régime militaire! — Mais, dit-on, pourquoi sont-ce des officiers qui gouvernent les colons? Pourquoi ces colons n'ont-ils pas leurs magistrats électifs, leurs maires et leurs conseils municipaux? — Vous demandez pourquoi ils ne se gouvernent pas eux-mêmes! C'est qu'ils ne le peuvent pas, c'est qu'ils sont incapables de se faire une règle et de la suivre, c'est qu'ôtez-leur l'officier qui les gouverne, ils tombent aussitôt dans l'anarchie, et la colonie dans le néant. Tenez! vous nous forcez de le dire, il n'y a plus aujourd'hui en France comme en Algérie, il n'y a plus qu'une seule école de gouvernement : c'est l'armée; il n'y a plus que là qu'on apprenne encore les deux qualités qui font vivre la société, obéir et commander. L'armée est la seule portion de la société qui soit encore un corps régulier, hiérarchique, qui soit encore une vraie société, et c'est pour cela que l'armée a une si grande importance dans le gouvernement. Ce n'est pas parce que l'armée a un sabre et un fusil, ce n'est pas pour cela qu'elle gouvernera; c'est parce qu'elle a une organisation, une hiérarchie. C'est de là que vient sa force, et partout où la société s'est trouvée vieille et lasse, partout où les liens de l'ordre social se sont détendus et relâchés, à Rome par exemple, sous les empereurs, si l'armée a gouverné, c'est que l'armée avait conservé son organisation, tandis que le reste de la société avait perdu ou vu s'altérer la sienne. L'armée a ce grand avantage dans un état agité par les factions, qu'elle reste un corps pendant que les autres corps s'amollissent et s'effacent. Si cela est vrai de toutes les armées, qu'est-ce de notre armée si intelligente à la fois et si énergique? Que veut-on dire, en effet, quand on parle du gouvernement du sabre? Ne dirait-on pas que nos officiers ne sont bons qu'à commander une charge de cavalerie? Oublie-t-on que, formés dans nos écoles savantes, nos officiers sont des hommes instruits, lettrés, savans, qui savent penser et agir, écrire et faire, qui ont à la fois le discours et l'œuvre, l'action et la parole, perfectionnant l'une par l'autre, empêchant que la parole, toujours séparée de l'action, ne tombe dans la langueur et dans la frivolité? Et non-seulement nos officiers sont en général des hommes d'un esprit cultivé, ils ont dans leur sein les spécialités les plus diverses. Ceux qui médisent de l'armée et qui veulent en faire la personnification de la force brutale ne réfléchissent pas qu'une armée est une société complète, ayant tous ses instrumens d'action, son administration des vivres, du logement, du vêtement; ayant ses constructeurs, ses ingénieurs, et dont nous dirions volontiers qu'*elle fait aussi la guerre*, tant elle fait bien d'abord toute autre chose. Avec une organisation pareille, on comprend ce que l'armée a fait dans un pays où tout était à faire comme en Algérie, dans un pays où il faut avoir la pioche d'une main pour défricher, et le sabre d'une autre pour défendre le sillon qui vient d'être ouvert, dans un pays et devant un peuple comme le peuple arabe, qui n'aime et n'estime que la guerre. Vou-

lez-vous par hasard, devant les Arabes, jouer au gouvernement représentatif, avoir un maire en lutte avec son conseil municipal, ou bien encore jouer à la garde nationale? En Algérie, la garde nationale devient bien vite une milice sérieuse, et c'est pour cela qu'elle a besoin d'être commandée par des officiers sérieux. Pour gouverner les colonies agricoles, les officiers ont le titre qui de tout temps a conféré le pouvoir : ils défendent la colonie. Qui dit défenseur dit gouverneur. Cela est vrai en France et en Algérie.

C'était l'armée romaine qui, par ses grands travaux, changeait la face des provinces conquises; c'est notre armée aussi qui, en Afrique, installe la civilisation, ou plutôt qui l'y ramène, car l'armée française, partout où elle s'avance en Afrique, y trouve les traces de son héroïque devancière, l'armée romaine. Il semble qu'il y ait comme une sorte de généreuse émulation entre ces deux armées dont la gloire vient dans les mêmes lieux se toucher à travers les siècles. Qui aura été le plus loin de l'armée française ou de l'armée romaine? Qui aura bravé le plus de périls et vaincu le plus d'obstacles? Dernièrement, une expédition française partait de Biscara et pénétrait dans la vallée de l'Oued-el-Abiod. Bientôt elle arrivait à un défilé formidable, le Kanga de Tighanimias, et nos chefs arabes affirmaient que la colonne ne pourrait point passer. Ils indiquaient même de longs circuits pour tourner le défilé. Cependant le général en fait la reconnaissance. Pendant six heures de travail obstiné, la pioche, le pic à roc, la mine, sont employés. Quarante sapeurs du génie et deux bataillons du 20e rivalisent d'adresse et d'ardeur. Le lendemain matin, en trois heures, la colonne passe sans difficulté ce mauvais pas, laissant derrière elle au bénéfice du pays une route bonne et durable. Nous croyions bien, écrit le général, passer là les premiers; mais au milieu du défilé une inscription latine gravée dans le roc nous apprit que sous le règne d'Antonin-le-Pieux la 6e légion romaine avait montré ses aigles à ces mêmes rochers. « J'espère que nous avons au moins traduit l'inscription romaine et gravé notre traduction dans le roc. » La version cette fois vaut l'original.

En passant des affaires du dedans aux affaires du dehors, la première circonstance que nous rencontrons, c'est en Angleterre la mort de sir Robert Peel et les hommages que l'Angleterre et toute l'Europe rendent avec empressement à sa mémoire. Heureux homme en dépit de la précocité de sa mort! heureux peuple malgré la grande perte qu'il a faite! oui, heureux peuple, puisqu'il a encore cette vertu de la reconnaissance, qui, de toutes les vertus d'une société, est la plus rare et la plus salutaire, celle surtout qui témoigne le mieux de la vitalité d'un état. Les nations reconnaissantes ne meurent pas. Elles ont en elles l'instinct de la justice, et c'est à cause de cet instinct qu'elles rendent hommage aux grands hommes qui se sont dévoués à leur salut ou à leur gloire; mais cet instinct de la justice leur révèle aussi les véritables conditions de l'ordre social, et elles s'y soumettent avec empressement. L'ordre dans l'état ne leur pèse pas plus que la gloire dans les hommes d'état, et elles se sentent fortifiées, honorées, et non pas gênées, par tout ce qui les soumet. Heureux donc sir Robert Peel d'avoir vécu et d'être mort au milieu d'un pareil peuple! Mais aussi il a tout fait pendant sa vie pour conserver à ce peuple les qualités qui le rendent capable de supporter ses grands hommes. Il ne l'a jamais ni excité ni flatté.

Aussi quels hommages rendus à sa mémoire! Quelles belles et glorieuses séances que celles que le parlement interrompt en signe de deuil, et celles où les amis de Robert Peel refusent en pleurant les funérailles publiques que la patrie leur offre, parce qu'ils ne peuvent pas les préférer aux funérailles de famille qu'a voulues l'illustre défunt! car, sachons-le bien, là où la patrie est si bien constituée, la famille cependant domine et prévaut sur la patrie dans le cœur des hommes, et la patrie ne s'en plaint pas; elle s'applaudit au contraire que ses plus véritables et ses plus solides fondemens soient entourés de tant de respect et de si pieuses préférences.

Nous ne jugerons pas ici la politique extérieure et intérieure de sir Robert Peel pendant sa longue carrière publique. Nous ne voulons faire que deux courtes remarques à ce sujet. L'histoire dira qu'il y a eu, dans notre siècle et depuis trente ans, une école d'hommes d'état qui se sont, dans les divers pays de l'Europe, glorieusement employés à maintenir la paix du monde : en France, le roi Louis-Philippe, et avec lui MM. Molé, de Broglie, Thiers et Guizot; en Autriche, M. de Metternich; en Russie, M. de Nesselrode; en Prusse, le vieux roi de Prusse et ses ministres; en Angleterre, lord Wellington, lord Aberdeen, lord Lansdowne, lord John Russell, et parmi eux, au premier rang, sir Robert Peel. Ce sera l'honneur de ces hommes d'état d'avoir su, en soutenant les légitimes intérêts de leur pays, subordonner ces intérêts au maintien de la paix générale, et d'avoir toujours préféré la grande politique à la petite. Nous sommes moins à notre aise, nous l'avouons, pour louer la politique intérieure de sir Robert Peel, et particulièrement la politique commerciale qu'il avait adoptée depuis quelques années. Il y a là une grande expérience qui se fait sans qu'on puisse encore en juger les résultats. Le libre échange fera-t-il la prospérité de l'Angleterre, ou bien l'agriculture et par conséquent la propriété anglaise recevra-t-elle du coup un échec dont elle aura de la peine à se relever? C'est là une grande question. L'avenir seul sait ce qu'il gardait à M. Peel et ce que la mort lui a enlevé.

La paix entre l'Allemagne et le Danemark, la dissolution de la chambre des députés en Wurtemberg, enfin les projets d'union commerciale présentés par l'Autriche, tels sont les trois points qui doivent attirer l'attention du public; mais nous renvoyons à la prochaine chronique ce que nous voulons dire à ce sujet. En Allemagne, nous ne sommes jamais pressés de nous mettre au courant. Les projets y vont si vite, et les événemens y vont si lentement, que d'une part on est toujours à temps pour dire ce qui doit durer, et que d'autre part il est fort inutile de rappeler ce qui a vécu à peine.

Depuis plusieurs mois, l'Espagne semblait n'avoir qu'une pensée; d'un bout à l'autre de la Péninsule, ce singulier peuple espagnol attendait avec une impatience fébrile la naissance d'un héritier royal. Quel serait le cérémonial adopté pour le baptême de l'infant? Telle était la grande préoccupation de Madrid. Les brochures abondaient sur ce sujet, et nous en avons une entre les mains que nous recommandons aux chercheurs de curiosités historiques. Les pompes de la vieille monarchie y sont décrites avec la minutieuse exactitude

des procès-verbaux contemporains (1). La lithographie ne restait pas en arrière de l'imprimerie, et le portrait anticipé du futur prince des Asturies circulait déjà de main en main. Nous disons prince, car le peuple espagnol y tenait, et de fait on ne peut nier que la naissance d'un infant n'eût été pour l'avenir de la Péninsule une double garantie de sécurité. Prince ou princesse d'ailleurs, l'enfant qu'attendait la sollicitude monarchique du pays paraissait devoir venir au monde sous de meilleurs auspices que la jeune reine sa mère, car, il n'y a pas vingt ans, la blanche bannière qui se déploie sur le château royal à la naissance d'une infante (2) devenait, par une contradiction symbolique, le drapeau d'une sanglante guerre de succession qui n'a été résolue qu'à Vergara. Ce qui frappait surtout dans les manifestations dont les journaux espagnols ne nous apportaient qu'un écho affaibli, c'était l'accent de spontanéité, de conviction, d'enthousiasme réel et sincère qui s'y révélait, même à distance; mais le vœu populaire n'a pas été exaucé : on a appris à peu près en même temps à Madrid la naissance et la mort du jeune prince. Un pareil événement ne peut manquer sans doute de raviver les espérances des montémolinistes; mais nous ne voyons pas qu'il leur donne la moindre autorité. Aujourd'hui comme devant, la question de succession reste résolue.

Cuba et la Propagande annexioniste.

L'avortement du coup de main tenté naguère par la bande Narcisco Lopez contre Cuba a été aussi complet que possible; mais, pour qui connaît l'inexorable convoitise des Anglo-Américains et leur dédain de certains scrupules, pour qui tient compte surtout de la latitude que donnent à ces tendances de l'esprit national la faiblesse et l'instabilité constitutives du gouvernement de Washington, la complicité tacite des agens de celui-ci, qui, en dépit d'ordres formels, ont laissé l'expédition s'organiser en plein jour, la complicité avouée des autorités locales, dont quelques-unes, et de ce nombre le gouverneur même de l'état de Mississipi, ont officiellement patroné Lopez, il est bien évident que l'essai de piraterie auquel vient d'échapper la principale des Antilles se reproduira tôt ou tard. Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher sur quels élémens de résistance l'Espagne, le cas échéant, pourrait compter.

La propagande annexioniste de New-York exploite à Cuba trois intérêts fort distincts, dont deux sont même essentiellement contradictoires. Aux noirs, elle promet l'émancipation; aux propriétaires d'esclaves, elle offre la restauration et l'impunité de la traite à l'abri du pavillon américain, le partage de la prospérité commerciale et agricole des États-Unis. Elle s'adresse enfin aux susceptibilités locales, déclame contre la tyrannie militaire et l'avidité fiscale de la métropole et vante les douceurs du régime fédéral (3). Voyons jusqu'à quel point ce triple appel peut trouver des échos au sein de la population de Cuba.

(1) *Noticia del Ceremonial antiguo para el juramento del Principe de Asturias*, etc. (Madrid, libreria de Monier.)

(2) A la naissance des infans, c'est le drapeau national qu'on arbore.

(3) *Replica de don José Antonio Saco à los anexionistas*. Madrid, 1850. Imprenta de la

Nous dirons d'abord que, si l'idée d'émancipation était assez puissante pour insurrectionner les noirs, ils n'auraient pas attendu jusqu'ici. Ils se seraient soulevés en 1841, alors que le gouvernement de la métropole, en rupture ouverte avec la France, seule alliée continentale de celle-ci, était à la merci de l'Angleterre, qui, par l'organe de son agent à Cuba, M. Turnbull, leur prêchait ouvertement la révolte. Ils se seraient surtout soulevés en 1848; les dangers qui menaçaient intérieurement et extérieurement l'Espagne, sa querelle diplomatique avec l'Angleterre, la suppression de l'esclavage dans nos colonies, l'ascendant irrésistible que semblait donner aux idées d'émancipation la révolution européenne, tout les y encourageait, et les propagandistes, tant anglais qu'américains, qui s'étaient abattus sur l'île ne le leur laissaient pas ignorer. Ce que les noirs n'osèrent ou ne voulurent pas tenter à ces deux époques, l'oseraient-ils et le pourraient-ils aujourd'hui que l'Espagne, libre de toute complication extérieure et remise de son délabrement intérieur, est plus que jamais en mesure de les contenir? Cette liberté qu'ils n'ont pas songé à prendre des mains de l'Angleterre, dont la bonne foi abolitioniste ne pouvait être du moins révoquée en doute, iraient-ils précisément la demander aux États-Unis, où la question de l'esclavage est plus que jamais en suspens, aux États-Unis, qui de la même main offrent l'émancipation des noirs et le rétablissement de la traite? Ajoutons que la position des noirs est à Cuba des plus tolérables. Des règlemens sévères, qui datent des premiers temps de la conquête, les mettent à l'abri de tout mauvais traitement, et l'opinion ne les protége pas moins que la loi. Ce sentiment d'égalité pratique qui est le fond du caractère espagnol a déteint ici sur les rapports des colons avec les esclaves : l'esclavage ne s'y distingue, à proprement parler, de la domesticité libre que par son côté avantageux, par le patronage perpétuel qu'il implique. Un grand nombre de noirs ont pu s'y créer par leur industrie une aisance personnelle qui leur permet souvent jusqu'aux jouissances du luxe, et il ne tient qu'à eux d'oublier qu'ils ont encore un maître. Cette liberté de fait ne vaut-elle pas la liberté légale des noirs et des mulâtres de l'Amérique du Nord, qui ne pourraient, sans courir danger de mort, user des droits politiques que la constitution leur confère, et que l'impitoyable orgueil de la race blanche exclut de ses écoles, de ses églises, et jusque de ses cimetières?

La propagande à double face des annexionistes n'est pas de nature à inspirer plus de confiance aux planteurs qu'à la race noire. En supposant même que ceux-ci fussent complétement rassurés du côté des abolitionistes américains, le danger ne serait que déplacé. Si l'Espagne voyait jamais Cuba lui échapper par le fait des planteurs, hésiterait-elle un seul instant, fût-ce en pure perte, à décréter elle-même l'émancipation en masse des noirs? Ceci est élémentaire : on encloue les canons qu'on est forcé d'abandonner à l'ennemi, et nous n'énonçons pas d'ailleurs cette hypothèse au hasard. Il est un mot semi-officiel qui fait fortune en Espagne, et que méditeront sans doute les créoles annexionistes, s'il y en a réellement : « Cuba doit être espagnole ou africaine! »

Compaña de Impresores y libreros. — Cette brochure, bien qu'écrite au point de vue d'une polémique trop personnelle et trop minutieuse, donne une idée très complète de la propagande annexioniste.

Allons plus loin : supposons que, par un concours de circonstances imprévues, Cuba pût parvenir à entrer comme état à esclaves dans la confédération anglo-américaine; le commerce et la production de cette île y gagneraient-ils beaucoup? Quelques chiffres vont prouver le contraire.

L'immigration des blancs est le thermomètre le plus infaillible de la prospérité matérielle d'une colonie; or la population blanche de Cuba, qui n'était en 1774 que de 96,000 ames, s'élevait en 1846 à 425,000, c'est-à-dire à près de *quatre fois et demie* en sus. Si l'on compare ce mouvement de population à celui des États-Unis, les résultats sont plus significatifs encore. De 1810 à 1840, l'accroissement a été en moyenne, pour Cuba, de 25,70 pour 100 par période décennale, et, pour les États-Unis, de 33 pour 100, de sorte que l'avantage des États-Unis sur Cuba se réduit à un peu plus de 7 pour 100 tous les dix ans.

On peut raisonnablement imputer cette différence à des causes physiologiques et topographiques que l'annexion ne ferait pas disparaître. Et d'abord, outre que la race anglaise, française et allemande, qui est le principal élément de la population blanche des États-Unis, se multiplie beaucoup plus rapidement que la race espagnole, le climat tempéré d'une bonne moitié des États-Unis favorise beaucoup plus cette multiplication que le climat tropical des Antilles. En second lieu, le domaine agricole disponible des États-Unis est presque illimité; l'appât des concessions gratuites ou quasi-gratuites de terrains y attire une foule d'Irlandais et d'Allemands qui viennent simplement demander à un sol vierge la subsistance que l'Europe leur refuse, et dont l'immigration ne dépend dès-lors nullement du plus ou moins de prospérité de leur nouvelle patrie. A Cuba, au contraire, la propriété entière est divisée; l'immigration blanche y correspond rigoureusement à une progression proportionnelle du mouvement industriel et commercial. Toutes ces compensations faites, on peut donc affirmer, à coup sûr, que les conditions propres de prospérité matérielle sont pour le moins aussi développées à Cuba qu'aux États-Unis.

Voici des chiffres plus décisifs encore : de 1827 à 1849, l'étendue des cultures en exploitation a progressé, à Cuba, dans la proportion de 38 à 65. Le mouvement commercial de l'île avec l'extérieur, qui représentait, en 1829, une valeur moyenne de 30 millions de piastres, s'élevait, en 1848, à 50 millions, et aurait atteint à cette date bien près de 60 millions, si les épouvantables désastres occasionnés par les derniers ouragans, c'est-à-dire des causes tout-à-fait accidentelles, n'étaient venus ralentir, dans la période 1844-48, la progression normale. Qu'on nous cite un seul point des États-Unis où le commerce local ait à peu près doublé en vingt ans. Depuis 1834, il a été construit à Cuba trois cents milles de chemin de fer : c'est encore un début qui promet.

Ces progrès sont d'autant plus remarquables, que, dans la période où ils se sont accomplis, la métropole a traversé deux guerres maritimes qui anéantirent son pavillon, une guerre d'invasion et quinze ans de guerre civile. Aujourd'hui que l'Espagne est pacifiée, que son marché et ses capitaux sont redevenus libres, qu'elle a une marine marchande de seize mille voiles, et que la réforme de son tarif l'appelle à nouer des rapports commerciaux avec tous les autres pays du continent, Cuba n'a-t-elle pas plus intérêt que jamais à rester

espagnole? Pourrait-elle raisonnablement préférer au monopole de la consommation péninsulaire et au partage des divers débouchés européens que la Péninsule est en mesure de s'ouvrir, nous ne savons quelle solidarité de dupe avec les États-Unis, dont les denrées tropicales, grace au bas prix des terrains, grace surtout à la facilité et au bon marché des transports terrestres, supplanteraient bien certainement les siennes auprès des consommateurs américains, — dont tous les débouchés extérieurs sont déjà conquis et desservis, — dont les développemens agricoles, qui pis est, tendent de plus en plus à dépasser les besoins de la consommation tant intérieure qu'extérieure?

Enfin, et ceci répond à tout, quels sont ces symptômes de sourde irritation que la presse annexioniste des États-Unis prétend avoir découverts parmi les propriétaires de l'île? A des suppositions que rien n'autorise, on peut opposer un fait : à deux reprises depuis 1848, l'autorité coloniale a manqué de fonds, et chaque fois les planteurs et les négocians se sont *spontanément* cotisés pour lui faire une avance. Est-ce là un indice, nous ne dirons pas de mauvais vouloir, mais d'indifférence envers la métropole? Est-ce encore un symptôme de séparation que l'empressement des capitalistes de la colonie à souscrire pour les chemins de fer espagnols? L'élément annexioniste qui s'est manifesté dans la classe des propriétaires, le voici : en 1848, cinq ou six jeunes gens frais sortis des colléges de New-York furent impliqués dans la première conspiration du général Lopez. A vingt ans, on est annexioniste à la Havane, comme on est révolutionnaire à Paris, ce qui ne tire pas à conséquence. A vingt-cinq, on devient substitut ici, planteur là-bas. Nous ne sachons pas d'ailleurs que la prévoyance quelque peu triviale du général Lopez, partageant d'avance à sa bande, au vu et su des autorités américaines, les plantations de Cuba, et laissant pour tout souvenir héroïque dans l'île celui d'une serrure forcée, soit de nature à poétiser pour ces jeunes têtes les idées d'annexion.

Restent les questions d'impôts et de libertés. Cuba, qui est peuplée d'un million deux cent mille habitans, est grevée d'un impôt total (droits de douanes compris) d'un peu moins de 11 millions de piastres, soit environ 45 francs par tête, ce qui, en tenant compte de la valeur relative de l'argent dans les Antilles, ne représenterait certainement pas en Europe 35 francs. Or, veut-on savoir ce que paie, non compris les droits de douanes, la province de Madrid, où la production est à peu près nulle, et où par conséquent les capitaux qui desservent la consommation madrilègne ne s'arrêtent que peu et point? 43 francs par tête : de sorte que la plus florissante des Antilles est beaucoup moins grevée que la province la plus infertile d'Espagne (1). Y a-t-il encore là de quoi justifier les déclamations annexionistes, et ne peut-on pas affirmer à coup sûr que ces innombrables taxes locales qui font partout cortége à la civilisation anglo-américaine prendraient à Cuba plus de 11 millions de piastres? Ajoutons que, sur cette somme, le budget de la métropole n'absorbe qu'un peu plus de 12 millions de francs : est-ce payer bien cher le débouché de seize millions de con-

(1) Nous ne parlons encore ici que des impôts généraux. A part un droit minime sur le revenu net des immeubles des villes, les habitans de Cuba ne paient pas d'impôts municipaux, et on sait combien ces impôts sont lourds en Espagne.

sommateurs et surtout les garanties de sécurité, les garanties d'existence, devrions-nous dire, que la métropole donne à Cuba?

En fait de liberté politique, nous avouons que le régime colonial n'est nulle part un régime-modèle; mais ni les planteurs que ce régime protége contre les tentatives d'embauchage exercées sur les noirs, ni les immigrans qui savent d'avance à quoi ils s'engagent, ni les noirs qui s'inquiètent fort peu de droits politiques, n'ont à s'en plaindre. Quand je lis d'ailleurs dans les journaux de l'île le récit des solennités scientifiques et littéraires qui constituent à Cuba la manie du jour, je me dis que ce ne sont pas là les préoccupations d'une société avilie par le despotisme officiel, ou méditant dans sa silencieuse colère un nouveau serment de Bolivar. En admettant même que le régime colonial de Cuba fût des plus tyranniques,— et il est, au contraire, infiniment plus libéral que celui des colonies anglaises, — nous savons une tyrannie bien autrement odieuse : c'est celle d'une majorité *yankee*. Or, quel est le point où la race anglo-américaine ait pris pied sans y devenir bientôt majorité? Que sont devenues la race française dans la Louisiane, la race hollandaise à New-York, la race suédoise à New-Jersey et dans le Delaware, la race allemande en Pensylvanie?

N'allons pas plus loin, car nous avons prononcé le mot décisif. L'annexion fût-elle, pour Cuba, une condition de salut, au lieu d'être un suicide, cette question seule de race ferait pencher la balance en faveur de la métropole. Une partie des colons auraient pu céder peut-être tôt ou tard à la velléité d'une émancipation pure et simple qui leur aurait permis de rester Espagnols : la crainte, désormais justifiée, de devenir anglo-américains garantit leur fidélité. Entre la plus ombrageuse nationalité de l'ancien monde et la plus envahissante du nouveau, il n'y a d'étreinte possible que pour la lutte, il n'y a d'accord possible que dans l'isolement mutuel.

Il ne faut donc pas s'exagérer, comme l'ont fait quelques-uns de nos journaux, les dangers que peut courir du côté des États-Unis la riche colonie qui nous occupe. Le cas échéant, l'Espagne peut être à peu près sûre de n'avoir qu'un seul ennemi à repousser. Et si, par un de ces revirements auxquels l'instabilité électorale des pouvoirs de l'Union nous a habitués, le guet-apens organisé contre Cuba venait à s'abriter un jour, non plus sous un pavillon de fantaisie, mais sous le drapeau fédéral même, nous le demandons à l'avance : l'Espagne n'aurait-elle pas le droit de compter sur des auxiliaires? La politique d'intervention commence à être fort en défaveur, elle ne profite guère à personne; mais il ne profiterait non plus, ce nous semble, à personne de laisser se fonder sur la moitié du globe et notamment sur un archipel où flottent presque tous les drapeaux européens un droit qui n'avait jusqu'ici de nom dans aucune langue humaine : le droit divin de la piraterie.

G. D'A....

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De la Législation musulmane en Algérie. [1]

Une grande part de nos embarras en Algérie nous est venue d'avoir, au début de la conquête, méconnu des droits consacrés, froissé des mœurs séculaires, et surtout d'avoir bouleversé complétement, sans le savoir, l'assiette de la propriété territoriale, de telle sorte que l'administration et l'autorité judiciaire ne peuvent encore aujourd'hui l'établir avec certitude sur des bases légales et inattaquables. Lorsque Alger tomba en notre pouvoir en 1830, une politique prudente et équitable conseillait de laisser à la population conquise ses usages et ses lois : c'est ce qui fut admis en principe; mais ces lois, nous ne les connaissions pas, et nous ne pouvions en faire l'application nous-mêmes; force fut donc de confier ce soin aux Maures, qui, intéressés à nous rendre la victoire onéreuse et à contrarier toutes tentatives d'établissement durable dans leur pays, ont, avec la mauvaise foi africaine, créé et entretenu un désordre inextricable. Les bases de l'impôt ont été déplacées, les rapports de sujets à gouvernement altérés; le principe fondamental de la propriété nous a été caché sous d'artificieux mensonges. Pour être juste et pour rendre à chacun sa part de responsabilité, on peut ajouter d'un autre côté que, si les Maures ont trompé et volé l'état, l'état, lui aussi, a eu bien des usurpations à se reprocher. La société musulmane, telle que nous l'avions trouvée, possédait, par exemple, des établissemens de charité publique, des fondations pieuses, dont on a saisi les revenus en les détournant de leurs anciens usages. Nombre d'hospices, d'écoles et de colléges n'ont pas tardé à disparaître. Il existait, en 1837, à Constantine des écoles d'instruction secondaire et supérieure, renfermant de six à sept cents élèves, où l'on enseignait le Koran, l'arithmétique, la rhétorique, l'astronomie, la philosophie; quatre-vingt-dix écoles primaires entretenaient en outre de treize à quatorze cents écoliers. Dix ans après, en 1847, les hautes études n'occupaient plus que soixante jeunes gens, et les écoles primaires, réduites à trente, n'étaient plus fréquentées que par trois cent cinquante enfans.

Nous avons causé toute cette perturbation par ignorance des coutumes et de la loi. Aux difficultés déjà considérables que présente l'étude de la langue arabe s'ajoutait la méfiance des indigènes, qui se sont constamment efforcés de nous interdire l'étude de leurs actes civils et de leurs codes législatifs. Là où la loi est un texte sacré, c'est un devoir pour tout vrai croyant d'en dérober la connaissance aux infidèles. En Algérie, le ressentiment de la conquête augmentait cette disposition commune à toutes les populations musulmanes, et c'est pourquoi il nous a fallu une armée de cent mille hommes et un budget de 100 millions pour contenir un pays qu'une poignée de Turcs gardaient avant nous sans conteste.

Aujourd'hui néanmoins ces ténèbres commencent à devenir moins épaisses, avec le temps elles finiront par s'éclaircir et disparaître; des recherches et des

(1) *Précis de Jurisprudence musulmane,* par Khalil-Ibn-Ish'ak, traduit de l'arabe par M. Perron, 3 volumes in-4°; Paris, 1850. Imprimerie nationale.

études persévérantes ont été entreprises; elles ont produit déjà des résultats utiles. L'*Exploration scientifique de l'Algérie*, vaste publication ordonnée par le gouvernement, a mis au jour une masse de documens qu'on aurait vainement recherchés dans les traités *ex professo* des érudits ou des orientalistes qui ont écrit jusqu'à ce jour sur ces matières, et cette encyclopédie algérienne vient de s'enrichir d'un monument considérable, le *Précis de Jurisprudence musulmane selon le rite malékite*, traduit par M. Perron, véritable *corpus juris*, qui comprend la collection de toutes les lois religieuses, politiques et civiles des populations barbaresques.

Dans l'islamisme, il n'y a qu'une loi, il n'y a que la *loi*. C'est la loi religieuse, qui embrasse à la fois le dogme, les prescriptions du culte et les règlemens de la vie civile. Cette loi étant l'émanation de la volonté de Dieu, qui en a posé les bases sommaires dans le Koran, tout ce qu'elle renferme est également sacré et vénérable au même degré, depuis l'article qui règle l'institution du khaliphat jusqu'aux textes qui prescrivent l'attitude et les précautions à prendre pendant l'ablution. De là résulte à nos yeux, dans la rédaction du code islamique, une confusion apparente. Habitués que nous sommes à la séparation du spirituel d'avec le temporel, à la distinction du sacré et du profane, nous voyons des incohérences là où il y a en réalité connexion logique. En tête du code néanmoins sont placées cinquante-huit propositions ou principes formulés qui constituent le dogme; c'est ce que les musulmans nomment *el-din* (la religion) pour le distinguer de la loi proprement dite, qu'ils appellent *cherià*. Quant à la morale des Orientaux, elle est disséminée en quelque sorte dans leur jurisprudence. L'islamisme n'a jamais conçu l'idée de faire de la morale un traité distinct, un chapitre à part de la science de la vie. « Il semble, observe judicieusement M. Perron, que cet arrangement de choses ait voulu dire : La morale est la loi appliquée à tous les détails de la vie sociale et de la religion. » A la suite de l'exposé du dogme viennent en première ligne les pratiques du culte et les prescriptions de la liturgie, où l'on trouve tout ce qui regarde la prière, les ablutions, les cérémonies funéraires, puis les actes ou les règlemens de la vie civile. Après les devoirs de l'homme envers Dieu, les devoirs du sujet envers le prince et ceux des citoyens entre eux : — où trouver un ordre plus logique? S'il n'existe aucune division tranchée entre ces diverses matières, c'est que, dans une société où la pratique religieuse prime tout, il n'est pas un détail qui, de près ou de loin, ne se rattache à quelque observation liturgique. En une foule de circonstances, c'est un précepte du culte qui établit ou infirme la validité des actes civils : par exemple, une vente conclue à l'heure de la prière solennelle du vendredi est par cela seul frappée de nullité. Le culte se mêle à tout : à l'hygiène publique, à la police générale, au droit, à la science, etc. Le législateur arabe, comme autrefois Moïse, forcé de prévoir et de régler jusqu'aux moindres circonstances, a dû, pour chaque incident de la vie, préparer une formule inviolable. Pour établir une puissante unité politique et fonder une grande nation avec des élémens aussi mobiles que l'étaient les tribus orientales, il lui fallut partout substituer son immuable volonté à l'initiative individuelle, supprimer la liberté du corps aussi bien que celle de l'esprit, soumettre l'un et l'autre à une véritable disciplice de caserne. Il a organisé une

nation comme nous organisons un régiment. Dans son système, c'est la loi qui a fait le peuple, au rebours des contrées de l'Europe et du nord, où c'est le peuple dont les mœurs et les traditions ont engendré la loi.

Les lois musulmanes ne furent recueillies et mises en ordre pour la première fois qu'au IIe siècle de l'hégire; avant cette époque, il n'existait d'autre loi écrite que le Koran; les décisions, les conseils, les jugemens du prophète, contenus dans ce livre, étaient transmis et commentés par ses *compagnons* (*as'h'âb*), ou disciples directs, aux *suivans* (*tâbio'ûn*), disciples des disciples directs, qui continuèrent après leurs maîtres la tradition orale, et, dans tous les pays qui tombaient successivement sous les armes de l'islamisme, furent recherchés comme juges consultans, arbitres et interprètes de la loi. Quand ces contemporains de la première génération commencèrent à disparaître, on sentit le besoin de recueillir et de consigner les textes saints dont leur mémoire avait gardé le dépôt. Nombre d'imâms et de juristes publièrent alors des compilations plus ou moins authentiques entre lesquelles, par une singulière conformité de plus avec la religion chrétienne, quatre seulement ont été acceptées comme orthodoxes, parce que les auteurs de ces codes paraissent avoir écrit sous la dictée des *as'h'âb* et des *tâbio'ûn* les plus vénérés, et qu'ils sont absolument d'accord sur les dogmes fondamentaux et les articles de foi, bien qu'ils diffèrent parfois sur certains points secondaires du rite et de la législation. Les quatre corps de législation orthodoxes dans les pays musulmans sont : le rite h'anafite, le rite châféïte, le rite mâlékite, et le rite h'anbalite.

Le premier, qui eut pour fondateur l'imâm Abou-H'anîfa-No'man-Ibn-Tâbit, surnommé le Grand-Imâm, a été le plus généralement adopté par les khaliphes abbassides, et particulièrement mis en honneur par le célèbre Hâroûn-er-Rachîd. Après la chute de l'empire arabe de Baghdad, il est resté en vigueur à la cour ottomane, dans les états asiatiques des princes turcs, en Tartarie et dans l'Inde. La doctrine de l'imâm Châféï est suivie en Égypte; celle d'H'anbal n'a plus que quelques adhérens dispersés; enfin, celle de Mâlek, introduite d'abord en Espagne sous le règne d'El-Hâkem au IXe siècle de l'ère chrétienne, y remplaça la jurisprudence h'anafite, adoptée jusqu'alors. De Cordoue, elle se propagea en Afrique, où depuis lors elle fait seule autorité dans tout le *Mar'reb* (pays d'Occident, ainsi appelé par les Arabes par opposition au *Gârb*, ou pays d'Orient, qui comprend l'Arabie, la Syrie, etc.). Le rite malékite est, on le voit, le plus répandu après celui de H'anifâ, et il régit près de la moitié du monde musulman.

L'imâm Mâlek avait publié son enseignement dans un livre qui fut la base des travaux de sept docteurs principaux, ses disciples, la plupart de Cordoue. Ces travaux servirent de codes jusqu'au VIIIe siècle de l'hégire, époque où Khalîl-Ibn-Ish'âk, célèbre professeur du Kaire et auteur de plusieurs ouvrages très estimés des Orientaux, entreprit la rédaction du *Mouktaç'ar* ou *Précis de Jurisprudence*, vaste compendium auquel il travailla pendant vingt-cinq ans; à sa mort, il n'avait mis au net que le premier tiers de son manuscrit jusqu'au chapitre du *Mariage*; le reste fut trouvé dans ses écrits posthumes à l'état de brouillon sur des feuillets détachés que ses élèves transcrivirent religieusement. La mémoire de Sidi-Khalîl (le maître Khalîl) est restée en grande vénération

en Afrique, et son *Mouktaç'ar* est reconnu dans tout le Mar'reb comme le code le plus complet. C'est celui qui régit notre colonie d'Alger.

Le gouvernement a donc ordonné et confié la traduction du *Mouktaç'ar* de Khalil à M. Perron, le fondateur et le savant directeur de l'école de médecine d'Abou-Zabel, cette création éphémère de Méhémet-Ali, tombée après sa mort. Un séjour de quatorze ans au Kaire, une connaissance approfondie de la langue et de la science des Arabes, acquise par des rapports continuels avec leurs cheikhs et leurs oulémas, ont fait du docteur Perron un des maîtres les plus distingués dans les lettres orientales, et nul n'était plus que lui capable de mener à bonne fin cette laborieuse entreprise. Grace à l'intelligente décision prise par le ministère de l'instruction publique, nous aurons désormais une base certaine à donner à la législation spéciale que réclame notre établissement d'Afrique, et la science sera enrichie d'un monument dont les plus intrépides orientalistes n'avaient pas jusqu'ici osé aborder la traduction complète, rebutés qu'ils étaient probablement par l'ennui d'un travail de si longue haleine et par les difficultés incroyables qu'il présente. Qu'on en juge. Le *Précis* de Khalil renferme environ cent mille propositions explicites et environ autant d'implicites, c'est-à-dire trente fois plus que n'en contiennent nos codes réunis. Ces deux cent mille dispositions de la loi doivent être apprises par cœur par les étudians en droit et en théologie, et ce n'est qu'après qu'ils les possèdent à fond qu'ils en étudient les nombreux commentaires. Afin de rendre possible un aussi prodigieux travail de mémoire, l'auteur arabe s'est donc appliqué surtout à resserrer, à condenser son texte; il a rogné, déchiqueté les phrases, multiplié les ellipses, entassé les sous-entendus. Pour lui, l'idéal eût été d'enfermer un article dans chaque mot, et peu s'en faut qu'il n'y soit tout-à-fait parvenu. En maint endroit, ce tour de force est accompli. De toutes parts, le sens déborde et éclate à travers les mots comme dans un vêtement trop étroit; la pensée devance de bien loin la phrase attardée, et, dans ce déchiffrement d'hiéroglyphes, le plus robuste esprit se lasse, vaincu par une concision auprès de laquelle Tacite et Perse ne sont que d'interminables discoureurs. On s'explique ainsi très bien comment Sidi-Khalil mit un quart de siècle à parfaire son œuvre.

Pour l'artiste, aussi bien que pour le savant, la traduction complète du *Mouktaç'ar* sera une source d'informations précises et variées; orientalistes, archéologues, légistes, peintres et poètes y pourront tour à tour abondamment puiser. Nous nous bornerons à indiquer, entre les plus curieuses parties, celles qui traitent des *purifications*, des *cérémonies funèbres*, du *jeûne*, du *mariage*, du *pèlerinage* : ce sont de véritables études de mœurs; çà et là même la pensée religieuse qui inspire la législation musulmane vivifie les formules de ces Pandectes arabes, et, malgré l'excessive sobriété que l'auteur s'est imposée, en fait jaillir un certain sentiment poétique. Au point de vue spécial où nous nous sommes placé et à ne considérer que les applications utiles qu'on en peut faire au gouvernement et à l'administration de notre colonie d'Afrique, nous tenons cet ouvrage pour excessivement important; il convient de le mettre en lumière en ce moment surtout où l'assemblée nationale s'occupe de préparer les lois spéciales qui doivent régir notre colonie, et nous pensons que la tâche de l'assemblée, comme celle de l'administration algérienne, serait singulièrement sim-

plifiée et facilitée, si, maîtres désormais de la lettre et de l'esprit de la législation de nos barbaresques, nous tâchions d'ajuster aux besoins et à l'exercice de notre pouvoir une partie de ces prescriptions séculaires et de ces formes consacrées par la religion et l'usage. Les principes qui régissent les contrats et le système de prélèvement des impôts voudraient être étudiés avec un soin spécial. Ces deux sujets occupent une place étendue dans le *Mouktaç'ar*, et y sont traités à fond. Peut-être aussi parviendrait-on à donner une base solide à la colonisation européenne, si, par une méditation attentive des textes du code islamique, on se rendait exactement compte des conditions essentielles de la propriété chez les peuples musulmans. Un curieux système a été formulé à ce sujet par un écrivain qui a fait une étude approfondie du *Mouktaç'ar* dans l'original, ainsi que de tous les traités de jurisprudence des quatre rites orthodoxes.

D'après M. Worms, tout l'édifice de l'islamisme repose sur une idée de conquête, comme l'indique le mot *islam*, qui, en arabe, signifie soumission. Aussi voit-on, dès l'origine, la loi musulmane diviser le monde en deux catégories, celle des croyans et celle des infidèles, des vainqueurs et des vaincus, soit que ceux-ci aient persisté dans leur foi primitive, soit qu'ils aient cédé à la prédication du sabre et embrassé de force la vraie religion. De ce principe découlent tous les rapports politiques et sociaux. La caste conquérante possède à titre collectif la presque totalité du sol, dont elle abandonne la culture et la jouissance à l'ancien habitant, moyennant tribut. Le tribut se compose de deux impôts, la capitation ou taxe personnelle, et la taxe foncière. La capitation est le rachat de la mort, le signe de la servitude, et l'obligation de compter par têtes les vaincus comme on compterait du bétail leur a fait appliquer la qualification de *rayas*, dont la racine est *rayet* (troupeau). L'impôt foncier, nommé *kharadj*, représente depuis le cinquième jusqu'à la moitié du revenu, sans pouvoir dépasser ce chiffre. Toute terre, suivant les légistes, est *kharadji* ou *décimale*, — terre de *tribut* ou terre de *dîme*. Nous venons de décrire le *kharadj* ou tribut; la terre de dîme est celle qui est considérée comme originairement musulmane ou celle dont les habitans se sont volontairement soumis à l'islamisme. A ce compte, il n'y a guère que l'Arabie qui soit de droit terre de dîme, l'Égypte, la Syrie, et les autres portions du monde musulman ayant été réunies plus ou moins violemment par la force des armes. Certaines parcelles du territoire qui, après la conquête, ont été enlevées à leurs anciens possesseurs pour devenir la propriété des soldats conquérans, sont néanmoins également classées dans cette catégorie.

La dîme se prélève en nature sur le produit de la terre et le loyer des esclaves. On donne à ces prélèvemens le nom de *zekkaet*. Ils constituent, d'après le code, une *obligation canonique*, et la destination en est essentiellement religieuse. C'est le premier impôt connu dans l'islam. Il fut institué par Mahomet lui-même, et devait constituer un fonds commun pour les frais d'établissement et de propagande de la vraie foi, en d'autres termes, pour l'entretien de l'armée. A cet égard, la pensée du législateur a toujours été scrupuleusement respectée. Lorsque, par suite de l'accroissement des autres branches du revenu, les *zekkaet* n'ont plus été absorbés par l'entretien de l'armée, on les a affectés

au soulagement des pauvres, au rachat des esclaves, à la libération des débiteurs insolvables et autres bonnes œuvres. C'est, à proprement parler, le budget de l'assistance publique. Abd-el-Kader a trouvé dans les *zekkaet* d'abondantes ressources, quand il prêchait et soutenait la guerre sainte, et aux yeux de ses coreligionnaires, c'était un devoir sacré de déposer en ses mains le denier de la foi.

On voit que les possesseurs de terres décimales seuls ont le droit d'en disposer comme de leur bien propre, et que les pays grevés du *kharadj* au contraire ont cessé d'être la propriété des anciens habitans, qui ne les gardent plus qu'à titre viager. Les quatre imâms s'en expliquent d'une manière formelle. Par le fait même de son passage à l'état tributaire, le territoire conquis, mais non partagé entre les vainqueurs, devient l'objet d'un *wakf* ou fondation pieuse. Le mot *wakf* correspond à l'idée d'immobilisation; il annule le privilége de la propriété et fait rentrer le sol dans la grande communauté musulmane.

M. Worms, passant en revue l'Inde, la Perse, la Turquie, l'Égypte, a signalé partout l'application de ce principe; puis, s'occupant spécialement de l'Algérie, il pose en fait que la plus grande partie du sol, c'est-à-dire tous les terrains de grande culture où le travail se fait à la charrue, est *wakf* non-seulement depuis l'occupation des Turcs en 1519, mais à partir de la première invasion arabe. Les villes et leur banlieue, où le travail de la terre se fait à bras, sont seules soumises à la dîme et classées parmi les propriétés individuelles. Le domaine de l'état comprendrait donc plus des deux tiers du territoire algérien. Cette opinion est contraire à celle qui a été adoptée jusqu'à présent par l'administration française, qui a toujours considéré l'Algérie comme terre de dîme et par conséquent propriété incontestable des habitans. A vrai dire, les raisons sur lesquelles elle se fonde ne sont pas très péremptoires, et M. Worms les combat avec des citations et des argumens qui nous paraissent difficiles à réfuter. La publication du *Mouktaç'ar* en français, en permettant à chacun de contrôler les assertions contradictoires, nous paraît de nature à donner gain de cause au système de M. Worms.

Pour ce qui est du prélèvement de l'impôt, tout a été dit sur la pratique depuis long-temps suivie dans les pays musulmans. Les voyageurs et les écrivains qui ont parlé de l'Orient ont à ce propos déroulé les plus tristes tableaux : corruption, exactions d'une part, ruine et misère de l'autre; et pourtant, si l'on étudie sans préventions ce système, abstraction faite des mains chargées de le faire fonctionner, on n'en saurait sans injustice méconnaître le judicieux et facile mécanisme. La dîme étant établie sur la déclaration de chaque contribuable et le *kharadj* fixé par des cadastres fréquemment renouvelés, des collecteurs officiels opéraient la rentrée de ces deux sources du revenu public. L'imâm ou chef de l'état en faisait ensuite la répartition à l'armée, c'est-à-dire à la caste victorieuse, qui tout entière comptait sous les drapeaux. Plus tard, ce mode de recouvrement se transforma; le domaine musulman fut divisé et donné à bail aux principaux officiers de l'armée, qui se chargèrent de lever les impôts moyennant un dixième pour salaire, et furent nommés *moultezims* (fermiers). Ces gens de guerre, receveurs des finances et chefs de la police, sont ceux que

nous trouvâmes établis en Égypte sous le nom de mamelouks : ce sont les timariotes et les sipahis de la Turquie.

Avant 1830, la régence d'Alger était soumise à ce système d'oligarchie militaire et administrée par des *sipahis* (cavaliers). Son territoire était partagé en trois gouvernemens contenant un certain nombre de sandjaks ou bannières, subdivisés eux-mêmes en douars. Chaque douar était commandé par un sipahi. Les sipahis ne représentaient point le baron féodal, ainsi qu'une analogie apparente pourrait le faire supposer; ils n'avaient pas, comme les seigneurs, la propriété de la terre; ils ne rendaient pas la justice, qui n'émane que du kadi; enfin leurs fiefs n'étaient point héréditaires, ni même viagers. Ils tenaient chacun seulement un des fils du vaste réseau qui couvrait tout le pays et convergeait à Alger. Par eux, la collection des impôts et la police étaient vigoureusement centralisées, tout en laissant, conformément aux mœurs arabes, l'administration du douar aux mains des anciens et des chefs de famille.

Ce système, comme on le voit, n'était point si illibéral, et il nous eût probablement épargné beaucoup d'embarras, si nous avions pu nous l'approprier à l'origine de l'occupation; car il y avait quelque chose à prendre dans l'ancienne constitution de l'Algérie, et il n'était pas impossible d'y encadrer notre occupation militaire. Les bureaux arabes, créés trop tard, et qui ont rendu déjà de si bons services, montrent ce qu'on pouvait faire dans cette voie en y entrant plus tôt et plus complétement. Notre pouvoir se serait consolidé rapidement, et, sous la protection d'une puissante police militaire, la colonisation civile, but principal de nos efforts, eût pris racine, tandis qu'aujourd'hui elle est encore à naître.

La lecture du code islamique remue une grave question depuis long-temps posée et que nous voyons se reproduire à chaque complication nouvelle qui semble annoncer un orage du côté de l'Orient. L'organisation politique de l'islamisme, se demande-t-on, est-elle incompatible avec la civilisation moderne, ou comporte-t-elle des modifications successives qui, sans en altérer l'essence, l'associent aux besoins actuels de la société? L'école saint-simonienne a soutenu cette seconde thèse, non sans talent, mais avec des raisons plus ingénieuses que solides. L'opinion contraire s'appuie sur les enseignemens de l'histoire et sur l'expérience du présent. Dans le cas particulier qui nous occupe, il ne s'agit pas de savoir si le principe islamique est encore capable de fonder ou seulement de conserver un établissement politique. Nous avons, en Algérie, tranché la question par la conquête. Il ne nous reste plus qu'à rechercher la proportion exacte dans laquelle le droit civil islamique doit être combiné avec les nécessités de notre politique; c'est ce que la connaissance des textes malékites permettra désormais de déterminer avec intelligence et précision, et de là pourrait résulter une association féconde. Quand on parcourt la loi musulmane, on est frappé entre mille pauvretés et minuties qui dérivent de son principe despotique, on est frappé, dis-je, d'y trouver si profondément empreints les principes éternels de toute société, le respect le plus absolu de l'autorité et un sentiment de fraternité inépuisable qui inspire à la communauté une préoccupation constante de ses membres pauvres, infirmes et malheureux. Écoutons le *Mouktaç'ar* au chapitre des *Zekkaet* : « On croira à toute

déclaration de pauvreté et d'indigence, dit-il, à moins de quelque indication par trop douteuse. » — « L'étranger voyageur qui déclare être dans le besoin doit être cru sur parole. » Telle est la prédisposition bienveillante du législateur. A chaque pas se manifeste un esprit de charité rival de celui du christianisme, comme lui dicté par la religion, et bien autrement senti que celui dont nos monumens portent la vaine formule; et, quand on voit cette bienfaisante sollicitude, cette douceur de mœurs et cette sérénité placide qui fait le fonds du caractère musulman, quand on considère que ces peuples sont exempts de la plupart des passions violentes, filles de la révolte de l'esprit, qui troublent constamment notre société, on se demande si jusqu'à un certain point nous n'aurions pas besoin, nous les civilisateurs, d'aller à l'école de ces prétendus barbares. Ils sont immobiles dans leur croyance, nous nous agitons dans notre doute; lequel vaut le mieux? Qu'on ne s'y trompe pas : le musulman, tout en comprenant son infériorité sur bien des points, n'en sait pas moins bien remarquer le vice radical de ce progrès auquel son instinct religieux répugne. « Vous êtes tels que nous devrions être, disait un scheikh du Kaire à M. Perron, mais il vous manque la foi. »

A la longue, cela est certain, les musulmans finiront par se laisser gagner, car nous leur apportons des avantages matériels trop manifestes pour qu'ils les repoussent indéfiniment. Déjà ils aiment et ils apprécient notre justice, la leur ayant bien dévié dans la pratique des sains principes sur lesquels elle avait été fondée. Habitués qu'ils étaient à la vénalité de leurs kadis, ils ne comprenaient pas d'abord que le droit pût se faire reconnaître sans bourse délier; aujourd'hui ils savent bien faire la différence. Les applications de la science au travail et à l'industrie, en leur présentant des profits palpables, ne sauraient non plus les trouver long-temps rebelles. En retour, nous, leurs maîtres par la force et la science, *par le sabre et par la plume*, comme ils disent, n'aurions-nous rien à leur demander? Ne pourrions-nous leur emprunter ce qui nous manque, suivant l'expression profonde du scheikh égyptien, non la croyance au dogme, mais le sens moral, l'esprit d'ordre et de subordination, faute duquel le monde chrétien court aujourd'hui à une décadence plus rapide et plus complète que ne l'a été celle du monde musulman?

L. G.

CHRONICLES AND CHARACTERS OF THE STOCK EXCHANGE, by John Francis, author of the *History of the Bank of England, its times and traditions* (1). — L'histoire de la Bourse est, par un très grand côté, l'histoire nationale elle-même dans un pays où la dette publique a pris les proportions qu'elle atteint depuis si long-temps en Angleterre. Le livre de M. John Francis, qui n'affecte pas cependant beaucoup de profondeur, se trouve ainsi avoir plus de portée qu'il ne paraîtrait peut-être au premier abord. Il met en une lumière assez vive l'un des traits les plus originaux, l'une des circonstances les plus caractéristiques de la fortune extraordinaire du peuple anglais. On voit de reste que M. Francis n'apporte dans son travail ni prétention ni système; il ne court pas du tout

(1) London, 1849. Willoughby and Co, Warwick-Lane, 22.

après la philosophie des faits qu'il raconte, il les énumère et les entremêle, pour ainsi dire, au jour le jour, en les laissant parler d'eux-mêmes. Telle est cependant la force naturelle avec laquelle ils découlent les uns des autres, que tout cela ne manque pas de suite, et la vie semble, au contraire, éclater avec plus de puissance et de vérité dans la confusion de ce rapide enchaînement. Les chiffres, les portraits, les anecdotes se succèdent sans presque se tenir autrement que par les liens d'ailleurs très peu serrés de l'ordre chronologique. Du tableau d'une crise financière, on passe à une esquisse de mœurs politiques ou privées, d'un trait de friponnerie vulgaire ou d'héroïsme mercantile à quelque grande scène de corruption ou de vertu constitutionnelle; on quitte un loup-cervier pour aborder un homme d'état, ou bien c'est une de ces hardies et solides figures de marchands anglais qui se croise avec le personnage banal d'un député vendu. Tous les événemens de l'histoire d'Angleterre depuis le règne de Guillaume III sont ainsi effleurés, soit par un côté, soit par l'autre; car tous viennent en quelque sorte se répercuter dans les variations du crédit public. Il faut choisir au milieu de cette masse de faits et pour donner une idée du livre et pour en tirer nous-mêmes notre profit. Deux points surtout méritent d'être relevés dans ces instructifs mélanges, non pas que M. Francis ait pensé le moins du monde à leur donner plus de saillie; mais ce sont ceux-là qui doivent nous frapper davantage, si nous reportons un peu notre esprit sur nos propres destinées.

Le premier étonnement qui vienne à un lecteur français en parcourant ces annales du monde de l'argent, c'est de voir avec quelle impudeur l'argent s'est employé à presque toutes les époques dans les coulisses du parlement anglais. Ce bel édifice de la constitution britannique inspire à distance une admiration, du reste, si fondée, qu'on est toujours surpris, en y regardant de plus près, des imperfections qui le déparent. La meilleure preuve de sa vigueur, c'est peut-être d'avoir résisté à ses propres vices. La corruption des hommes publics, le trafic ouvert des opinions et des votes, la vénalité vile et marchande des représentans de la nation, tous ces tristes moyens de gouvernement, l'Angleterre les a pratiqués, et elle n'a pas succombé à l'usage de procédés si désastreux. Ces procédés ont même été plus grossiers chez elle que dans aucun autre état, et elle n'a cependant pas perdu le sens de la grande politique en maniant si brutalement les intrigues et les ressorts de la petite. Quand on a parlé de l'immoralité de Walpole, quand on a rappelé l'Irlande vendue à beaux deniers comptant par ses lords et ses communes, on croit avoir épuisé tous les momens et tous les traits de ce honteux système. L'histoire de la Bourse nous en offre d'autres plus piquans peut-être, s'ils ne sont pas aussi éclatans. C'est le créateur même de la dette anglaise, le prince assez hardi pour asseoir sur la puissance encore inconnue du crédit la prospérité moderne du peuple anglais, c'est Guillaume III qui utilise ses emprunts au moins autant à s'acheter des votes qu'à se procurer des écus. Il lui faut de l'argent pour soutenir sa guerre européenne contre la France, mais il lui faut aussi de la sécurité pour s'établir à l'intérieur; il la lui faut prompte, facile, sans tiraillement. Il la paie avec le même sang-froid qu'on la lui vend. De grosses parts dans les emprunts, des billets dans les loteries, qui sont alors une des grandes ressources du tré-

sor, lui assurent une majorité complaisante; la majorité vote de quoi la rétribuer. Il y a tel emprunt destiné aux frais de la guerre qui, contracté pour la somme nominale de 5 millions de livres, n'en rapporte que deux et demi à l'échiquier, tant on a dû solder en route de courtiers et d'intermédiaires, et c'est à des millions que se montent les sommes dont on ne peut rendre compte. Chaque conscience a son tarif qui, d'intervalle en intervalle, est scandaleusement révélé. Un membre des communes est chassé de la chambre pour avoir notoirement accepté un cadeau de 21 livres; le duc de Leeds est accusé de haute trahison pour en avoir reçu 5,500. La voix du *speaker*, sir John Trevor, était cotée à 1,005 guinées. De degrés en degrés, cet abominable mercantilisme semblait avoir gagné toute la nation. Les receveurs du trésor gardaient ses fonds et les plaçaient à intérêts chez les orfèvres, et toute affaire publique devenait une spéculation privée, un bon coup, un *job*, dans les mains de ceux qui l'entreprenaient. Voilà le dessous des cartes du jeu que jouait Guillaume III.

Il fut, comme on sait, continué par Walpole, et Walpole eut des successeurs qui l'imitèrent beaucoup plus qu'on ne le sait ordinairement. Le traité de Paris conclu en 1763 cédait à l'Angleterre nos belles colonies de l'Amérique. L'Angleterre avait cependant pris un tel goût à la guerre qu'elle faisait si glorieusement, que l'opinion presque unanime était contre la paix. La paix fut encore achetée à prix d'argent au sein du parlement. « Il n'y avait que cela qui pût surmonter la difficulté, écrit le secrétaire particulier du comte de Bute. J'ai été moi-même le canal par où l'argent a passé; j'ai de ma main acquis plus de cent vingt votes dans cette question délicate. 80,000 livres avaient été consacrées à cette destination : quarante membres de la chambre des communes ont reçu de moi 1,000 livres chacun; les quatre-vingts autres ont été payés 500 livres la pièce. » Les mêmes ressources servent pendant bien des années encore; on en vient à faire de ces sommes livrées aux membres du parlement une sorte de pension régulière, d'annuité secrète. Un autre distributeur de ces coupables largesses nous en livre le secret : « Je me plaçais, dit-il, dans la cour des requêtes le jour de la prorogation du parlement, et, à mesure que les *gentlemen* passaient devant moi en entrant à la chambre ou en sortaient, je leur glissais l'argent dans une poignée de main. »

Pourquoi recueillir ici ces souvenirs affligeans, qui certes ne tournent pas à l'honneur du gouvernement parlementaire? Il n'y a jamais eu que de jeunes sous-préfets, désireux de se poser en Machiavels dans les salons de leurs sous-préfectures, qui aient inventé de proclamer la corruption comme un instrument essentiel à tout régime où le pouvoir exécutif est contrôlé par un pouvoir délibérant. La corruption aboutit fatalement à la ruine des forces publiques : comment se fait-il qu'en s'attaquant à l'Angleterre, elle n'y ait pas plus entamé les principes constitutifs et la robuste membrure de l'état? C'est là le second point qu'on peut étudier facilement dans le livre de M. Francis. A côté de ce regrettable désordre qui compromet et gâte les rapports des pouvoirs publics, on voit partout un patriotisme si décidé, une vigueur d'opinion si nette et si franche, que l'on conçoit bien que le mouvement général imprimé par la nation l'emporte sur les irrégularités des conduites particulières. Dans toutes les rencontres où il s'agit du salut public, l'Angleterre fait face au danger par un

unanime élan. L'argent lui-même, par nature si timide, s'enhardit quand il faut soutenir l'honneur national, et, songeons-y, la masse ne tient si ferme, elle ne présente tant de consistance et tant de résolution, que parce que de la masse elle-même se détachent à tout moment des individus énergiques qui ne redoutent pas la responsabilité, et qui, dans toutes les conditions, même les plus modestes, font leur devoir d'individu. Le livre de M. Francis est rempli de ces figures originales et méritoires de bons et braves citoyens. Je voudrais en rencontrer beaucoup de pareilles dans la vie de ce pays-ci et de ce temps-ci.

A. T.

A History of Architecture (*Histoire de l'Architecture*), par Edward-A. Freeman, M. A. (1). — Encore un livre sorti de ce mouvement puseyiste d'Oxford, qui s'est efforcé « de transformer de nouveau la *maison à sermons* en un temple de prières et de sacremens. » Au milieu des agitations politiques, des préoccupations industrielles et du développement des sciences positives, il est curieux de suivre dans les pages de M. Freeman l'idée fixe qui s'y traduit, le respect immodéré que les formes du culte et les pompes extérieures de l'église lui inspirent à lui et à tout un parti. C'est là un de ces mille symptômes qui font si bien voir comment en Angleterre les tendances les plus diverses se prononcent côte à côte avec une égale intensité, et comment la sagesse du pays est incessamment produite par le concours de toutes ces aspirations exclusives, nous dirions presque de toutes ces folies. Pour sortir des généralités, il n'est pas douteux que le puseyisme, ou la *jeune Angleterre*, ait rendu de grands services à l'architecture en s'attaquant à cet esprit calviniste qui, par crainte de la superstition, allait jusqu'à proscrire l'art. Sous son influence, des hommes remarquables se sont voués à l'étude des antiquités ecclésiastiques. Ils ont fondé des sociétés, ils ont fondé des *revues* (l'*Ecclesiologist*, entre autres), et, si la réaction religieuse n'a pas été la seule cause, au moins a-t-elle été une des principales causes qui ont placé l'Angleterre à l'avant-garde de la science archéologique.

Comme M. Freeman nous l'apprend lui-même, c'est par l'ecclésiologie qu'il est arrivé à l'architecture, et, jusqu'à un certain point, on retrouve encore chez lui la trace de ses premières prédilections. Toutefois son ouvrage n'est nullement composé au point de vue spécial de l'archéologie sacrée, pas plus qu'au point de vue de l'archéologie pure. Disons tout de suite qu'il n'est pas davantage un recueil de documens techniques. — Personnellement, M. Freeman est loin d'avoir visité tous les monumens dont il s'occupe, et il ne prétend point faire avancer la science analytique. Son but est tout autre : il s'est proposé de combler une lacune en écrivant une histoire systématique de *l'art* architectural. Il a voulu deux choses : premièrement, préciser les divers styles qui se sont succédé, saisir leurs rapports esthétiques, comme leur filiation, et les grouper de manière à les embrasser dans un seul ensemble; en second lieu, ou plutôt en même temps, il a voulu rattacher cette longue évolution de l'architecture à l'histoire générale, en cherchant à lire sur la face des édifices les idées que les

(1) 1 vol. London. Jos. Masters, Aldersgate-Street.

hommes se sont faites du beau, ou plutôt les aspirations, les sentimens et l'état moral qui se sont exprimés par le langage des pierres. Ainsi envisagée, l'histoire générale de l'architecture était certainement un terrain nouveau, une branche peu explorée de la philosophie de l'art, et M. Freeman a fait honneur à sa tâche. Il a une instruction technique suffisamment précise; il cite consciencieusement les autorités; il possède des connaissances historiques et littéraires qui lui servent à comprendre les monumens, et les phases de l'architecture, telles qu'il les retrace, reflètent bien les divers degrés de développement qui se sont manifestés dans les institutions, les conceptions et les actes des diverses races d'hommes.

A l'égard de l'Inde et de l'Égypte, il est fort bref, et parce que leurs monumens, suivant lui, ne formulent aucune idée arrêtée, définie, et parce que leur architecture a eu peu d'influence sur celle de l'Europe ancienne et moderne. C'est en Grèce qu'il place, et à juste titre, l'origine de la tradition, qui ne s'est plus interrompue. Sur l'art romain, ses jugemens sont neufs et perspicaces; il le dénonce avec talent comme une imitation sans vie, comme une alliance de contradictions non harmonisées. A la Grèce, Rome a emprunté une architecture tout horizontale et essentiellement inspirée par des constructions de bois; à ces données, elle accouple un principe de toute autre origine, le cintre pélagien, primitivement inspiré par des constructions de pierre, et elle entasse sans but ces élémens, plaçant des cintres inutiles sous des poutres de pierre superflues, mettant partout le mensonge, et produisant ainsi des temples qui ne représentent aucune conception naturelle. — Pour M. Freeman, le génie romain ne s'est traduit que dans les aqueducs et les cirques; c'est là seulement que l'idée du cintre s'est logiquement développée; et les continuateurs légitimes de ce progrès ont été, non point les architectes classiques des beaux temps, non point les Vitruve et les Palladio, mais bien les artistes de la décadence, les constructeurs des basiliques et les maîtres du style roman.

A partir des basiliques latines jusqu'à la fin de l'art gothique, où s'arrête M. Freeman, la pensée dominante de son œuvre se met de plus en plus en évidence. Cette pensée mérite d'être remarquée, parce qu'elle est commune non-seulement à toute l'école puseyiste, mais encore à toute la génération nouvelle de l'Angleterre. Tandis que les romantiques allemands et français s'enthousiasmaient un peu aveuglément pour la naïveté ou pour l'ascétisme du moyen-âge, l'Angleterre seule, il faut le dire, n'a pas perdu la tête. Chez elle, toute la réaction dirigée contre le XVIIIe siècle et les modèles antiques venus de la renaissance a été uniquement un mouvement national, un effort de la race anglo-saxonne pour se faire un art et une philosophie suivant sa nature à elle. Si elle a remis en honneur le moyen-âge, c'était avant tout parce qu'elle y retrouvait le génie du Nord. C'est au même point de vue que M. Freeman fait ressortir la prééminence de l'art gothique. Il l'aime et il l'admire comme l'épanouissement le plus complet des tendances artistiques et religieuses de sa race. — Peut-être est-il parfois un peu trop systématique, peut-être aussi est-il trop porté à voir dans chaque type architectural le symbole d'une *idée* qui s'est *symbolisée* de propos délibéré; mais ces défauts sont contenus par des qualités opposées, et M. Freeman possède certainement le mérite qui leur correspond. Il a une grande puissance pour déchiffrer la psychologie des mo-

numens et pour la faire saisir à d'autres. Entre autres portions de son ouvrage, ses études sur la transition du roman au gothique ont même une haute valeur philosophique et ethnologique. Ajoutons d'ailleurs que l'*Histoire de l'Architecture* n'est ni trop abstraite ni trop chargée de détails, et qu'elle cite des faits assez peu connus. Si ce n'est pas M. Freeman qui a signalé le premier l'existence d'un style romano-irlandais et d'un roman anglo-saxon, il a au moins jeté les bases d'une classification qui embrasse fort complétement les périodes romane et gothique, et qui, à l'égard de la première surtout, distingue et caractérise plus de variétés que n'en indiquaient les écrivains antérieurs.

J. M.

— La Monnaie, tel est le titre d'un volume de M. Michel Chevalier, qui vient de paraître (1). C'est une œuvre d'économie politique qui, toute scientifique qu'elle est, se rattache par un double lien aux événemens contemporains. Premièrement, l'auteur, embrassant le sujet dans toute son étendue, y a compris l'étude et l'histoire générale des signes de crédit par lesquels la monnaie proprement dite, c'est-à-dire les pièces d'or ou d'argent, se représentent et se remplacent, tels que le billet de banque, la lettre de change, ce qui l'a conduit aussi à aborder la question du papier-monnaie et celle du crédit foncier. La question du papier-monnaie a été suspendue sur nos têtes pendant quelque temps depuis la révolution de février, et il serait téméraire de dire qu'elle soit écartée encore. Le papier-monnaie est un des plus grands dangers qu'aient courus la fortune publique et les fortunes privées depuis 1848, et ce danger subsiste. M. Michel Chevalier, en discutant, avec les lumières de la théorie et les renseignemens de la pratique, l'utilité des différens titres de crédit et les conditions auxquelles ils doivent satisfaire, a réfuté un à un les sophismes sur lesquels on a essayé d'en justifier l'abus, et il a particulièrement fait justice du papier-monnaie. L'histoire de l'Angleterre de 1797 à 1819, période pendant laquelle le billet de banque y eut un cours forcé, lui a fourni des données précieuses. De même nos assignats, le système de Law et les bons hypothécaires recommandés par un des comités de l'assemblée constituante de 1848.

Outre le lien qu'a ce traité de *la Monnaie* avec les événemens contemporains par la discussion sur le papier-monnaie et sur les titres de crédit, il offre à ce moment-ci un véritable attrait de circonstance par l'étude qu'il présente relativement aux mines d'or de la Russie et de la Californie. La découverte de ces deux groupes immenses d'alluvions aurifères est un des faits les plus intéressans de notre époque. Les calculs préparés avec beaucoup de soin par M. Michel Chevalier établissent que le marché général du monde ne recevait, au commencement du XIXe siècle, que 24,000 kilogrammes d'or fin. En 1847, sans la Californie, c'était déjà triplé, principalement par le fait de la Russie boréale. En 1849, grace à la Californie, l'extraction a été d'au moins 125,000 kilogrammes : c'est donc quintuplé depuis quarante ans. Où cette progression rapide s'arrêtera-t-elle? Quelle est la fécondité possible de la Russie boréale? quelle est celle de la Californie, qui paraît surpasser de beaucoup, sous ce rapport, les provinces aurifères de l'empire russe? Quels sont les frais d'extrac-

(1) Fort in-8°; chez Capelle, rue des Grés Sorbonne, 10.

tion de l'or dans ces deux contrées, et par conséquent de combien la valeur de l'or baissera-t-elle, avec le temps, par suite de l'exploitation de leurs mines? Et, si la valeur de l'or baisse dans une forte proportion, ce dont l'auteur ne doute pas, quelles seront les conséquences de ce phénomène dans les transactions commerciales? Quel effet aura-t-il sur la richesse publique et sur la richesse privée? Quelles classes en seront atteintes? quelles autres en retireront avantage? Et enfin quelles mesures le législateur peut-il prendre pour réduire les proportions de la perturbation à ce qui est inévitable? Voilà une série de questions financières, économiques, administratives, qui toutes ont un grand intérêt et que l'auteur a traitées avec les mérites qui lui sont propres, la rigueur des déductions, le choix des renseignemens et un style d'une clarté élégante.

Les mêmes questions sont traitées aussi à propos de l'argent, métal pour lequel il y a lieu de prévoir des changemens moins marqués que ceux qu'on est en droit de prévoir pour l'or, mais cependant considérables.

La monnaie sert à mesurer les valeurs; elle est à la fois un équivalent et une mesure. L'auteur a été ainsi amené à exposer les idées les plus accréditées sur la valeur, et les propositions faites à diverses époques pour remplacer l'or et l'argent par d'autres objets pour la fonction monétaire. Il a dû passer en revue aussi les principales variations que la valeur des métaux précieux avait éprouvées dans les temps anciens et dans le cours de l'histoire des peuples modernes, par suite de la découverte des mines nouvelles ou du progrès des arts et du commerce. Il a exposé surtout avec détail ce qui s'était passé en ce genre depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours; il en a parlé en homme qui a visité l'Amérique et exploré les mines elles-mêmes. Il a présenté aussi le tableau des quantités extraites des mines, de ce qui a été monnayé, de ce qui a pu se perdre. Il n'est pas une des questions relatives à la monnaie ou aux métaux précieux qu'il n'ait approfondie avec succès.

Essai sur la liberté, l'égalité et la fraternité, considérées au point de vue chrétien, social et personnel, par Mme L. de Challié, née Jussieu (1). — Le titre de cet ouvrage est peut-être de nature à inspirer d'abord quelque défiance aux esprits sensés. On a tant abusé depuis deux ans des trois mots sacramentels *liberté*, *égalité*, *fraternité*, ces trois mots si beaux en eux-mêmes, on les a fait servir de prétexte à tant de déclamations folles ou perverses, qu'ils sont devenus comme une sorte d'épouvantail, dont le seul aspect sur la couverture d'un livre suffit pour mettre en fuite beaucoup de lecteurs. Ce n'est donc pas sans une certaine inquiétude que nous avons ouvert le livre de Mme de Challié; mais nous avons été bientôt rassuré. Dès les premières pages, nous avons senti que nous étions en présence non-seulement d'un cœur noble, sincère et généreux, mais d'un esprit des plus droits, des plus fermes, d'une intelligence élevée servie par un vrai talent d'écrivain, et, en terminant cette lecture attachante, notre conscience nous a dit que nous pouvions sans flatterie classer cet ouvrage parmi les travaux les plus distingués qui aient paru dans ces derniers temps.

(1) 1 vol. in-8°, chez Gaume, éditeur, rue Cassette, 4.

Au début même de cet *Essai*, on entrevoit la série d'idées qui en forme le caractère distinctif, et on reconnaît la solidité du terrain sur lequel l'auteur fait reposer sa dissertation. Remontant à l'origine de ces trois principes: liberté, égalité, fraternité, Mme de Challié les montre d'abord déposés par Dieu dans la conscience de l'homme, obscurcis et corrompus par les erreurs et les vices du monde païen, et enfin épurés, restaurés en quelque sorte dans l'ame humaine par le Christ, et commençant dès-lors à exercer sur la vie morale et politique des peuples une influence toujours croissante. Mais quelle est la nature de cette influence, ou mieux quelle est la nature de la révolution accomplie par le Christ? Qu'est-ce qui la distingue de ces crises violentes et si souvent stériles que nous appelons ordinairement *révolutions?*

De nos jours, on n'attaque plus guère ouvertement le christianisme comme au dernier siècle; on cherche seulement, en le falsifiant, à l'exploiter au profit d'idées qui lui sont ou étrangères ou ennemies. Toutes les sectes *socialistes* se ressemblent en cela, qu'elles aiment à appeler l'Évangile en garantie de systèmes plus ou moins ingénieux, dont le but serait de faire des sociétés très grandes et très fortes avec des individus moralement très faibles et très petits. Or, cette recette ne se trouve pas dans l'Évangile. Ce qui distingue la révolution dont le Christ fut l'auteur, la plus sainte dans son principe, et, comme le dit très bien Mme de Challié, la seule définitive dans ses résultats, c'est qu'elle s'exerça dans des régions plus hautes que le monde matériel, c'est qu'elle fut d'abord et avant tout une révolution *morale*, c'est qu'elle eut pour but de régénérer l'ame humaine, de rendre l'homme meilleur, plus fort et plus grand. Ce qu'on appelle aujourd'hui l'*influence sociale* du christianisme n'est qu'une conséquence essentiellement subordonnée et secondaire par rapport au principe de moralité individuelle duquel tout découle et qui domine tout. Or, la moralité, ce n'est pas la jouissance, c'est le devoir; ce n'est pas le bonheur dans le sens vulgaire du mot, c'est la satisfaction de la conscience, c'est la vertu.

« La liberté, l'égalité et la fraternité sont trois faits qui ont leur existence en Dieu d'abord, dans la vérité éternelle; mais ils ne sont réalisables sur la terre que par l'union du droit et du devoir telle que l'Évangile nous l'a présentée. Démontrer dans la mesure de nos forces cette union du droit avec le devoir, démontrer la relation qui existe entre les faits sociaux et les vérités morales, établir enfin la prééminence de l'ame sur le fait social lui-même, tel sera donc l'objet et le but du travail que nous osons entreprendre. » Ces principes posés, Mme de Challié entre dans l'analyse de chacun des trois termes de la formule liberté, égalité, fraternité. Elle les examine successivement dans leurs rapports avec la foi chrétienne, avec la société, avec l'individu; elle définit les idées, les sentimens, les droits et les devoirs qui s'y rattachent. Nous regrettons que les limites qui nous sont tracées ne nous permettent pas de suivre l'auteur dans cette analyse et de montrer avec quel talent il a su séparer la vérité de l'erreur et repousser tout ce qui est contraire à la mission de l'homme ici-bas et à ses destinées immortelles dans une autre vie.

Peut-être pourrait-on reprocher à Mme de Challié de ne pas sortir assez de la sphère des généralités. Sans vouloir exiger d'un travail métaphysique et doctrinal le caractère qui convient à des productions d'un autre genre, il nous semble que quelques aperçus historiques, quelques vérités de fait venant en

aide aux déductions de l'auteur, n'auraient point nui à l'effet général de l'ouvrage. Peut-être aussi pourrait-on également reprocher à Mme de Challié de sacrifier un peu la précision à la symétrie : la division trinaire, qui se reproduit dans les trois chapitres dont se compose chacune des trois parties de son livre, semble parfois un peu forcée; elle amène des répétitions d'idées et par suite un peu de confusion.

Mais, cette part faite à la critique, on ne saurait trop louer les qualités qui forment le caractère particulier de l'*Essai sur la liberté*, et qui le recommandent à tous les esprits élevés et à tous les cœurs généreux. Dans un temps où rien n'est plus commun que de voir sacrifier la liberté et la moralité individuelle à des chimères de bonheur social, où l'homme serait en quelque sorte dispensé de s'occuper de sa propre destinée, dispensé de tout effort sur lui-même, de toute action sur ses semblables, dispensé de toute prévoyance, de tout dévouement, de toute vertu, dispensé, en un mot, de tout ce qui le distingue de l'animal; dans un temps où ces rêves de mécanique sociale ont envahi même des intelligences qui ne sont point vulgaires, on ne saurait méconnaître l'utilité d'un livre écrit avec talent dans un sens contraire, d'un livre dont chaque page est un plaidoyer éloquent en faveur de la liberté, de la moralité, de l'activité individuelle, fortifiées et réglées à la fois par l'esprit chrétien.

Et quand on apprend que ce livre, consacré à l'exposition des plus hautes, des plus profondes vérités de métaphysique et de morale, est l'œuvre d'une toute jeune femme, qui donne à de telles méditations le peu de temps que lui laisse une vie modestement remplie par les devoirs de la famille, on se dit qu'il ne faut pas désespérer de cette société si malade et parfois si découragée. Elle renferme encore bon nombre d'ames fortes et pures qui, cachées dans l'obscurité du foyer domestique, maintiennent au sein des familles le sentiment et l'amour du bien, et font contre-poids aux passions désordonnées qui s'agitent au dehors. L'homme, avec toutes ses prétentions à l'énergie morale, est souvent bien faible; son cœur est souvent tiraillé en tous sens par des impulsions contraires, et son esprit troublé par mille incertitudes. La femme demande à Dieu la force et la lumière; elle trouve dans sa foi une perspicacité et une résolution que toute la science du monde ne donne pas. De tous temps, dans toutes les crises de notre histoire, les femmes chrétiennes ont exercé une puissante influence sur la société française; cette influence, elles l'exerceront encore, c'est encore par elles que le matérialisme qui nous menace sera vaincu et que sera réalisée cette parole de saint Paul : *Nolite spiritum extinguere*, ne laissez pas éteindre le souffle de l'esprit. L. DE L.

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE DE PARIS, DEPUIS PHILIPPE-AUGUSTE JUSQU'EN 1789, par M. Frégier (1). — Un des défauts de cet ouvrage est dans son titre, qui ne donne pas une idée exacte du plan suivi par l'auteur; ce n'est pas en effet précisément l'histoire de l'administration spéciale de la police qu'a faite M. Frégier, mais bien un tableau de Paris, sujet traité avant lui plus au long par Dulaure et par d'autres écrivains, après lesquels il a dû nécessairement glaner. Si M. Frégier, se renfermant dans de justes limites et élaguant

(1) 2 vol. Paris, Guillaumin et Comp. 1850.

des matières qui appartiennent à l'histoire générale de la France, se fût borné à nous initier aux détails intimes de l'édilité parisienne, et à faire connaître la succession des ordonnances et des règlemens qui, d'améliorations en améliorations, ont fondé l'ordre admirable que nous voyons aujourd'hui, son livre aurait eu son originalité propre; peut-être n'eût-il fait qu'un volume au lieu de deux, c'est possible; mais un volume lu et recherché ne vaut-il pas mieux que dix laissés sur les rayons?

Sous le bénéfice de cette observation générale, nous reconnaîtrons volontiers que M. Frégier s'est montré un compilateur érudit, et qu'il a mis en lumière des recherches de plus d'un genre qu'apprécieront les amateurs d'archéologie historique. Dans le cadre un peu trop vaste, nous venons de le dire, qu'il s'est donné, il a retracé l'histoire des progrès de la civilisation parisienne à travers les agitations, les accidens et les guerres civiles dont la capitale de la France a été le théâtre, et il a su revêtir ces récits tant de fois répétés d'une certaine couleur locale qui naît de la peinture des mœurs et de la vie usuelle. On se rend, en effet, plus exactement compte des tumultes populaires et de l'anarchie du moyen-âge quand on connaît l'organisation des diverses corporations de la ville de Paris à cette époque; la clé de plus d'un événement considérable se trouve dans la connaissance des habitudes de la population, noblesse, bourgeoisie, écoliers, etc. En relisant ces chroniques lamentables de la ville de Paris, cette succession de prises d'armes et de massacres qui compose son histoire depuis les maillotins, les Armagnacs, la ligue et la fronde jusqu'à l'émeute de nos jours, quand on songe qu'il n'est pas un emplacement de ce terrain que nous foulons où l'on ne puisse retrouver quelque tache de sang, ne peut-on à bon droit se demander si la guerre n'est pas l'état normal de notre société inquiète, et si les intervalles de calme et de repos ne doivent pas être considérés comme de rares exceptions sur lesquelles il est dangereux de fonder un long espoir? Les périodes trop paisibles, comme celle qui a précédé la première révolution ou les trente années qui ont suivi les grandes guerres de l'empire, amollissent la fibre nationale et enfantent des générations que le moindre bruit étonne, et qui, incapables de lutter quand vient l'orage, savent tout au plus trouver la force de mourir.

Il convient de signaler dans le livre de M. Frégier quelques chapitres sur les principes suivis aux diverses époques par la législation de la police des subsistances, comme aussi les règlemens de l'hygiène publique. Les besoins qui ont donné naissance aux mesures qu'il décrit sont toujours les mêmes, ou plutôt ils se sont accrus. Or, comme le fait justement remarquer l'auteur, les questions d'approvisionnement ayant de tout temps été grosses de séditions, aujourd'hui plus que jamais l'attention de l'autorité doit y être attirée, et la police ne saurait s'entourer d'assez de documens et de lumières pour prévenir les dangers dont elles pourraient être la cause dans des momens pareils à ceux où nous sommes. Sous ce rapport, on ne saurait mieux s'adresser qu'à M. Frégier, que sa position dans l'administration de la police a mis à même de compulser les curieuses archives de ce département en y ajoutant les lumières de son expérience personnelle, d'un jugement sain et d'un esprit droit. L. G.

V. DE MARS.